



Les cirques de La Réunion, un territoire touristique en devenir : questionnements et enjeux

Aurélie Tossem

► To cite this version:

Aurélie Tossem. Les cirques de La Réunion, un territoire touristique en devenir : questionnements et enjeux. Géographie. Université de la Réunion, 2016. Français. NNT : 2016LARE0033 . tel-01485558

HAL Id: tel-01485558

<https://theses.hal.science/tel-01485558>

Submitted on 9 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITE DE LA REUNION
FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

École Doctorale Lettres et Sciences Humaines / Droit-Economie-Gestion-Sciences Politiques

Laboratoire Océan Indien Espaces et Sociétés

Thèse de Géographie

Présentée par : Aurélie TOSSEM

Soutenue publiquement le 25 octobre 2016

**Les cirques de La Réunion, un
territoire touristique en devenir :
Questionnements et enjeux.**

25 octobre 2016

Sous la direction de M. Guy FONTAINE et la codirection de M. Vincent VLÈS

COMPOSITION DU JURY

Mme. Sylvie CLARIMONT	Professeure de géographie (rapporteur) <i>Université de Pau et des pays de l'Adour.</i>
M. Philippe BACHIMON	Professeur de géographie (rapporteur) <i>Université d'Avignon et des pays du Vaucluse.</i>
M. François TAGLIONI	Professeur de géographie <i>Université de La Réunion.</i>
M. Vincent VLÈS	Professeur d'urbanisme <i>Université de Toulouse Jean Jaurès-ISTHIA.</i>
M. Guy FONTAINE	Professeur Émérite <i>Université de La Réunion.</i>

REMERCIEMENTS

C'est avec une émotion particulière que je rédige ces dernières lignes. Le doctorat est un voyage qui ne peut aboutir seul, il n'aurait pas eu la même signification sans les personnes que je tiens à remercier.

Je souhaite exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance au Professeur Guy FONTAINE, mon directeur de thèse, ainsi qu'au Professeur Vincent VLÈS qui a codirigé cette recherche. Sans leurs conseils avisés, leur soutien et leur patience, cette thèse n'aurait pas pu voir le jour.

Je remercie également les membres du jury, Sylvie CLARIMONT, Philippe BACHIMON et François TAGLIONI pour avoir accepté d'évaluer mon travail.

Ce travail de recherche s'est aussi concrétisé grâce aux participants à l'enquête mené sur le terrain : les visiteurs (pour les anecdotes !), les acteurs institutionnels, les associations et les professionnels du tourisme qui ont pris le temps de me recevoir.

Mes amis qui m'ont poussée, menacée (gentiment), soutenue et surtout supportée durant ces années de recherche, je vous dois beaucoup, particulièrement :

- Ceux qui m'ont accompagné sur le terrain (David, Manu, Yann, Vanessa et les autres)
- Celle qui m'a donnée un second souffle pour la dernière étape : Kimane
- David je te remercie pour avoir eu le courage d'avoir lu mon travail
- Je remercie aussi particulièrement Stéphane qui m'a secourue
- Vanessa P, merci pour ton soutien moral et nos longues minutes passées au téléphone.
- Sans oublier ma famille d'adoption de Saint-Denis.

Je remercie du fond du cœur ma famille (ma sœur) et surtout ma mère, je lui dédicace ce travail de thèse. Je lui en ai fait voir de toutes les couleurs pourtant elle est restée à mes côtés m'a plus que supporté et j'espère qu'un jour je pourrais à mon tour lui rendre au moins le quart de ce qu'elle m'a donné.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	iii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
<u>PARTIE 1</u> L'évolution des cirques de La Réunion : de « zone » de rejet à l'essoufflement des espaces touristiques	14
CHAPITRE 1 Les cirques : des espaces originaux des Hauts de l'île de La Réunion.	15
1) Les cirques des espaces multidimensionnels.	15
2) Les cirques d'une zone de « rejet »	21
3) ...À la convoitise.	31
CHAPITRE 2 : L'activité touristique dans les cirques : des pratiques originelles à l'enjeu du tourisme durable.	49
1) Le cadrage conceptuel du tourisme.....	49
2) L'évolution de l'activité touristique : des pratiques « originelles »	55
3) ...Au tourisme d'aujourd'hui.....	68
CONCLUSION DE PARTIE.....	103
<u>PARTIE 2</u> : La « révolution » territoriale des cirques.....	104
CHAPITRE 3 : Le territoire en « pratiques ».....	105
1) Le territoire dans une approche opérationnelle.....	105
2) Les pratiques touristiques révélatrices du territoire.	114
3) Les autres acteurs « en territoire ».	132
CONCLUSION.....	154
CHAPITRE 4 : Le territoire touristique : acteur de la transition de l'économie à l'œconomie.	160
1) Les capitaux « visibles » des cirques.	161
2) La gouvernance : un nouveau « mot-mana » ?	174
3) La gouvernance au service du projet de territoire.....	192
CONCLUSION.....	206
CONCLUSION DE PARTIE.....	207
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	208
Bibliographie.....	212
Table des matières.....	227
Table des figures	231
Listes des annexes.....	234

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La Réunion s'est ouverte tardivement au tourisme. Ce n'est qu'à partir des années 1980, près de quinze ans après Maurice, que l'activité touristique a été lancée par un plan triennal de développement. Aujourd'hui, le tourisme est bien ancré dans la vie des Réunionnais et le secteur est considéré comme porteur de développement. Pour autant, son développement reste relativement décevant et ce malgré les efforts tant des institutions que des professionnels. Comprendre pourquoi la destination peine à avancer plus vite est donc une nécessité, et pour tenter d'y répondre la recherche a un rôle déterminant à jouer.

Notre travail doctoral a été initié par une première réflexion menée en Master professionnel sur le tourisme à Cilaos, soit la même année où Didier Robert, président de la Région Réunion, décrétait que « *2010, année du tourisme* », affichant clairement le souhait des acteurs institutionnels de faire de 2010, un tournant dans l'histoire du tourisme à La Réunion.

Le cirque de Cilaos a été reconnu comme le « *deuxième pôle touristique¹ de la destination* », selon le rapport d'ODIT France en 2008. À partir de ce constat, notre axe de recherche s'est focalisé sur l'identification des matières et des pratiques touristiques dans un espace où le tourisme est considéré comme un levier de développement local. Les premiers résultats² ont permis de dégager un second axe d'étude sur les perspectives du tourisme durable à Cilaos ; dans un contexte propice à l'étude de la notion de durabilité touristique, c'est-à-dire un an après le classement du cirque au patrimoine mondial de l'UNESCO. Outre la volonté d'un enrichissement théorique de différents concepts (tourisme, développement local, durabilité, espace et territoire), ces deux années de Master, ont été pour nous l'occasion de découvrir le « monde » du tourisme, avec non seulement un regard de chercheur mais également un regard de professionnel. Cette expérience a été une première entrée, dans la complexité du système touristique du cirque puisque nous étions à l'interface des différents sous-systèmes d'acteurs.

¹ Le premier pôle touristique de La Réunion est la station balnéaire de Saint-Gilles, une station touristique créée en 1970. Elle devient le pilier de la destination autour de l'image stéréotypée de l'île tropicale aux plages de sable blanc autour des trois S : « sea-sun-sand » (Fontaine, 2004).

² Le cirque de Cilaos se positionne sur deux axes majeurs : le tourisme de nature et la valorisation du patrimoine immatériel. Un positionnement qui s'essouffle dû à l'inadéquation entre les projets touristiques et la réalité du terrain. Ce qui a pour conséquence une stagnation de l'activité touristique. Les limites du positionnement sont exposées dans le chapitre 2.

Une immersion qui nous a fait passer par différents paliers des représentations spatiales, grâce à de multiples « casquettes » :

- L'universitaire-habitant, une position qui confronte notre propre perception de l'espace vécu (Di Méo 2001) et soulève les questions liées à la subjectivité.
- Le membre d'une association, l'office de tourisme de Cilaos, qui promotionne l'espace. En contact direct avec les touristes³, qui facilite l'observation des pratiques touristiques, des profils et des attentes.
- Le partenaire, des acteurs institutionnels qui sont en charge de la planification de la politique touristique au niveau communal et intercommunal.

Ce va-et-vient dans le système touristique, nous a conduit à la fin du mémoire à poser les jalons du questionnement sur la notion de gouvernance, rattachée au triptyque tourisme/patrimoine/territoire. Par cette insertion professionnelle, nous avons assurément pris conscience de la complexité du jeu spatialisé des acteurs, mais surtout de l'importance de leur mise en réseau puisqu'ils soulèvent les mêmes problématiques à des échelles spatiales différentes.

En effet, les limites de l'activité touristique soulevées tant par les acteurs institutionnels que les professionnels sont encore difficiles à franchir : une fréquentation touristique qui stagne autour de 400 000 touristes depuis une décennie⁴, une activité qui « *peine à décoller*⁵ » (IEDOM, 2014), un potentiel touristique sous valorisé, et un manque à la fois d'un positionnement et d'une stratégie touristiques⁶. De même, l'impact du tourisme sur le cirque de

³ Dans cette introduction, nous utilisons le terme « touriste » au sens général du terme, sans oublier les nombreuses caractéristiques prises en compte pour qualifier les individus. La deuxième partie de cette recherche, suite à l'étude sur le terrain, précise la définition du « touriste ».

⁴ En chiffres, la fréquentation touristique de l'île de La Réunion de 2006 à 2015 :

2006 : 278 800 (crise sanitaire du chikungunya qui touche durement le secteur du tourisme avec une baisse d'un tiers du nombre de touristes) ; 2007 : 380 547 ; 2008 : 422 000 (l'année du plan de relance engagé par la Région Réunion présenté par ODIT France) ; 2009 : 422 000 ; 2010 : 420 300 ; 2011 : 471 000 (année record en terme de fréquentation depuis 2006) ; 2012 : 446 500 ; 2013 : 416 000 ; 2014 : 405 700 ; 2015 : 426 400 (une fréquentation de nouveau en hausse). (INSEE). Des chiffres qui sont loin d'atteindre les objectifs annoncés en 2010 par la Région Réunion d'accueillir 600 000 touristes.

⁵Le tourisme représente 1.9 % du produit intérieur brut de l'île. Il reste un secteur majeur du développement économique puisque le poids de l'industrie touristique dans l'économie réunionnaise est supérieur à celui de secteurs traditionnels de l'île, tels que l'agriculture et la pêche ou l'industrie agroalimentaire.

⁶La destination Réunion « *souffre* » d'un manque d'image, elle « *est encore à chercher ses repères* » (Jauze, 2009) dans la promotion touristique. Un problème de nouveau soulevé par la Cour des comptes en 2014 dans son rapport sur le tourisme en outre-mer précisant que l'île de La Réunion transmet une image peu lisible à la clientèle extérieure et que les stratégies de développement choisies valorisent de façon insuffisante les atouts naturels et culturels de l'île.

Cilaos tant au niveau socio-économique qu'environnemental, la place stratégique qu'occupe les Hauts de l'île dans la promotion de la destination depuis les années 1990, et le défi de concilier protection environnementale et développement touristique, sont les premiers éléments qui ont suscité l'intérêt de notre questionnement sur le devenir du tourisme à La Réunion, en particulier dans les Hauts de l'île : un espace hétérogène complexe au cœur des stratégies de développement régional reconnu comme « *un vecteur majeur et incontournable du développement durable de l'île* » (Région Réunion, 2008).

Les Hauts sont difficiles à appréhender dans le temps et dans l'espace (Bertile 2011) puisqu'ils ont connu de profondes mutations : ils étaient auparavant associés à la misère sociale et au sous-développement ; ils sont aujourd'hui des terres porteuses de tradition et d'avenir (Jauze 2011) et leur avenir ne peut se concevoir autrement qu'en termes de durabilité. Si « décoder » les Hauts dans leur ensemble relève de la gageure ; les cirques de Cilaos, Mafate et Salazie représentent une entité paysagère, dont l'unicité est reconnue au niveau mondial. Au-delà de cette géomorphologie atypique, l'étude sur le tourisme à Cilaos, nous a poussé à nous pencher sur la mutation des autres cirques. En effet, ils sont le « berceau » des pratiques touristiques originelles : le thermalisme et le climatisme. Des espaces mythifiés qui gardent dans leurs toponymes les marques de l'histoire commune de leur peuplement qui ont bénéficié du même changement de regard de la part des acteurs et des mêmes plans d'aménagement. Aux paysages révélateurs, à forte dimension patrimoniale et identitaire (Simon 2011), souvent dénommés comme un ensemble « *les cirques de La Réunion* » ont des points communs, un « *air de famille* » (parc national de La Réunion 2006) qui recèlent pourtant une grande diversité. L'activité touristique ayant joué un rôle déterminant dans le changement de perception des acteurs sur les cirques, le tourisme est aujourd'hui le pilier de leur développement local. Symbolisant les « *cœurs* » du parc national de La Réunion, ils sont donc au carrefour des problématiques pour lier développement touristique et préservation du patrimoine naturel et immatériel. L'analyse spatiale des cirques, dans une approche de prospective territoriale, est également un enjeu puisqu'elle permet d'ouvrir des pistes de réflexion sur l'orientation de leur stratégie touristique. C'est dans ce contexte que nous avons placé notre recherche sur les cirques, un territoire touristique en devenir, au centre des questionnements et des enjeux du développement durable du tourisme.

L'intérêt de la thèse est double : d'une part, elle tente de contribuer à la connaissance scientifique en géographie du tourisme sur les cirques face au manque de données et d'analyses locales. D'autre part, elle expose une vision territoriale reflétant un angle de recherche différent

du phénomène touristique. Elle s'ancre aussi dans une réalité, essayant par la piste d'un projet de territoire, d'apporter une participation en tant que chercheur-acteur du développement local.

Cadrage théorique de la recherche

Revenons sur le titre de la thèse : « *les cirques un territoire touristique en devenir : questionnements et enjeux* ». Le seul fait de concevoir les cirques comme un territoire touristique amène à des questionnements à plusieurs niveaux, autant conceptuels que méthodologiques. En effet qu'est-ce qu'un territoire ? Qu'est-ce qui le distingue de l'espace ? Quel est le lien entre territorialité et tourisme ? Comment démontrer le « passage » d'espace touristique à celui de territoire touristique ?

Les concepts d'espace et de territoire ont été largement débattus en géographie ; les distinctions entre les deux notions sont plurielles. Ce sont tous deux des termes polysémiques (Georges, 1990), autant dans l'analyse des chercheurs que dans les discours des politiques (Lévy 2003 ; Faure 2006). Dans une approche organisationnelle, le territoire est associé à l'autorité territoriale de l'État (Bras, Bourgeat et Baud 2003). Il ne peut pourtant se cantonner à être défini par les limites politico-administratives (commune, intercommunalité, département, région) même si « *le pouvoir tisse la substance du territoire* » (Di Méo, 2001). En effet, la notion de territoire est rattachée à la planification et à l'organisation de l'État, elle est présentée comme argumentaire dans les processus d'aménagement. C'est pourtant la « *substance* » qui est la clé du territoire. R. Brunet en 1991, nous indique que le « *territoire est une œuvre humaine* » et encore pour Le Berre en 1992, il a trois dimensions une identitaire, une matérielle et enfin une organisationnelle. Ce qui confirme les interrogations sur son usage par rapport à l'espace puisque lui aussi est multidimensionnel. Le territoire fait souvent partie des « *espèces d'espace* » (Mazurek 2012 : 4), M. Marié assimile la maturation de l'espace (dans le temps et dans l'imaginaire des représentations spatiales) à l'existence du territoire (Marié 1993). Il est le reflet d'une facette immatérielle représentant pour J. Bonnemaïson « *l'envers de l'espace* » (1995). M. Vanier précise, quant à lui, que cette notion a été le moyen pour les géographes d'introduire les logiques d'acteurs dans l'analyse spatiale de la société (2009).

Le concept de territoire est en quelque sorte victime de son succès en donnant l'illusion que par ce mot, on peut répondre à tout (Barthes 2002). Son utilisation tout azimut peut même avoir pour conséquence de le rendre stérile, puisque B. Pecqueur en 2009, nous dit bien que pour « *tuer un concept et une notion, il suffit de les définir de multiples façons c'est-à-dire de nulle façon* ». Pourtant, le territoire est un concept qui n'a pas fini sa « *métamorphose* » (Germanaz

2007), restant au cœur des préoccupations des scientifiques (Moine, 2006). Il est donc empreint de spatialité et d'immatérialité. L'enjeu est d'identifier les cohérences et les pratiques spatiales permettant de faire ressortir la substance du territoire. Il est également nécessaire de le penser en tant que système d'interrelations entre les différents groupes d'individus : les acteurs du territoire. Nous partons ainsi de la définition d'A. Moine, le territoire comme « *concept opératoire* » puisqu'il l'ancre dans une approche systémique plaçant le « *sous-système des acteurs* » au premier plan dans le processus de construction territoriale. Pour Pierre Calame (MOOC, gouvernance territoriale, 2016), il est un « *acteur pivot* » capable de répondre aux défis du 21^{ème} siècle en y projetant les fondations d'une nouvelle pensée économique : l'œconomie, qui a une résonnance particulière dans le développement du tourisme durable. Sur la scène publique, il est à la fois synonyme de développement et d'attractivité surtout dans le domaine du tourisme. Ce sont ces approches qui guident notre définition du territoire touristique : un territoire évolutif, perméable qui se nourrit des échanges extérieurs autant que des relations endogènes et qui est le fruit des interactions entre les pratiques spatiales et les représentations soumises à la logique de système, particulièrement face à une activité aussi transversale que le tourisme.

J-M. Dewailly en 2006, explique que l'essence du phénomène touristique n'a pas changé, *a contrario*, la forme et le contexte de ses pratiques sont en perpétuelle évolution. C'est dans ce sens que nous avons placé notre réflexion sur le lien entre tourisme/territoire, posant la question de la « fabrication » territoriale par le tourisme puisqu'il est caractérisé par son effet structurant (Dewailly et Flament 2000) mettant en exergue les matières touristiques. Il devient ainsi révélateur de la substance des territoires, substances qui nourrissent l'activité. L'analyse du territoire par le « filtre » du tourisme, fait que les questions d'appropriation et de représentations changent tout comme la temporalité. Nous déterminons le territoire touristique par son « *ancrage territorial* » c'est-à-dire « *l'ensemble des liens tissé entre le tourisme, son territoire originel et son espace de déploiement désormais élargi et modifié* » (Vlès, 2014). Si J-M. Dewailly et E. Flament posent les matières comme le moyen de définir l'espace touristique, l'analyse spatiale des pratiques des visiteurs sont pour nous le déterminant du territoire touristique.

La recherche sur les cirques s'insère dans la continuité des réflexions menées sur l'« identification » des territoires touristiques de La Réunion. G. Dalama, utilise aussi la notion « *d'ancrage de la territorialité* » pour les Hauts de l'île. Pour l'auteur, l'émergence des Hauts en tant que territoire est basée sur la construction identitaire par le « *recours au symbolisme des*

lieux » pour la population locale. Elle définit ainsi les cirques comme des « *géosymboles*⁷, des lieux qui marquent plus que les autres l'identité réunionnaise » (Dalama 2007 : 4). Elle les qualifie aussi d'« *espace sportif* » qui se transforme en « *territoire de pratique* ». Les cirques ne seraient-ils qu'un « *territoire de randonnée* » ? À notre sens, cela semble réducteur, reléguant au second plan, d'une part les pratiques touristiques héritées et les nouvelles (autres que sportives) ; et d'autre part, paradoxalement oubliant la place de plus en plus primordiale des facteurs immatériels. De même, si nous reprenons le concept de J. Bonnemaïson, il explique bien que c'est le territoire qui devient un « *géosymbole* », de ce fait pourquoi associer uniquement les cirques en tant que lieux et ne pas les définir en tant que territoire ? Cependant, cette réflexion ouvre la voie sur la place des cirques dans les Hauts de l'île, de même que sur l'importance des pratiques touristiques sur la fabrication territoriale. C. Germanaz en 2007, propose quatre types de territorialisation par le tourisme, dont « *le tourisme comme révélation du territoire* » où l'activité est « *le révélateur du lien territorial dans la population locale* ». Le tourisme joue ainsi un rôle prépondérant dans la mise en valeur des ressources territoriales⁸. En parallèle, l'auteur via une approche basée sur les représentations iconographiques « *qui construisent en grande partie les perceptions et les postures de la territorialité* », rappelle le lien intrinsèque entre image et tourisme. Ainsi le territoire touristique se définit par le « *biais des images qu'il génère* ». Les cirques représentent l'une des images les plus marquantes et les plus attractives de l'île au même titre que le volcan de la Fournaise. Ils restent pourtant dissociés et sont définis comme des « *espaces ressentis* » (Germanaz 2007 : 9), ayant chacun une identité propre, ce que nous ne remettons pas en question. Il est certain que Cilaos, Mafate et Salazie ont des caractéristiques singulières, cependant à nos yeux le territoire n'est pas synonyme d'uniformisation culturelle, identitaire ou institutionnelle mais plutôt de complémentarité de ces différents éléments. Notre angle de recherche est aussi différent de celui de C. Germanaz. En effet, il précise que « *c'est plus du côté des acteurs institutionnels, spécialiste de l'aménagement de l'espace, que l'on peut espérer découvrir l'empreinte du territoire touristique* » (Germanaz 2007 : 12). De ce fait, le territoire touristique pour exister a besoin des institutions, mais cela revient à le concevoir du haut vers le bas, ce qui ramène le territoire à la

⁷ J. Bonnemaïson dans l'article intitulé *voyage autour du territoire* (1981), définit le concept de « *géosymbole* » comme un lieu, un itinéraire, un espace, qui prend aux yeux des peuples et des groupes ethniques, une dimension symbolique et culturelle, où s'enracinent leurs valeurs et se conforte leur identité.

⁸ Une ressource territoriale peut être définie comme : « *une ressource spécifique qui peut être révélée selon un processus intentionnel, engageant une dynamique collective d'appropriation par les acteurs du territoire, de nature différente selon qu'elle emprunte ou non le circuit de la valorisation* » (François, 2007).

seule vision organisationnelle. Pour preuve, les décalages entre les discours institutionnels et la réalité du terrain, depuis 2004 jusqu'à aujourd'hui, font que la destination Réunion « *n'a toujours pas trouvé son positionnement* » (Fontaine 2004), son « *ADN touristique* », son identité (Barrieu 2013). Nous appuyons ainsi notre démarche sur l'étude de terrain et des capitaux, tant humains que matériels (Calame 2009) afin de passer de « *la connaissance à l'action* » territoriale pertinente. Dans l'objectif de comprendre le territoire avec la vision des acteurs qui le réglementent, l'aménagent, l'organisent (les institutions), mais aussi par le biais des pratiques et des représentations de ceux qui y vivent (et le font vivre) au quotidien (les habitants), et de ceux qui le parcourent de façon temporaire (les touristes).

Cela renvoie de manière récurrente à la fonction des acteurs dans la construction territoriale, à travers « *l'idée de gouvernance* » (Vanier 2009) puisqu'elle est devenue, au niveau mondial comme à l'échelle locale le nouveau « *référentiel* » ou « *paradigme* » de l'action publique (Simoulin, 2003 ; Pasquier et al., 2007). L'importance du système d'acteurs, le rôle qui lui est conféré dans la « *naissance des territoires* » et la posture du territoire en tant qu'interface des relations soulèvent la question de la gouvernance, qui s'apparente au premier regard à de l'action publique mise en réseau (Gaudin 2012). C'est justement l'appréhension de cette mise en réseau qui est complexe car elle suppose une adaptation des sous-systèmes d'acteurs et surtout la reconnaissance de ces systèmes entre eux afin de sortir d'une vision cloisonnée de la « *gouvernance par bloc de compétences* » figée dans un « *territoire de référence* » (Vlès 2014), au lieu d'être pensée en termes de territoire élargi. La gouvernance, à l'image du territoire, s'apparente elle aussi à un mot-mana. Elle est en cours de conceptualisation (Lévy et Lussault, 2003) ce qui ouvre le champ des possibles surtout dans le domaine du tourisme où elle trouve un écho particulier puisque la démarche partenariale est inévitable pour faire perdurer l'activité.

L'essentiel comme pour l'étude de territoire est de la concevoir de façon empirique en s'appuyant sur les constantes de la gouvernance qui émanent à la fois :

- Du « *pourquoi de la gouvernance* » : le retrait progressif de l'État, les emboitements des échelles de décisions, l'accroissement du secteur privé dans la gestion des biens communs, l'élaboration de stratégies communes de développement, l'idéal démocratique (démocratie participative) qu'elle représente.
- De son « *intérêt* » : la durabilité au sens large, le développement local, l'harmonisation et la coordination des actions, la mise en réseau des acteurs, la capacité de régulation, le partage des informations, le dépassement des conflits par

la prise de conscience de problématiques communes, la création d'autres modes de fonctionnement et de pensées dans la gestion territoriale.

- Et enfin de son « processus » : la légitimité de ceux qui gouvernent, la mobilisation des acteurs locaux, l'appropriation des ressources territoriales (Leloup et al., 2005), le transfert de compétences, la compréhension par l'ensemble des décisions, la gestion des relations à plusieurs niveaux et la cohérence des partenariats par rapport aux problématiques.

La gouvernance est une notion territorialisée et ses constantes sont « territorialisantes ». Elle devrait être construite « *sur, pour et par les territoires* » comme le précisent différents géographes⁹, via le concept de « *géogouvernance* » avec les dimensions évolutives de celui-ci, dans une logique de prospective territoriale. Ce qui rejoint la vision de G. Cavallier qui insiste sur l'importance du projet dans leurs structurations. En effet, le territoire apparaît comme une « *entité active* » dans le processus de gouvernance (Leloup et al., 2005) il est même « *la brique de base de la gouvernance de demain* » (Calame 2009 : 373). En définitive, la gouvernance, le territoire et le projet touristique sont consubstantiels, l'étude de leur imbrication est donc pertinente surtout face à notre terrain d'étude qui combine les défis du développement durable.

Problématique et hypothèses

Cette recherche qui porte sur les enjeux de la construction d'un territoire touristique des cirques, nous questionne en particulier sur le lien entre spatialisation des pratiques touristiques et « naissance de territoire ». Les éléments exposés préfigurent-ils déjà une territorialisation des cirques ? Cilaos, Mafate et Salazie se sont métamorphosés grâce au tourisme, au changement de perception et à la mise en valeur des matières touristiques qui les ont faits évoluer en tant qu'espaces touristiques majeurs. Face à cette première évolution marquante, les cirques ne sont-ils pas à l'aube d'une révolution territoriale par le biais des pratiques touristiques ? Ces pratiques ne sont-elles pas le moyen de révéler ce lien territorial ? Les touristes se déplacent dans les cirques sans hiérarchie, sans commandement, ils sont libres dans leur quête de « récréation », ainsi les « *territoires se font et se défont au grès du tourisme* » (Dalama 2007 : 6). Ces questionnements ont soulevé deux hypothèses :

⁹ Ce concept a été développé par le groupe de recherche « Analyse Spatiale et Géogouvernance » de l'UMR 6012 ESPACE : Michelle Masson Vincent, Nathalie Dubus, Daniel Bley, Christine Voiron, Cécile Helle, Jean-Paul Cheylan, Pierre Douart, Annick Douguedroit, Jean-Paul Ferrier, Frédérique Jacob, Corinne Lampin, Gilles Maignant et Jean-Yves Piot.

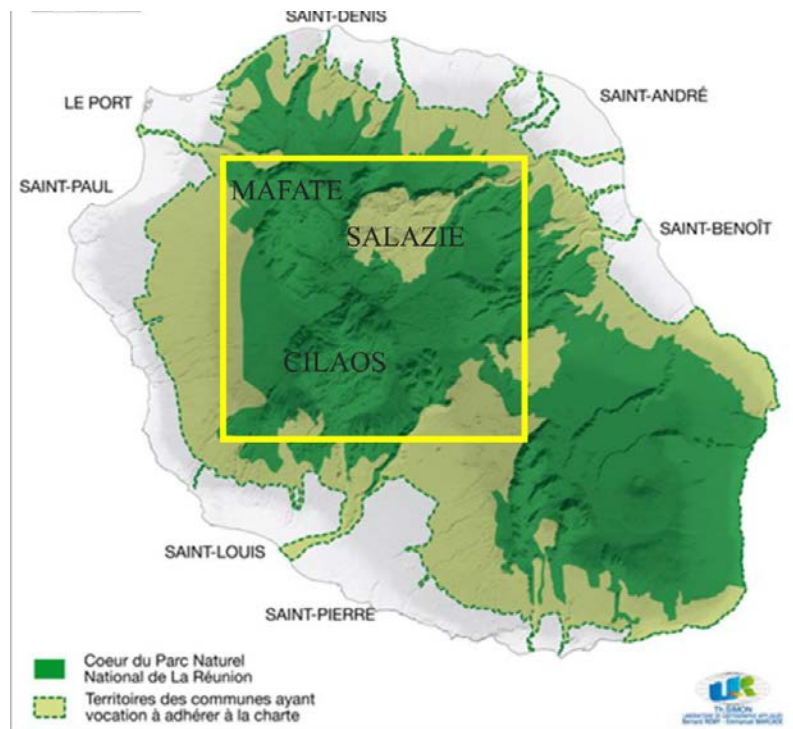
Nous supposons en premier lieu que les cirques de la Réunion ont dépassé « leur identité » d'espaces et que les pratiques des touristes sont révélatrices d'un territoire touristique. Par leurs déplacements, leurs pratiques et leurs représentations, les touristes « marquent » les espaces, leur donnant du sens et une appropriation, les transformant donc en territoire. Les cirques seraient aussi capables d'être le support d'un projet de territoire par la mobilisation des différents acteurs qui pourrait, en même temps, aiguiller le positionnement touristique de l'île. Afin de dépasser les limites en termes d'image, et donner en quelque sorte, une « réponse territoriale » pour exalter leur identité et donc révéler l'ADN touristique de l'île. Ce territoire touristique supposé ne peut se construire en terme de fonctionnalité par la seule superposition des trois espaces, d'autant plus que les cirques présentent une approche territoriale sous forme de mille-feuilles d'acteurs et d'échelles décisionnelles. La mise en réseau est donc primordiale pour faire émerger le projet. C'est aussi dans une démarche de prospective territoriale que nous plaçons notre recherche pour démontrer l'existence de ce lien entre les cirques. Les systèmes d'acteurs étant au cœur de la construction territoriale, nous avons placé au centre de l'analyse la vision de trois types d'acteurs : les touristes, les institutionnels et les professionnels du tourisme, dans le but de confronter notre hypothèse avec la réalité du terrain. En effet, que représentent les cirques pour ces acteurs ? Comment définir leurs rôles dans le processus territorial ? Et comment se positionnent-ils les uns par rapport aux autres ? Deuxièmement, pour que les cirques deviennent un projet de territoire réaliste et cohérent, il y a nécessité de s'appuyer sur un système d'acteurs capable de lui donner des outils opérationnels pour la mise en place d'un tourisme durable. Quel est ce système d'acteurs, ses avantages et ses limites ?

Ce qui nous amène à notre seconde hypothèse, le territoire touristique des cirques pour exister nécessite la mise place d'une gouvernance territoriale plus affirmée. En effet, le manque de gouvernance et de coordination des actions des collectivités territoriales est une entrave au développement touristique. Les professionnels du tourisme l'avaient déjà signalé lors des Assises du Tourisme en 2008 (Folio, 2009). Plus récemment, le rapport annuel de la Cour des comptes en 2014 sur le tourisme en outre-mer, juge inefficace les actions des pouvoirs publics alors même que le tourisme est cœur des stratégies de développement de l'île. Le tourisme à La Réunion est-il en « mal » de gouvernance ? Appréhender les cirques à la fois comme un territoire et un projet, nous permet d'ouvrir notre réflexion sur un concept qui entre dans les débats des politiques touristiques. Ce qui implique la prise de conscience des enjeux de la gouvernance dans la construction d'un projet de territoire touristique durable.

Présentation du terrain d'étude

La Réunion¹⁰ s'est formée grâce à deux phénomènes : l'orogénèse et le volcanisme intra plaque, sa construction étant attribuée au fonctionnement d'un point chaud asthénosphérique. L'île culmine à plus de 3000 mètres d'altitude, le volcanisme et l'érosion ont créé des paysages uniques. Le relief est marqué par la présence de trois cirques formés par des effondrements et démantèlements successifs : Mafate, Cilaos et Salazie (figure 1). Ces amphithéâtres naturels font partie des Hauts de l'île situés à plus de 1000 mètres d'altitude, Cilaos est situé au sud-est, Mafate et Salazie sont au nord-ouest du massif du Piton des Neiges.

Fig. 1 Les cirques au "cœur" de l'île de La Réunion.



(**Source** : T. Simon, Une île en mutation, infrastructures, aménagement et développement à La Réunion , 2008, modifications A.Tossem, 2016)

¹⁰ La Réunion est située à 200 km au sud-ouest de Maurice et à 900 km à l'est de Madagascar, l'île est une montagne volcanique née d'un point chaud dans l'océan Indien, faisant partie de l'archipel des Mascareignes, sur 2512 km². Département français d'Outre-mer depuis 1946, également Région, et région-ultrapériphérique de l'Union Européenne, l'île abrite 850000 habitants.

Les cirques sont un terrain propice pour l'étude des mutations des pratiques et des représentations spatiales : éléments d'« une montagne hostile » et inhabitée, ils sont maintenant convoités autant par les aménageurs, la population locale et les touristes. Ils sont imbriqués dans des structurations administratives qui se complexifient : Cilaos et Salazie sont des communes à part entière alors que Mafate est un quartier appartenant à deux communes distinctes, Saint-Paul et la Possession. Ils appartiennent également à des intercommunalités différentes et constituent aussi le cœur du parc national de La Réunion. Si cette situation politico-administrative peut au premier regard soulever des contraintes, elle permet pourtant le maillage d'acteurs multiples et diversifiés nécessaire dans l'élaboration d'un projet de territoire touristique. Ce qui pousse aussi à avoir une vision territoriale élargie et de penser le territoire hors des limites organisationnelles « classiques ». Les cirques sont donc un terrain d'étude pertinent non seulement dans l'étude de la mise en réseau des acteurs (compréhension du jeu spatialisé), mais également sur les enjeux du tourisme durable.

Méthodologie de recherche

Face aux particularités du terrain d'étude et à nos hypothèses, nous avons privilégié trois entrées méthodologiques complémentaires, afin appréhender la vision des acteurs sur les cirques et à la fois sur les concepts clés : le territoire et la gouvernance.

Les touristes sont les premiers concernés puisque nous supposons que leurs pratiques sont révélatrices du territoire touristique des cirques. Nous avons donc mené une enquête de terrain afin de les interroger grâce à un questionnaire. Cette méthode à la fois quantitative et qualitative est le moyen de faire une typologie des pratiques touristiques et d'interroger les touristes sur le concept de territoire et de gouvernance. Ce qui correspond à la démarche que nous avons engagée : confronter les hypothèses à la réalité du terrain mais aussi d'avoir le territoire « en miroir ».

Dans cette même perspective, nous avons interviewé les acteurs institutionnels et privés, faisant partie du système touristique local des cirques. Ces entretiens semi directifs ont pris deux formes : à la fois collectifs et individuels. La plus-value des entretiens est venue du fait que nous avons aussi questionné les acteurs sur les freins récurrents, sur leurs solutions par rapport aux problématiques du développement touristique et sur leur vision du système d'acteurs.

La dernière méthode est l'immersion du chercheur dans le monde associatif pour être au plus près des enjeux du développement local, et surtout de comprendre en partie « la gouvernance

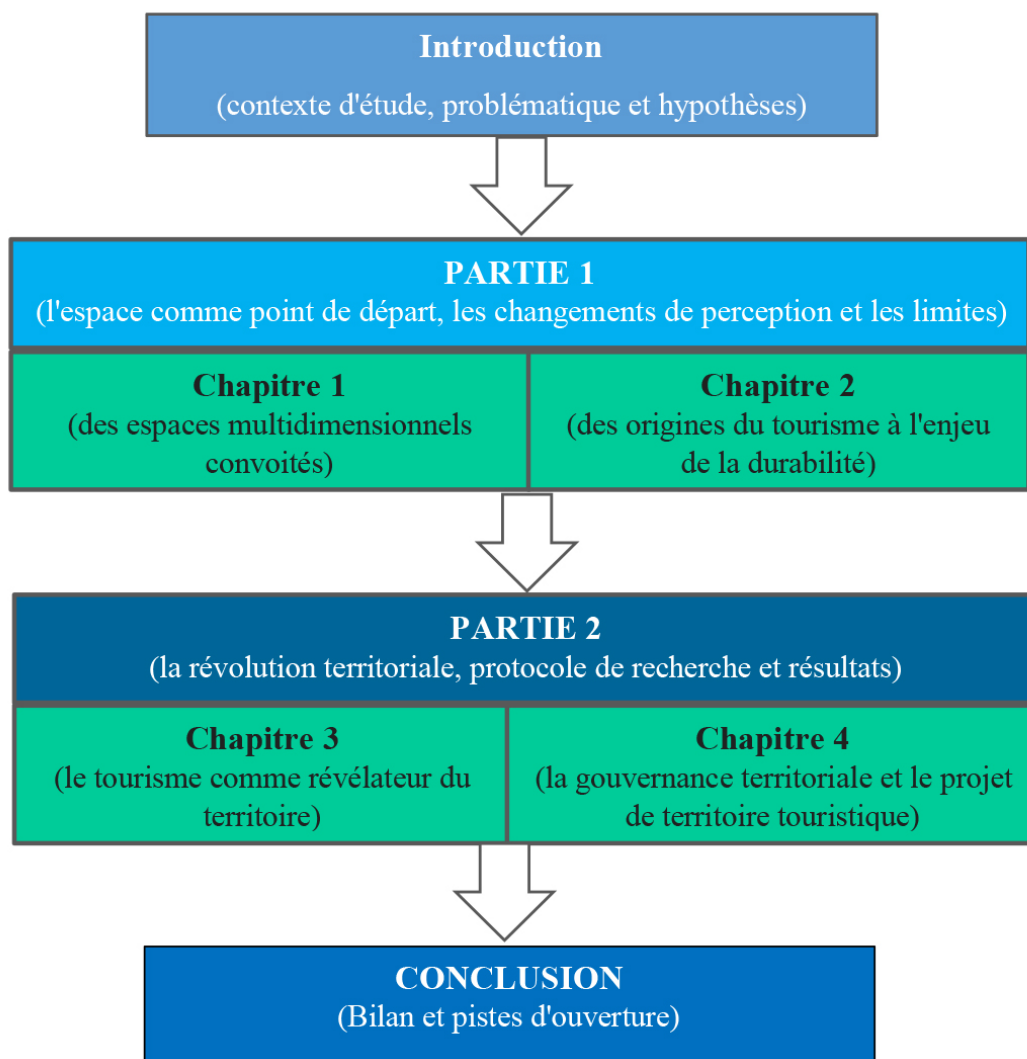
de l'intérieur », sortir de la théorie de la « bonne gouvernance » pour savoir comment elle se traduit dans la réalité.

Structuration synthétique du plan

Ce travail de recherche se structure en deux parties (figure 2). Dans la première, avant d'imaginer la possibilité du territoire touristique, nous « décodons » l'espace des cirques à plusieurs niveaux. Nous partons ainsi de la définition des cirques en tant qu'espace multidimensionnel et original des Hauts de l'île de La Réunion (chapitre 1). L'intérêt est de se focaliser sur les relations qu'ils tissent entre eux, en dégager les cohérences et les complémentarités. « *Pour espérer, pour aller de l'avant, il faut aussi savoir d'où l'on vient* » (Braudel 1972), parce qu'il est aussi essentiel de comprendre les évolutions successives de l'activité touristique afin de mettre en avant son effet structurant. Nous analysons d'abord l'histoire du tourisme à La Réunion qui a des origines anciennes liées aux cirques : de 1850 à 1960, l'activité touristique est initialement axée sur le thermalisme, particulièrement dans les cirques de Salazie et de Cilaos (Fontaine 2003) pour aboutir aux espaces touristiques constitués en suivant de près les changements de l'activité touristique et les pratiques spatiales qui en résultent (chapitre 2). Cette partie montre aussi les limites de l'espace touristique d'où les questionnements et les enjeux sur la vision territoriale des cirques ainsi que sur la durabilité de l'activité touristique.

La deuxième partie vise à démontrer la révolution territoriale des cirques. Elle présente les résultats de l'enquête menée sur le terrain qui valident notre hypothèse de territoire des cirques (chapitre 3). De là nous passons à une prospective territoriale pour définir les grandes lignes d'un projet de territoire touristique durable dont la gouvernance territoriale sera un élément moteur. Les orientations et les pistes pour ce projet sont évoquées (chapitre 4) en se basant d'une part sur les capitaux et d'autre part en pensant le positionnement touristique en termes de valeur et non en termes d'image.

Fig. 2 La structuration du plan de thèse.



PARTIE 1

L'évolution des cirques de La Réunion : de « zone » de rejet à l'essoufflement des espaces touristiques

Les cirques de La Réunion sont des espaces multidimensionnels, qui ont connu un changement de perception depuis leur colonisation. Un changement de regard rendu possible grâce à la volonté des décideurs politiques qui ont enclenché le processus d'aménagement de l'espace des Hauts.

Cette première partie composée de deux chapitres, pose les bases conceptuelles autour de deux concepts fondamentaux : l'espace et le tourisme. Le concept d'espace constituant le point de départ dans l'appréhension de la territorialisation des cirques par le tourisme.

Les cirques de La Réunion sont d'abord présentés en tant qu'espace à part entière et originaux des Hauts de l'île, tant que par l'histoire de leur découverte que par leurs atouts naturels et culturels. L'histoire du tourisme dans les cirques est comparable à celle des pays européens. Elle est marquée par les pratiques du changement d'air et du thermalisme par une élite créant ainsi selon notre hypothèse les bases du territoire touristique actuel.

CHAPITRE 1

Les cirques : des espaces originaux des Hauts de l'île de La Réunion.

Les cirques de Cilaos, Mafate et Salazie sont au départ méconnus et inhabités. Au fil de l'histoire, ils ont connu des mutations importantes sur le plan social et économique. Ces changements ont radicalement transformé la vision des acteurs (population, aménageurs et touristes) sur ces espaces. Ce changement de perception et de pratiques spatiales alimente notre hypothèse de l'évolution des cirques en tant que territoire touristique.

La notion d'espace renvoie à des concepts forts par rapport à notre discipline. Débuter par la définition de l'espace est une démarche difficile, tant les définitions sont multiples et complexes. Elles suscitent encore de nombreux débats scientifiques à propos de sa sémantique et de son utilisation. Pour preuve, notre première référence bibliographique, le *Dictionnaire de la géographie de l'espace des sociétés*, qualifie le concept d'espace d' « **ardu** » et de « **difficile à cerner** ». Le cadrage conceptuel est donc primordial afin de dégager les définitions à privilégier par rapport à notre terrain d'étude.

1) Les cirques des espaces multidimensionnels.

L'espace est un concept évolutif, sa définition a changé lui offrant une vision multiforme tant en termes de limites, de distances ou d'espace-temps. « *Pour le géographe, l'espace est au sens le plus banal du terme, un lieu ou une portion limitée donc cartographiable de l'étendu terrestre* » (Baud, Bourgeat et Bras 2008 : 191). La vision de l'espace a évolué en fonction des courants de pensées et des nouvelles problématiques liées à la société moderne. Selon Paul Claval, dans *Géographie culturelle une nouvelle approche des sociétés et des milieux* (Claval 2012), c'est sous l'effet de la révolution darwinienne que les relations société/milieu deviennent centrales pour la discipline. Cette réalité sociale se reflète dans la mutation de la géographie, d'abord basée sur les notions de milieu ou de région dans la tradition vidalienne, à une

géographie sociale où cette fois les notions d'espace vécu, perçu et de territoire sont déterminantes.

1.1) L'espace : un produit social.

Selon R. Knafo et M. Stock, « *le changement de paradigme, commencé dans les années 1940-1950, a renversé complètement l'angle de l'approche. D'une problématique homme nature, on est passé au rapport société-espace, car pour expliquer les localisations et les différenciations spatiales, on a mis l'accent sur les interactions spatiales et la distance qui sépare les lieux. (...) L'objet de recherche ne s'appelle plus la Terre ou le milieu géographique, mais l'"espace" ou l'"espace géographique" »* (Knafo et Stock 2003 : 324).

La place de l'individu inscrit un premier tournant dans l'approche de l'espace. L'« *espace géographique* » devient un produit social qui place au centre la notion d'interaction spatiale mais également les interactions entre les individus qui aménagent et organisent l'espace. Il est « *à la fois produit des pratiques sociales et composantes de ces pratiques. En définissant l'espace géographique comme un ensemble de lieux, on place au centre la notion d'interaction spatiale* » (Ciattonni et Veyret 2007 : 9). Dans cette approche, l'interaction spatiale qui suppose également la mise en réseau des pratiques spatiales permet de définir l'espace dit « *géographique* ».

Cette expression ne permet pas pour autant de sortir du « flou » de ce concept et à partir des années soixante, cinq courants se sont distingués (Lévy et Lussault, 2003) :

- La production de l'espace.
- L'analyse spatiale.
- Le systémisme.
- L'espace vécu et les représentations.
- L'analyse des territoires et des territorialités.

Ces courants ont répondu au besoin de renouveau de la discipline en développant de nouvelles théories grâce aux apports des autres sciences sociales (comme la sociologie ou la philosophie) pour une géographie sans cesse renouvelée, autour de la connexion société/espace.

1.2) Un espace multidimensionnel.

Selon ces différents courants de pensées, nous retenons que l'espace est multidimensionnel avec de manière très concise deux dimensions consubstantielles :

-La première constituée par tous les éléments physiques correspondant à la réalité spatiale terrestre, les lieux et les objets ainsi que par les liaisons qui structurent l'espace.

-La deuxième constituée de tous les aspects de la dimension humaine qu'elle soit philosophique, idéologique, en lien avec le pouvoir ou les représentations...etc.

Ces deux facettes se fondent et sont indissociables maintenant dans l'appréhension des rapports entre les sociétés et les espaces : « *Voilà qui donne à l'espace un tout autre statut dans l'analyse géographique : il ne s'agit plus de lui conférer des caractères morphologiques et structurels, de le saturer en y projetant les grilles normées des catégories et concepts géographiques, mais de prendre en compte les opérateurs et de comprendre leurs agissements sur, par et pour l'espace et les effets politiques, sociaux, spatiaux, de ces actes* » (Lévy et Lussault 2003 : 332).

L'espace pris dans cet aspect multidimensionnel est donc en perpétuelle évolution. Comme il est le produit des interrelations mouvantes dues à l'évolution de la société, il n'est jamais « fini » il se construit au fil du temps.

1.2.1) Une dimension immatérielle.

Il a une dimension matérielle, mais également immatérielle et idéelle, liée aussi bien à la société qu'à l'individualité. C'est dans cette optique de représentation de l'espace par les groupes sociaux que nous pouvons inscrire l'espace vécu. Cette nouvelle approche en géographie développée par Armand Frémont place l'espace « *subjectif* » au centre de l'analyse. L'espace vécu, tel qu'il le définit, est l'espace social associé aux « *valeurs psychologiques qui s'attachent aux lieux et qui unissent les hommes à ceux-ci par les liens matériels* » (Lévy et Lussault, 2003 : 340).

Il est alors représenté par les pratiques spatiales des individus qui se traduisent à travers les notions d'espaces de vie, perçus et vécus.

- G. Di Méo définit l'« *espace de vie* » par l'aire de ses pratiques sociales. « *Il correspond à l'espace fréquenté et parcouru par chacun avec un minimum de régularité.* » (Di Méo 2001: 30). Il s'agit donc des espaces de loisirs, de repos, de travail, de résidence...etc, l'espace de vie est donc multiforme.

- Les questions relatives à la « *perception de l'espace* » ont intéressé les sociologues, les ethnologues ainsi que les géographes. Ce sont d'abord les chercheurs anglo-saxons qui étudient le sens des lieux (*the sense of place*), le « *sentiment qu'on éprouve pour les lieux, pour ce qui est spécifique de chacun, vous y attache ou vous en éloigne.*» (Claval 1974 : 184). Il faut également prendre en considération comment les individus se représentent et interprètent leur espace, de même, leurs représentations influencent aussi leur perception.
- L'« *espace vécu* » est une notion qui englobe ces deux aspects : l'expérience concrète des lieux et la subjectivité des individus :
« *Espace global et total, l'espace vécu recoupe trois dimensions :*
 - *L'ensemble des lieux fréquentés par l'individu, c'est-à-dire l'espace de vie*
 - *Les interrelations sociales qui s'y nouent (espace social)*
 - *Les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues (A. Frémont, 1984) »* (Di Méo 2001 : 30)

Nous considérons qu'il s'agit également du point de départ de la démarche d'appropriation de l'espace vécu qui alimente le processus de construction territoriale. Les représentations ne sont pas uniquement individuelles, elles sont aussi collectives ce qui aboutit à un « *espace vécu collectif* ». Les éléments individuels relatifs au sens, à l'expérience et les éléments collectifs (les éléments déterminant les groupes sociaux) orientent la lecture de l'espace. Ces représentations sont basées sur un système de codes sociaux qui fait partie de l'individu qui définit sa vision et sa perception. Elles dépendent aussi du moment où l'on interroge la société, c'est-à-dire par rapport à son époque, son histoire, ses idéologies qui changent le regard que l'individu porte sur le monde.

1.3) Les pratiques spatiales comme déterminants de l'espace.

Cette notion d'espace vécu a une résonnance particulière par rapport à notre objet et terrain d'étude. La perception et la représentation des individus jouent un rôle fondamental dans l'existence et la reconnaissance des espaces touristiques. Travailler sur les problématiques liées au tourisme, nous amène à nous interroger sur les relations entre pratiques spatiales et représentations de l'espace, en confrontant le regard des acteurs du tourisme. La définition des pratiques spatiales s'articule autour deux notions : celle de la spatialité et celle des pratiques entendues comme « actions » (conscientes ou inconscientes) des individus.

La spatialité recouvre deux aspects :

- Premièrement, elle englobe les caractéristiques de la dimension spatiale d'une réalité sociale.
- Deuxièmement, elle se définit par l'ensemble des actions spatiales réalisées par les opérateurs d'une société. (Lévy et Lussault 2003 : 866).

C'est le deuxième aspect de la spatialité qui nous intéresse ici. Les différentes interactions entre les acteurs de la société et leurs répercussions sur l'organisation et la perception de l'espace. La spatialité se construit dans l'action des individus. Les actions sont ainsi productrices d'espace. Il n'est ici pas considéré comme un simple support ou un simple reflet des agissements de la société (figure 3). « *Il s'agit d'une réalité construite dans l'action spatiale et qui signifie quelque(s) chose(s) pour quelqu'un, pour un acteur.* » (Lévy et Lussault 2003 : 867).

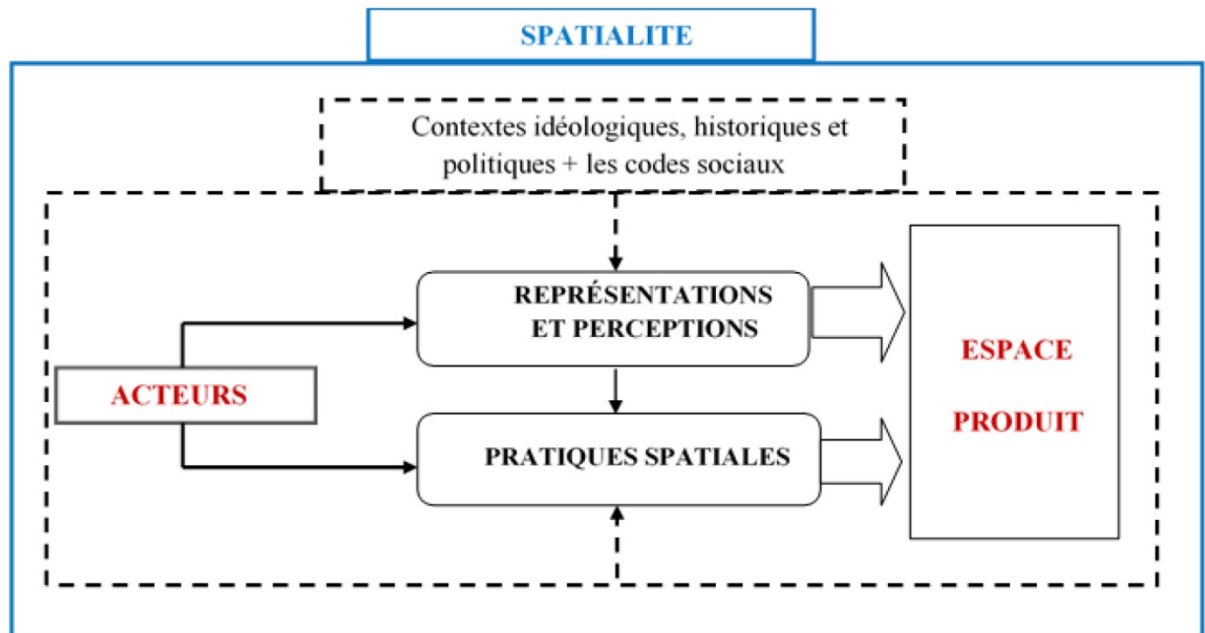
Nous entendons le terme « *pratique* » non pas dans le sens classique de facilité, mais en termes d'actes. Les actions des individus sur leur espace, comment ils le vivent et le construisent grâce à différentes pratiques. Pratiques qui soit, permettent la distinction entre les individus, soit les rassemblent en groupe sociaux. « *Elles (les pratiques) traduisent pour partie les logiques géographiques (spatiotemporelles en fait) de contextes socio-économiques (c'est-à-dire culturels) dont elles façonnent pourtant, dans l'espace, les structures objectives.* » (Di Méo 1999).

Les pratiques ont une dimension sociale résultant de l'action. Celle-ci n'est pas faite au hasard mais influencée par les relations de l'individu à la société (tout comme sa relation à l'espace) à laquelle il appartient. Il est donc nécessaire de prendre en considération toutes les valeurs culturelles et historiques dans l'analyse des pratiques spatiales. Plus particulièrement dans le domaine du tourisme où les individus sont libres dans le choix de leur déplacement.

Ici, dans cette approche par le tourisme, les pratiques spatiales ne reflètent pas les pratiques quotidiennes de l'individu puisque le contexte change (hors de son quotidien), ce qui modifie le rapport à l'espace (un espace nouveau auquel l'individu soumet son analyse). D'ailleurs « *les recherches sur les comportements des touristes indiquent qu'ils arrivent sur un site avec des images préétablies (Frochot & Kréziak 2009) et qu'ils vont chercher à adapter leur représentation de la réalité rencontrée à ces images préconçues (Urry 1990)* » (Vlès 2014).

L'espace est donc une réalité construite par les acteurs, leurs interactions, leurs perceptions, leurs pratiques qui le façonnent (figure 3). Le schéma ci-dessous représente cette approche d'un espace multidimensionnel qui met en relation spatialité et pratiques spatiales :

Fig. 3 L'espace une réalité construite par l'acteur



(Source et réalisation : A. Tossem, 2014)

Cette approche de la spatialité entre pleinement dans notre analyse qui se construit autour des visions de trois acteurs : le touriste, les acteurs institutionnels et les prestataires touristiques. Autour d'une question, ont-ils la même vision et perception de l'espace des cirques ? Si oui, (hypothèse de départ), comment révéler et construire ce territoire touristique ?

La définition de l'espace en tant que produit social multidimensionnel est notre point de départ, suivant le schéma de la production spatiale (figure 3) il est nécessaire de présenter les cirques dans leur contexte géographique, historique, sociologique, politique et idéologique afin de comprendre leur évolution et leur particularité.

2) Les cirques d'une zone de « rejet »

Avoir choisi les cirques comme terrain d'étude, implique un retour en arrière pour comprendre les mutations et l'appropriation de l'espace en se focalisant sur les représentations et les perceptions des acteurs. D'abord considérés comme des espaces « *repoussoirs* » (Jauze 2011), les cirques sont maintenant convoités, suscitant l'intérêt des aménageurs, des touristes et de la population locale. L'histoire de leur peuplement, les transformations politiques et sociales, la découverte des atouts naturels expliquent aujourd'hui la particularité des cirques. L'objectif est d'expliquer comment les cirques sont-ils passés d'une « montagne hostile » à des espaces touristiques.

2.1) La découverte des cirques liée au marronnage.

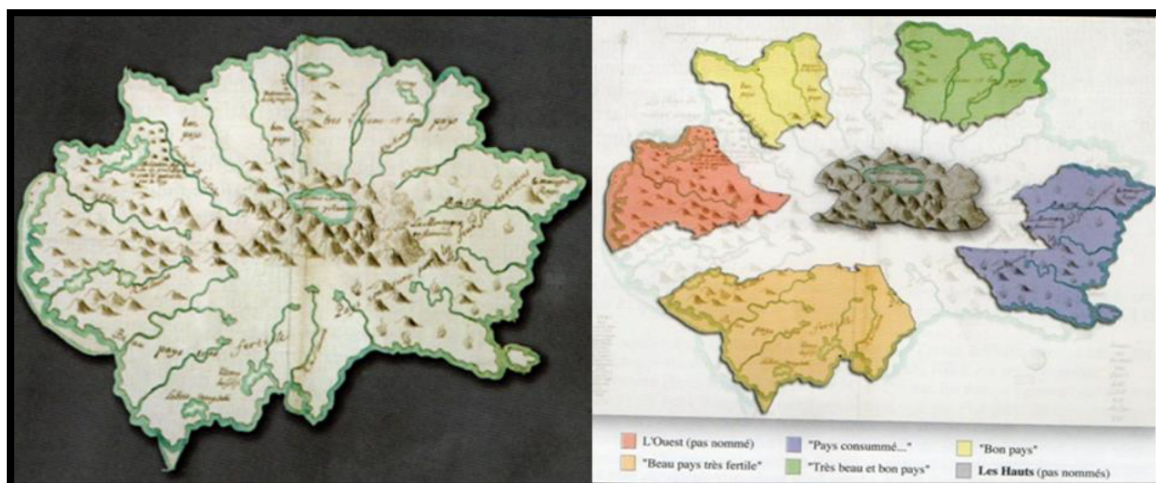
L'île de La Réunion reste inhabitée jusqu'à la moitié du 17^{ème} siècle. C'est en 1642 que la France prend possession de l'île. Lors de la création de la compagnie des Indes Occidentales en 1664, l'établissement des premiers colons s'organise pour en faire « une île à vivre ». Ils s'installent sur le littoral, délaissant les Hauts et en particulier les cirques qui semblent alors hostiles et inhospitaliers. L'appropriation des cirques est donc tardive. Ils ne sont alors qu'« *une montagne recouverte d'une forêt* » (Dalama 2003 : 28). Un espace naturel composé d'une végétation dense et de reliefs escarpés qui ralentissent la progression de la colonisation. En opposition, les plaines littorales et les basses pentes offrent des conditions favorables à la mise en place de l'activité humaine (figure 4).

Cette différenciation spatiale entre les Hauts et les Bas est présente sur les cartographies réalisées à l'époque, donnant alors les premières perceptions des colons arrivés sur l'île. C. Germanaz discerne, grâce aux premières conceptions spatiales cartographiées, les contours des Hauts de La Réunion (Germanaz 2011). Son analyse faite de la carte¹¹ dite de Flacourt¹² a retenu notre attention.

¹¹ La carte est conservée à la BNF au département des Cartes et Plans sous la cote : SH PF 218 Div 2 Piè 1D.

¹² Etienne de Flacourt, administrateur colonial et voyageur. Gouverneur de Fort Dauphin à Madagascar en 1649. Pendant ce séjour, il envoie Le Bourg à Mascarine pour en prendre à nouveau possession de l'île au nom du Roi et l'a baptisé île Bourbon. E. de Flacourt recompose cette carte sur le récit des exilés de Pronis, revenus de l'île Bourbon trois ans plus tard. Ils livrent des informations qui seront complétées par le récit d'Antoine Thoreau qui résidait à l'île Bourbon entre 1654 et 1658.

Fig. 4 La partition spatiale induite par la carte dite de Flacourt (1661-1708)



(Source : C.Germanaz, 2011, « Les Hauts, espace d'utopie ? Géographie d'un toponyme imaginé ». p 18)

La dichotomie spatiale y apparaît déjà ; le littoral et les basses pentes sont décrits comme des « bons pays », alors que les Hauts restent totalement inconnus. « *Le cœur de l'île est présenté comme un espace ambivalent révélant à la fois des précipices terrifiants [...] mais aussi de « beaux pays » [...], des campagnes fort étendues, bonnes et remplies d'herbes, des arbres d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaires* » (Martin, 1667, cité par Lougnon, 1958, p44-46) » (Germanaz 2011 : 19).

L'île a donc deux espaces : l'un cultivé et l'autre naturel. Les colons¹³ attribuent ainsi les terres cultivables d'une manière particulière : les concessions se répartissent de bas en haut « *du battant des lames au sommet des montagnes* ». En 1725, la Compagnie des Indes valorise l'île par les plantations de café, une culture destinée à l'exportation (la grande époque du café 1770-1810). Tout ce qui n'est pas concédé à Bourbon appartient au domaine, c'est le cas des cirques et des hautes plaines.

De vivrière, l'île passe à une économie de plantation basée sur un système esclavagiste. En effet, La Compagnie des Indes pour exploiter ces nouvelles terres importe massivement des esclaves venant d'Inde, de Madagascar et d'Afrique pour le développement des cultures

¹³Selon les lois les colons peuvent échanger leurs terres à un autre colon ou les léguer à leurs héritiers. Cependant ils ne peuvent pas les vendre.

coloniales : le café et la canne à sucre. La traite négrière réduit hommes, femmes et enfants en esclavage engendrant un véritable commerce.

Les « Noirs » arrivés à Bourbon rejoignent l'habitation¹⁴ du maître et construisent leur logement appelé « boucan », « paillote » ou « ajoupa ». Selon le *Code Noir*¹⁵ les esclaves sont considérés comme un meuble, les conditions de vie sont inhumaines, ils sont mal logés, sous-alimentés, subissent de mauvais traitements et châtiés à coup de fouet. Face à cette violence du système esclavagiste, certains d'entre eux sont en quête de liberté et décident de quitter l'habitation pour se réfugier dans les hauteurs de l'île. Ainsi, les Hauts de l'île et les cirques, espaces répulsifs pour les colons vont devenir le refuge des esclaves en fuite, les « Noirs marrons ».

2.1.1) Cilaos, Mafate et Salazie : un espace de refuge.

La découverte et le peuplement des cirques sont issus du désir de liberté des esclaves pratiquant le marronnage. Leurs toponymes d'origine malgache, nous rappellent jusqu'aujourd'hui cette histoire commune :

- « Tsiloasa » pour Cilaos signifiant « d'où on ne revient pas » ou qu'« on ne quitte pas ».
- « Salaozy » pour Salazie traduit par « bon campement » ou désignant « une marmite à trois pieds ».
- « Mahafaty » pour Mafate, signifiant « qui tue » ou « dangereux ».

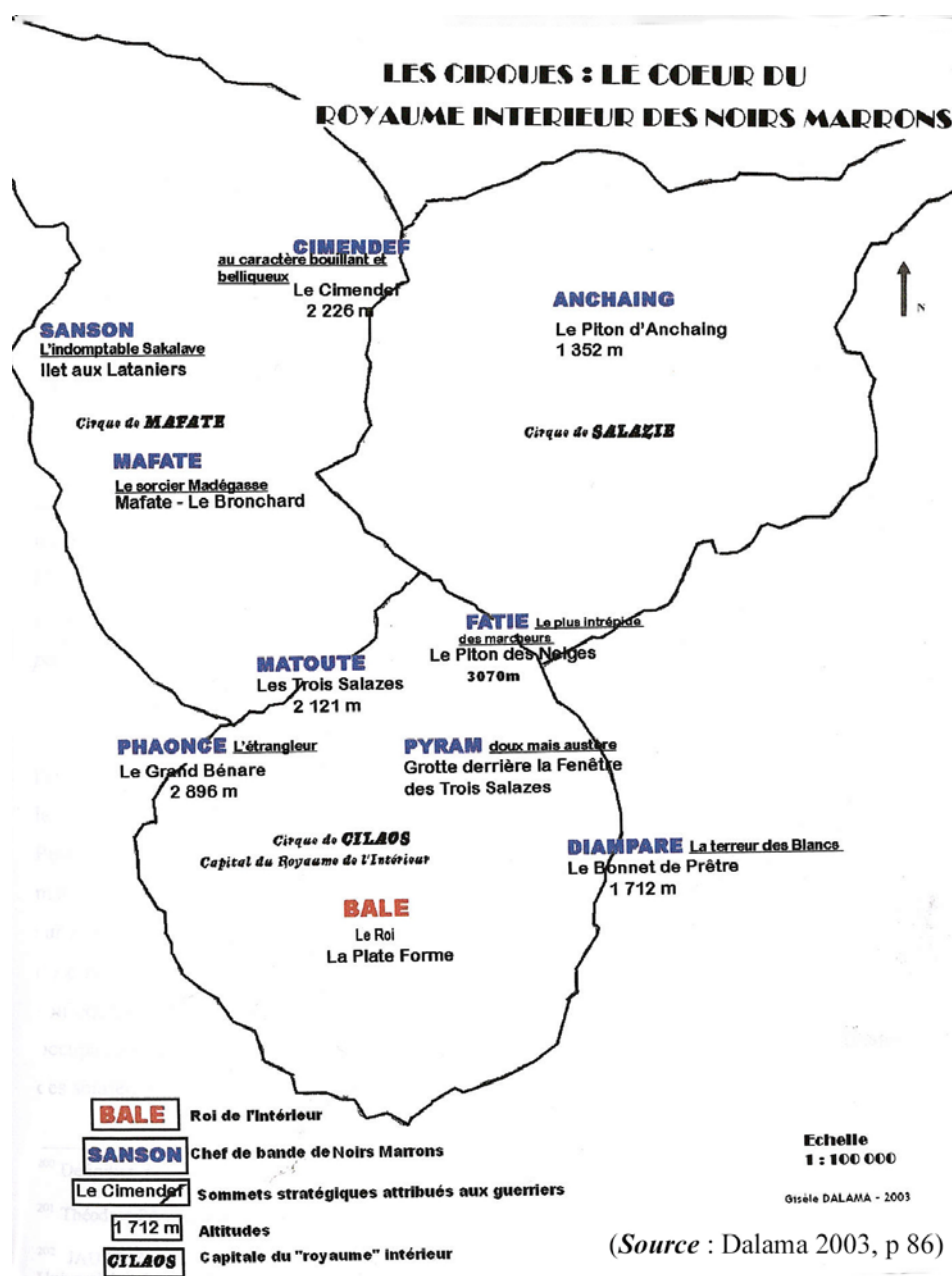
Le marronnage est le fait de fuir l'habitation soit de façon temporaire (« le petit marronnage » absence de moins d'un mois) ou de façon définitive (« le grand marronnage » qui suppose une organisation en bande des esclaves). Les « Marrons » sont traqués par les chasseurs qui à leur tour découvrent les Hauts de l'île. Ce qui les pousse à s'enfuir de plus en plus loin vers les montagnes. Enclavés dans les cirques, les esclaves ne sont pas pour autant à l'abri.

¹⁴ L'habitation désigne l'ensemble des bâtiments et des terres plantées en sucre ou en café quelque soit son étendue.

¹⁵ Le Code Noir regroupe les différentes réglementations pour les colonies relatives au gouvernement, à l'administration et notamment les lois concernant le statut civil et pénal des esclaves. Selon l'ordonnance royale de mars 1685 sous le règne du roi Louis XIV.

Les cirques sont de véritables lieux de refuge, « personne n'allait les chercher, car il fallait traverser, pour arriver jusqu'à eux, des forêts vierges, des précipices affreux, des rochers infranchissables et des routes inconnues » (Dalama 2003 : 80). Les esclaves s'organisent autour de « grands chefs marrons » et se partagent cet « espace de refuge » (figure 5). Plus qu'un refuge, les cirques deviennent le centre d'un « espace identitaire » pour ces esclaves qui ont perdu leurs racines, leurs cultures et leurs modes de vie. Par l'attribution des sommets de l'île aux différents chefs, « le marronnage apparaît comme la volonté d'un groupe d'individus de retrouver une personnalité sociale » (Sam Long 1990 :53).

Fig. 5 Les cirques le "cœur" du royaume intérieur des "Noirs marrons".



(Source : Dalama 2003, p 86)

Sur cette carte l'espace est approprié par les grands noms (Bâle, Anchaing...etc.) du marronnage à l'époque de Bourbon. La représentation symbolique de la liberté et de l'identité des « *Noirs marrons* » permet d'identifier les cirques comme un espace vécu. Cette appropriation est aussi le présage d'une colonisation de l'intérieur de l'île. Mais cet espace ne durera pas, car la « chasse aux Noirs marrons » déconstruira cette première « spatialité ». Inquiets des descentes de ces ex-esclaves, les colons blancs en appellent au gouverneur et vers 1730 Mahé de La Bourdonnais fait mettre en place les premières milices confiant leur direction à des chefs d'escadre dont François Mussard, qui arrive à convaincre le gouverneur de lui donner carte blanche pour organiser la chasse des 1000 à 2000 « *Noirs marrons* » sur les hauteurs et les écarts de Bourbon. Avec ses hommes, François Mussard explore ainsi le cirque de Mafate en passant par la Rivière des Galets, en détruisant les camps des marrons. Se frayant un chemin jusqu'aux cirques en passant par les rivières, il remonte les crêtes de l'Entre-Deux jusqu'au Dimitile et explore les plateaux des différents cirques pour repérer les camps et le nombre d'esclaves en fuite.

Ce faisant, il représente aussi le pouvoir colonial dans ces lieux reculés. Les cirques et les Hauts vont devenir des espaces « pacifiés » par l'intensification de la chasse à partir des années 1750. Le marronnage jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848 ne concernera plus que quelques individus. Le « retrait » des « *Noirs marrons* » va laisser la possibilité de coloniser ces nouvelles terres par les « *petits blancs* ».

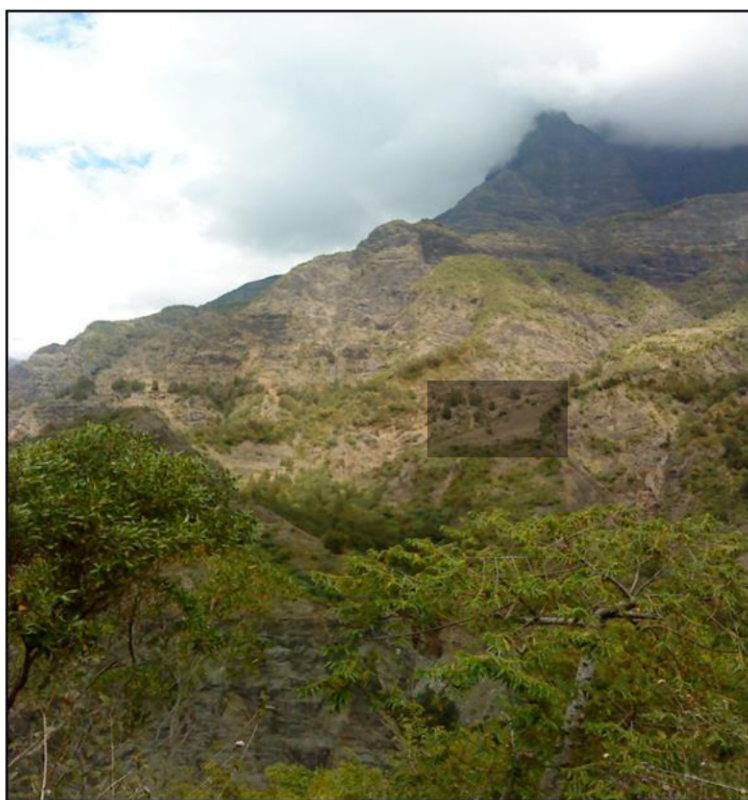
2.2) La conquête des cirques par les « *petits blancs* ».

En effet, les terres manquent à Bourbon au 19^{ème} siècle. Pour cette raison les espaces des Hauts sont colonisés et « *surtout les cirques maintenant que le danger du marronnage a disparu* » (Dalama 2003 :119). Face à l'augmentation de la population, les cirques et les hautes plaines pour l'administration coloniale répondent à ce besoin de terre. Les conditions des « *petits* » propriétaires se dégradent (ils sont ruinés et défavorisés), la colonie fait face à la paupérisation des « *petits blancs* ». Ce seront les premiers à s'installer dans les cirques après les esclaves « *marrons* ». Officiellement, Salazie est concédé à partir de 1830 (le cirque le plus accessible depuis Saint-Denis) et Cilaos en 1840. Mafate est un cas particulier puisqu'il n'y a pas de plan de colonisation, il reste jusqu'aujourd'hui le cirque le plus difficile d'accès.

Les « *petits blancs* » sont la population pauvre de l'île. Ils sont représentés à la fois par les chasseurs de cabris (ancien chasseur des « *marrons* ») et les modestes propriétaires terriens. La

conquête des cirques s'accélère en 1848, date de l'abolition de l'esclavage. Ce qui entraîne un exode des Blancs vers les Hauts « *qui n'ont pas réussi sur la côte et qui ne veulent pas rester comme de simples employés sur les domaines sucriers des « gros blancs » et être traités à l'égal des nouveaux affranchis.* » (Germanaz 2009 : 37). Ils s'installent d'abord sur les « îlettes » (figure 6) où ils pratiquent une agriculture vivrière. Les îlets sont aussi une particularité des cirques de La Réunion. Nous pouvons les considérer comme un « *micro espace* » tout à fait singulier, ce sont des « *localités circonscrites comme des îles par des cours d'eau, des ravines et même de simples plis de terrains, sur les pentes des montagnes (De Mahy 1891)* » (Germanaz 2009). Ce sont des espaces isolés et restreints à l'« *écart du monde* » aux conditions de vie particulières et difficiles (sécheresse, érosion, surexploitation et manque de ressources).

Fig. 6 Photo de l'Îlet Chicot prise de la route de l'Îlet à Cordes à Cilaos. Caractérisé par une forte pente bordée de ravins.

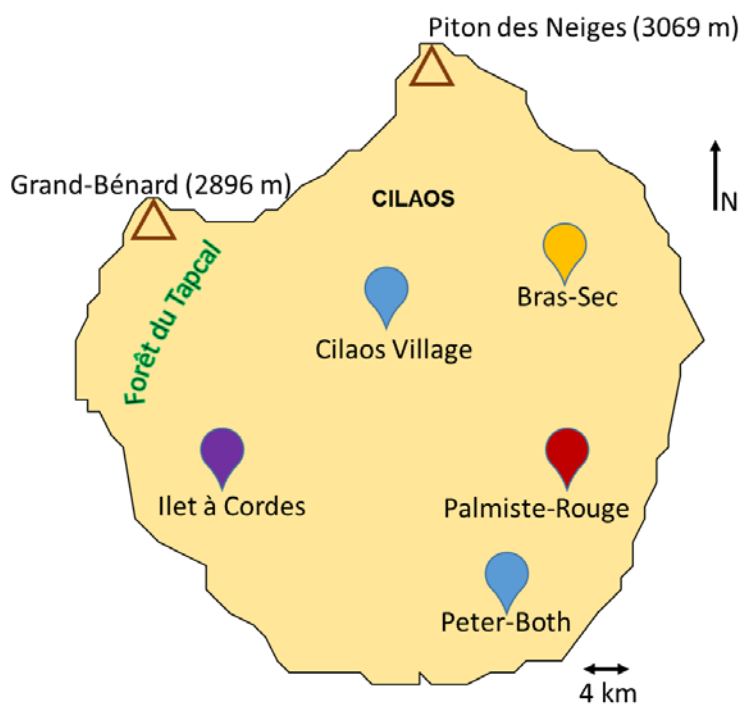


(Source : cliché, A. Tossem, 2011)

Les terres exploitées des Hauts appartiennent au droit du Domaine, l'exploitation a été tellement encouragée par l'administration coloniale que la population augmente très vite, elle s'installe sur des terrains dont elle n'est pas propriétaire entraînant un déboisement massif. Le Domaine engage des mesures pour légitimer et mesurer les concessions et parallèlement applique des mesures de reboisement des pentes (en 1853, un arrêté du gouverneur Hubert Delisle crée un service forestier).

Cilaos devient une section de Saint-Louis en 1861 et elle le restera jusqu'en 1965, les îlets du cirque sont désertés au profit des « plus grands îlets » : Cilaos-Village, Bras-Sec et Palmiste-Rouge (figure 7).

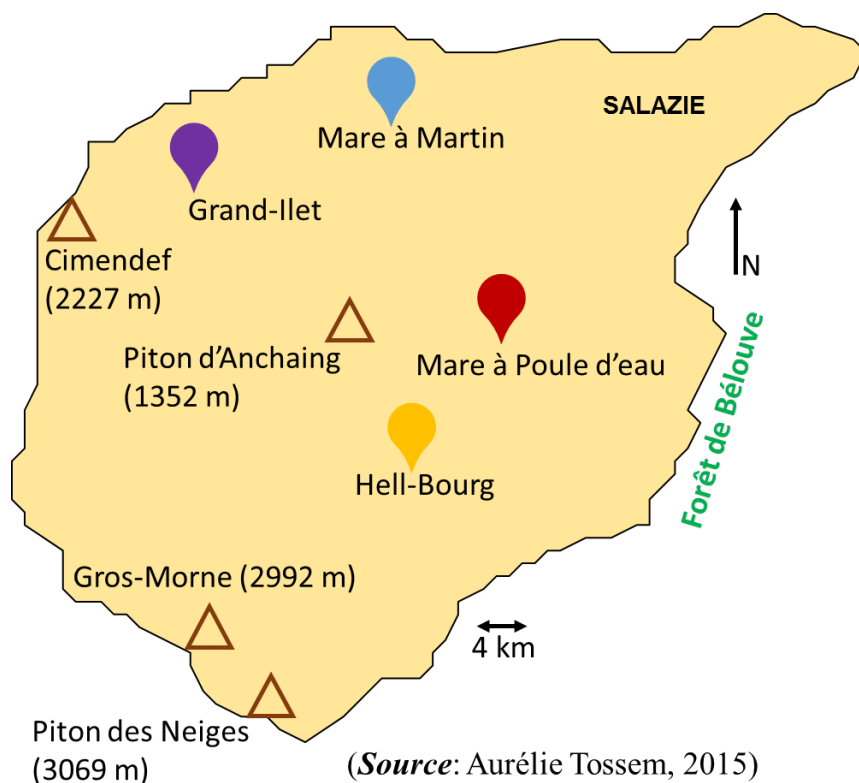
Fig. 7 Les lieux où s'est installée la population dans le cirque de Cilaos.



(Source: Aurélie Tossem, 2015)

Les premières concessions à Salazie datent du 1^{er} décembre 1830, elles se situent d'abord à la Mare à Poule d'eau. Salazie devient une commune en 1899 (figure 8). La population s'installe également à Gand-Ilet et Hell-Bourg, sa colonisation est facilitée par son ouverture vers Saint-Denis.

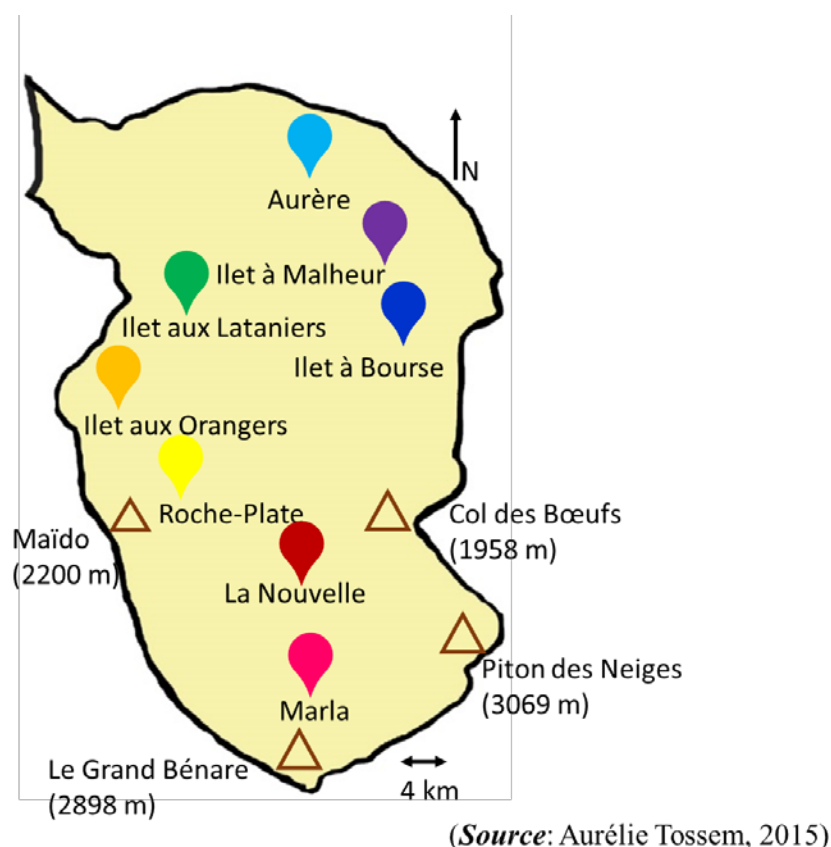
Fig. 8 Les lieux où s'est installée la population à Salazie.



Avant l'abolition de l'esclavage, de nombreuses demandes de concessions sont formulées pour le cirque de Mafate de 1788 à 1840. Les premières concernent essentiellement la rive droite de la Rivière des Galets. Mafate, contrairement à Salazie et Cilaos n'est pas une commune ; le cirque est partagé entre la commune de Saint-Paul et de La Possession. En 1874, le Service Forestier impose une forte réglementation (surtout pour réguler l'utilisation des ressources forestières) pour pousser les Mafatais à quitter le cirque. Certains le quittent pour s'installer dans les Bas, les autres occupent des espaces restreints déjà défrichés ou encore occupent des terres dans l'illégalité (figure 9). Ces colons sont livrés à eux-mêmes, sans moyen de communication directe avec le littoral. Ils pratiquent une culture de subsistance, le sol du cirque est peu fertile et la dégradation des ressources est inévitable.

En 1925, le Service Forestier tente de contrôler les installations et se heurte aux habitants qui refusent de quitter les lieux. Par la suite, l'État va prendre possession des terres à hauteur de 95%. Seuls quelques hectares restent privés. La population est ainsi dispersée sur les différents îlets. Il reste aujourd'hui le moins peuplé et le moins accessible des trois cirques.

Fig. 9 Les lieux où s'est installée la population à Mafate.



L'appropriation de l'espace des cirques à cette époque s'est donc produite en deux temps :

- L'espace refuge des esclaves « *marrons* ».
- La colonisation des « *petits-blancs* » par un système de concessions.

À ce moment, les cirques et leur population ont une image négative, reflet de l'échec et de la misère sociale. Dans la littérature coloniale et postcoloniale, les blancs des Hauts sont décrits comme des « *bêtes* ». « *Verschurr, dans un article sur Salazie en 1899, les dépeint sous les traits de l'animalité : « Ces pauvres gens, favorisés par un climat délicieux et par tous les bienfaits de l'existence, doivent avoir le développement intellectuel de la chèvre qui broute dans leur enclos, de la poule qui picore dans le jardinet* » (Jauze 2011 : 128).

C'est une population en dehors du système colonial, restant en marge du développement de l'île, un espace marqué par les inégalités sociales et économiques.

2.3) Les cirques : des espaces en « manque » de développement.

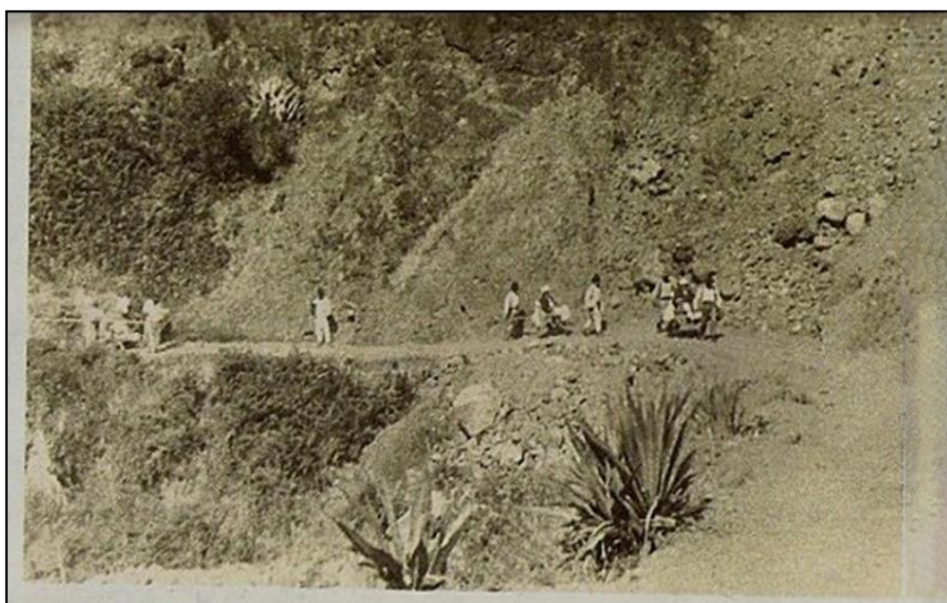
Alors que le développement économique et social se poursuit dans les Bas, les cirques sont en situation de sous-développement, creusant encore plus la dichotomie Hauts/Bas. Après la période coloniale, l'île de La Réunion devient un département français d'outre-mer en 1946, ce qui modifie considérablement le développement de l'île. L'objectif est de rattraper le niveau moyen de la Métropole dans tous les domaines.

L'intégration à l'État français en tant que département français d'outre-mer devait permettre le développement économique, social de l'île et de réduire les inégalités. La départementalisation a engendré une métamorphose rapide de l'économie réunionnaise. Elle resserre ainsi les liens entre la « métropole » et son ancienne colonie ; elle implique la duplication des institutions : État, département, région et communes. L'économie se modernise grâce aux fonds publics, la population augmente tout comme l'urbanisation et les infrastructures se développent prioritairement dans les Bas. La départementalisation profite d'abord au littoral (les équipements, les emplois, les administrations...etc.) et l'économie tertiaire s'amplifie. En comparaison, les Hauts *« passent alors du non développement au sous-développement : les infrastructures sont inexistantes ou à l'abandon, le niveau de vie reste bas, l'habitat dégradé, précaire ou insalubre »* (Jauze 2011 : 9), et la population quitte les îlets en faveur du littoral. Les Hauts et en particulier les cirques sont « oubliés » dans ce processus d'aménagement et de modernisation accentuant le sentiment de marginalisation de la population. Les mutations ne sont pas seulement économiques, elles sont aussi socioculturelles. En effet, La Réunion se calque sur le modèle « métropolitain » fragilisant la culture et l'identité créole.

La situation des cirques est également aggravée puisqu'ils sont difficiles d'accès. Ils *« sont des milieux difficiles pour l'établissement des voies de communications »* (Lamy-Giner 2011 : 316). Le relief montagneux est un inconvénient pour la création du réseau routier, les éboulis sont fréquents nécessitant la fermeture des routes pour le cirque de Salazie et de Cilaos. Les routes finissent en cul sac ; aucune liaison routière ne permet de relier les cirques entre eux, et Mafate jusqu'à aujourd'hui n'est pas desservi par la route. Les sentiers de randonnées sont la seule possibilité de passer d'un cirque à l'autre. À Salazie, la première route est ouverte en 1836, à Cilaos la route carrossable a été livrée en 1932. Se déplacer vers les cirques ressemblait à une véritable expédition en charrette ou en chaise à porteurs (figure 10). Certes la mise en valeur des cirques (et celle des Hauts) *« se fait selon des méthodes archaïques de l'agriculture sur brûlis contrastant avec les méthodes capitalistes de l'agriculture de plantation »* (Bertile 2004 : 141), mais en même temps un véritable mode de vie dans les Hauts se construit pour

parer à l'isolement et au manque de ressources. Plus qu'un mode de vie, c'est une civilisation qui se forme favorisant la construction spatiale, avec des valeurs identitaires (l'importance des liens familiaux, l'« amour » de la terre, la convivialité, la « débrouillardise »...) qui continuent aujourd'hui à faire écho dans notre représentation de ces espaces. Malgré toutes ces difficultés structurelles, économiques et sociales, ils vont réussir leur reconversion grâce notamment au Plan d'Aménagement des Hauts (PAH) ; une étape cruciale du développement des cirques. Plus que la départementalisation, c'est ce plan d'aménagement qui sort les cirques de leur situation de sous-développement.

Fig. 10 Le premier tracé de la route de Cilaos : au temps des chaises à porteurs le trajet pouvait durer une quinzaine d'heures.



(Source : Office de Tourisme de Cilaos)

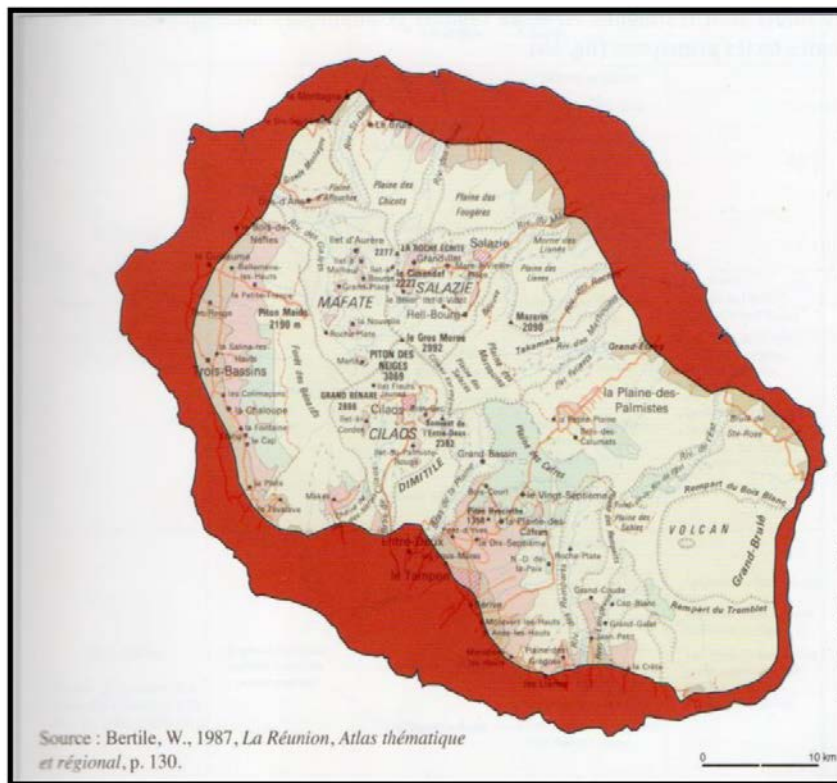
3) ...À la convoitise.

Durant les années 1970, le constat du déséquilibre Hauts/Bas entre dans les débats politiques. Les Hauts accumulent les retards de développement et les cirques sont négligés par les autorités territoriales compétentes. Sous l'autorité du préfet Vaudeville, un Plan d'Aménagement Rural des Hauts de l'ouest est mis en place. Il engendra le PAH entre 1975 et 1980. L'objectif de ce plan est d'intégrer les Hauts à l'aménagement de l'ensemble de l'île. Ce sont les mêmes raisons qui poussent les autorités locales à s'intéresser aux potentiels de développement de cet espace : le chômage et l'accroissement démographique sur le littoral.

3.1) Le plan d'aménagement des Hauts : un nouveau regard sur les cirques.

L'État met en place en 1975, un Comité départemental d'aménagement des Hauts, suivi par la publication d'un livre blanc en 1976 pour concrétiser ce programme. Les Hauts sont délimités de manière administrative (figure 11) ; délimitation qui est fondée sur des critères socio-économiques basés sur différentes études préalables. Selon le PAH, ils sont définis comme l'ensemble des terres qui s'étendent au-delà de l'aire principale de la culture de la canne à sucre. Un espace de 1670 km² qui abrite entre 15% et 20% de la population sur les deux tiers de la superficie de l'île.

Fig. 11 La délimitation des Hauts de La Réunion.

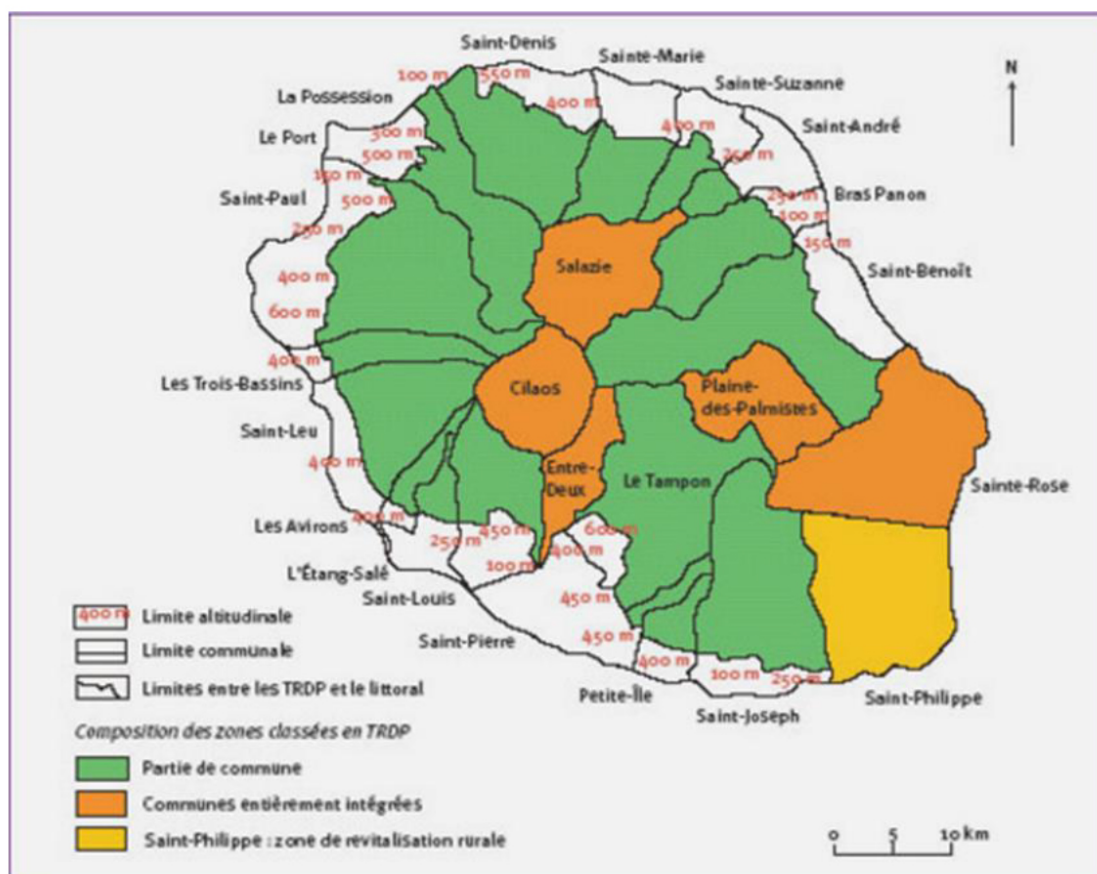


(Source : Christian Germanaz, conception et réalisation de la carte. *Les Hauts, espace d'utopie ? Géographie d'un toponyme imaginé*, 2011, p37)

Pour la première fois, des espaces jusque-là faisant partie des Bas sont intégrés dans les Hauts, conséquence des critères retenus par le PAH. « *La logique topographique s'efface au profit de celle qu'ordonnent le développement régional et l'aménagement du territoire* » (Germanaz 2011 : 37). Ce plan met en lumière le potentiel de développement des Hauts dans

les filières agricoles (élevage bovin, cultures légumières et fruitières), ainsi que le développement du tourisme, de l'artisanat, du commerce et de la mise en valeur forestière. Le deuxième volet est l'amélioration et la création des infrastructures, de l'habitat, des services et des communications. En 1978, les Hauts sont également classés en zone spéciale d'action rurale. La totalité des cirques est classée dans cette zone sur laquelle s'applique le fond de rénovation rurale. En 1994, la limite des Hauts (figure 12) est modifiée par décret qui définit les territoires ruraux de développement prioritaires (TRDP) où s'applique le fond national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Fig. 12 Une nouvelle délimitation des Hauts en tant que TRDP.



(Source : Dalama Marie-Gisèle, « L'île de la Réunion et le tourisme : d'une île de la désunion à la Réunion des Hauts et Bas », *L'Espace géographique* 4/ 2005 (Tome 34), p. 342-349. URL: www.cairn.info/revue-espace-geographique-2005-4-page-342.htm).

3.1.1) Les acteurs du PAH.

Le plan d'aménagement des Hauts est créé par l'État, il est financé également par l'Europe¹⁶ et les collectivités locales (région, département et communes). Un Commissariat à l'aménagement des Hauts (CAH) est créé et financé par ces acteurs (le CAH est sous la tutelle de la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)). Il a la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAH. Dans les années 1980 (phase active du plan), la Région Réunion prend une place importante dans la conduite du programme. Le CAH a pour mission d'établir des mesures pour résoudre les problèmes liés à la mise en valeur des Hauts et de promouvoir également sa population (améliorations des conditions de vie et la formation de la population).

À cela s'ajoute un réseau d'animateurs qui favorise une démarche participative « *susceptible de mettre en marche le monde rural* » (Bertile 2011 : 366). Ils dépendent du CAH qui lui-même permet le relais avec les autres administrations concernées. Cette approche permet à la fois de faire correspondre les préconisations du plan avec les besoins locaux. Ces animateurs sont organisés en réseaux pour structurer le développement local. Ils accompagnent les porteurs de projets, « *ils exercent un rôle d'interface entre les pouvoirs publics et la population, faisant remonter ses attentes et informant sur les projets institutionnels d'aménagement en cours* » (Bertile 2011 : 366).

Les associations jouent également un rôle important en tant qu'assistance technique :

- FEDAR (fédération des associations rurales),
- ARIPAC (association réunionnaise inter consulaire pour la restructuration de l'artisanat et du commerce), pour la modernisation de l'artisanat et du commerce grâce au dispositif de l'OPARCAT (opération programmée pour l'aménagement et la restructuration du commerce, de l'artisanat et du tourisme) qui finance les projets.
- APR (association pour la promotion rurale) pour la valorisation des produits alimentaires et artisanaux créée l'OVAPAL (opération de valorisation des produits agroalimentaires locaux).

¹⁶ En vertu du traité de Rome, en 1957, l'île de La Réunion en tant que département français intègre la Communauté Economique Européenne. Dû à ses spécificités, le traité d'Amsterdam, en 1999, lui permet d'obtenir le statut de région ultrapériphérique de l'Union Européenne. Les régions ultrapériphériques ont un traitement particulier dans le cadre de la politique régionale afin de renforcer la cohésion économique et sociale et de réduire les disparités régionales.

Cette intervention publique est donc à la fois ascendante et descendante, répondant réellement aux besoins de l'aménagement des Hauts, créant un véritable réseau d'acteurs à la fois publics et privés.

Le PAH a connu trois grandes phases :

- De 1980 à 1990, la période qui affirme la volonté de rattrapage par rapport au Bas. C'est également, l'heure du bilan avec les premières Assises de l'aménagement des Hauts et la poursuite des objectifs pour un développement de qualité qui met l'accent sur la structuration de bourgs et la valorisation des atouts du territoire d'action.
- De 1990 à 2000, se définit un projet politique décennal. Le schéma d'aménagement régional (SAR) est rédigé en 1995, et les crédits de financement sont intégrés dans les documents de contractualisation à la fois européens grâce au DOCUP (document unique de programmation) et nationaux grâce au CPER (contrat de plan État-région).
- La dernière phase de 2000 à 2006, marque l'essoufflement du PAH qui perd sa visibilité sur le territoire au profit des nouveaux plans d'aménagements.

Les résultats de ce programme d'aménagement sont positifs : l'image des Hauts a changé. D'espaces répulsifs et stigmatisés, ils passent à des espaces convoités avec une image de qualité. Les filières se sont structurées passant d'une économie traditionnelle à une économie monétaire, les activités traditionnelles sont modernisées et commercialisées.

3.1.2) Les résultats du PAH sur les cirques.

Cette politique d'aménagement a des effets bénéfiques pour les cirques. Ils attirent une nouvelle population en quête d'un art de vivre et d'une certaine qualité de vie qui ont disparu dans le milieu urbain, et l'exode rural vers le littoral diminue. Les changements sont remarquables dans plusieurs domaines qu'ils soient économiques ou sociaux.

Pour le cirque de Mafate, le PAH permet la construction d'écoles, de coopératives, de dispensaires et d'infirmes. L'APR a mené des opérations « chantiers écoles » à Grand Place en 1985 ainsi qu'à la Nouvelle avec la participation et la formation des habitants du cirque pour la construction. Le cirque n'est plus totalement isolé du reste de l'île ; la première ligne téléphonique est installée à la Nouvelle en 1973 et depuis 1997 l'utilisation d'internet et des téléphones portables devient possible. À partir de 1986, l'électricité photovoltaïque est installée grâce à la volonté des collectivités territoriales d'améliorer les conditions de vie des habitants (un volet primordial du PAH impulsé par la Région). Les « cases » bénéficient d'un confort

sanitaire (toilettes, douche et lavabo), grâce à l'électricité les habitants peuvent avoir accès aux réfrigérateurs et aux télécommunications. Mafate entre ainsi dans la modernité. Le tourisme devient un secteur important pour le développement et un motif pour les jeunes Mafatais de rester au « *péi* ». Les premiers gîtes publics sont construits en 1960 à l'initiative de l'Office national des forêts, et la promotion du tourisme dans les Hauts (dont les trois cirques) est assurée par la Maison de la montagne.

Le cirque de Salazie a bénéficié d'une action particulière dans le domaine de la gestion du risque de l'érosion et de la mise en valeur des sols. « *Traduite par une approche globale des terroirs agricoles avec les OLAT (Opérations Locales d'Aménagement du Terroir) et des travaux de Restauration de Terrain de Montagne (RTM)* » (Bertile 2011 : 367), ces opérations sont menées à Grand-Îlet, dans les années 1970. L'îlet est désenclavé par une route goudronnée permettant le transport de marchandises par camion. Des vergers sont créés permettant une diversification agricole (plantation d'agrumes, de fruits, de « brèdes » ...etc.) à Grand-Îlet, Îlet à Vidot et Mare à Vieille Place. L'élevage de truites est également présent à Hell-Bourg en 1979. D'ailleurs, la pêche à la truite devient un atout touristique : l'« *établissement d'un parc piscicole à Hell-Bourg constitue un succès, véritable pôle d'attraction pendant les vacances [...] cette activité draine facilement plus de la moitié des visiteurs du cirque pendant le week-end* » (Cournima 1989 : 197). Sous l'impulsion des acteurs du PAH : le Commissariat à l'aménagement des Hauts, les chambres consulaires et l'APR, l'élevage (volailles et porcins) se développe dans les années 1980, avec notamment la construction de l'abattoir à Grand-Îlet. L'activité artisanale reste faible due à la perte des savoir-faire, elle se concentre principalement à Hell-Bourg.

Pour le cirque de Cilaos, le PAH permet de démarrer la structuration de son développement économique et touristique. Il est à l'origine de la création de la Maison du tourisme dans les années 1980, il a soutenu la formation de la population dans le domaine du tourisme depuis 1990. Ce plan développe également l'agriculture en la modernisant. Sous l'égide de l'APR, l'OVAPAL en 1994 aide à la naissance de la coopérative viticole : le chai de Cilaos. D'une fabrication purement artisanale, la production de vin se structure autour de nouveau cépage comme le pinot, dont la production de qualité¹⁷ est aujourd'hui reconnue au niveau européen. La culture de la lentille se modernise grâce aux nouvelles techniques rendant la récolte moins pénible. L'association des producteurs de lentilles (APLC) est soutenue dans leur projet grâce

¹⁷ En 2014, le chai a produit 12 500 bouteilles de vin.

au financement européen. La Chambre d'agriculture dans le cadre du PAH met à disposition sur le cirque un technicien pour faciliter les démarches administratives des agriculteurs. Dès 1965, Cilaos en tant que commune développe ses infrastructures profitant du PAH pour doter le cirque d'un collège, d'équipements sportifs et culturels, d'un hôpital et d'un Village Vacances Famille. En 1985, L'État autorise la conception d'un établissement thermal dans le cirque. Actuellement le Département en est propriétaire et gère l'établissement thermal Irénée Accot¹⁸. L'agriculture et le tourisme sont devenus aujourd'hui des secteurs économiques substantiels pour le développement du cirque.

Les résultats de ce programme sont donc probants, les cirques sont entrés dans une dynamique de développement avec une économie moderne et diversifiée. Cependant le tissu économique reste fragile, et les Hauts sont toujours moins développés que les villes du littoral. Effectivement, l'économie s'est diversifiée autour de l'agriculture et des ressources forestières mais les autres secteurs sont peu représentés. « *Le tourisme demeure sans retombées locales satisfaisantes et l'artisanat et le commerce insuffisamment modernisés. Le déséquilibre avec les Bas persiste [...] Les Hauts restent dans la dépendance commerciale et administrative des Bas* » (Bertile 2011 : 370-371). Le taux de chômage dans les Hauts est plus élevé comparé au reste de l'île (29% en 2012). Salazie a un taux de chômage de 43.2% et celui de Cilaos est de 46.6% selon la dernière enquête de l'INSEE pour la même année. Pour les Mafatais, les possibilités d'emploi et de création d'activités sont limitées, le tourisme reste le secteur le plus prometteur.

De 2000 à 2006, le PAH s'est ainsi « essoufflé ». « *Les Hauts qui bénéficiaient jusqu'ici d'une politique spécifique semblent être noyés dans une politique de développement et d'aménagement qui tente d'articuler les territoires ruraux et urbains entre eux et avec les espaces naturels dans le cadre d'une cohérence globale méconnaissant toutefois les disparités régionales* » (Bertile 2011 : 372). Cet outil est de moins en moins valorisé au profit du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui place la compétitivité des territoires au cœur de sa stratégie de développement. Les cirques doivent s'intégrer au « *bassin de vie* » défini par le

¹⁸Irénée Accot « personnage emblématique » du Cirque de Cilaos. Né le 17 octobre 1919 à Saint Denis de La Réunion. En 1934, entrepreneur à Saint-Denis, il participe à la construction de l'Hôtel des Thermes, et à son amélioration en 1940. En 1949, Irénée Accot est élu conseiller général, fonction qu'il occupe jusqu'en 1987. Le 15 mars 1965, Cilaos devient la 24^{ème} commune de La Réunion, Irénée Accot est élu maire de Cilaos, il est réélu en 1971, 1979 et 1983. Pendant ses mandats successifs, il contribue au développement de la nouvelle commune grâce à la création d'infrastructures (écoles, hôpital, maison de la broderie, réhabilitation de l'établissement thermal...etc.).

SAR alors qu'ils sont eux-mêmes soumis à de nouveaux enjeux : la maîtrise de l'espace, la protection des espaces naturels, le développement durable et le développement économique.

Le changement de regard sur les cirques s'est porté non seulement sur sa population et son potentiel économique. Il a aussi révélé le caractère exceptionnel de ses paysages formant le patrimoine naturel de La Réunion. C'est dans cet optique de préservation qu'émerge l'idée de création d'un parc national afin de protéger et de valoriser l'environnement.

3.2) Les cirques au cœur du parc national de La Réunion.

Le projet de parc est concrétisé le 5 mars 2007 ; il émerge suite à la réforme des parcs nationaux français, c'est donc un parc « nouvelle génération »¹⁹ qui induit un changement de statut, de réglementation et prend en compte les spécificités des régions d'outre-mer²⁰ pour un projet global de développement durable.

¹⁹La loi du 14 avril 2006 réforme la loi de 1960 relative aux parcs nationaux, elle est axée sur la modernisation des outils juridiques, la modification de la gouvernance pour renforcer les partenariats entre les différents acteurs et sans oublier l'importance de l'adhésion de la population locale. La définition des parcs nationaux est aussi révisée par l'Assemblée nationale pour correspondre aux nouvelles attentes en matière de protection et de valorisation à la fois culturelle, sociale et économique par la délimitation des zones périphériques qui visent à la « réanimation économique » de l'aire d'adhésion :

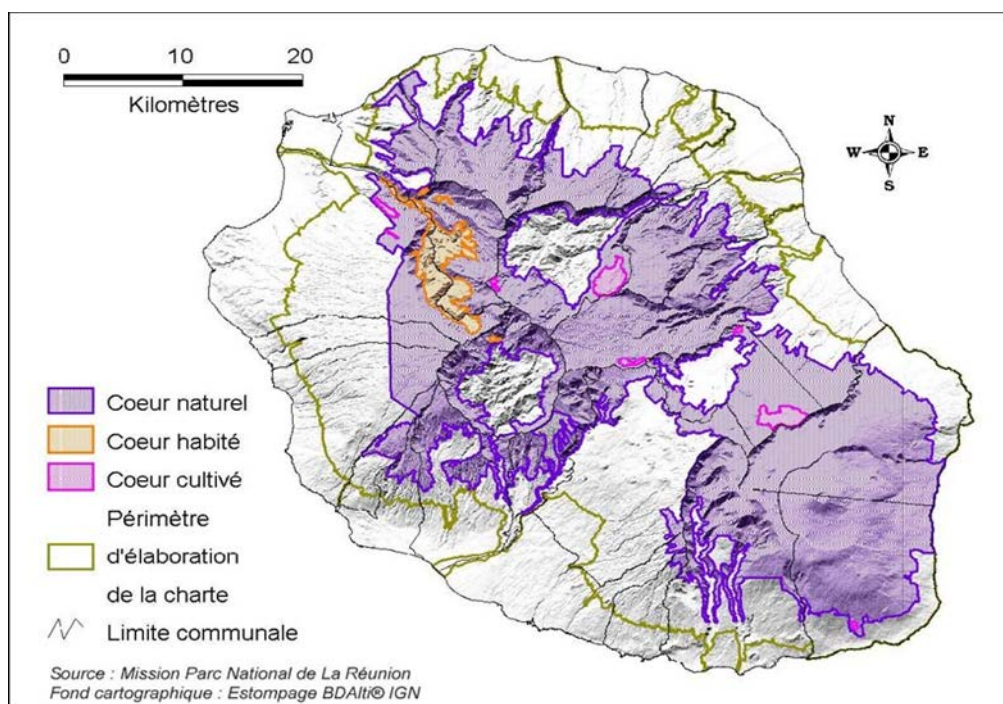
« Cette zone périphérique est conçue comme une « zone tampon » entre les espaces du parc national et l'extérieur, devant notamment accueillir le public ne pouvant résider à l'intérieur du parc. Dans l'esprit des auteurs de la loi de 1960, elle devait également constituer une zone de compensation des contraintes imposées aux territoires inscrits dans le périmètre du parc. L'article L. 331-15 du code de l'environnement prévoyait ainsi qu'un programme défini en liaison avec l'organisme de gestion du parc devait arrêter un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre économique, social et culturel, tout en rendant plus efficace la protection de la nature. ». (www.senat.fr).

²⁰L'article L. 331-14 tel que réécrit par l'article 9 du projet de loi adapte la législation générale des parcs nationaux aux spécificités de l'outre-mer, bien souvent caractérisé par son insularité. Ceci se traduit par un relatif isolement et la plus grande difficulté à définir des solutions alternatives, car l'espace « utile » est souvent réduit. Il importe donc de proposer des solutions adaptées, pour que le projet de parc national soit effectivement le vecteur d'un projet de développement durable et autonome. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire que la superficie du parc national peut être importante. (www.senat.fr).

La création du parc national de La Réunion (PNR) délimite à nouveau les Hauts en gardant globalement la limite administrative en lui rattachant les ravines les plus importantes. L'espace des Hauts de La Réunion devient une entité administrative particulière par décret du 23/06/1978 sur laquelle a été appliquée le PAH. Par la suite, le décret du 26/12/1994 précise les Territoires Ruraux de Développement Prioritaire (TRDP). Cette limite administrative a été remplacée par la délimitation fixée par le décret n°2007-296 du 5 mars 2007 portant création du parc national de la Réunion (cœur + zone d'adhésion). Ainsi, la zone des Hauts de La Réunion représente tout l'intérieur de l'île et couvrent environ 2000 km² soit environ 4/5ème de la superficie totale (figure 13).

« La superficie du cœur s'élève à 105 509 ha, soit 42 % de la surface de l'île. 23 des 24 communes ont une partie de leur territoire classée en cœur. Près de 90 % de la surface du cœur est composée de terrains publics relevant pour la plupart du régime forestier. La superficie de l'aire maximale d'adhésion s'élève à 87 696 ha, soit 35 % de la superficie de l'île, et concerne la totalité des 24 communes. Au final, le territoire maximal du parc national (cœur et aire maximale d'adhésion) atteint une superficie de 193 205 ha, soit plus des trois-quarts de la surface de l'île. » (www.reunion.developpement-durable.gouv.fr).

Fig. 13 La carte du PNR présentant ses différents "cœurs".



3.2.1) Le « spectacle des cirques », l'originalité du parc national de la Réunion.

Les cirques ont une situation particulière au sein du parc (figure 13), due à leur originalité à la fois géomorphologique, naturelle et culturelle. À ce titre ils font partie du cœur naturel du parc. Les cirques de Cilaos et de Mafate représentent également le « cœur habité » et une partie de Salazie se situe dans le « cœur cultivé » du PNR.

Le « cœur naturel » est identifié comme un espace à forte valeur patrimoniale²¹ avec une vocation principale de conservation et de protection des habitats primaires et des espèces endémiques. Les trois cirques forment des amphithéâtres naturels remarquables avec des écosystèmes riches et diversifiés (figures 14, 15 et 16), « leurs paysages sont exceptionnels à l'échelle de la planète » (www.reunion-parcnational.fr). Chaque cirque a une topographie particulière, de même « malgré un air de famille, ils offrent de nombreuses différences en matière de morphologie et de bio-géographie. » (Mission de la « Création Parc national de La Réunion, 2006).

Fig. 14 Le cirque de Cilaos entouré par ses remparts.



(Source : parc national de La Réunion, 2006, modifications A.Tossem)

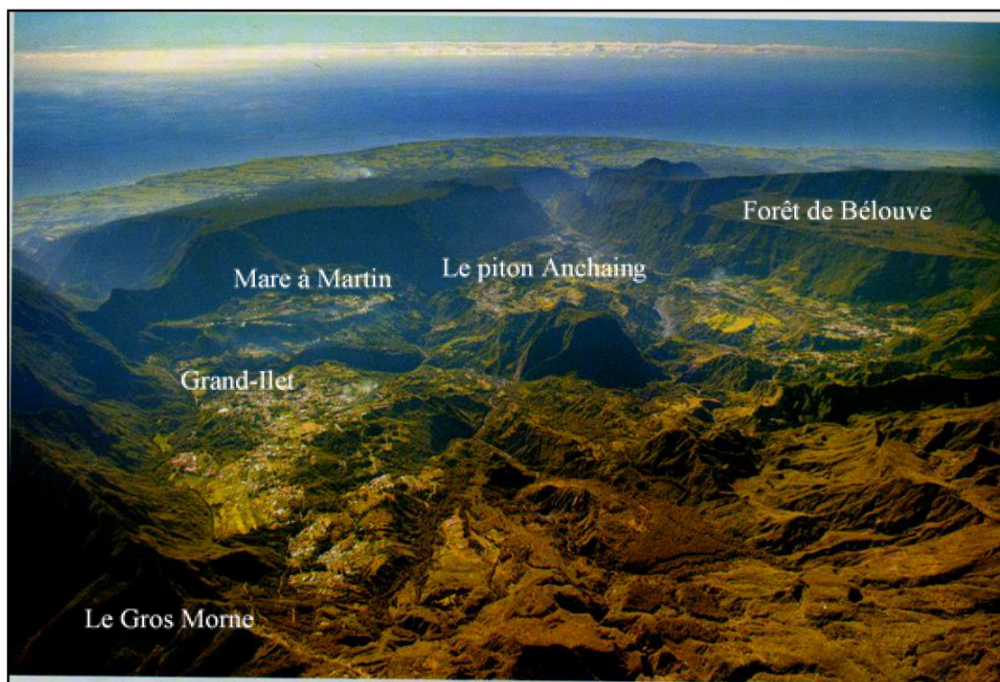
²¹Le Petit Larousse 2010 définit le patrimoine comme : « Ensemble des biens hérités du père et de la mère ; ensemble de biens de famille. Bien, héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain. » (Larousse, 2010). Cette définition montre l'évolution de la notion. Le patrimoine concernait d'abord le cadre familial, alors que maintenant il concerne la nation et même le monde. Pour D. Audrerie le patrimoine est « avant tout une référence au passé. Il est l'héritage commun, qu'il convient de protéger » (Audrerie, 1997). Ici c'est le concept de conservation et de protection qui apparaît, le patrimoine retrouve alors son caractère sacré, ce qui parfois entraîne une surprotection voire une sanctuarisation des lieux. L'éclatement de la notion est aussi appelé le « tout patrimoine » (Audrerie, 1997). C'est-à-dire que tout ou presque peut un jour avoir le statut de patrimoine que ce soient les monuments, la nature, la ville, la culture, la danse, la manière de vivre...etc. Claude Origet du Cluzeau définit le patrimoine comme : « les composantes matérielles et immatérielles de l'identité de toute société humaine, élaborées, puis transmises et réactualisées sur un territoire ; ces biens et ces savoirs organisés, constitutifs de son identité, fondent par la même l'identité et la différence entre les groupements humains. »

Fig. 15 Le cirque de Mafate vu depuis Dos-d'Âne.



(Source : www.reunion-mafate.com, modifications A. Tossem, 2014)

Fig. 16 Le cirque de Salazie : le Piton d'Anchaing, au centre, est un énorme bloc détaché du Gros Morne.



(Source : Parc national de La Réunion, 2006, modifications A. Tossem)

Les cirques ont une richesse naturelle reconnue qui est protégée, d'où leur inscription en tant que « cœur naturel ». En effet, le parc national de La Réunion regroupe 99.9% des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)²² de l'île. Sur une superficie totale de 8439 ha, 51,4% (soit 4339 ha) de la commune de Cilaos est classée en ZNIEFF de type 1, ce qui correspond selon la SREPEN²³ (Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement), à des « *écosystèmes quasi-originels* ». 42,1% de la commune (soit 3577 ha) est classé en ZNIEFF de type 2 qui sont des « *écosystèmes ayant subi des modifications telles que la présence fréquente d'espèces exotiques et parfois de cultures agricoles, de sylviculture ou d'élevage* ». Sur la totalité de la commune de Salazie (10 389 ha), 43% de la surface est classée en ZNIEFF de type 1 et 48.3% est classé en ZNIEFF de type 2. Les forêts du Tapcal (cirque de Cilaos) et de Bébour (cirque de Salazie) sont aussi des réserves biologiques.

Une partie des cirques est également classée en zone de protection de biotope du massif du Piton des Neiges mise en place en 2001, dont l'objectif est de préserver les milieux de nidification du Pétrel de Barau (figure 17). 1818 ha sont concernés qui s'étendent sur les communes de Cilaos, de Salazie, de Saint-Paul et de La Possession (cirque de Mafate). Le Pétrel de Barreau est un oiseau marin endémique, il est protégé depuis le 17 février 1989.

²²En 1985, L'inventaire des ZNIEFF à la Réunion a été réalisé par la Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (SREPEN) selon des critères scientifiques et sur la base de relevés floristiques. Selon la définition de l'Institut National du Patrimoine Naturel, elles participent au maintien d'un équilibre naturel ou correspond au milieu de vie d'espèces végétales et animales rares et spécifiques au patrimoine naturel d'une région donnée.

²³La Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'environnement est une association qui agit en faveur de la conservation des milieux naturels à La Réunion. Acteur clé de l'environnement sur l'île, elle compte environ 250 adhérents. Au cœur des projets environnementaux, elle est active au sein de nombreuses commissions, organismes et établissements publics. Elle exerce ainsi une veille sur les décisions prises dans le cadre de l'aménagement.

Fig. 17 À gauche, la photo de l'entrée du nid des Pétrels de Barau.



(Source : Société d'Etudes Ornithologique de La Réunion (SEOR), 2008)

Les cirques possèdent donc des écosystèmes fragiles qui méritent une protection et le classement en « *cœur naturel* » permet de légiférer les activités et de sensibiliser la population à la protection de l'environnement.

Le « *cœur cultivé* »²⁴ est un espace à vocation agricole, sylvicole et pastorale, qui implique une production prenant en compte les équilibres aussi bien socio-économiques qu'environnementaux. L'aspect économique tient compte de la rentabilité de l'exploitation tout en respectant les milieux indigènes à l'entour, la biodiversité, les paysages ainsi que les sols et les nappes phréatiques. Seule Salazie a une partie de sa surface classée en « *cœur cultivé* » à vocation sylvicole ; cet espace appartient au domaine départemento-domanial géré par l'ONF pour la production de bois. Il s'agit de la tamarinaie cultivée de Bélouve (589 ha) et des 38 ha de forêt de cryptomerias de la Plaine des Merles (figure 18).

²⁴ « Au sein des espaces naturels du cœur du parc national existent quelques territoires enclavés, généralement en propriété publique, qui ont été dédiés à une activité agricole, pastorale ou sylvicole. Ils n'ont donc plus le caractère dominant de végétation indigène ou primaire qui en ferait des cibles premières pour la conservation. Ces espaces correspondent au « *cœur cultivé* », au sens de l'article 24 du décret de création du parc national de La Réunion » (Charte du Parc national de La Réunion, 21 juin 2012).

Fig. 18 À gauche, la forêt de cryptomerias de la Plaine des Merles. À droite, la tamarinaie de Bélouve.



(Source : www.onf.fr)

Le « cœur habité » du parc national de La Réunion se situe en majeure partie dans le cirque de Mafate (3100 ha) et concerne 27 ha de l'Îlet des Salazes situé sur la commune de Cilaos (une seule famille réside sur place, le site est accessible uniquement par sentier), ce sont des espaces à vocation mixte (figure 19). Il correspond à deux secteurs habités en permanence, enclavés et au fort intérêt paysager et culturel :

- L'Îlet des Salazes (commune de Cilaos),
- La partie anthropisée du cirque de Mafate (communes de la Possession et de Saint-Paul) : les 10 îlets habités et cultivés et les zones naturelles comprises entre ces îlets.

Les vocations sont multiples, d'une part les besoins de la population y sont spécifiques en matière de logement, d'activités et de service, d'autre part la nécessité de conforter l'activité touristique dominante dans le cirque de Mafate tout en restaurant les milieux naturels et en préservant les écosystèmes fragiles.

Fig. 19 La Nouvelle, îlet faisant partie du "cœur" habité du PNR, moins de cent personnes y vivent de façon permanente.



(Source : cliché, A. Tossem, mars 2014)

Les cirques sont donc bien cœur du PNR : ils représentent un enjeu dans le développement durable de l'île, au vu de leurs caractéristiques non seulement paysagères mais également culturelles. De plus, ils constituent l'originalité du PNR et par la même occasion forment un espace emblématique de l'île de La Réunion. D'espaces répulsifs, ils sont maintenant au centre des stratégies de développement à la fois économique social et environnemental.

3.3) Un patrimoine naturel reconnu mondialement.

Cilaos, Mafate et Salazie se détachent du reste des Hauts de La Réunion : pour preuve leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO²⁵ (L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) le 1^{er} août 2010. En 2006, la mission « création parc national de La Réunion » lance avec le soutien des partenaires institutionnels : l'État, la Région, le Département et l'association des maires, le projet de candidature au patrimoine mondial de

²⁵L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) est née en 1945. Cette institution internationale a pour mission de veiller à "la conservation et la protection du patrimoine universel de livres, d'œuvres d'art et de monuments d'intérêt historique ou scientifique". En 1972, la Conférence générale de l'Unesco a adopté la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

l'UNESCO sous le titre : « pitons, cirques et remparts de La Réunion ». La surface s'étend sur 71 805 ha soit environ 30% de la surface de l'île. Parmi les trois types de « Biens » pris en compte par la Convention du patrimoine mondial (« Biens culturels, Biens naturels, Biens mixtes »), le site est inscrit dans la liste des « Biens naturels ». C'est le troisième site français à bénéficier de ce classement.

En janvier 2008, le dossier définitif est déposé à l'UNESCO, suivi d'une visite de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour évaluer la candidature de La Réunion. Il faut attendre 2010 pour que le comité valide la candidature. Ce site représente une valeur universelle exceptionnelle et répond à 2 des 4 critères définis par la Convention pour les « Biens naturels »²⁶.

Le parc national de La Réunion assure sa gestion et sa préservation. Il travaille en étroite coordination avec tous les acteurs institutionnels et associatifs impliqués. Tout le cirque de Mafate (cœur habité inclus) est classé en tant que Bien naturel du patrimoine mondial. Pour Cilaos et Salazie, des zones tampons existent (figure 20). La définition d'une « zone tampon » au sens de l'UNESCO est la suivante : *« Aire entourant le bien proposé pour l'inscription, dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien. Elle doit inclure l'environnement immédiat du bien, les perspectives visuelles majeures et d'autres espaces pouvant avoir un rôle fonctionnel »*. De plus, des sites précis font partie du « Bien naturel » pour leur exception :

- Le Piton Anchaing à Salazie (figure 15)

- Le Piton de Sucre et la Chapelle à Cilaos (figure 21). La Chapelle est une gorge étroite ; il s'agit d'une ancienne chambre magmatique mise à nue par l'érosion faisant partie d'un massif de syénite portant lui aussi, par extension, le nom de La Chapelle, et qui culmine à l'ouest à 1 354 mètres d'altitude sous la forme d'un pain de sucre appelé Piton de Sucre.

²⁶ En annexe n°1 : L'encadré détaillant les critères définis par la Convention auxquels répondent les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Fig. 20 La carte du « bien » du patrimoine mondial de l'Unesco.

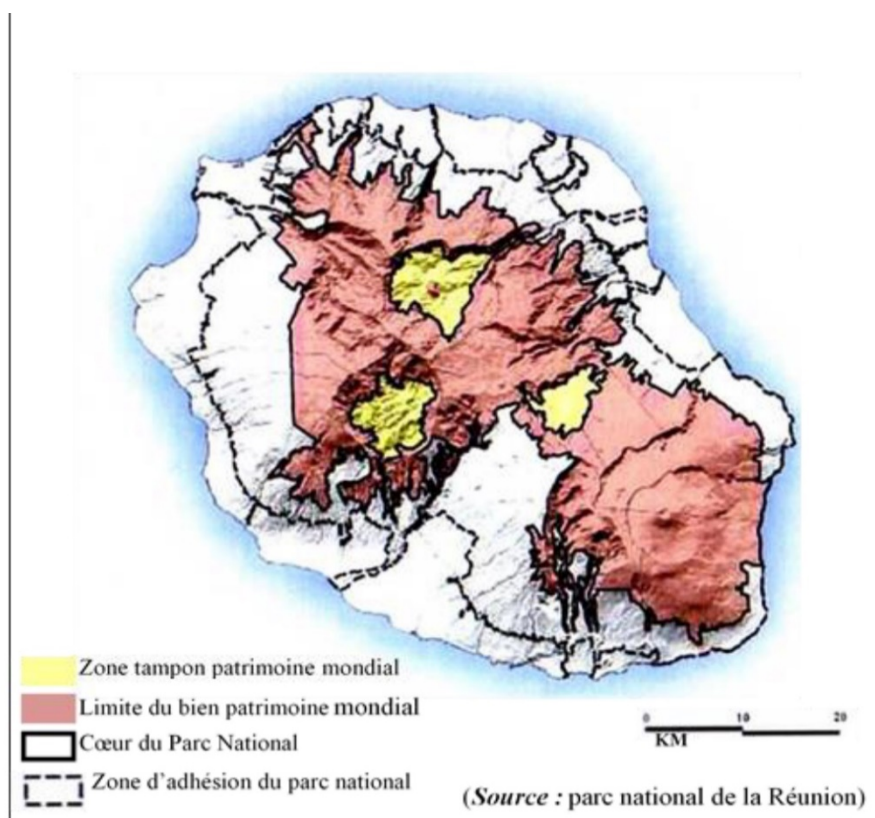
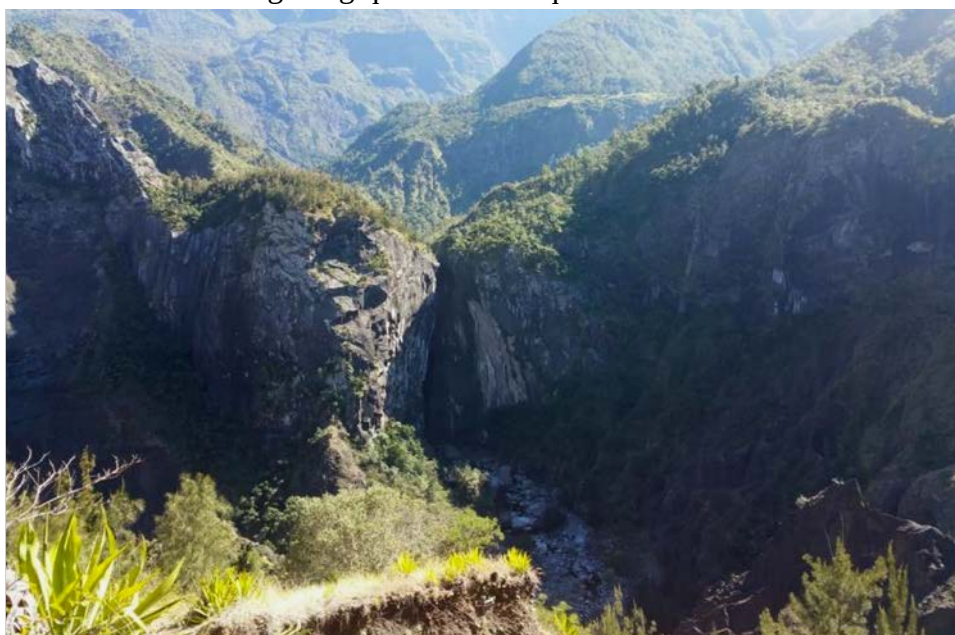


Fig. 21 La chambre magmatique mise à nue par l'érosion : une porte d'entrée sur l'histoire géologique et volcanique de La Réunion.



(Source : cliché, A. Tossem, septembre 2015)

CONCLUSION

Les cirques sont des espaces multidimensionnels qui se dissocient de l'ensemble des Hauts de l'île à plusieurs niveaux :

-Cilaos, Mafate et Salazie ont une dimension immatérielle et idéale. Ce sont des espaces vécus reflétant une identité particulière. En effet, l'histoire de leur découverte et de leur peuplement est similaire : d'une « montagne hostile », ils sont passés d'espace de refuge pour les « *Noirs marrons* », plus qu'un refuge ils sont devenus un espace identitaire. Cet espace vécu qui a évolué par la « conquête » des cirques par les « *petits blancs* » créant un nouveau mode de vie, se développant en marge du reste de l'île dû à leur isolement.

- Les cirques ont également connu le même changement de regard : d'espaces stigmatisés, rejetés et « oubliés » des processus de développement, ils sont aujourd'hui objets de convoitises par les acteurs (population locale, touristes et décideurs). Ils ont été soumis au même plan d'aménagement (PAH) impulsant une vraie dynamique de développement. Ce plan a mis en lumière leur potentiel de développement et particulièrement dans le domaine du tourisme.

- Ils sont aussi le « cœur » du parc national de la Réunion, ils ont donc une place particulière ; ils sont remarquables et emblématiques des Hauts de l'île. Leurs paysages et la richesse du patrimoine naturel des cirques sont reconnus grâce à la labellisation au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils sont plus que jamais au centre des problématiques liées à la conjugaison d'espaces naturels, d'espaces de vie (économique et social) et d'espaces touristiques. Par conséquent, il est nécessaire de concevoir leur aménagement dans une logique de développement durable.

Ce sont des espaces à forte valeur patrimoniale non seulement au point de vue naturel mais aussi culturel. Ils se sont construits grâce à la volonté des acteurs qui ont pris conscience de leur potentiel. Le tourisme a participé à ce changement de regard sur les cirques jusqu'à aujourd'hui puisqu'ils sont de véritables atouts touristiques pour l'île de La Réunion. Il est aussi un vecteur principal de développement économique pour Cilaos, Mafate et Salazie. Ces éléments antérieurs (histoire commune, programme d'aménagement spécifique, espace identitaire) et actuels (cœur du PNR, patrimoine mondiale de l'UNESCO, activités touristiques « héritées » et nouvelles) ont permis au tourisme de naître et de perdurer sur les cirques. Leur analyse a alimenté notre réflexion sur la territorialisation des espaces des cirques.

CHAPITRE 2 :

L'activité touristique dans les cirques : des pratiques originelles à l'enjeu du tourisme durable.

Il est nécessaire de comprendre la « naissance » de l'activité dans ces espaces puisqu'étudier le tourisme permet de mettre en lumière « *l'importance de la question de la construction du regard d'une société sur des paysages* » (Knafou et Stock 2003). De plus, faire un retour historique sur le tourisme nous permet de comprendre les pratiques touristiques actuelles.

Le tourisme a transformé les cirques, il a participé aux changements de perception des acteurs qui ont pris conscience de la potentialité de leurs matières touristiques.

L'analyse du passage d'espaces « répulsifs » aux espaces touristiques, nécessite au préalable une définition du tourisme, de l'espace touristique et des touristes afin de mettre en exergue les problématiques liées au développement touristique en montagne tropicale. La mise en tourisme de l'espace des cirques s'est faite en plusieurs étapes qui montrent à la fois l'évolution des pratiques spatiales et l'importance des cirques dans le développement touristique de l'île de La Réunion.

1) Le cadrage conceptuel du tourisme.

« *Pour qui veut écrire sur le tourisme, le plus difficile est de le définir* » (Boyer 1972 :7). En effet, le tourisme est de nature complexe, sa définition varie en fonction de l'angle de recherche (économique, sociologique, géographique...), de l'échelle d'étude (du local au mondial), du contexte spatial, social, culturel, historique et bien entendu en fonction des individus (un touriste peut en « cacher » un autre). « *Il n'y a pas un tourisme mais des tourisms [...] L'essence du phénomène touristique n'a pas changé, la forme, le contexte de ses pratiques n'a cessé et ne cesse de se modifier* » (Dewailly 2006). C'est dans cette logique que nous présentons les espaces touristiques des cirques en nous appuyant sur le changement de la forme et du contexte des pratiques. Une modification qui selon notre hypothèse a fait passer les cirques : d'espaces touristiques à celui de territoire touristique.

1.1) Le tourisme : une pratique sociale spatialisée.

La définition officielle du tourisme donnée par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a pour objectif de standardiser les critères pour une évaluation uniforme des données dans les pays concernés : « *le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel (critère de déplacement) pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année (critère de durée), à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs (les raisons du déplacement)* ». Cette définition est effectivement nécessaire pour comprendre les données sur le tourisme. Maintenant, il est indispensable de la compléter pour l'adapter à la réalité du terrain. En effet, le tourisme devient une définition « fourre-tout » qui tente d'intégrer toutes les complexités d'un phénomène difficile à codifier, et se calquer sur la définition officielle pose parfois problème dans l'interprétation des chiffres sur le tourisme à La Réunion (et encore plus dans les cirques par manque de données locales). Malgré ces difficultés de définition et les nombreuses formes d'activités touristiques, des éléments déterminants stabilisent les fondements du tourisme : le déplacement d'un individu hors de son quotidien motivé par la recherche d'agrément.

En effet, le tourisme est ubiquiste (Violier 2008). C'est une pratique sociale et spatiale mouvante, suivant l'évolution des sociétés productrices d'espaces touristiques. Les pratiques sont constituées par :

« *Un déplacement, (c'est-à-dire un changement de place, un changement d'habiter). Une inscription dans le hors-quotidien qui suppose l'éloignement de l'individu de sa demeure et de son espace de vie habituel, lequel varie d'une personne à l'autre, notamment en fonction, des pratiques du groupe social dont la dite personne appartient* » (Knafo et Stock 2003 : 931).

Le déplacement est effectivement un critère déterminant plus que la durée et la distance (facteurs arbitraires) et ce sont les motifs et le changement d'habiter qui déterminent la pratique du tourisme. Les motifs de déplacement sont extrêmement variés, un déplacement motivé par le désir d'ailleurs, la recherche de distraction, la curiosité et la recherche d'un bien-être. Plusieurs classements ont été proposés pour distinguer les différentes formes de tourisme : du tourisme sportif, culturel, balnéaire à celui de montagne, de nature...etc. Pourtant un touriste peut en cacher un autre, « *une même personne ne sera pas le même touriste selon ses intentions du moment* » (Violier 2008). Les motivations de départ peuvent changer et ainsi confondre les différentes formes de tourisme. Par conséquent, les espaces touristiques sont tout aussi

multiples. Changeant au gré des perceptions et des représentations des acteurs du tourisme, permettant le maintien de l'activité sur l'espace concerné.

Les touristes sont définis en fonction de leur pratique touristique et de la définition du tourisme. Ils sont qualifiés de voyageurs, de visiteurs, d'habitants temporaires ou d'excursionnistes en fonction de la durée de séjour. En France, ils sont désignés comme des « visiteurs » qui se distinguent en deux catégories : « les touristes » qui passent au moins une nuit (et au plus un an) hors de leur environnement habituel et « les excursionnistes », qui n'en passent aucune (www.tourisme.gouv.fr). J.M Demailly définit le touriste comme un « voyageur-visiteur, qui sort temporairement de chez lui pour se récréer (sinon se recréer) sans rémunération pour le faire » (Demailly 2006). Pour R. Knafo et M.Stock, dans le *Dictionnaire de la géographie de l'espace des sociétés*, les touristes « sont les personnes qui actualisent les pratiques touristiques dans des espaces et des temps autres que ceux de leur vie de tous les jours » (Knafo et Stock 2003 : 932). Le touriste par son déplacement volontaire pour des « raisons de détente et (ou) des motifs à caractère socio-culturel » (Cuvellier 1998 : 9) met en réseau les espaces touristiques ainsi que les acteurs de la sphère commerciale et institutionnelle. Cette mise en réseau crée le système touristique.

1.2) Le tourisme : un système complexe.

Le tourisme est « un système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent de la « récréation » des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien [...] Le système comprend : touristes, lieux, territoires et réseaux touristiques, marché, pratiques, lois, valeurs et jeu des autres institutions » (Knafo et Stock 2003 : 931). C'est également un « ensemble des activités propres à la production touristique, c'est-à-dire un système de réseaux d'actions et de décisions qui opèrent simultanément dans de nombreuses sphères de la vie collective (économiques, politiques, culturelles, sociales et religieuses) et à tous les échelons géographiques, local, régional, national, international et mondial » (Cazes 2004).

Ces définitions du tourisme d'un point de vue géographique mettent au centre les touristes (et leurs pratiques), les interactions entre les espaces touristiques et les acteurs formant ainsi un système touristique.

Le système se définit comme « *un ensemble d'éléments formant un tout structuré, ou remplissant une même fonction* » (Dictionnaire Hachette 2011 : 1564). Le système prend en considération la complexité et le principe de cohérence. Étudier le tourisme en tant que système, revient à l'étude de son organisation, de son évolution et des relations qui le structure. Le tourisme en tant que pratique sociale, fait de lui un système ouvert, c'est-à-dire en relation d'interdépendance avec son environnement. Il peut être abordé par différentes approches. Ici, nous le considérons d'un point de vue des « acteurs producteurs d'espaces touristiques ». Ces acteurs individuels et collectifs sont : les touristes, les acteurs institutionnels et les prestataires touristiques qui permettent la mise en relation des espaces et des acteurs entre eux. L'étude de ces interactions tente de mettre en évidence l'émergence et la dynamique du système. Le système touristique prend autant en considération les acteurs que le contexte historique, social, culturel et politique. Contexte qui influence tant les pratiques touristiques que l'émergence d'espaces et d'activités.

Le tourisme est un système social complexe, mettant en relation des espaces et des acteurs multiples et variés. Il se compose de deux sphères (Cazes 1992) :

- La sphère commerciale
- La sphère territoriale

La première regroupe les différents acteurs qui suscitent, organisent, encadrent, acheminent et accueillent les touristes (hébergements, restaurations, transports, agences de voyage, tours opérateurs ou encore les sociétés qui fournissent des services et des capitaux...etc.).

La seconde regroupe les acteurs locaux du tourisme dans les espaces récepteurs, composée d'une part, d'entrepreneurs privés ou d'associations qui, sans être intégrés dans la sphère commerciale, offrent des prestations touristiques ou para-touristique (hébergements, restaurations, commerces, organisations de visite...etc.). D'autre part, de structures d'encadrements, publiques ou parapubliques du secteur touristique (collectivités locales et l'État) qui définissent les règles économiques, sociales en matière d'aménagement en vigueur dans le champ du tourisme. De même, elles financent et organisent l'aménagement des zones touristiques tout en assurant des fonctions de promotion dans les espaces émetteurs.

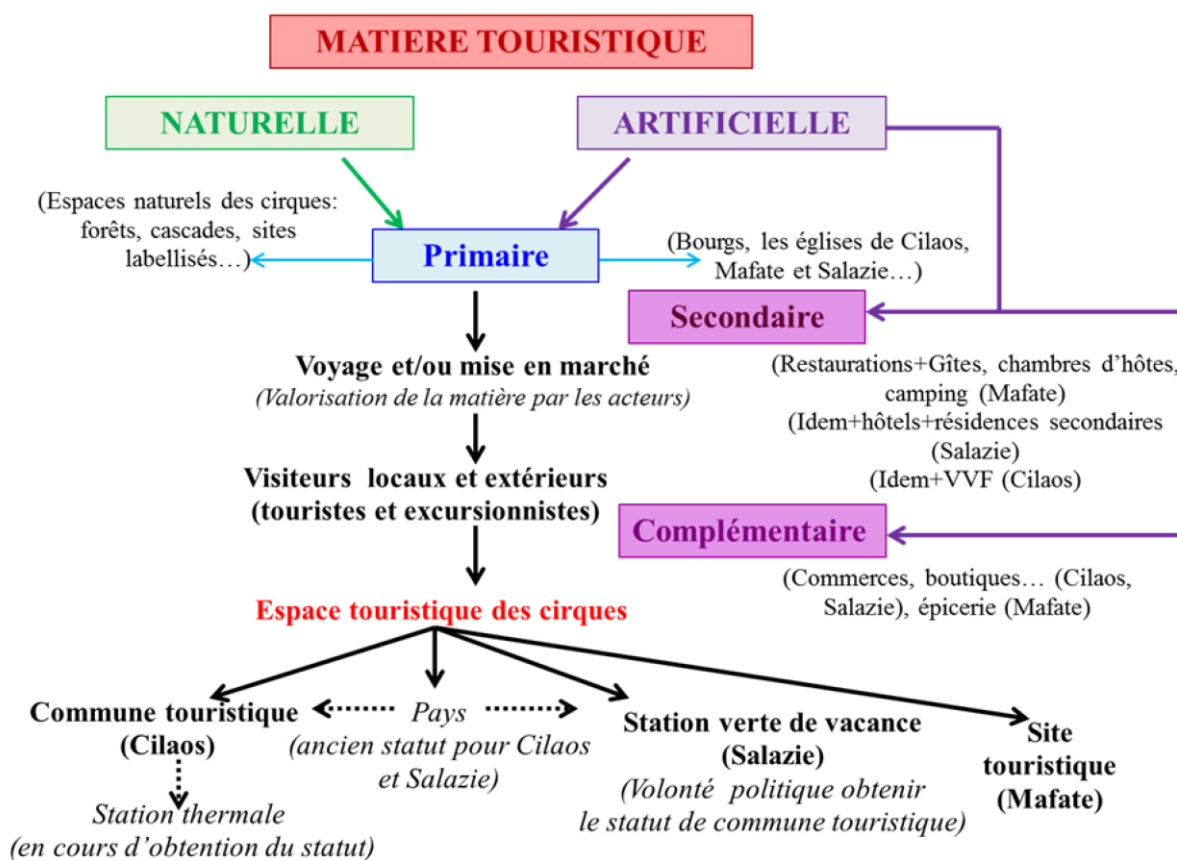
1.3) Les cirques : des espaces touristiques hétérogènes.

La matière touristique « *réside dans l'ensemble des lieux et évènements qui sont objet de tourisme* » (Dewailly et Flament 2000 : 23), elle se compose de deux éléments : la matière touristique dite naturelle et celle artificielle (figure 22) qui sont le déclencheur de la pratique touristique. Nous reprenons le schéma de J.M Dewailly et E. Flament en l'adaptant au terrain d'étude, par la suite les différentes matières touristiques seront présentées afin de comprendre le cheminement de leur valorisation par les acteurs.

La matière naturelle résulte de processus naturel plus ou moins modifié par l'action humaine (eau, forêt, faune et flore, paysages, relief, température...etc.). La matière artificielle primaire complètement créée à la base par l'homme à des fins non touristiques. Elle se compose du « *bâti* » (villes, quartiers, villages, monuments civils ou religieux...etc.) et du « *non-bâti* » (cultures locales, langues, gastronomies, costumes, fêtes...etc.). La secondaire regroupe les éléments qui facilitent la pratique touristique, qui répondent aux besoins des touristes (restaurations, hébergements) et les éléments complémentaires purement utilitaires à la fois pour les touristes et les résidents permanents ou en addition des attractions touristiques majeures (commerces, espaces verts, parcs...etc.). La combinaison de ces différentes matières crée l'espace touristique et « *tant qu'il n'y a pas de touristes pour percevoir les éléments (figure 22), il n'y a pas de tourisme, donc pas d'espace touristique* » (Dewailly et Flament 2000 : 23-39).

Un espace n'est pas touristique par essence ou par vocation, il le devient grâce à la combinaison de la matière touristique et de la mise en tourisme de l'espace par les acteurs. Pour les cirques, c'est bien la volonté des acteurs politiques à valoriser les matières qui a permis à cette activité de se développer en accompagnant et en tissant des réseaux avec les différents acteurs du tourisme.

Fig. 22 De la matière touristique à l'espace touristique des cirques.



(Source : D'après le schéma de Dewailly et Flament, (2000), modifications A.Tossem.)

À travers ce schéma, nous pouvons déjà constater les changements de contexte de l'activité touristique sur les cirques et le changement de positionnement des acteurs sur la manière de la valoriser. La prise en considération de la forme, du contexte et des pratiques touristiques antérieures est essentielle pour comprendre l'évolution des espaces touristiques des cirques. Quelles sont leur évolution et en quoi reflètent-elles le changement de perception sur les espaces touristiques des cirques ?

Après cette approche conceptuelle pour cerner l'objet tourisme, les cirques apparaissent comme des espaces touristiques reflétant l'évolution du système : de la naissance de l'activité au tourisme d'aujourd'hui.

2) L'évolution de l'activité touristique : des pratiques « originelles » ...

Les origines du tourisme dans les cirques remontent au 19^{ème} siècle. D'un espace de répulsion, la montagne réunionnaise devient attractive pour l'élite coloniale. La nature hostile et effrayante dépeinte par les premiers colons est devenue pittoresque et splendide. Les pratiques qui se sont développées en Europe à la même période comme le thermalisme et le climatisme sont les déclencheurs du tourisme dans les cirques qui offrent « *tout ce que les sites des Pyrénées et des montagnes Suisses de plus sauvages et de plus pittoresque (Delteil 1881)* » (Mac Auliffe 1902).

2.1) Le thermalisme et le climatisme : les déclencheurs de l'activité touristique.

Le paludisme et la fièvre touchent la population vivant sur le littoral. Pour fuir ces zones à risques, l'élite coloniale et la bourgeoisie réunionnaise se dirigent vers les hauteurs de l'île pour « *prendre les eaux* ». La découverte des sources à Salazie, Mafate et Cilaos entraîne ainsi la pratique du thermalisme, de la villégiature et du changement d'air.

L'utilisation des eaux thermales date de l'Antiquité. Le mot thermes vient du latin *thermae* et du grec *thermos* signifiant chaud. Le thermalisme (le mot est utilisé la première fois en 1845) est l'utilisation d'agents naturels que sont les eaux minérales et les eaux thermales ; les boues et les gaz thermaux à des fins thérapeutiques. Les eaux utilisées sont soumises à des analyses pour vérifier leurs effets curatifs sur l'organisme. « *Dès 1605, Henri IV met en place une véritable organisation du thermalisme. Il crée la Surintendance générale des bains et fontaines du royaume dont il confie la charge à son premier médecin. La surveillance médicale des sources s'organise et ne fera que se renforcer dans les siècles suivants* » (Jazé-Charvolin 2014). Ce qui marque le passage du thermalisme empirique au thermalisme médical et scientifique. Au 19^{ème} siècle, le thermalisme connaît un engouement exceptionnel ; c'est dans ce contexte que sont découvertes les sources de l'île dans les cirques. L'histoire du thermalisme est en dent de scie, marquée par de nombreuses catastrophes naturelles qui mettront à mal les stations thermales²⁷.

2.1.1) La station thermale de Salazie.

La découverte de la source à Bé-Maho (entre le plateau d'Hell-Bourg et Îlet à Vidot) en 1831 ou 1832²⁸ est attribuée à un groupe de chasseurs conduit par Adam de Villiers, Adrien Pignolet

²⁷ En annexe 2. Chronologie de la découverte, de l'exploitation, de la destruction et du réveil des sources thermales à La Réunion (1804-2007)

²⁸ La datation des découvertes des sources de Salazie, Cilaos et Mafate diffèrent selon les ouvrages.

et Adrien de Buisson qui descendent du Piton des Neiges, en longeant les rives du Bras-Sec, ils repèrent la source chaude. C'est le docteur Auguste Vinson, qui analyse l'eau qu'on nomme à l'époque « *l'eau minérale de la Mare à Poule d'Eau* » en découvrant des similitudes physico-chimiques avec les eaux de Vichy et de la Bourboule²⁹. En 1834, une commission dirigée par le Service de Santé de la colonie conclut dans un rapport « *que la découverte de l'eau minérale de la marre à Poule d'Eau, nous paraît devoir être de la plus haute importance pour le pays. L'analyse à laquelle elle a été soumise y fait reconnaître des substances dont l'action est puissante et énergétique, elles y sont à des doses assez élevées pour que l'on puisse ne pas hésiter dès à présent à affirmer quelle [sic] sera employée avec le plus grand avantage dans une multitude de cas pathologiques plus ou moins graves, et dont quelques-uns n'ont laissé jusqu'à ce jour aucune chance de guérison dans ce pays. [...] Ils (les curistes) y trouveront de l'eau qui se rapproche de celle de Vichy, ils y jouiront d'une température douce [...].* » (Géraud 2009 :187).

À la même année, les sources sont mises en valeur. Salazie connaît alors une véritable « *ruée vers les eaux de Bé-Maho. Chaque famille fait construire des pavillons de facture sommaire afin de bénéficier des vertus curatives des eaux* » (Géraud 2009 :188). Les esclaves aussi en bénéficient pour soigner leurs maladies ; par la suite ils sont placés en dessous des Blancs en aval de la source pour les séparer des colons. Pour limiter ces constructions anarchiques aux abords des eaux thermales, Nellet est nommé par arrêté du gouverneur le 30 juillet 1834, « *Conservateur des eaux et des thermes de Salazie et des bois qui bordent la route conduisant à ce district* ». En octobre 1834, les températures augmentent sur le littoral à l'approche de la saison chaude, le nombre de curistes augmente. « *Nellet rapporte l'abondance des curistes : la population de la source, d'après les recensements que j'ai fait hier est de trois cent six individus tant libres qu'esclaves : ils sont logés dans plus de cent cases. C'est un joli petit village qui s'augmente tous les jours.* » (Géraud 2009 : 191). La commission de Santé préconise à la colonie de construire une réelle station thermale pour accueillir dans de meilleures conditions les curistes. Le plateau de Bé-Maho est choisi pour l'installation de la station située à 250 mètres de la source. L'arrêté du 8 juillet 1839 sous le gouverneur de Hell, réglemente le découpage foncier autour de la source et le nombre d'hectares réservés à l'établissement de la station et de son bourg (la station est encore rudimentaire).

²⁹ En annexe 3. Détails de la composition des sources de Salazie et de Cilaos.

C'est en 1850, que l'âge d'or du thermalisme commence en même temps que celui du sucre. En juillet 1852, la Société Anonyme de L'Établissement Thermal de Salazie est créée. Des travaux importants sont réalisés pour faciliter l'accès aux sources (l'accès se fait à cheval, à dos de mule ou en chaise à porteurs, il faut attendre 1890 pour que la route soit totalement carrossable) et l'établissement est perfectionné (figure 23).

Fig. 23 L'établissement thermal de Salazie.



(Source : Gaüzère et Aubry, 2012 : 58). Azalées Collection.

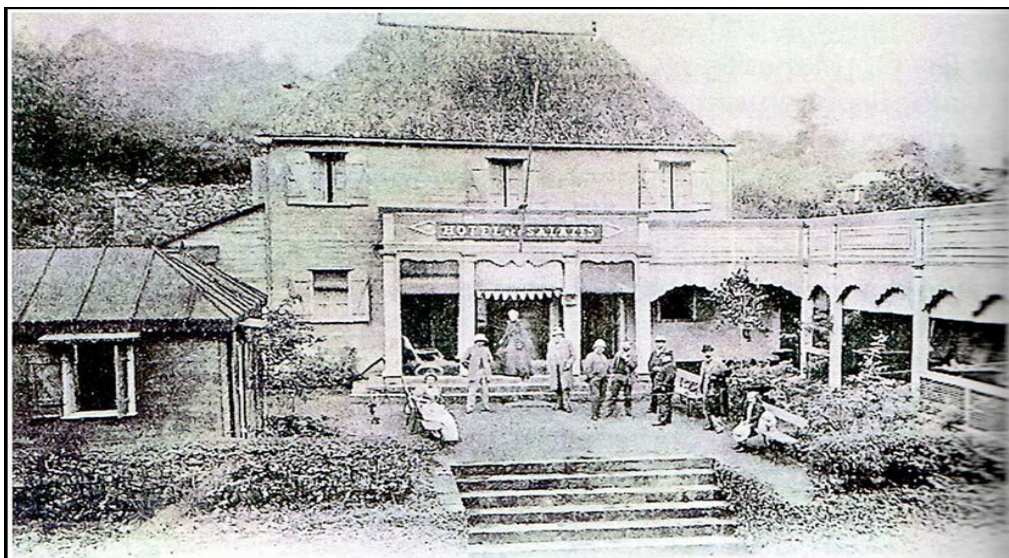
Salazie et surtout Hell-Bourg deviennent des hauts lieux de la villégiature de la bourgeoisie créole, construisant des résidences secondaires³⁰, afin de profiter des températures plus douces, de l'air pur et des bienfaits des eaux. Hell-Bourg devient un lieu à la mode, la station thermale est « *un théâtre où il faut se montrer* ». C'est un lieu de socialisation où se tisse les nouvelles relations à travers des pratiques mondaines. « *Hell-Bourg est le théâtre du luxe, l'espace d'une représentation d'une classe dominante rentière de la prospérité du commerce et de l'industrie sucrière* » (Géraud 2009 : 206). La station attire également les français venant de Madagascar et la bourgeoisie mauricienne. Des nouvelles installations voient le jour comme le casino et des rituels se mettent en place : la promenade en est un parfait exemple. Elle inspire également les

³⁰ Le gouverneur Hubert Delisle (8 août 1852-8 janvier 1858) installe sa résidence secondaire à Hell-Bourg, la villa Bourbonnia qui accentue la réputation de la station thermale. De même, il reprend le projet de la construction d'un hôpital thermal pour les marins et soldats. Le bâtiment est construit en 1860.

artistes et d'illustres poètes (Eugène Dayot, Auguste Lacaussade³¹) décrivant la végétation, la faune, les cascades et les remparts grandioses, comme par exemple la lithographie d'Antoine Roussin et de Charles Merme intitulé « *Promenades à Salazie* » en 1860.

En 1879, la société d'exploitation connaît des difficultés financières, à cela s'ajoute une crue violente du Bras-Sec qui anéantit les installations (les bains et le casino) et le débit des sources diminue progressivement. En 1886, les curistes peuvent se loger à l'hôtel des Sources, l'hôtel Pitou et l'hôtel Rose ou dans des villas meublées (Gaüzère et Audry 2012). La célébrité d'Hell-Bourg décline faute de réaménagement approprié. En 1904, pour sauvegarder la station, le conseil municipal de Salazie propose de la racheter et de la remettre en état, avant d'en faire don à la colonie qui s'engage à l'entretenir. Elle a un regain d'activité, une période qui dure jusqu'en 1920. « *Un villégiaturiste relève dans le journal local daté du 1er au 2 février 1915 : "notre sanatorium de Hell-Bourg a donnée asile pendant ces vacances de janvier à une jeunesse gaie et nombreuse. On organise tennis, croquet, fêtes avec tombola, vente de fleurs..."* » (GRAPHOS, 2000). L'établissement thermal est restructuré (six cabines de bains, quatre salons et derrière le bâtiment une piscine est creusée), le casino reconstruit, des fumoirs pour les hommes sont installés ainsi que des salles de bal. En 1919, l'hôpital militaire devient l'hôtel des Salazes (figure 24).

Fig. 24 L'hôtel des Salazes.



(Source : Gaüzère et Aubry, 2012 : 56. A zalées Collection)

³¹ Auguste Lacaussade (1815-1897) inspiré par les paysages de Salazie dédicace à Victor Hugo en 1839 le recueil de poèmes « *Les Salaziennes* »

Au début des années 1920, la station est face à de nouvelles difficultés financières et l'eau perd de sa chaleur. En 1930, la baisse de thermalité de la source est signalée, les curistes délaissent la station au profit de celle de Cilaos. En 1943, un éboulement ensevelit une des deux sources thermales d'Hell-Bourg, les autorités tentent de dégager la source en la dynamitant, ce qui provoque un éboulis qui enterre une partie de la station. Le cyclone de 1948 (le cyclone du siècle), cause de nombreux dégâts sur l'île de La Réunion. Salazie n'est pas épargnée, il détruit la station thermale et entraîne la disparition de l'autre source. Toutes les tentatives pour les faire revivre se révèlent infructueuses, la fermeture de l'Hôtel des Salazes en 1984 marque la fin du thermalisme à Salazie. L'avant-guerre a été la belle époque d'Hell-Bourg, l'après-guerre est celle Cilaos (Gaüzère et Audry 2012).

2.1.2) Le thermalisme à Cilaos.

Les auteurs et les différents documents d'archives ne s'accordent pas sur la date et les personnes qui ont découvert en premier les sources de Cilaos. Selon Herman, les sources sont connues des esclaves marrons, alors qu'en 1803, Jean-Baptiste Bory de Saint Vincent³² note l'inexistence de sources thermales à Bourbon. D'après Jean-Marie Mac Auliffe, la découverte des sources est attribuée à Paulin Técher, un chasseur de cabris en 1815 (elles se trouvent sur les rives du Bras des Étangs). En 1819, Nicolas Bréon³³ et Sénac, médecin à Saint-Louis sont chargés par le gouverneur Milius de reconnaître les eaux et de prélever des échantillons pour analyse. Les résultats de Vauquelin et Alibert sont publiés dans le Dictionnaire des Sciences médicales de 1829. En 1826, Betting de Lancazel directeur de l'Intérieur examine les possibilités d'exploitation des sources (Berthilde 2011) : la température des eaux thermales est de 38° en moyenne et la source minérale est de 21°.

³² Jean Baptiste Bory de Saint-Vincent, *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afriques*, tome1, Paris, Buisson, 1804. Naturaliste et géographe (1778-1846). Il s'intéresse à la vulcanologie et à la botanique. En 1801, il visite l'île Bourbon après l'île Maurice où il réalise la première description scientifique du volcan de la Fournaise.

³³ Nicolas Bréon (1785-1864), naturaliste du Roi et directeur du jardin colonial de Saint-Denis (1815).

Dès 1830, les premiers curistes arrivent à Cilaos et logent chez l'habitant. L'accès à Cilaos est périlleux. De 1836 à 1854, l'Ingénieur Colonial Guy de Ferrière est chargé de tracer le premier chemin qui mène jusqu'au cirque (figure 25). En 1845, le chemin cavalier (étroit et vertigineux) est praticable à cheval, à pieds ou en chaise à porteurs mais reste dangereux. Le trajet dure plus de sept heures de Saint-Louis à Cilaos³⁴.



Fig. 25 La photo du chemin cavalier à gauche, au lieu-dit "caverne violon", ci-dessous le tunnel après Palmiste-Rouge avant d'apercevoir le cirque de Cilaos.



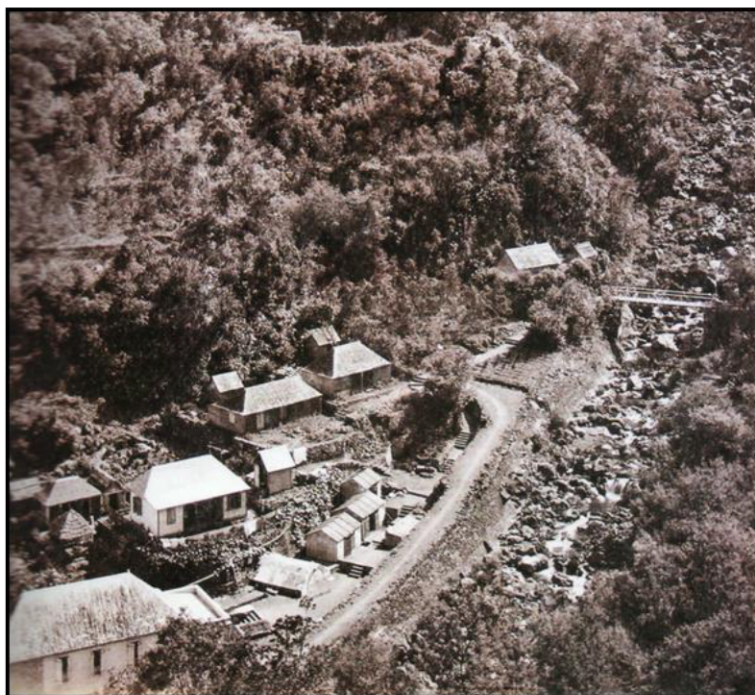
(Source : Mc-Auliffe 1902 : 42 et 52)

Le cirque n'étant plus isolé, les eaux de Cilaos sont de plus en plus fréquentées. En 1863, des cabanes sont construites pouvant accueillir 50 personnes, les plus fortunés disposent d'une résidence de « changement d'air » et en 1870 un premier hôtel est construit.

À partir de 1882, les bains se développent en raison de leurs bienfaits curatifs en concurrençant Antisarable à Madagascar (Gaüzère et Audry 2012). Face à cette affluence, un réel établissement thermal est construit par l'ingénieur colonial Dumesnil d'Engente. Il est livré en 1897 (figure 26). C'est « *un bâtiment rectangulaire en bois, recouvert de bardeaux et posé sur un soubassement en maçonnerie. D'une superficie de 16,5 mètres de long et de 7 mètres de large. Il se compose d'une salle d'attente qui donne sur 7 cabines de bains et d'une salle pour l'étuve à vapeur par laquelle on accède à une salle de douche [...] Les prestations sont améliorées : bains, salle d'hydrothérapie, douches écossaises, sudation et massages* » (Gaüzère et Audry 2012 : 74).

³⁴ En annexe 4 : itinéraire de Saint Louis à Cilaos, extrait de l'ouvrage de Jean-Marie Mc Auliffe : Cilaos Pittoresque et thermal. Dans ce récit la description du chemin et de la pénibilité du travail des porteurs.

Fig. 26 L'établissement thermal à Cilaos, 1870-1880.



(Source : Géraud J-F, 2009, *Histoire des communes* Volume I. 221p)

En 1898, la colonie reprend l'exploitation des sources à la commune de Saint-Louis (elle gère l'établissement thermal jusqu'en 1948). Le Service des Eaux et Forêt se charge de la conservation, de l'entretien et les Ponts et Chaussées améliorent le bâtiment et le matériel. En 1900, Jean-Marie Mac-Auliffe³⁵ est nommé médecin résident des thermes de Cilaos, il a une véritable passion pour le cirque : « *si Bourbon a mérité d'être appelé le joyau de la mer des Indes-et peut-être de la terre tout entière,-Cilaos est la plus brillante pierrerie de ce bijou. Faire connaître cette inépuisable réserve de curieux phénomènes naturels, cet inimitable sanatorium créé par la nature [...] c'est rendre le plus grand service à l'humanité...* ». (Mac-Auliffe 1902), ce qui le conduit à rédiger un guide médical des eaux thermales : *Cilaos, pittoresque et thermal* (1902). Cilaos connaît alors une forte croissance grâce au thermalisme, augmentant les relations avec Saint-Louis pour transporter les produits nécessaires afin de satisfaire la clientèle aisée et exigeante. Ce développement est décrit en 1904 par le docteur H.

³⁵ Jean-Marie Mac-Auliffe (1837-1908) a marqué l'histoire du cirque de Cilaos. Il est né à Rennes dans une famille de Barons Irlandais du comté de Cork, il s'installe en France avec la suite de Jacques II d'Angleterre. Médecin de la Marine, il quitte la France à l'annonce de la guerre de 1870 pour Zanzibar où il devient le médecin du Sultan. Il voyage dans les îles de l'océan Indien (Seychelles, les Comores et Madagascar) et rentre à la Réunion en 1877 et exerce à l'hôpital militaire de Hell-Bourg. Mac Auliffe découvre Cilaos pour la première fois en 1863 comme touriste. Gardant de vivants souvenirs, il revient dans le cirque en 1876 et en 1899 pour des raisons de santé. Il obtient la place de médecin de l'établissement thermal le 20 décembre 1900.

Jacob de Cordemoy : « Jadis composé de paillotes misérables occupées par des rares habitants, ce village s'est considérablement développé depuis quelques années et s'agrandit chaque jour par la construction de maisons et de villas. On évalue à plus de 2000 le nombre d'habitants de Cilaos » (Gaüzère et Aubry 2012 : 77). Selon le Mémorial de La Réunion (tome IV), les curistes peuvent séjourner dans quatre hôtels en 1910, l'« hôtel du Cirque de A. Manciet, le Casino hôtel de F. Leneveu, les hôtels Noël et Gonthier ». L'hôtel des thermes est construit en 1934 et amélioré en 1940. L'accessibilité du cirque est une priorité. En 1927, l'ingénieur Mallet commence la construction d'une route carrossable, les travaux prennent fin en 1932, et le métier de porteur disparaît. L'activité est en pleine essor jusqu'en 1948, comme le décrit déjà Manès en 1934, « c'est par centaines qu'ils viennent chaque année les Mauriciens, les colons de Madagascar et les habitants de La Réunion fatigués par un séjour trop prolongé sur le littoral ». Avec la départementalisation, les fonctionnaires (grâce à leur congé annuel) fréquentent de plus en plus l'établissement thermal. La direction du service de santé du Département compte pour la période du 1^{er} septembre 1936 au 31 août 1937 : 14 367 opérations thermales à Cilaos contre seulement 397 à Salazie. Une lettre du préfet de La Réunion le 17 juillet 1948 fait état de 15 249 baigneurs en 1946 et de 12 101 baigneurs l'année suivante. L'établissement thermal s'adapte (figure 27). Après la cessation d'activité à Hell-Bourg, Cilaos est la seule station thermale qui existe à La Réunion en 1945.

Fig. 27 L'établissement thermal de Cilaos entre 1932 et 1948.



(Source : Gaüzère et Aubry, 2012 : 81)

Malheureusement le cyclone de 1948 qui détruit les sources de Salazie n'épargne pas Cilaos. L'établissement thermal est entièrement détruit, le cirque est coupé du monde pendant six mois. Les émergences primitives des sources sont recouvertes de gros blocs rocheux, de galets et de sables sur une épaisseur de plus de trois mètres. Elles réapparaissent à la surface à des endroits différents.

Dès que Cilaos est devenue une commune en 1965, le nouveau maire Irénée Accot se bat pour la construction d'un nouvel établissement et pour la reconnaissance des émergences. De 1966 à 1971, plusieurs campagnes de travaux de reconnaissance et de captage de fond sont entreprises et financées par le conseil général. Le 30 mars 1971, les trois sources sont différenciées et les têtes d'émergences sont scellées. Il s'agit de la source Irénée (8000 l/h à 38.8°), Véronique (12 000 l/h à 30°) et celle du docteur Manès (1000 l/h à 31°). En 1980, Paul Técher déplore l'état de la station : *« Actuellement la station est inexistante, elle comporte un seul bâtiment provisoire et rudimentaire, est équipé de huit baignoires, il n'y a pas de douches [...] Il serait possible d'alimenter un établissement comportant quarante baignoires [...] Il n'existe aucune structure médicale qui permet de suivre avec responsabilité ces malades. »* Il est donc impératif de construire un autre établissement. Le 12 février 1985, l'État autorise la conception d'un nouveau bâtiment sur le Plateau des Chênes près de l'hôtel des Thermes. Il ouvre ses portes le 18 décembre 1987, un mois après le décès d'Irénée Accot, dont il porte le nom. Après 20 ans de fonctionnement, l'établissement est vétuste, le Département entreprend alors des travaux de réhabilitation : les nouvelles installations sont inaugurées en 2007 (figure 28). Au début des années 1990, l'eau de Cilaos est embouteillée dans une usine moderne à partir de la source Véronique distribuée dans toute l'île (figure 29).

Fig. 28 L'établissement thermal Irénée Accot.



Proposant des prestations en hydrothérapie (bains et douches), sauna, hammam, massages et centre de remise en forme. La cure est indiquée dans le traitement de rhumatismes et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires et des maladies digestives et métaboliques

(Source : cliché A. Tossem, 2012)

Fig. 29 L'usine d'embouteillage de l'eau de Cilaos (les premières sont distribuées en 1999).



(Source : cliché A. Tossem, 2012)

La pratique du thermalisme se poursuit jusqu'aujourd'hui à Cilaos, elle s'est démocratisée depuis 1950, date de la prise en charge des soins thermaux par la Sécurité Sociale. Cependant, la capacité d'accueil de l'établissement reste faible, et aucun hébergement spécifique n'est à la disposition des curistes. Il est ouvert tout l'année, les cures se passent de janvier à mai et de juillet à décembre. Il a accueilli 27 551 personnes en 2009 : 13 163 « curistes libres », 538 « curistes médicaux » et 13 850 « touriste de passage ». En 2014, selon le personnel de l'établissement thermal il ne tient plus de comptabilité au sujet de ces chiffres, nous ne disposons donc pas de données plus récentes. L'hôtel des Thermes est à l'abandon depuis 1998, sa réhabilitation est sans cesse repoussée. D'ailleurs, Le maire de Cilaos, Paul Franco Técher en 2012, le décrit comme une « *verrue dans le paysage de Cilaos* » (figure 30).

Fig. 30 L'hôtel des thermes dans un état de délabrement attendant sa réhabilitation pour retrouver « sa superbe d'antan ».

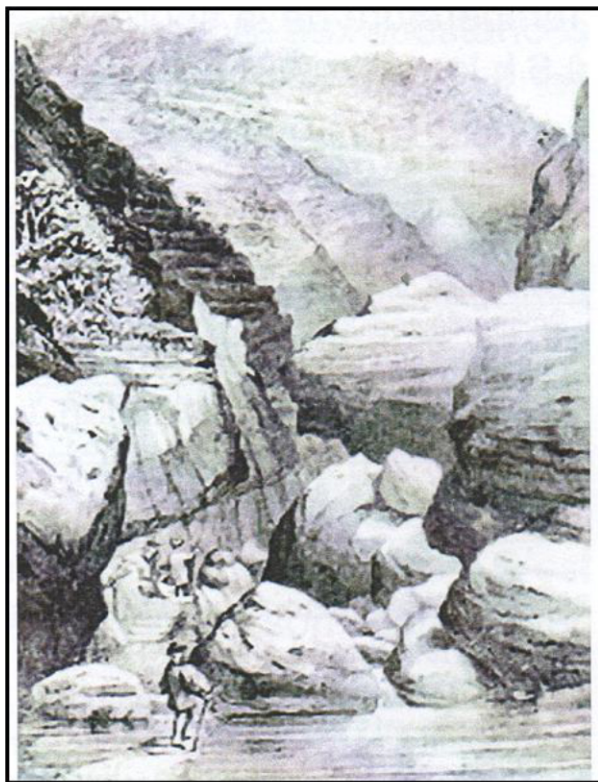


(Source : cliché A. Tossem, 2012)

2.1.3) Mafate-les-Eaux.

Si Salazie et Cilaos ont connu des périodes glorieuses grâce à la découverte des sources, les eaux de Mafate n'ont pas connu cette chance. Elles sont découvertes en 1804, « *situées dans la Rivière des Galets, sur la rive droite à 20 kilomètres de son embouchure, entre le piton Bronchard et le pic de l'îlet Calumets, à 682 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une gorge profonde et resserrée* » (Manès). La source est difficilement accessible positionnée en fond de ravine entre deux falaises (figure 31).

Fig. 31 La lithographie d'Antoine Roussin, les eaux sulfureuses de Mafate, 1879.



(Source : Gaüzère et Audry 2012 : 41)

Les eaux de Mafate sont comparées aux eaux sulfureuses des Pyrénées par le Docteur Bories³⁶. Elles sont uniques dans l'île et permettent de soigner les maladies de peau et respiratoires. L'analyse de la composition chimique de l'eau s'est faite tardivement en 1854 par le pharmacien M. Delavaud sur ordre du gouverneur Hubert Delisle. Il publie ses résultats en 1856 dans la Revue coloniale. En 1860, trois auberges sont construites à Mafate-les-Eaux, cependant l'établissement reste rudimentaire. En 1863, la commune de Saint-Paul réglemente les modalités d'exploitation des sources. Ainsi, la commune se charge de l'entretien de la source et des baignoires nécessaires à son utilisation. À cet effet, un surveillant est nommé pour l'entretien de l'établissement (la colonie est cependant propriétaire des sources et des terrains

³⁶Paul-Joseph Bories (1825-1873), pharmacien de la Marine, il effectue deux séjours à La Réunion de 1845 à 1849 et de 1856 à 1869. Il analyse les eaux de Mafate en 1862 et publie avec le Dr. Trollé et Jacob de Cordemoy un livre intitulé « *Eaux minérales de l'île de La Réunion* », où il résume ses travaux sur les eaux thermales de Mafate, Salazie et Cilaos.

adjacents). « *L'endroit reste rustique et ne propose pas de thermes digne de ce nom* » (Gaüzère et Aubry 2012 : 40) par rapport à Salazie et Cilaos. En 1861, au vu de la typicité des eaux de Mafate, le Docteur Bories préconise la création d'un réservoir et d'une canalisation pour protéger la source d'un éventuel effondrement du Piton Bronchard. En 1880, Mafate en comparaison des stations de Cilaos et Salazie est dépourvu de supervision médicale, ce qui freine les curistes à entreprendre un long trajet. En 1902, G. Merveilleux note que seuls les malades fréquentent l'établissement thermal. Le séjour manquant totalement d'agrément (alors qu'à Cilaos et Salazie, les curistes et l'élite créole profitent des pratiques mondaines). De plus, l'établissement et les sources sont situés dans une zone à risque : les éboulis y sont fréquents (un premier éboulement vers 1885 a détruit les sources du bras d'Oussy et Fougère situées en aval).

En 1904, on compte dix habitations ainsi qu'une chapelle autour de l'établissement thermal. La colonie tente de faciliter l'accès à Mafate-les-Eaux. Les tentatives sont un échec, les pistes étant emportées à chaque crue. En 1913, un pan du Bronchard s'effondre : plusieurs centaines de mètres cubes coupent le cours de la Rivière des Galets en aval des sources. Les habitations sont détruites, la chapelle et l'établissement sont épargnés par l'inondation, tant qu'aux sources elles sont perdues momentanément. Le site est réaménagé, pourtant en septembre 1923 la mission du Collège de France constate que « *la station est dans la plus lamentable misère. Les sources sont en grande partie obstruées par l'éboulis du Bronchard* » (Gaüzère et Audry 2012 : 45). En 1948, le cyclone qui ravage les stations de Cilaos et Salazie, sonne le glas du thermalisme à Mafate : la source est définitivement ensevelie.

Cilaos, Mafate et Salazie rassemblent les pratiques originelles du tourisme : le thermalisme et le climatisme réservés au départ à une élite. Ces pratiques ont engendré des mutations importantes tant au niveau économique que social. L'activité touristique a modifié les espaces des cirques. Le thermalisme a en effet enclenché des processus d'aménagement des espaces pour les rendre accessibles et touristiques (création d'hébergements, structuration des bourgs en fonction de l'activité dans les stations...). Ces pratiques originelles ont ainsi contribué aux changements de regard sur les cirques. Les mêmes pratiques touristiques se sont développées dans les cirques au même moment. De ce fait, préfiguraient-elles déjà une territorialisation des cirques par le tourisme ?

La pratique du thermalisme et du climatisme a créé les bases de l'activité touristique dans les cirques. La découverte des sources a permis par la même occasion de prendre conscience

du potentiel de l'activité touristique comme vecteur de développement pour des espaces jusqu'à alors en marge du reste de l'île. De la découverte des sources jusqu'en 1948, les cirques réussissent leur reconversion en tant qu'espace touristique ; pourtant il faudra attendre le Plan d'Aménagement des Hauts (PAH) pour consolider l'activité par la diversification du produit touristique. En effet, le tourisme évolue en même temps que le contexte sociétal et économique : nous sommes passés d'une activité touristique axée prioritairement sur le thermalisme et le changement d'air pratiqué par l'élite coloniale, à une démocratisation des pratiques touristiques au moment de la départementalisation. La départementalisation qui elle-même avec l'arrivée des « métropolitains » engendra de nouvelles pratiques touristiques.

3) ...Au tourisme d'aujourd'hui.

En effet, la fin du thermalisme ne sonne pas pour autant la fin du tourisme à Mafate et Salazie. La découverte des cirques, de la nature, des savoir-faire des habitants ainsi que la reconnaissance du terroir impulsent de nouvelles pratiques : l'activité se diversifie tout comme la clientèle.

La départementalisation avec l'arrivée de fonctionnaires de classe moyenne accentue le tourisme de villégiature, pratique héritée du changement d'air. Le désenclavement des Hauts, et les progrès en termes de moyen de transport permettent aux Réunionnais de découvrir leur île. Le changement d'air n'est plus réservé à une élite ce qui montre le début de la démocratisation du tourisme. *« À leur tour, les petits gens du littoral louent le dimanche des camions où ils s'entassent pour aller passer une journée dans les Hauts »* (Murat 1994). De même, l'automobile rend plus accessible les cirques de Salazie et de Cilaos. En 1965, 120 maisons d'estivants sont comptabilisées à Cilaos, elles sont occupées par 400 personnes durant les vacances de janvier (Géraud 2009).

Pourtant, un déplacement d'intérêt inverse les pôles d'attractions touristiques. Les Bas supplantent de nouveau les Hauts ; la stratégie du développement touristique s'axe sur le littoral de l'ouest. *« À partir des années 70, avec l'arrivée de cadres supérieurs « métropolitains³⁷ » chargés de la mise en place du nouveau établissement, l'orientation touristique change. Nourris à la logique des congés payés, de la balnéarisation qui a pris le pas sur le thermalisme, ils*

³⁷ Pour les Réunionnais, le métropolitain est l'immigrant français né en France (ex métropole pour la colonie Bourbon), en créole il est appelé « zoreil » (Fontaine 2004).

créent le littoral balnéaire réunionnais avec Saint-Gilles en y installant leurs résidences secondaires. » (Fontaine 2004 : 105). En 1975, avec l'ouverture du nouvel aéroport de Gillot, les acteurs politiques voient le tourisme comme un réel facteur de développement économique. Une politique touristique se met en place afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'île et en faire sa promotion. Saint-Gilles devient le pilier de la destination, vendu comme l'image classique de l'exotisme et de l'île tropicale aux plages de sable blanc autour du stéréotype « *sea-sun-sand* ». En 1981, selon l'INSEE, la Réunion accueille 121 000 touristes. Le tourisme s'organise par la « *mise en place de structures de concertation, de décision, de financement, de promotion notamment par la création d'un Comité de Tourisme de La Réunion (CRT) [...] Le tourisme n'est donc plus un produit de « substitution » mais est devenu un axe prioritaire...* » (Fontaine 2004 : 106).

Même si dès 1975, le PAH place le tourisme rural comme activité complémentaire de développement économique dans les Hauts, le tourisme reste balbutiant dans les cirques par manque de structuration, de capacité d'hébergements et de qualité des prestations. Il faut attendre les années 1990, pour que la matière touristique naturelle et artificielle des cirques soit réellement valorisée.

3.1) Le retour des cirques sur le devant de la scène.

Dès les années 1980, la prise de conscience de la beauté et de la fragilité des espaces naturels entraîne leur protection. La matière touristique naturelle est la base du tourisme dans les cirques ; il est donc plus que nécessaire de la protéger et de la valoriser. Par exemple, le Voile de la mariée ainsi que la Mare à Poule d'eau (figures 32) à Salazie sont classés monuments naturels³⁸.

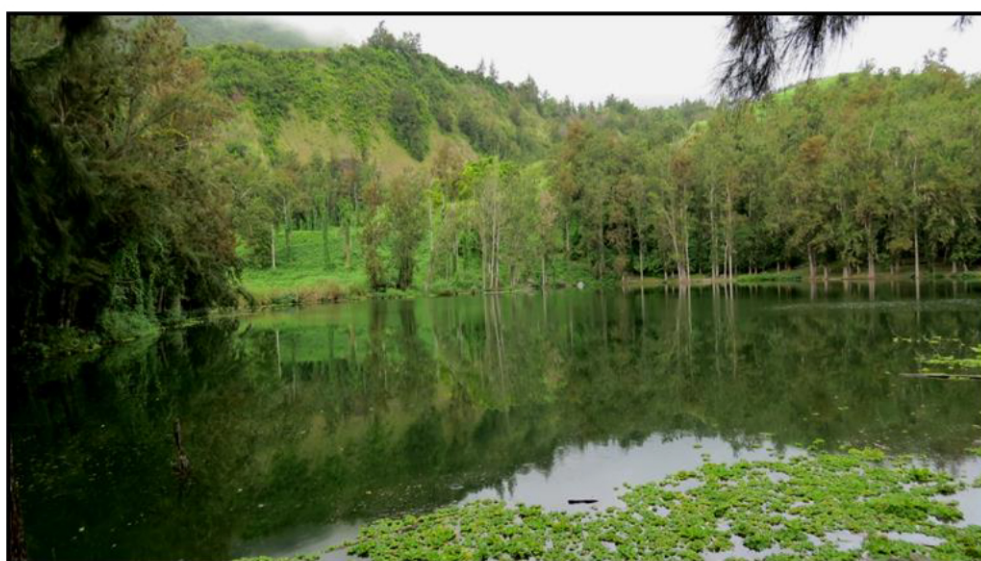
³⁸ La Mare à Poule d'eau est classée le 26 février 1980 et le Voile de la mariée le 1^{er} août de la même année par la loi du 2 mai 1930 : monuments naturels et des sites, dont la conservation ou la préservation, présente du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général.

Fig. 32 Le Voile de la mariée, qui peut être contemplé depuis la route ou accessible par un sentier pour être au plus près de la cascade.



(Source : cliché, A. Tossem, 2014)

La Mare à Poule d'eau, un site classé et aménagé de plusieurs kiosques pour la pratique du pique-nique.



(Source : cliché, A. Tossem, 2014)

Cette prise de conscience environnementale se produit à la même période où les principes du développement durable sont évoqués dans le rapport Brundtland en 1987. Par la suite, dans le cadre de la loi paysage du 8 janvier 1993, une étude est menée³⁹ l'année suivante pour

³⁹ L'étude est menée en 1994 par Bertrand Follea et Claire Gauthier : « *Étude pour la valorisation des grands*

identifier les entités paysagères de La Réunion. Selon cette étude, les cirques sont la spécificité de l'île : « *Cilaos, Mafate et Salazie représentent une des images les plus originales et attractives de l'île* » (Follea et Gauthier 1994). À cela s'ajoute une nouvelle communication, promotion et organisation autour des Hauts pour faire face aux limites du tourisme balnéaire.

Les cirques de l'île peuvent ainsi tirer leur épingle du jeu, en surfant sur la tendance du tourisme de nature et la structuration de l'offre par la création de la Maison de la montagne et des Pays d'accueil qui cherchent à dynamiser le secteur.

Le positionnement touristique accentué sur le balnéaire atteignant ses limites, vient alors le slogan utilisé par le Comité de Tourisme de La Réunion : « *La Réunion : île intense* » (1990), qui allie les deux principaux atouts touristiques : la mer et la montagne. La prise de conscience du potentiel des Hauts se fait alors par étapes, selon le rapport de Sylvie Nicolas en 1993 : *Tourisme et environnement : proposition pour un développement du tourisme intégré dans les Hauts de La Réunion* :

- En 1987-1988 : une approche territoriale va conduire à la création de quatre Pays d'accueil : Sud sauvage, Cilaos, Hautes plaines et Salazie, chargés de structurer l'offre, d'élaborer des produits touristiques autour d'une image à définir. Ce qui montre déjà que le positionnement touristique des Hauts reste flou. Un espace aussi hétérogène ne peut effectivement n'avoir qu'une seule image, en revanche les cirques sont identifiables. Cette approche territoriale nous semble également réductrice, le cirque de Mafate ne fait partie d'aucun Pays d'accueil. Se situant sur les communes de la Possession et de Saint-Paul, la priorité du littoral balnéaire apparaît clairement.

- En 1987 : la création de la Maison de la montagne dont le premier siège social se trouve à Cilaos, montre la place privilégiée du cirque. En effet, en y plaçant son centre de décision cela prouve la création d'un nouveau réseau d'acteurs. Les acteurs institutionnels sont présents sur l'espace des cirques alors qu'ils étaient auparavant mis à l'écart des centres de décisions qui étaient situés sur le littoral. Cet organisme est chargé d'organiser l'offre d'activité de loisir sur l'ensemble des Hauts. Ce qui montre la reconnaissance de la montagne tropicale réunionnaise qui constitue « *une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat et le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique*

paysages de l'île de La Réunion ». Deux unités paysagères sont identifiées : les « paysages de l'intérieur » et les « pentes » ainsi que six types de grands paysages

spécifique de développement, d'aménagement et de protection » (Article 1 de la loi montagne 1985).

- En 1989, les premières assises de la montagne vont consacrer la place que tiennent les Hauts dans le développement touristique futur de La Réunion en affirmant les principes généraux suivants :

- Faire contribuer l'espace de moyenne et haute montagne à la création de richesse économique durable dans le respect de la nature, des paysages et des sites, du mode de vie des populations des Hauts, du contexte social et d'économie rurale.
- Faire en sorte que les habitants des Hauts participent activement à ce développement.
- Faire des Hauts, par la cohésion, l'identité véritable de La Réunion.

Ces différents principes sont en accord avec ceux du développement durable en y citant les trois piliers : richesse économique, respect de la nature, respect et intégration de la population locale. Ces principes commencent à entrer dans les stratégies touristiques au moment où le tourisme entre dans une phase de développement plus intense.

En effet, le tourisme connaît un véritable essor dans les années 1990 : *« en 95 la barre des 300 000 touristes est franchie [...] bénéficiant ainsi du boom européen sur les destinations lointaines. »* (Fontaine 2004 : 106). L'image des cirques est utilisée comme élément de différenciation pour attirer les touristes dans l'île. Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) en 1995 définit les vocations touristiques des cirques.

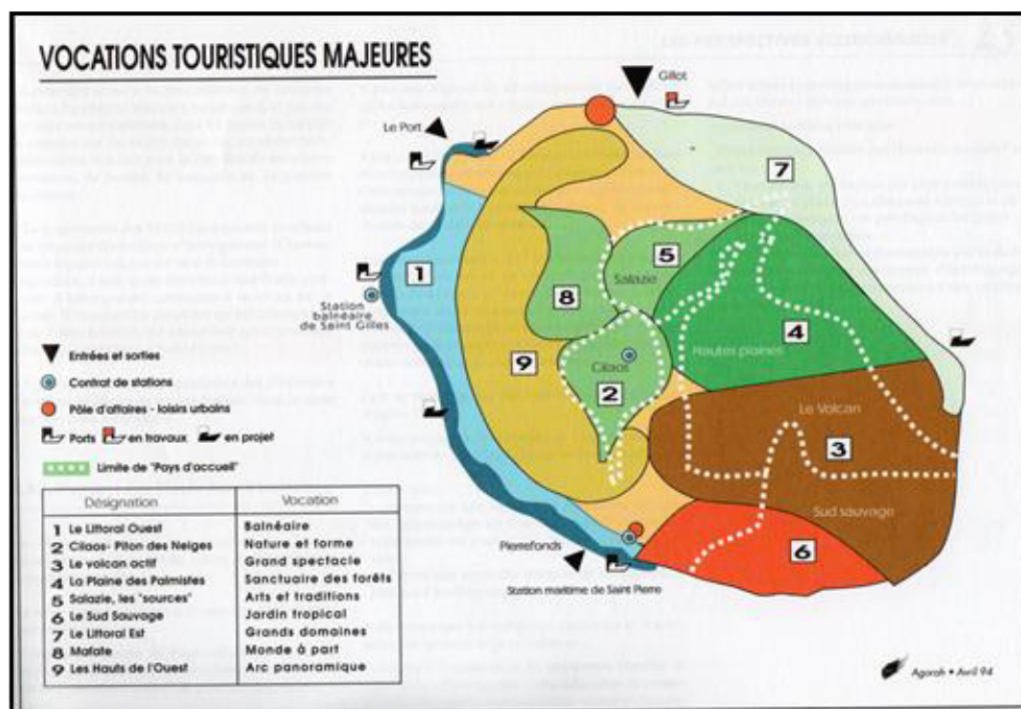
3.1.1) Les vocations touristiques des cirques.

La rédaction du SAR de La Réunion accentue le rôle de la Région dans le domaine du tourisme. Il définit les vocations touristiques de Cilaos, Mafate et Salazie (figure 33) afin de déterminer leur image. Cependant le terme de vocation nous semble inapproprié. En effet comment définir une « vocation touristique » ? Alors qu'« *un lieu n'est touristique ni par état ou essence, et encore moins par « vocation », mais qu'il le devient à la suite de jeux d'acteurs qui se produisent en un lieu et en un temps particuliers* » (Violier 2003 : 171).

Tout est matière à devenir un attrait touristique puisque cela dépend du contexte et de la vision des acteurs. Cela est encore plus vrai concernant les cirques qui avant d'être des espaces conquis par le tourisme n'inspiraient que la misère sociale dans un milieu naturel certes grandiose mais vécu comme une contrainte. Ainsi, la matière touristique qui est l'élément de

base de la mise en tourisme est accompagnée par les acteurs qui la valorisent et favorisent le développement de l'activité par la mise en place d'actions de promotion et d'offres touristiques.

Fig. 33 Les vocations touristiques définies par le SAR.



(Source : Rapport du SAR. Réédition 2001 : 63)

- **Cilaos « nature et forme »** : la matière touristique naturelle est mise en évidence par le terme « *nature* » ; la beauté et la richesse des paysages sont mises en avant. Le deuxième terme « *forme* » met l'accent sur les activités sportives : en particulier la randonnée et également le canyoning et l'escalade. La « *forme* » passe aussi par l'utilisation des eaux thermales. Par cette « vocation », le patrimoine culturel semble mis au second plan, cependant le terroir de Cilaos (le vin et la lentille) ainsi que l'artisanat (la broderie) méritent également d'avoir une promotion puisqu'ils reflètent les savoir-faire des habitants.
- **Salazie « arts et traditions »** : ici, la « vocation » se focalise sur le tourisme culturel. « *Arts et traditions* » se concentre sur le patrimoine architectural de Salazie. Hell-Bourg a obtenu le label « plus beau village de France » en 1998 ; les cases créoles héritées de la belle époque du thermalisme font l'objet de visite à travers des circuits « cases créoles ». Ainsi que sur les traditions de la vie dans les cirques, un retour « *aux sources* »

dans la culture réunionnaise, le fantasme de la « *vie lointan* » retrouvée en opposition à la vie urbaine. La matière naturelle n'est pas l'objectif premier dans la valorisation touristique. Pourtant Salazie, le plus vert des trois cirques possède des attraits paysagers indéniables à valoriser par la randonnée ou tout simplement par la contemplation.

- **Mafate « monde à part »** : Là, l'isolement est érigé en atout : Mafate se « *mérite* » comme le précise les campagnes promotionnelles. Il constitue un monde à part pour deux raisons : l'une parce qu'il n'est accessible qu'à pied et l'autre parce qu'il est le dernier refuge où l'on se coupe de la société moderne. Encore une fois la nature est idéalisée tout comme la recherche d'un espace suspendu dans le temps hors de la modernité.

Les cirques ont donc un positionnement touristique axé sur la patrimonialisation de la nature et de la culture par rapport aux vocations touristiques déclinées dans le SAR.

Quels ont été les résultats de cette politique sur les cirques ? Les ambitions affichées ont-elles été atteintes (amélioration de la qualité, augmentation de la fréquentation, respect des principes du développement durable) ? Le patrimoine culturel et naturel a-t-il été valorisé ?

La lecture du nouvel outil de planification du tourisme qui a remplacé le SAR depuis 2004 : le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion⁴⁰ (SDATR) qui est toujours valable aujourd'hui puisqu'il fixe les orientations touristiques jusqu'en 2020, affiche les ambitions de la Région en matière de fréquentation touristique et nous renseigne sur l'évolution de la place des cirques dans le développement touristique de la destination depuis le boom connu dans les années 1990.

3.1.2) Le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (2004).

En 2004, l'île accueille 430 000 touristes avec une capacité de 11 000 lits (Insee 2004). La fréquentation croît faiblement depuis 2001. La Région, à travers le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique pour La Réunion-État des lieux et diagnostic, dresse le bilan du tourisme.

Malgré une image des Hauts qui s'est affirmée, la « *rentabilité attendue des investissements ainsi que l'adhésion des prestataires de l'offre dans le secteur du tourisme concerne surtout le tourisme littoral* » (Région Réunion, 2003). Le SDATR a pour objectif de « *définir les*

⁴⁰ Le SDATR est disponible en version PDF sur internet : http://www.reunion-europe.org/DOCS/2014-2020/2014_2020_SDATR-Orientations-Strategiques 2020.

orientations stratégiques à l'horizon 2020 » (SDATR 2004 : 3) en déterminant des objectifs réalistes et les grands principes du développement touristique de l'île. L'objectif est d'atteindre 600 000 touristes en 2010 et 1 million en 2020, en faisant de La Réunion « *une référence d'île nature et de découverte, sur un positionnement mer, montagne, écotourisme* », en soulignant que le littoral « *va rester l'enjeu majeur de l'économie touristique réunionnaise* » (SDATR 2004 : 21).

Le tourisme dans les cirques s'est développé par la structuration de l'offre par rapport aux activités et aux hébergements. Les actions en faveur de la sauvegarde du patrimoine sur le cirque de Salazie se traduisent par la création d'un Écomusée en 1998. L'association « Sauvegarde Renouveau d'Hell-Bourg » a remis en état des cases créoles délaissées pour les intégrer au circuit « case créole » proposé par l'office de tourisme de Salazie. La capacité hôtelière reste faible, puisqu'en 2004 un seul établissement deux étoiles est présent : le Relais des Cimes d'une capacité de 30 lits. Les autres types d'hébergements sont les suivants : trois gîtes ruraux, dont un à Grand-Îlet, le gîte d'Hell-Bourg, le gîte situé à Bélouve, une auberge de jeunesse (capacité de 30 lits) et une dizaine de chambres d'hôtes. Le cirque de Mafate où la pratique de la randonnée est la principale activité touristique compte 53.7% des gîtes de montagne (Dalama, 2003 : 251). Le SADTR préconise également le développement des activités d'eaux vives sur le cirque. Pour Cilaos, la capacité d'hébergement est supérieure à celle de Salazie et de Mafate, car elle représente 43% de l'offre hôtelière des Hauts. Le cirque propose également des gîtes, des chambres d'hôtes et un Village Vacances Famille d'une capacité de 252 lits. Afin de compléter l'offre de randonnées, les activités de pleine nature se diversifient grâce à la pratique de l'escalade, du canyoning et du VTT. La valorisation du patrimoine se traduit par la promotion des savoir-faire des habitants (la broderie, le chai de Cilaos) et par la réhabilitation du bâtiment du Petit Séminaire de Cilaos construit en 1913⁴¹ et fermé en 1972, qui est maintenant loué « *à des particuliers à des fins touristiques : l'auberge du hameau et l'écomusée de Cilaos qui retrace le peuplement des Hauts* » (www.ville-cilaos.fr).

Les progrès sont notables, les cirques sont un atout pour la destination (avec un taux de fréquentation de 63% d'après l'enquête du CRT), même si des améliorations restent à faire en matière de qualité des services et des hébergements (à Mafate la qualité des gîtes est

⁴¹ Au moment de la rédaction, le Petit Séminaire, bâtiment historique de la commune a été incendié le vendredi 1^{er} mai 2015.

insuffisante, et on peut constater un manque de confort et d'hygiène). Le développement touristique a transformé le cirque de Cilaos qui « *constitue un espace rural des hauts très original, mais qui se dégrade rapidement, en raison de la multiplication de construction inesthétique et anachronique, en rupture totale avec l'âme du village* » (Région Réunion, 2003).

Deux ans après la rédaction du SADTR, le secteur du tourisme est en crise suite à l'épidémie de chikungunya. En 2006, 278 800 touristes sont venus à La Réunion : le chiffre le plus bas observé depuis 1995, soit une baisse de plus de 30% (INSEE 2006). Dans le même temps, l'agence ODIT France est chargée d'évaluer le tourisme à La Réunion et de proposer de nouvelles perspectives afin de relancer l'activité. Ce plan propose comme « *unique selling position* » : l'authenticité de sa nature préservée, une destination tournée vers le « haut de gamme moderne ». Le littoral ouest y est considéré comme la « *locomotive* » de l'activité. Dans le sud, Cilaos fait partie du second pôle touristique de l'île. Afin d'augmenter la capacité d'accueil, le plan propose la création d'éco-lodges et de nouveaux hôtels sur l'île ainsi que la réhabilitation par le Département, de l'hôtel des Thermes (Cilaos) et celui des Salazes (Salazie), d'une capacité de 100 lits chacun. De même, pour relancer la destination sur le marché, l'agence propose comme produit phare le combiné « Réunion/Maurice » pour augmenter la visibilité de l'île sur le marché touristique puisqu'elle reste une « *destination méconnue* ».

À la suite de ces différents plans et stratégies pour développer un tourisme de nature tout en gardant le focus sur le littoral de l'ouest, la destination Réunion n'assume pas totalement les atouts de sa montagne tropicale pourtant portée comme un élément de différenciation. C'est pour nous un véritable paradoxe. De même, le positionnement annoncé est peu clair, l'écotourisme n'est d'ailleurs pas défini. Ce qui montre que La Réunion a toujours du mal à trouver son positionnement touristique, comme le souligne le rapport annuel de la Cour des comptes : « *La Réunion hésite entre le « bleu » (tourisme balnéaire) et le « vert » (tourisme de nature)* », « *transmettant aux clientèles étrangères un message peu lisible* » (Rapport annuel de la Cour des comptes 2014 : 408) ; ce qui complique la promotion de la destination. En effet comment attirer plus de touristes ou faire connaître l'île si l'image de celle-ci n'est pas définie ?

En ce qui concerne les cirques, ils ont encore du chemin à parcourir pour se faire réellement une place dans une vision du tourisme axée sur le balnéaire. La logique de développement touristique se focalise sur le littoral qui apparaît comme la locomotive de l'activité touristique ;

considérant que la fréquentation du littoral est le déterminant de la fréquentation des Hauts. Et pourquoi pas l'inverse ?

Qu'en est-il aujourd'hui de l'activité touristique des cirques ? Les promesses des différentes stratégies ont-elles été tenues ? Quels sont les enjeux aujourd'hui, du développement touristique dans les cirques ?

3.2) L'activité touristique des cirques en chiffres.

En 1990, le tourisme dans les cirques se structure autour des activités de pleine nature et du patrimoine naturel et culturel. Actuellement, quel positionnement est mis en avant ? Comment la matière touristique est-elle valorisée ? Quels sont les indicateurs qui démontrent que les cirques sont bien des espaces territorialisés par l'activité touristique ?

L'objectif est de présenter l'activité touristique des cirques grâce à plusieurs éléments : la touristicité, la fréquentation et la matière touristiques qui restent des éléments déterminants dans la définition de l'espace touristique.

3.2.1) La touristicité des cirques : des situations hétérogènes.

La touristicité est le caractère fonctionnel d'un espace. Il s'apprécie au travers d'un parc d'hébergements, des fréquentations, du poids économique de l'activité par le chiffre d'affaire, des aménagements et de l'emploi...etc. (Dewailly et Flament 2000 :52). Afin de la mesurer, nous nous appuyons sur différentes variables pour identifier la dimension touristique de l'espace et son attractivité.

La matière touristique secondaire est celle qui facilite la pratique touristique. Ici le focus est porté sur l'hébergement : les différents modes d'hébergements et leur capacité qui renseignent sur la structuration de l'offre touristique dans les cirques. « *L'hébergement touristique est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer le degré de mise en tourisme, car il constitue la plus visible et la plus tangible des manifestations du phénomène touristique* » (Pearce 1993 : 172)

L'approche statistique, donne un point de vue global sur la répartition des hébergements et sur le degré de mise en tourisme. Nous avons listé les différents types d'hébergements présents en nous appuyant sur les définitions données par le code du tourisme et par l'INSEE. Ainsi six catégories d'hébergements sont identifiables :

- Les hôtels.
- Les chambres d'hôtes.
- Les résidences secondaires (incluant les meublés de tourisme et les locations saisonnières).
- Le village de vacances.
- Les gîtes.
- Le camping.

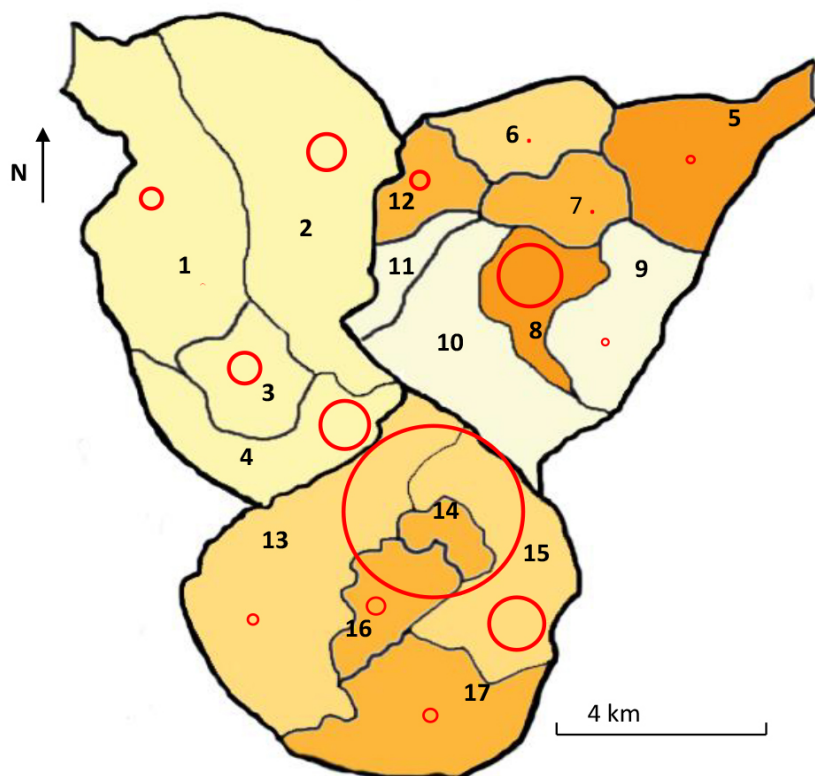
Les déclarations faites en mairies et en offices de tourisme par les prestataires, fournissent les données nécessaires afin de comptabiliser la capacité d'hébergement en nombre de lits. Elles correspondent au nombre de personnes pouvant être accueillies sur les cirques, en présumant un taux de remplissage de 100%. Pour la calculer, nous reprenons la méthode de l'INSEE :

- Le nombre de chambres multiplié par 2 pour les hôtels et les chambres d'hôtes.
- Le nombre de chambres multiplié par 5 pour les résidences secondaires.

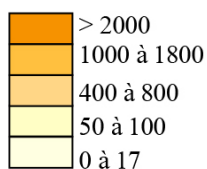
En complétant pour les autres catégories grâce à une recherche effectuée sur le terrain, en demandant directement aux prestataires concernés leur capacité d'accueil, si celle-ci n'était pas référencée en mairie ou en office de tourisme.

D'après nos calculs, les cirques ont une capacité d'accueil globale de 2950 lits soit 24% de la capacité d'accueil totale de l'île (12148 lits sont comptabilisés à La Réunion selon l'INSEE en 2012). Cilaos détient la capacité d'hébergement la plus élevée avec 1603 lits (soit une part de 54% sur la capacité totale des cirques). De même, la commune est classée au troisième rang en nombre de lits hôteliers par l'INSEE, par rapport à la totalité de lits sur l'île. Puis le cirque de Mafate avec une capacité de 796 lits et enfin Salazie avec une faible capacité de 561 lits. Afin d'avoir une appréciation plus fine sur la capacité d'accueil, la carte ci-dessous (figure 34) présente la distribution du nombre de lits à l'échelle des quartiers définis sur la base des Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (IRIS, sur le même découpage réglementaire de l'INSEE). Ce qui nous permet d'avoir une vision infra-communale de la capacité d'hébergements.

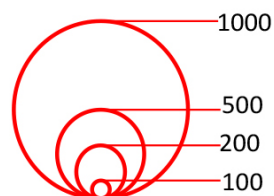
Fig. 34 La répartition des hébergements dans les cirques.



Population en nombre d'habitants :



Capacité d'hébergements en nombre de lits :



1 : Ilets aux orangers-Les Lataniers
2 : Grand Place-Aurère-
Ilet à Malheur-Ilet à Bourse
3 : La Nouvelle
4 : Roche Plate-Marla

5 : Centre de Salazie
6 : Mare à Martin
7 : Mare à Vieille Place
8 : Hell-Bourg

9 : Forêt de Bélouve
10 : Gros Morne-Anchaing
11 : Camp Pierrot-Morne la fourche
12 : Grand-Ilet

13 : Ilet à Cordes-Bras Rouge ouest
14 : La Ville-Les thermes
15 : Bras-Sec
16 : La Ville-Mare Sèche
17 : Palmiste Rouge-Peter Both

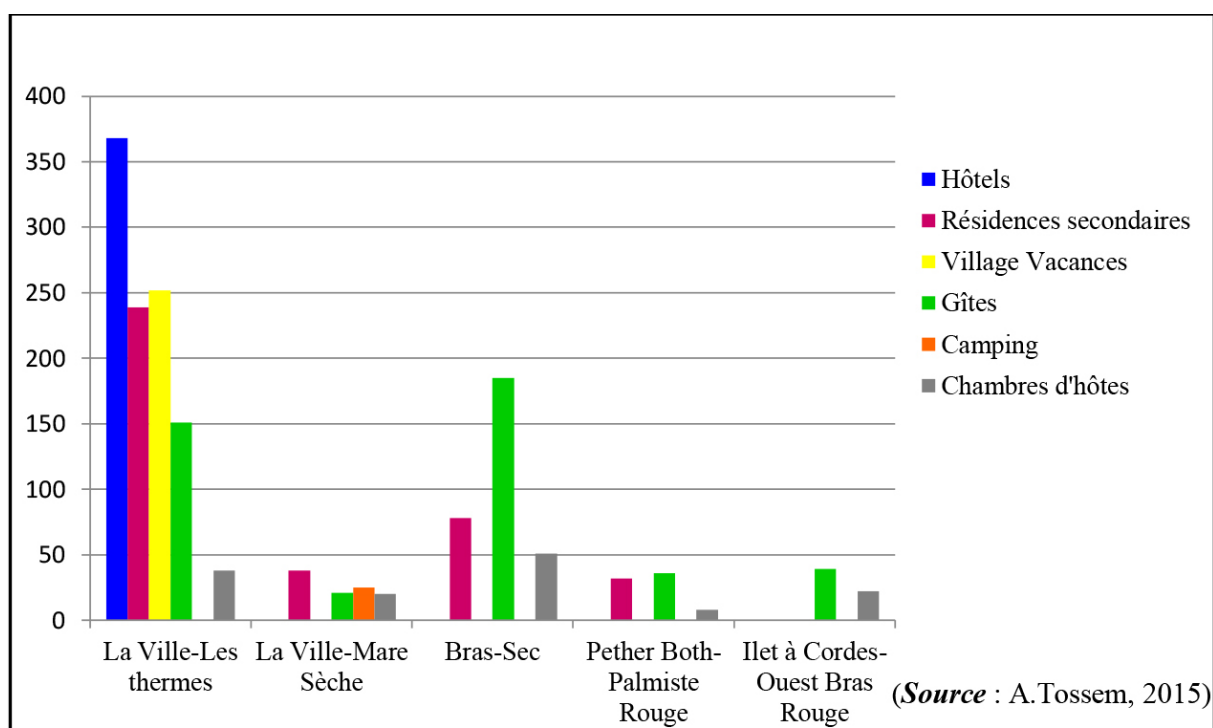
(Source et réalisation : A. Tossem, 2015)

D'après cette carte, nous observons la supériorité de capacité d'accueil de Cilaos par rapport au deux autres cirques. De même que la concentration des hébergements sur des quartiers particuliers, pour Cilaos et Salazie. La répartition de l'hébergement n'est pas homogène à deux niveaux d'observation :

- Une différence sur la répartition globale où le cirque de Cilaos domine.
- Une concentration des hébergements dans les quartiers historiquement touristiques. La Ville-Les thermes pour Cilaos avec une capacité de 1048 lits et le quartier d'Hell-Bourg pour Salazie comptabilisant 360 lits.

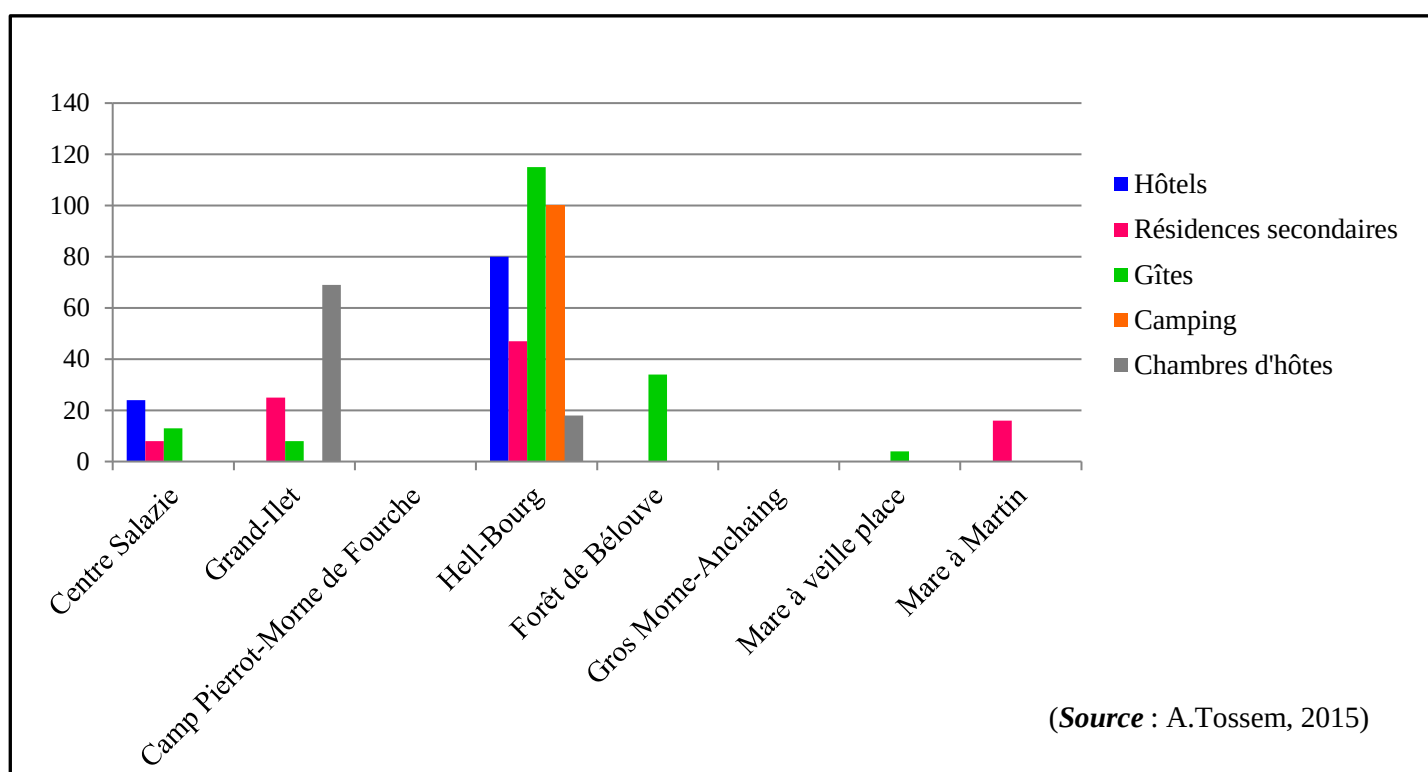
Le troisième niveau d'observation, présente les catégories d'hébergements par quartiers. Les données des différents graphiques (Figure 35, 36 et 37) montrent une répartition également hétérogène.

Fig. 35 La répartition des hébergements par quartiers à Cilaos.



Effectivement, les hôtels se concentrent uniquement dans le quartier de la Ville-Les thermes (368 lits), les gîtes⁴² (432 lits dont 43% localisé dans le quartier de Bras-Sec) et les chambres d'hôtes (139 lits) se répartissent sur l'ensemble de la commune. Les résidences secondaires représentent 24% du parc d'hébergements total⁴³. De même, seule la commune de Cilaos dispose d'un village vacances sur l'ensemble du territoire des Hauts. Le parc d'hébergement est donc diversifié et concentré à Cilaos.

Fig. 36 La répartition des hébergements par quartiers à Salazie.



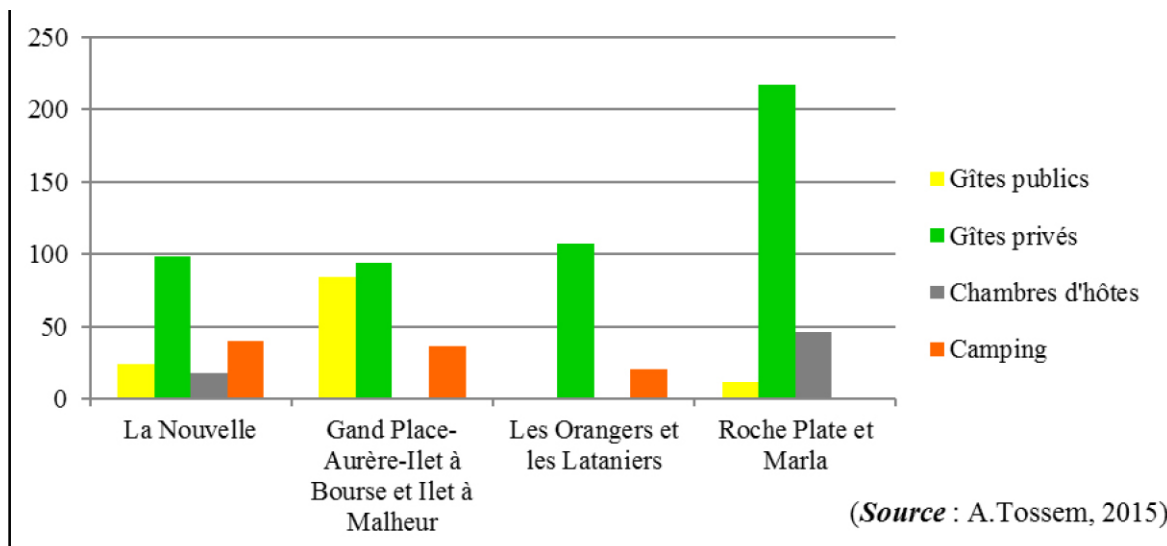
À Salazie, la capacité d'accueil se concentre sur le quartier d'Hell-Bourg avec 360 lits répartis entre les différentes catégories d'hébergements. Les hôtels y sont majoritairement implantés avec 80 lits (18% du total). Les gîtes représentent 31% du parc total d'hébergements et se répartissent sur les différents quartiers dont 115 lits sur Hell-Bourg. Les chambres d'hôtes se sont développées à Grand-Îlet grâce notamment aux efforts portés sur ce quartier afin de

⁴² Le gîte public du Piton des Neiges atteint même des taux de fréquentation record selon l'ONF avec plus de 12000 nuitées par an.

⁴³ En annexe 5, les tableaux des données qui ont permis la réalisation des figures 35, 36 et 37.

diversifier l'activité économique par le tourisme rural depuis la mise en place du PAH, ainsi plus de 69 lits ont été créés.

Fig. 37 La répartition des hébergements par quartiers à Mafate.



Le cas du cirque de Mafate est particulier : trois catégories d'hébergements sont identifiables : les gîtes, les chambres d'hôtes et les campings. Ce sont les gîtes privés ou publics qui sont les plus développés sur l'ensemble du cirque, atteignant 636 lits, soit près de 80% du parc d'hébergements du cirque. Ce mode d'hébergements s'est amplifié depuis les années 1990, grâce au PAH et au réseau des gîtes publics, sous la gestion de l'ONF, qui ont ensuite impulsé les initiatives privées. De même que des services se sont ajoutés comme la restauration et la création des chambres doubles avec sanitaires privés qui complètent l'offre. C'est dans cette nouvelle approche du service que les chambres d'hôtes se sont développées à La Nouvelle ainsi qu'à Roche Plate et Marla.

La matière secondaire est diversifiée, ce qui indique déjà l'existence d'espaces touristiques. De plus, la carte (figure 34) est construite autour de deux variables : la population et le nombre de lits, afin d'aborder une autre notion : celle du taux de fonction touristique qui permet une seconde approche statistique. À noter que depuis le SADTR, les hôtels des Thermes de Salazie et Cilaos n'ont pas été réhabilités et restent dans un état d'abandon depuis plus de dix ans. Malgré des offres d'investisseurs étrangers mauriciens et sud-africains, ces chantiers semblent impossibles à réaliser pour le moment.

3.2.2) Le taux de fonction touristique.

Le taux de fonction touristique (TFT) mesure l'activité ou l'intensité de l'activité. Selon l'équipe MIT (2000), il constitue une approche statistique de la touristicité donc sur le degré de mise en tourisme. C'est un indice créé par P. Defert en 1967 : il mesure le rapport entre le nombre de lits touristiques (les « visiteurs ») et la population locale permanente (les « visités »). *« Le taux permet de donner une certaine idée de l'importance du tourisme dans la vie quotidienne des habitants. Il peut être alors considéré comme un indicateur de l'impact socio-économique de tourisme, plus ou moins important selon le poids de la population »* (Lozato-Giotart 1991).

Nous devons également replacer ce taux dans la cadre de notre terrain d'étude, c'est-à-dire des espaces situés dans les Hauts de La Réunion avec une faible densité de population par rapport au littoral. Ce ne sont pas des villes mais des bourgs dans une situation d'enclavement important en ce qui concerne Mafate. Ils sont également considérés comme des espaces de moyenne montagne, où la capacité moyenne est de 550 lits selon l'Institut français de l'environnement (2000). Ils sont donc déjà au-dessus de la moyenne par rapport à la capacité d'accueil.

Les données sur la population sont basées sur le dernier recensement effectué par l'INSEE, mis en ligne le 16 octobre 2014⁴⁴. La commune de Cilaos atteint 5623 habitants, 7418 habitants sont recensés à Salazie (à noter que le quartier n°11 est inhabité). Mafate, le cirque le moins peuplé compte au total 368 habitants : 184 habitants sur les îlets appartenant à la commune de La Possession (ce qui correspond au quartier n°3 et 2 sur la carte figure 34) et 184 habitants dans les quartiers n°1 et 4 appartenant à la commune de Saint-Paul.

L'INSEE considère qu'une commune à un taux de fonction touristique de 100% lorsqu'elle peut accueillir le double de sa population. Le TFT de Mafate est donc élevé puisque le nombre de lits représente plus du double de la population, avec un TFT de 108%. La commune de Cilaos atteint 14% et celui de Salazie reste faible avec 3.78%.

Ces différentes données statistiques indiquent que le développement touristique des cirques est inégal. Les stratégies de développement ne sont pas les mêmes. Mafate « profite » de son enclavement et l'érige en atout en développant un nombre important de lits. Cilaos a réussi à

⁴⁴ Le fichier des données est téléchargeable gratuitement depuis le site de internet de l'INSEE (sous le format Excel). Il renseigne d'une part sur la population totale des communes ainsi que sur la population par quartier.

tirer son épingle du jeu en faisant du tourisme un atout dans son développement économique et enfin Salazie semble avoir du mal à diversifier son offre touristique depuis la fin de son époque glorieuse du thermalisme.

Maintenant cette approche autour de la capacité d'accueil a des limites et la compléter est essentielle pour analyser le tourisme dans les cirques. La première limite est que ce taux suppose un taux de remplissage des lits de 100% toute l'année. Ce qui est rarement le cas. De plus, la présence de touristes n'est pas nécessairement liée à l'hébergement, oubliant ainsi la part des excursionnistes ou des touristes passant des nuitées chez la famille.

3.2.3) La fréquentation touristique.

Effectivement, qu'est qu'un espace touristique sans touristes ? La fréquentation touristique est une variable déterminante dans l'approche de la touristicité de l'espace des cirques. La difficulté majeure est la validité scientifique des données sur le nombre de touristes ; ce qui nous condamne à rester dans la supposition. Nous avons contacté les différents organismes en charge du tourisme à La Réunion ou susceptibles d'avoir ces données. C'est-à-dire, les communes, les offices de tourisme, l'Ile Réunion Tourisme, le parc national de La Réunion et l'INSEE. L'Observatoire du tourisme à La Réunion nous indique uniquement le nombre de touristes arrivant à La Réunion puisqu'il se base sur une enquête menée à l'aéroport. Ainsi en 2014, la Réunion a accueilli 405 700 touristes d'après la dernière enquête de l'INSEE ; soit une baisse de 2.5% par rapport à 2013 (moins de 10 300 touristes). « *Le recul est dû principalement au tourisme d'agrément en provenance de France métropolitaine, le nombre de touristes en provenance des pays européens (notamment d'Allemagne, de Suisse et de Belgique) progresse de 49%.* » (INSEE). D'ailleurs la destination Réunion, peine à diversifier sa clientèle extérieure. En effet, 80% des touristes viennent de métropole. La destination Réunion reste peu connue (comparée à l'île voisine Maurice) au niveau du marché mondial.

Selon l'estimation de la mairie et de l'office de tourisme de Cilaos, le cirque a été fréquenté par 400 000 touristes extérieurs en 2014. Ce qui suppose que presque tous les touristes qui viennent à La Réunion visitent le cirque. Cela nous semble une surestimation du nombre de touristes. La mairie de Salazie se base sur une enquête menée à l'aéroport qui indique « *qu'un touriste sur deux passe à Salazie* », donc environ 200 000 touristes. D'après une enquête menée par les animateurs du parc national de La Réunion, le cirque de Mafate a accueilli près de 100 000 touristes en 2014.

Selon la CIVIS, Cilaos est classé en « **station touristique** » ou « **village de caractère à structurer** »⁴⁵(www.civis.re). En effet, la commune réclame depuis des années son classement en station thermale de montagne, afin d'obtenir davantage de dotation globale de fonctionnement et le droit d'installer un casino (Le Quotidien le 23/07/11). Salazie fait partie du réseau « station verte de vacances » depuis le 9 octobre 2012 et la commune a entrepris des démarches pour être classée en commune touristique⁴⁶. Au vu des chiffres sur la fréquentation touristique mis à notre disposition et des deux variables précédentes, nous pouvons considérer que les cirques sont des espaces touristiques avec un degré différent de mise en tourisme : de l'espace à faible développement touristique à la station touristique⁴⁷.

3.3) La matière touristique naturelle et artificielle primaire des cirques.

Après l'analyse de la matière touristique secondaire, nous nous focalisons sur la matière touristique naturelle⁴⁸ puisqu'elle est érigée en atout depuis les années 1990, comme l'indique les différents plans de stratégies touristiques (SDAT) ou les diverses campagnes de promotion qui « *vantent l'image sportive et montagnaise de l'île* » (Bouchet et Gay 1998 : 31).

Cette matière est valorisée par la mise en tourisme et en loisirs⁴⁹ des Hauts de La Réunion, par les activités physiques de pleine nature (APPN). Elle s'est faite par étape grâce à la volonté

⁴⁵ Cette double identification nous laisse perplexe : Cilaos est-elle une station de tourisme ? (Ces termes sont extraits du Schéma d'Aménagement Régional ,2008). Nous avons contacté la Préfecture qui est en charge de la classification des communes en station de tourisme, malheureusement nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante. Depuis plus de 10 ans la commune tente d'accéder à cette classification, officiellement elle est classée en tant que commune touristique.

⁴⁶ Selon l'article de loi L.133-11, les communes touristiques sont : les communes qui mettent en œuvre une politique locale du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente, ainsi que celles qui bénéficient au titre du tourisme, dans les conditions visées au huitième alinéa du 4° de l'article L. 2334-7 du code général des collectivités territoriales, de la dotation supplémentaire ou de la dotation particulière identifiées au sein de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement, peuvent être dénommées communes touristiques (Journal Officiel).

⁴⁷ Selon l'Observatoire National du Tourisme : « la station touristique est à la fois une ville (ou un bourg) qui fait l'objet de politiques d'aménagement et d'urbanisme touristique et un pôle de vente de services regroupant des entreprises variées »

⁴⁸ Définition page 40.

⁴⁹ Définition de loisirs : Ensemble des activités récréatives pouvant s'exercer à la fois dans l'espace local et le temps du quotidien et dans l'espace-temps du tourisme. (Lévy et Lussault 2003 : 581)

des acteurs tant institutionnels que privés⁵⁰ afin de permettre la « récréation » des habitants⁵¹ et des touristes.

3.3.1) Les cirques et les APPN.

Les campagnes de promotion (« *La Réunion l'île intense* », « *Cilaos nature en forme* »), la création du parc national de La Réunion et enfin la labellisation au patrimoine mondial de l'UNESCO montrent à quel point la nature est un atout clé ; les paysages devenant la vitrine de la destination Réunion. « *L'environnement a toujours été la ressource de base du tourisme : c'est toujours pour la beauté des paysages, de leur majesté, du contact avec la nature qu'on est allé explorer les montagnes, s'y reposer* » (Vlès 2014 : 115).

La création des APPN entraîne ainsi des formes particulières de tourisms comme le tourisme de nature ou le tourisme sportif. Le tourisme sportif peut se diviser en deux catégories : la première correspond au « *sportif-touriste* », c'est-à-dire à la personne qui choisit sa destination par rapport à la pratique d'un sport bien identifié dans un espace naturel plus ou moins aménagé ou en participant à une manifestation sportive renommée⁵². La seconde concerne le « *touriste sportif* » ou encore le « *touriste butineur* » qui privilégie une destination et picore dans l'offre local de loisirs sportifs en fonction de ses objectifs et selon les opportunités du moment (Bessy et Naria 2003 :9).

L'île par son positionnement géographique, son climat et sa géomorphologie offre de multiples possibilités dans le domaine des APPN qui peuvent se pratiquer tout au long de l'année.

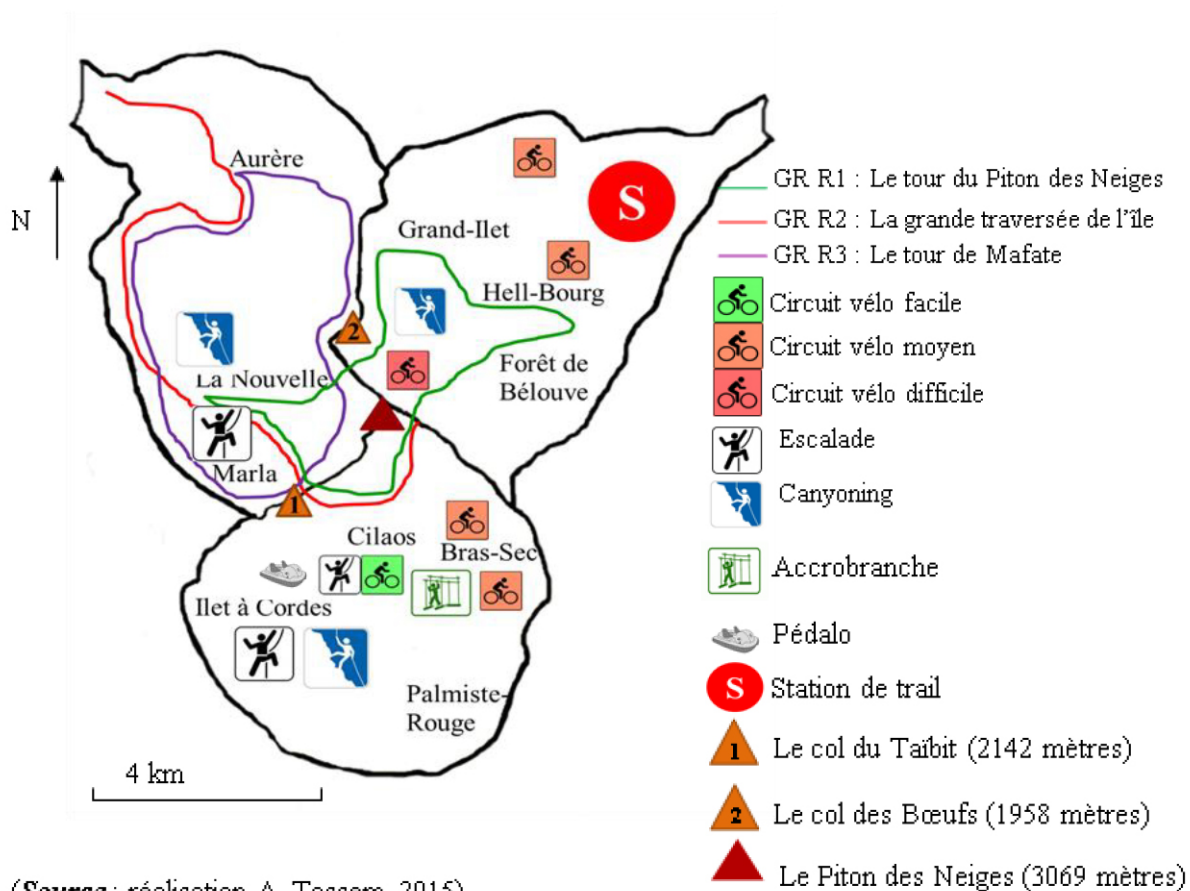
La géomorphologie des cirques permet la pratique de différentes activités terrestres et aquatiques (figure 38).

⁵⁰ « *L'histoire de l'implantation et de la diffusion de ces activités montre le rôle initiateur des personnes d'origine métropolitaine dans le lancement de plusieurs activités de sport de nature (notamment de l'escalade et du canyoning) puis la réappropriation de ceux-ci par les institutions locales et la population réunionnaise.* » (Naria, 2011 : 244)

⁵¹ Parmi les sites récréatifs les plus fréquentés par les Réunionnais, Cilaos (50%) et Salazie (46%) arrivent en 3^{ème} et 4^{ème} position après le volcan et le Maïdo. (Marpiga, 2011 : 229).

⁵² Nous pouvons citer le Grand Raid, une course surnommée la « diagonale de fous » reconnue au niveau mondial qui attire de nombreux touristes, « *des centaines de spectateurs, des familles entières : les hôtels, restaurants et gîtes de Cilaos font largement le plein le long week-end de la diagonale des fous* » (Simon, 2011 : 272)

Fig. 38 La répartition des activités physiques de pleine nature sur les cirques.



(Source : réalisation A. Tossem, 2015)

Dans les cirques, ce sont d'abord les infrastructures de randonnées pédestres⁵³ qui dominent l'offre touristique. Sur l'ensemble des cirques, 36 sentiers sont référencés, avec des niveaux de difficultés différents : de la promenade (environ 30 minutes de marche) à la grande randonnée (comme le sentier du Piton des Neiges qui nécessite entre 8 et 10 heures de marche aller/retour). Le cirque de Mafate avec ses 140 km de sentiers, est souvent considéré comme le spot de randonnée, puisqu'elle reste le seul moyen d'accéder au cirque.

Inauguré en 1979, le sentier de Grande Randonnée de La Réunion (GR R1), long d'une soixantaine de kilomètres ceinture le Piton des Neiges et offre la possibilité de découvrir les trois cirques de l'île. Le GR R2 (environ 130 km) : la grande traversée de l'île permet de relier

⁵³ Seuls les sentiers de grande randonnée sont représentés sur la carte (figure 38), au total les cirques comptabilisent 36 sentiers référencés : de la ballade à la grande randonnée.

le littoral nord au littoral sud en passant par les cirques en une douzaine de jours. Enfin, le G R R3 créé en 2005 est long de 47.5 km, il encercle le cirque de Mafate.

Dans le domaine de la randonnée, la commune de Salazie se dote de la première station de trail de l'île (inauguré en mai 2014). La Réunion devient ainsi le seul département français d'outre-mer à faire partie de ce réseau national. Cette station permet ainsi de compléter l'offre à travers un nouveau réseau (national, local, prestataires de services et collectivité) et visant un public particulier local et extérieur (« *les sportifs, les touristes sportifs et les touristes butineurs* »), en développant des nouveaux services afin de répondre aux exigences de ce type de clientèle.

C'est un lieu dédié au trail, qui propose des parcours, des services, et des outils à la fois aux débutants désireux d'apprendre et d'être encadrés, et aux passionnés qui recherchent en un seul lieu de quoi organiser stages ou week-end complets. Chaque station de trail est rattachée à un territoire désireux de vous faire découvrir ses meilleurs paysages et meilleurs parcours, et de vous accueillir pour une journée, un week-end, ou une semaine.

- **Des parcours de Trail balisés** : Les parcours sont balisés de la même manière que des pistes de ski avec un code couleur (vert, bleu, rouge, noir) correspondant à la difficulté du parcours (nombre de kilomètres et dénivelé). Chaque parcours possède son propre numéro, celui-ci est également indiqué sur les balises. Des parcours de 5km à 40km permettent une pratique de tous niveaux.

- **Les Ateliers du Stade de Trail** : constitué autour de parcours techniques pour l'entraînement : parcours de côtes, parcours de fractionné, Kilomètre Vertical (1.000m de dénivelé d'une traite, quand c'est localement possible...).

- **La Base d'accueil** : Cet espace convivial comprend des vestiaires et douches, la présentation des parcours, les conseils d'un animateur, des bornes informatiques pour saisir ses chronos sur site web de la Station de Trail. Egalement, un espace détente peut être proposé. Des coaches spécialisés proposent un accompagnement personnalisé à la journée ou sous forme de stages.

- **Le Site Internet** : www.stationdetrail.com, qui permet de consulter en ligne les parcours, de planifier des séances d'entraînement avec un coach, et de partager ses chronos et impressions sur les parcours afin de s'étalonner par rapport aux autres.

- **L'application Smartphone** : Téléchargeable sur l'AppStore et sur Android, l'application "Stations de Trail" permet de télécharger les parcours géoréférencés, de se chronométrer et partager ses temps avec toute la communauté du Réseau.

Le Réseau National des Stations de Trail ? Après l'ouverture de la Station de Trail de Chartreuse en 2011, d'autres territoires ont souhaité proposer le même concept. Plutôt que de travailler de façon "concurrente, nous avons ensemble décidé de manière constructive de constituer un réseau national des Stations de Trail.

Cahier des charges commun. Le réseau national est géré par l'association Station de Trail de Chartreuse, à l'initiative du concept. L'association gère l'ingénierie de la mise en place avec les décideurs locaux, puis chaque station devient adhérente du réseau.

Chaque station est cependant autonome et unique, et s'adapte au territoire local. Afin de satisfaire un degré de qualité suffisant pour les usagers, et d'avoir un minimum d'uniformité et de cohérence entre toutes les Stations de Trail, un cahier des charges commun est partagé pour toutes les Stations :

- ▶ Une dizaine de parcours de rando-Trail de tous niveaux
- ▶ Environ 4 ateliers au « stade de Trail », avec si possible un Kilomètre Vertical
- ▶ une charte graphique et un balisage homogène selon la charte « Station de Trail »
- ▶ un espace d'accueil et de présentation
- ▶ l'usage du site internet « Station de Trail ».
- ▶ une plateforme de test de produits est conseillée, mais n'est pas obligatoire.

Ces règles sont le minimum indispensable. Le concept est assez ouvert pour s'adapter aux impératifs locaux de chaque Station, et rien n'empêche qu'elles proposent plus de services.

(Source : <http://www.stationdetrail.com>)

Au début des années 1990, l'offre se complète grâce à la création des circuits de VVT, l'une des premières stations a été créée à Cilaos en 1993. Actuellement, la commune compte trois parcours de VVT (parcours urbain-5km ; Roche Merveilleuse-6km ; Bras-Sec-4km) ; la commune de Salazie compte également trois circuits (Mare d'Affouche-10km ; Mare à Martin-10km ; Mare à Poule d'eau-3km) qui sont aménagés pour tous les niveaux de pratiques de la balade à la piste de descente en VTT ou en VTC.

La dernière activité terrestre mise en place à Cilaos, plus précisément à Bras-Sec est un parcours d'accrobranche adapté à tous âges et à tous niveaux crée en août 2013 (Cilaosa Parc Aventure) répondant à la demande d'activité familiale dans les Hauts de l'île (une offre familiale complétée par l'activité de pédalo sur la Mare à Joncs depuis 2011). De plus, une offre d'hébergement originale est proposée (figure 39) : une nuit insolite dans les arbres dans des couchettes (tente, filet ou hamac) perchées dans les arbres. D'autres services et activités sont également disponibles (repas, chasse aux trésors, ballade pédagogique en forêt, sortie nocturne...). Ce qui montre que la mise en tourisme des sites passe par une mise en loisirs des paysages et de la nature qui nécessite différents aménagements afin de toucher aussi bien les

Fig. 39 Un hébergement insolite à Cilaos : une nuit dans un hamac perché dans les arbres.

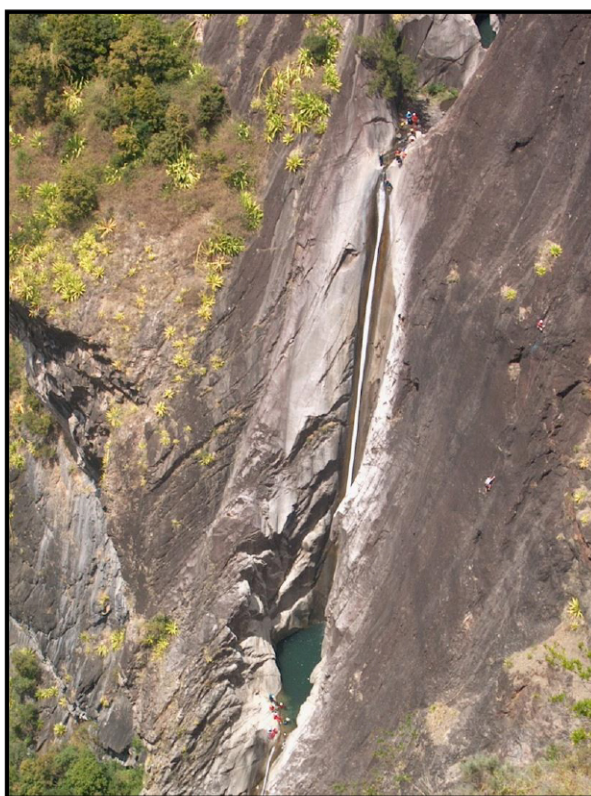


(Source : <http://www.cilaosparc.com>)

excursionnistes que les touristes locaux et extérieurs en déclinant le concept de base de l'accrobranche.

L'activité de canyoning et d'escalade s'est d'abord implantée dans le cirque de Cilaos grâce à un groupe de passionnés, formé de Delpech et plus tard P. Colas⁵⁴ dans les années 1980. Le site de Bras-Rouge est le premier aménagé, puis les canyons du Bras des Étangs, « Pistache » et « Pissa ». Le développement de l'activité entraîne alors l'augmentation de la fréquentation des sites de la commune (Figure 40). « En 1990, la Compagnie des Guides de La Réunion, dirigée alors par Colas et par Terrise, continue le développement des activités de canyoning et d'escalade dans les Hauts. Ces experts passionnés développent des principes d'aventure où la nature incarne un espace de liberté » (Naria, 2011 :247). Actuellement, l'île de La Réunion est reconnue comme l'un des spots mondiaux pour cette activité.

Fig. 40 Le site de canyoning et d'escalade de Fleurs Jaunes à Îlet à Cordes à Cilaos. (Photo prise du sentier).



(Source : cliché A. Tossem, 2013)

⁵⁴ Pascal Colas, guide de haute montagne, s'installe à La Réunion en 1989. Il découvre la nature exceptionnelle de l'île d'abord avec Canyon Réunion (1989-1990), puis avec la Compagnie des guides de La Réunion (1990-1994), et enfin avec Réunion Sensations (1994-2006). Il développe sur l'île les disciplines aujourd'hui incontournables dans le bouquet sportif et touristique de La Réunion : le canyoning, l'escalade, l'alpinisme tropical.

Ces activités sont concentrées sur Îlet à Cordes, qui compte 6 parcours d'escalades⁵⁵ divisés en plusieurs secteurs (Castor, Cascade, Arlequin, Chapelle, Dallas et Météorites), 2 murs d'escalades artificiels sont également aménagés dans le quartier de la Ville-Les Thermes (le premier situé derrière le Petit séminaire et le second derrière le terrain de pelote basque près de la Mare à Joncs). Pour le canyoning, en comptant les différentes divisions des canyons (supérieur, médian et inférieur) le nombre s'élève à 21 parcours qui sont accessibles selon le niveau des participants du débutant au confirmé, faisant de Cilaos la plus grande concentration de parcours, parmi les plus beaux sites : Gobert, Fleurs Jaunes et Ferrière (Le guide île de La Réunion des activités de pleine nature, 1998).

Sur la commune de Salazie, deux sites d'escalades sont aménagés à Trou Blanc. En ce qui concerne le canyoning, 11 parcours sont possibles. Pour le cirque de Mafate, le Bras d'Oussy et la Ravine Grand Mire sont équipés pour la pratique du canyoning. Le parcours d'escalade se situe entre Marla et Trois Roches (figure 41) divisé en 3 secteurs (Pouding, Grand Sable et Trois Roches).

Fig. 41 Le site des Trois Roches à Mafate, vue sur l'entrée du canyon.



(Source : cliché A. Tossem, 2013)

⁵⁵ Les différents parcours d'escalades et de canyoning dans les cirques de Cilaos, Mafate et Salazie sont référencés dans le TopoBloc de la Fédération Française de la montagne et de l'escalade avec la collaboration du Comité Régional de l'île de la Réunion en 2012 et aussi sur le site internet de Pascal Colas (www.pascalcolas.com/topoescalade/)

Les cirques proposent ainsi une offre diversifiée en matière d'activités physiques de pleine nature. La commune de Cilaos est la plus aboutie dans ce domaine. Salazie grâce à la création de la station de trail, propose une innovation dans le domaine de la randonnée pédestre. Le cirque de Mafate reste à développer ses activités, surtout dans le domaine de l'escalade et du canyoning et pourrait compléter son offre d'hébergement par la création d'hébergements atypiques en prenant exemple sur la commune de Cilaos. En définitive, *« les activités de tourisme sportif de nature ont donc dépassé leurs seuls intérêts hygiéniques ou ludiques pour les pratiquants. Ainsi, elles sont devenues plus que du sport, des vecteurs de structuration des territoires qui tissent des relations étroites avec le tourisme et le développement durable »*. (Naria 2011 : 244).

3.3.2) La matière artificielle primaire.

Les cirques se positionnent également sur la valorisation de sa matière artificielle primaire. D'une part, l'offre au niveau culturel se focalise sur le patrimoine architectural et les savoir-faire, d'autre part sur le terroir dont les produits sont devenus des réels marqueurs culturels territoriaux⁵⁶ surtout pour Cilaos et Salazie.

Cette valorisation patrimoniale a un double enjeu : elle devient le moyen d'une reconnaissance à la fois identitaire et territoriale. Elle contribue aussi à la mise en tourisme des cirques à travers la promotion de ces attributs culturels. Le tourisme culturel est un phénomène en pleine expansion, il répond au besoin croissant de nos sociétés en quête d'identité. Parler du tourisme culturel semble être un pléonasme car à l'origine le but principal des voyages était l'enrichissement culturel. *« Le patrimoine culturel est aussi une ressource économique, intéressant à la fois les décideurs et la population locale qui voient, chacun à sa manière, un formidable outil de valorisation et d'expression sur la scène publique »* (Jauze 2011 : 136).

Les cirques sont des espaces moins touchés par l'urbanisation galopante de La Réunion. L'habitat traditionnel est donc conservé à différent niveau. Le cirque de Salazie possède un héritage architectural exceptionnel composé de maisons créoles et de villas bourgeoises rappelant l'époque du thermalisme à Hell-Bourg (figure 42). De même, depuis 1980, le village d'Hell-Bourg fait partie du label « plus beau village de France », ce qui en fait le seul village classé dans un département d'outre-mer. Afin de valoriser ce patrimoine architectural, des

⁵⁶ Ce point sera démontré au chapitre 3 grâce à l'enquête menée sur le terrain.

circuits « cases créoles » et des visites guidées (la visite guidée de La Maison Folio) sont mises en place par l'office de tourisme de Salazie.

Fig. 42 Hell-Bourg labellisé « plus beau village de France » grâce à la richesse de son patrimoine architectural.



(Source : cliché A. Tossem, 2014)

La mise en valeur du patrimoine bâti à Cilaos et Mafate reste faible en comparaison à Salazie, qui en a fait un vrai produit touristique. Pourtant des cases créoles typées sont encore présentes sur les deux autres cirques.

La commune de Cilaos a mis en avant un savoir-faire particulier des habitantes du cirque : la broderie de Cilaos,⁵⁷ qui est reconnue mondialement pour sa particularité⁵⁸. La broderie de Cilaos (figure 43) se distingue par des formes (fleurs, papillons, escargots et pailles en queue) et par la technique des jours qui consiste à retirer une partie de la toile (lin, linon, bastide, mousseline ou soie) tendue sur le tambour afin de créer des vides. Ces vides sont ensuite brodés à la main grâce à un fil de coton blanc ou coloré.

⁵⁷Le moment où les thermes de Cilaos sont prisés par l'élite coloniale correspond également à la naissance de la broderie de Cilaos grâce à Angèle Mac Auliffe, fille du médecin Jean-Marie Mac Auliffe responsable de l'établissement thermal. Comme toutes les filles de bonnes familles, elle apprend la broderie blanche. Se libérant des codes et s'inspirant de la broderie de Ténérife, elle invente des nouveaux motifs illustrant la nature du cirque.

⁵⁸ Mme. Olivia Rivière brodeuse a reçu en 2011 la récompense de meilleure ouvrière de France.

Fig. 43 Broderie en cours de réalisation qui montre la minutie et la dextérité nécessaire à ce travail.



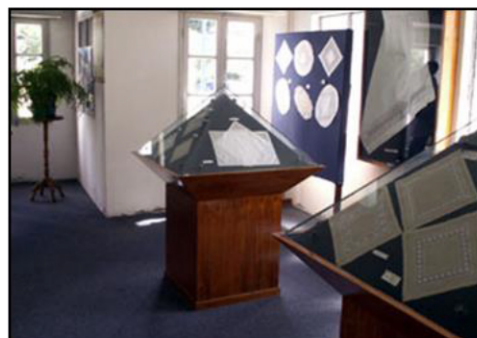
(Source : cliché J-M Maillot, 2011)

La Maison de la Broderie expose différents « Jours de Cilaos ». Les visiteurs peuvent également voir les brodeuses à l'œuvre à l'étage du bâtiment. Cette année, la Maison de la Broderie a été rénovée, ce qui redynamise le lieu, le rendant plus moderne puisque jusqu'alors la muséographie semblait obsolète. Un changement visible qui montre la prise de conscience des acteurs sur la préservation de cet art. Comme nous pouvons le voir sur les photos suivantes (figure 44), les broderies sont mises en valeur grâce à un nouvel éclairage, le sol apporte une certaine lumière au lieu, des informations sur l'histoire de la broderie sont rajoutées dans des cadres en bois. Ces travaux sont importants pour la durabilité d'un produit touristique, qui permet également à la population de redécouvrir l'artisanat locale. Mettre en lumière le savoir-faire de ces femmes favorise la construction d'une identité tant sociale que territoriale.

Fig. 44 Les photos avant-après de la rénovation de la Maison de La Broderie à Cilaos.



(Source : www.lindigo-mag.com)



(Source : www.mi-aime-a-ou.com)



(Source : cliché A. Tossem, 2015)



(Source : cliché A. Tossem, 2015)

Le terroir est également une composante du patrimoine immatériel. Il désigne par extension «*la combinaison entre milieu local de production et savoir-faire qui contribueraient à la nature et à la qualité spécifique d'un produit.* » (Lévy et Lussault 2003 : 919). C'est une notion qui est utilisée pour montrer l'exception culturelle et mettre en avant un certain savoir-faire et un produit particulier. C'est donc un argument touristique indéniable puisqu'il suppose une spécificité et toute spécificité est susceptible d'éveiller la curiosité des touristes.

Les cirques de Cilaos et de Salazie ont des produits du terroir bien identifiés. «*À La Réunion, les petits blancs des hauts de Cilaos, lorsqu'ils ont fui les grandes plantations de cannes à sucre de la côte, se sont spécialisés dans trois types de production qui sont aussi les marqueurs d'une identité : le vin, les lentilles et la broderie.* » (Bonnemaïson 2000).

La vigne et la lentille ont été implantées dans le cirque à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Avec au départ une production quasi-traditionnelle et maintenant une modernisation des outils de fabrication. À Cilaos, deux types de production de vin sont présents : le «*vin péi* » très liquoreux et le vin du chai du Cilaos (qui produit un vin de qualité en respectant les normes) qui accueille chaque année environ 20 000 visiteurs. D'ailleurs, cultiver la vigne à cette altitude, comme le note J-M Jauze, reste une véritable curiosité agricole.

Cependant, la labellisation européenne pour le vin de Cilaos en IGP (Indication Géographique Protégée) est toujours en attente depuis 2011, malgré la volonté de la coopérative viticole.

La culture de la lentille façonne les paysages du cirque (figure 45). La production est concentrée sur Îlet à Cordes : une agriculture en terrasse parfois à la limite des ravins, comme suspendus. La lentille est récoltée en septembre, la production s'élève à 90 tonnes par an.

Fig. 45 Champs de lentilles à Îlet à Cordes.



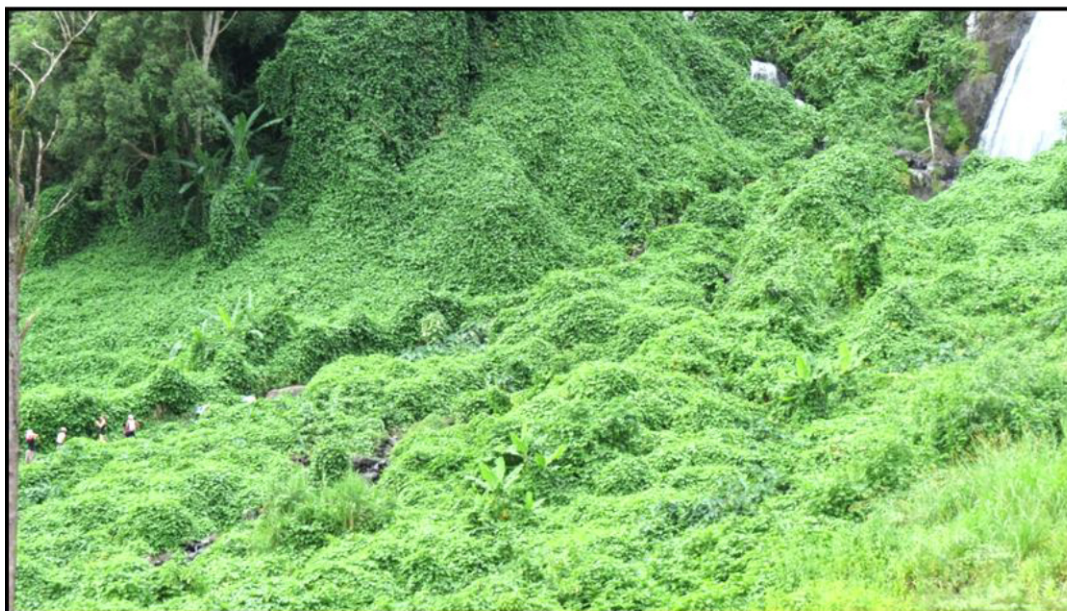
(Source : cliché Thierry Simon, 2008)

À Salazie, le chouchou⁵⁹ est un élément incontournable du paysage (figure 46) qui appuie l'image du cirque le plus vert de l'île en tapissant le bord des routes et les pentes escarpées. Toutes les parties peuvent être transformées et consommées de la racine (« patate chouchou ») aux tiges (« brèdes »), déclinées en plusieurs produits : du produit culinaire aux

⁵⁹ Déjà cultivée par les Aztèques, cette plante originaire du Mexique prospère en Amérique latine ainsi que dans les pays tropicaux. Appelée chayotte dans le sud de la France, christophine dans les Antilles, elle se nomme chouchou à La Réunion. C'est une plante grimpante à longues pousses, vivace et envahissante dont on fait mille usages (la paille chouchou est connu en Europe sous le nom de paille d'Italie). (www.onf.fr)

accessoires tissées en pailles de chouchou faisant du chouchou un véritable marqueur culturel et spatial.

Fig. 46 Photo prise depuis de la route menant à Hell-Bourg, le chouchou recouvre toute la surface aux abords de la cascade du Voile de la Mariée.



(Source : cliché A. Tossem, 2014)

Ces produits du terroir des cirques de Cilaos et Salazie sont célébrés lors de fêtes thématiques annuelles (la fête du chouchou en juin, celle des lentilles en octobre et la Saint Vincent en janvier) qui attirent des milliers de visiteurs, animant ainsi la vie des villages. « *Ces grandes rencontres populaires, au-delà de leurs dimensions récréatives et économiques, sont aussi un moyen de visibilité culturelle, dans une stratégie de compétition intercommunale où chaque commune tente de promouvoir une identité, réelle ou inventée, autour d'un thème fédérateur* » (Jauze 2011 : 156).

En comparaison, le cirque de Mafate ne possède pas de produit culturel que nous pouvons présenter comme un véritable marqueur. La randonnée reste en quelque sorte la spécificité du cirque. L'isolement est mis en atout, malheureusement ni l'histoire du peuplement de Mafate ni les produits agricoles comme l'élevage de cerfs de Marla ou le miel sont mis en avant dans une promotion touristique locale ou extérieure. Pourtant, le cirque possède les critères nécessaires pour répondre à cette demande touristique de « *retour aux sources* », d'« *altérité* » et de « *nature* ».

Le patrimoine naturel et immatériel a donc un double intérêt : d'une part sa valorisation conduit à sa sauvegarde et la construction d'une identité aussi bien sociale que territoriale.

D'autre part, il tient une place importante dans le développement touristique, qui lui-même devient un facteur de développement local.

4) Les limites de l'activité touristique.

Les cirques sont bien des espaces touristiques, avec un degré de mise en tourisme inégal, s'orientant sur le même positionnement touristique : le tourisme de « nature » et la découverte du patrimoine culturel (savoir-faire et mode de vie). Pourtant les retombées économiques espérées par les acteurs du tourisme se font attendre malgré des initiatives (rénovation du musée de la broderie pour Cilaos, ouverture d'une station de trail pour Salazie et le développement des chambres d'hôtes à Mafate) pour renouveler une offre touristique qui semble obsolète. En nous appuyant sur notre connaissance du terrain, sur les propos recueillis dans différents articles de presse et les recherches scientifiques sur le tourisme dans les Hauts, nous pouvons constater que le développement touristique des cirques atteint ses limites⁶⁰ conjoncturelles, économiques et même sociales.

Le tourisme est considéré comme un vecteur de développement local pour les cirques, pourtant les retombées économiques sont insuffisantes. Le taux de chômage des cirques reste plus élevé que la moyenne de l'île dépassant les 40%. Le développement touristique est en berne et l'offre a du mal à se renouveler. F.Folio souligne qu'à La Réunion « *la culture touristique* » est à améliorer souffrant de la « *relative indifférence à l'encontre d'une filière porteuse* » (Folio 2009 :22). Cette question se pose aussi pour les cirques : les acteurs du tourisme sont-ils en manque de réactivité, de moyens, ou de formation pour développer durablement l'activité ? Les professionnels du tourisme sont alarmés par la baisse de la fréquentation touristique, appelant les acteurs institutionnels à leur donner les moyens financiers pour soutenir et pérenniser leur activité. Récemment, les prestataires Mafatais ont poussé « un cri d'alarme » sur les difficultés récurrentes du tourisme dans le cirque. En effet, comme le souligne l'article du Journal de l'île datant du 6 juin 2015 (annexe n°6), les gîtes et les commerces ferment les uns après les autres ou sont en attente de reprise. Les professionnels « *envisagent une action coup de poing comme une grève des gîtes* ». Alain Técher, président de

⁶⁰ Une des limites à laquelle nous nous sommes confrontés en qualité de chercheur est le manque de données scientifiques sur la fréquentation et la typologie touristique à cette échelle d'étude. Pourtant ces connaissances sont plus que nécessaire pour l'aménagement, l'élaboration de projets et de politiques à des fins touristiques. Il serait important d'envisager la création d'une structure ou du moins d'un service capable de recueillir et de transmettre ce type de données à l'Observatoire Régional du Tourisme à La Réunion.

l'association tourisme économie de Cilaos (ATEC) déclare⁶¹ qu'actuellement les prestataires surtout les hébergeurs sont « *au creux de la vague* » avec une baisse de 40% de la fréquentation des hôtels et des chambres d'hôtes en période de vacances scolaires. Marylène Hoareau, directrice du parc national partage cette analyse (Le Quotidien de La Réunion, 12.08.16) : « *Nous avons 1,6 million de passages routiers, à l'entrée des principaux massifs de La Réunion, 700000 passages pédestres sur les sentiers. Aujourd'hui nous estimons que les retombées économiques ne sont pas du tout à la hauteur de ces chiffres.* »

En plus de ces difficultés d'ordre économique, liées à la baisse de fréquentation touristique, les projets dans le domaine du tourisme restent inachevés ou sont en inadéquation tant avec les moyens financiers dont disposent les communes⁶² qu'avec la promotion touristique actuelle. La faible prise de conscience du potentiel de développement touristique des cirques, susceptible de répondre au manque d'image de la destination Réunion et la pluralité des acteurs concernés sont un autre frein. Alors même que le réseau d'acteurs est essentiel dans l'aménagement touristique que ce soit pour l'élaboration, le financement et la réalisation de projets touristiques. Le manque de gouvernance est considéré par les acteurs comme un obstacle majeur du développement touristique.

En effet, le rapport public annuel de la Cour des comptes : « *Le tourisme en outre-mer : un indispensable sursaut* » publié en février 2014, dresse un bilan peu favorable sur l'action des collectivités territoriales, jugeant l'action publique souvent inefficace. Le rapport stipule que les stratégies touristiques sont peu offensives, basées sur des plans anciens (le SADT de La Réunion date de 2004), et des objectifs peu opérationnels comme celui d'atteindre 600000 touristes en 2015 à La Réunion ; alors que l'offre d'hébergement est incapable d'absorber un tel flux à l'heure actuelle. Ces limites à l'échelle régionale se retrouvent au niveau local avec

⁶¹ Propos recueillis lors de l'émission de Réunion 1^{ère} du 11/09/2011 : Le tourisme local pour soutenir l'activité économique du cirque de Cilaos. (m.reunion.la1ere.fr)

⁶² La commune de Cilaos envisageait en 2011 un projet touristique colossal : la construction d'un parcours golf de 18 trous couplé à une prestation d'hébergement haut de gamme (Hôtel Spa 4 étoiles) nécessitant au minimum plus de 10 millions d'euros. La même année, la commune de Salazie souhaitait réaménager le téléphérique entre Bélouve et la Mare à Poule d'eau pour un coût estimé à 6 millions d'euros sans compter la construction éco-lodge envisagé pour booster l'offre d'hébergement hôtelier.

des projets qui n'aboutissent pas, une identité touristique qui a du mal à se développer et des acteurs qui peinent à trouver leur place dans l'échiquier de la politique touristique régionale.

4.4.1) Les limites du positionnement et de l'offre touristique des cirques.

Les questions liées aux limites se posent aussi sur l'essoufflement du positionnement et de l'offre touristique des cirques. L'offre d'hébergement a peu évolué dans les cirques, alors que l'homogénéisation des hébergements en termes de qualité est nécessaire afin de répondre aux besoins d'une clientèle locale et extérieure de plus en plus exigeante et aux nouvelles normes d'accessibilité et de qualité. En effet, la qualité des hébergements pour un tarif similaire varie d'un établissement à l'autre et d'un cirque à l'autre (surtout en ce qui concerne les gîtes⁶³).

Les cirques se positionnent sur un tourisme de nature où cette dernière y est présentée comme préservée et originelle, pourtant les dégradations sont nombreuses : la présence de déchets sur les sentiers, la multiplication des pestes végétales menaçant les espèces endémiques, la pression anthropique exercée sur les espaces naturels. Les questions de la capacité de charge sur des sites situés en cœur de parc et labellisés au patrimoine mondial de l'UNESCO sont peu abordées. Dans une optique de développement durable il est nécessaire de penser l'offre touristique dans sa globalité, afin de ne pas être en décalage entre l'image et la réalité. La difficulté est de trouver le juste milieu entre protection et valorisation des sites naturels, or on observe à ce sujet des positions tranchées : « *La préservation du patrimoine naturel, ne doit pas servir de prétexte à une sanctuarisation qui étoufferait dans l'œuf tout essor touristique, ni au contraire à une ouverture tous azimuts vers un tourisme enclavé et déculturant* » (Folio, 2009 :31), et la directrice du parc Marylène Hoareau répond (Le Quotidien de La Réunion, 12.08.16) « *la charte ne fait que préciser des modalités d'application et ne restreint pas, des dérogations ont été données...* ».

L'affirmation d'une démarche vers un tourisme responsable peut créer une identité touristique forte pour les cirques à condition de mettre également en avant le patrimoine culturel

⁶³ À Mafate nous sommes allés dans le gîte de M.X, sur place nous avons pu constater qu'il n'y avait pas d'électricité dans le bâtiment principal où se situe les chambres, ni d'eau chaude. Nous avons dû également faire face à la « rationalisation » de la nourriture lors du repas collectif (30 personnes) puisque la quantité prévue par l'hébergeur était insuffisante. D'ailleurs, pour l'anecdote les touristes présents pensaient que nous faisions partie de l'IRT et souhaitaient faire part de leurs réclamations. Le lendemain muni de nos questionnaires nous avons interrogé les touristes qui avaient eu une prestation de services de qualité pour le même tarif (35 euros par personnes repas inclus) juste à deux pas de notre gîte. Ce qui montre l'importance de l'homogénéisation des gîtes, même si chaque produit est différent, il est nécessaire d'avoir une même base en ce qui concerne la qualité des prestations.

et immatériel, replaçant au centre les valeurs de l'identité créole qui subissent « *l'érosion des repères identitaires d'une société en mutation* » (Folio, 2009 :30).

Le patrimoine culturel des cirques est-il en danger ?

Il est certain que la mise en avant des aspects culturels d'une société est positive, mais le patrimoine culturel est aussi fragile surtout lorsqu'on touche au mode de vie, au savoir-faire et aux traditions qui sont vite rattrapés par la mondialisation et la normalisation.

Les traditions culturelles se perdent que ce soit à Mafate, à Cilaos ou à Salazie ; même en ce qui concerne les éléments culturels reconnus et érigés comme atout touristique. La relève pour la broderie de Cilaos tarde à venir : c'est « *un génie qui risque de disparaître* »⁶⁴. De même à Salazie, le tressage de « la paille chouchou » est également un savoir-faire qui se perd. Les Écomusées de Salazie et de Cilaos ont également fermé leurs portes alors qu'ils étaient synonymes de conservation du patrimoine relatant l'histoire du peuplement des cirques et mettant en scène la « *vi lontan* » grâce à l'exposition d'objets de la vie quotidienne. Ce qui est pour nous une véritable perte au niveau culturel d'une part et au niveau touristique d'autre part ; fermant la porte sur une partie de l'histoire des cirques. Le cirque de Mafate doit aussi faire face à ces problématiques, surtout que l'offre culturelle est très limitée voire inexistante dans le cirque. L'article du Quotidien en annexe 7 (datant du 08/03/2012) relate les problèmes récurrents du tourisme dans le cirque : les Mafatais protestent contre « *la destruction de leur mode de vie* », pointant du doigt la gestion des lieux par l'ONF et par le parc national de La Réunion. « *D'un côté, les pontes réunionnais vantent un mode de vie si doux, si traditionnel. De l'autre, à coup de normes et d'interdits, ils empêchent les Mafatais de l'utiliser pour profiter de la manne touristique* ». Ce paradoxe renforce le décalage entre la promotion touristique et la réalité vécue par les habitants et les prestataires touristiques. Cela montre également les limites de la gouvernance ralentissant la dynamique touristique.

Un positionnement sur le patrimoine immatériel, qu'il soit naturel ou culturel nécessite une structuration et une concertation des différents acteurs pour la mise en place d'une stratégie touristique, puisque le patrimoine immatériel a particulièrement bénéficié du développement touristique et le tourisme se nourrit des atouts locaux identitaires et culturels.

⁶⁴ Propos de Michel Lalande préfet de La Réunion lors de sa visite à Cilaos, extrait du Quotidien de La Réunion : *Les jours et les nuits*, 23/07/2011.

CONCLUSION

L'activité touristique a eu un effet sur les trois cirques avec différents niveaux de mise en tourisme. En prenant différents critères (matières touristiques, mise en loisirs, politique touristique, fréquentation et aménagements), nous pouvons considérer les cirques comme des espaces touristiques constituant un véritable atout pour la destination Réunion.

Les cirques se positionnent sur une offre qui répond aux attentes des touristes du moins sur le papier : un tourisme de nature mettant en scène les paysages et un retour aux sources basé sur la valorisation d'un mode de vie rural en rupture avec l'urbanisation. Pourtant le développement touristique semble atteindre ces limites, l'offre ayant du mal à se renouveler et à se structurer. Quel est donc l'avenir du tourisme dans les cirques ? Par quels moyens dépasser ces limites ?

CONCLUSION DE PARTIE

Notre hypothèse est que les cirques de La Réunion réunissent les éléments nécessaires (processus d'aménagement similaire, changement de perception positif de la part des acteurs) pour être un territoire touristique.

Ce territoire n'existe pas dans les faits, ce qui place notre réflexion dans une logique de prospective territoriale⁶⁵ par l'élaboration d'un projet territorial : le territoire touristique des cirques. Ce projet apporterait une réponse en termes de visibilité, de promotions et d'offres en fédérant les acteurs du tourisme. Pour valider notre hypothèse, deux points essentiels ont guidé notre recherche : les pratiques des touristes et la vision du développement touristique par les différents acteurs institutionnels et privés pour répondre à ces questions :

Les touristes ont-ils les mêmes pratiques ? Le tourisme est-il révélateur d'un territoire ? Les acteurs ont-ils la même vision concernant l'avenir du tourisme ? Le projet territorial pourrait-il devenir la source d'une nouvelle évolution de l'espace des cirques ?

⁶⁵ Définition de prospective territoriale : Ingénierie à l'usage des acteurs territoriaux qui permet d'initier une dynamique collective, d'identifier les enjeux engageant l'avenir d'un espace géographique et d'élaborer, pour les relever, des stratégies pouvant se traduire en politique publique d'aménagement ou en projet de territoire. (Lévy et Lussault 2013 : 819).

PARTIE 2 :

La « révolution » territoriale des cirques.

« Aménager un territoire pour le tourisme, c'est d'abord l'analyser, le regarder (partie 1), l'entreprendre par la pensée, l'imaginer (prospective territoriale). C'est ensuite l'inventer collectivement (le projet), le construire en dessinant ses contours (les capitaux) avec les groupes sociaux qui y habitent en tenant compte de ses fractures, de ses tensions et de ses permanences (la gouvernance) » (Vlès 2000). C'est dans cette logique que nous avons construit notre deuxième partie qui est divisée en deux chapitres.

Le premier présente à la fois le concept de territoire, le protocole de recherche et les résultats de l'enquête menée sur le terrain. Le deuxième chapitre ouvre la réflexion sur les capitaux en présence, puisque c'est bien à partir d'eux que le modèle économique est à inventer sinon à réinventer. Pour ce faire il y a nécessité de créer une gouvernance territoriale. En effet, la « bonne gouvernance » est primordiale dans l'aboutissement du projet de territoire touristique, l'objectif est de l'ancrer dans une étude empirique. D'une part pour conforter les invariants de la gouvernance et d'autre part de comprendre qu'est-ce que ce mot signifie pour les acteurs. Il est utilisé de façon pléthorique sur la scène publique par les collectivités, au point d'apparaître *« comme le nouveau paradigme de l'action publique »* (Pasquier et al., 2007), même s'il n'existe pas une définition unanime de la gouvernance. C'est un terme polysémique et pluridisciplinaire qui tente de *« faire le lien entre les transformations de l'État, de l'économie, de la société, qui bouscule le modèle classique de gouvernement »*. (Levy et Lussault 2003 : 418) ; et d'expliquer les nombreuses interactions (partenariat, blocage, frein et consensus) entre les différents acteurs de la sphère publique et privée. Cette notion ouvre ainsi des pistes de réflexions dans différents domaines, comme la géographie, l'aménagement du territoire et le tourisme, puisqu' *« elle est en voie de conceptualisation »* (Lévy et Lussault 2003 : 419) ce qui laisse la porte ouverte à de nombreuses possibilités d'hypothèses et de propositions afin de mieux comprendre ce qui se cache derrière ce mot-mana. Elle est aussi en lien direct avec l'émergence et la viabilité du projet de territoire touristique des cirques dont nous avons tenté de poser les premières « briques ».

CHAPITRE 3 :

Le territoire en « pratiques »

Nous appréhendons le territoire de deux façons « pratiques » : premièrement de manière conceptuelle en le positionnant en tant concept opérationnel pour l'aménagement ; et deuxièmement grâce à « la pratique » du territoire basée sur l'enquête de terrain.

Choisir comme point départ la définition de l'espace pour ensuite aboutir à la notion de territoire touristique n'est pas le fruit du hasard. En effet, nous n'opposons pas les deux concepts, sans pour autant les considérer comme des synonymes. Le « territoire » est un mot pluridisciplinaire, qui a pris de plus en plus de place, *« il s'agit d'un mot à la fois banal et ayant, dans le sens courant, une fonction générique très large, englobant une masse d'objets presque aussi vaste que le mot espace »* (Lévy et Lussault 2003 : 907). Cette définition montre bien que « tout » peut-être considéré comme un territoire, l'intérêt est de ne pas l'enfermer dans des limites arbitraires. C'est-à-dire ni aux limites de frontières administratives, ni comme symbole d'une plus forte appropriation de l'espace ou comme la combinaison d'espace social et d'espace vécu (Di Méo, 1998), puisque la définition de l'espace multidimensionnel recouvre ces aspects.

Nous prenons ces premiers éléments plutôt comme base de la genèse territoriale en considérant le concept de territoire avec un angle de vue particulier (celui de l'acteur) en corrélation avec l'objet (le tourisme) et le terrain d'étude (les cirques). C'est dans cette optique que la méthodologie choisie pour l'enquête de terrain se focalise sur les acteurs du tourisme en les divisant en trois catégories : les touristes, les acteurs institutionnels et les prestataires touristiques ; en utilisant deux méthodes différentes : les questionnaires et les entretiens.

1) Le territoire dans une approche opérationnelle.

Nous partons du postulat que le tourisme entre dans le processus de territorialisation des cirques. Nous utilisons ainsi le mot territoire comme « *concept opératoire* » (Moine, 2006) pour l'aménagement où les acteurs sont au cœur de la notion de territoire touristique. L'enquête sur le terrain est donc focalisée sur eux afin de mettre en évidence la typologie des pratiques touristiques d'une part, et d'autre part la vision et la représentation des touristes, des acteurs institutionnels et privés, concernés par l'activité à différentes échelles.

1.1) Le territoire comme « concept opératoire ».

Nous reprenons la définition, d'Alexandre Moine, « le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique*, 2006, où il replace le concept dans la complexité du monde due à l'évolution des objets de l'espace géographique et des liens indénombrables que les acteurs tissent entre eux ; rejoignant ainsi la problématique du « *tout territoire* ». Dans un même temps, l'auteur souligne l'importance de redéfinir ce concept puisqu'il répond à la nécessité de créer de nouveaux « espaces » de concertation sans rajouter des échelons de gestion puisque le système en place atteint ses limites.

Cette définition se base sur trois entrées : premièrement le territoire présente deux facettes : il est matériel et idéal et ses facettes constituent à la fois sa complexité et son intérêt. Deuxièmement, il résulte d'un processus d'organisation territoriale, qui est dû à la fois de l'action des sociétés et des systèmes de représentations où l'appropriation et l'action locale sont indissociables. Le territoire s'inscrit donc dans une dynamique de système d'acteurs. La dernière entrée, est l'analyse systémique des « *acteurs qui font les territoires [...] Il s'agit des interrelations multiples qui lient ceux qui décident, perçoivent, s'entre-aperçoivent, s'opposent, s'allient et finalement aménagent* » (Moine 2006 : 119). Ils sont divisés en plusieurs catégories puisque la prise en compte de tous les acteurs relèverait de la gageure.

Le territoire est à l'image du système, il est dynamique et évolutif, fruit des « *boucles de rétroaction positive et négative qui évolue avec le temps* » (Moine 2006 : 120). La rétroaction implique que le système agit sur lui-même (un retour d'un effet sur sa propre cause) pour se réguler (amplification et amortissement). Le territoire a donc des effets sur la société pris au sens large et la société l'influence en l'aménageant, en le représentant et en l'idéalisant.

Il est donc défini par plusieurs systèmes mis en relation :

- L'espace géographique, approprié et aménagé par l'homme, où apparaissent des organisations spatiales ainsi que les interactions fondées sur ce qui compose l'espace géographique (les éléments naturels, anthropisés, sociaux et institutionnalisés).
- Le système des acteurs qui agit de manière consciente ou inconsciente sur l'espace géographique, influencé par leur filtre, c'est-à-dire par leurs représentations à la fois individuelles et collectives (filtre culturel, idéologique et historique) et suivant leurs positions au sein de ce système. (Moine 2006 : 121)

1.2) Le territoire et le tourisme.

Ainsi définir le territoire touristique revient à prendre en compte le système d'acteurs et celui l'espace géographique. Dans un domaine où la transversalité est indéniable et où l'enjeu est de coordonner la vision des acteurs qui « vivent le territoire » de façon permanente et ceux qui le visitent de façon temporaire ; la mobilité et les pratiques des touristes créent ainsi des flux et continuités spatiales dépassant largement les limites administratives. Dans le domaine du tourisme, le territoire met en avant des singularités en les utilisant comme ressource au développement touristique. Le tourisme s'inscrit dans un territoire (effets structurants) où les ressources territoriales (causes et effets) prennent de plus en plus d'importance. Le territoire touristique se fonde donc sur les mêmes logiques des boucles de rétroactions. L'analyse de ce système permet ainsi de le définir par rapport à un espace plus vaste.

En effet, l'utilisation du mot territoire, dans le domaine du tourisme, a une signification particulière : il est à la fois élément d'union et de différenciation. L'union peut se traduire par l'existence de points communs (paysages, histoires et cultures) qui soulignent une identité culturelle plus ou moins reconnue et revendiquée. Elle peut également se traduire par la mutualisation des moyens (fédération des acteurs) pour faire face à la concurrence dans un contexte de compétitivité. C'est à ce moment que le territoire peut être utilisé comme un élément de différenciation de l'espace en général ; un moyen de se faire remarquer, de mettre en avant l'exception du territoire, à travers des marqueurs identitaires capables de créer une identité territoriale, susceptible d'être utilisée comme un atout touristique.

Cilaos, Mafate et Salazie ont des points communs susceptibles de créer une identité territoriale et le projet serait lui aussi le moyen de redonner une dynamique au secteur touristique des cirques en leur donnant une visibilité plus forte et en fédérant les acteurs. Pour illustrer cette supposition nous prenons l'exemple des « contrats de destination » qui sont présentés par Atout France comme des outils innovants et opérationnels pour accélérer le développement des destinations touristiques, en renforçant l'attractivité des territoires, en leur donnant une identité lisible, une offre structurée, une notoriété et une image de marque en cohérence avec les limites géographiques, administratives et socioculturelles autour d'une organisation collective.

La création de territoire touristique est ainsi devenue un enjeu pour les collectivités territoriales vu l'engouement actuel qu'elles portent pour les contrats de destination. L'article de Jean-Noël Escudié publié le 4 juin 2015, « Les contrats de destinations font des envieux »

(www.locatis.info), souligne la place qu'ils occupent désormais puisque les collectivités se « battent » pour les signer. Laurent Fabius, alors ministre des Affaires étrangères et du Développement international, dans sa communication au conseil des ministres du 29 avril, explique ce succès au « *fait que les contrats de destination ont permis la création de véritables marques de territoire, fédérant tous les acteurs d'un territoire et d'une destination française autour d'une stratégie commune de promotion* ». Ils permettent ainsi aux acteurs concernés de se positionner comme les animateurs touristiques du territoire, rassemblant l'ensemble des professionnels et des entreprises touristiques autour d'un projet commun. Ce type d'outil pourrait répondre à l'hypothèse de départ de territoire touristique des cirques. Même si, les cirques n'ont pas le même potentiel de développement (situation hétérogène), « *la mise en place de dispositifs publics de soutien au développement touristique procède de stratégie d'affichage à l'échelon départemental ou régional, de mise en scène de labels territoriaux et de légitimation des entrepreneurs et institutions qui contribuent à construire le territoire touristique des stations* » (Vlès 2014 : 92). Plus que les ressources territoriales, c'est le jeu d'acteurs qui entre dans le processus de construction territoriale par le tourisme. En définitive, « *ce qui compte pour un territoire, c'est la communauté humaine qui l'occupe* » (Calame, FUN-MOOC, juin 2016).

De de fait, qui est la communauté humaine qui l'occupe ?

Les touristes en premier lieu qui « l'habitent temporairement » mais qui sont un « acteur collectif en émergence », la société civile, les entreprises, l'État, les collectivités, et les intercommunalités. Ainsi « *lire un territoire touristique invite à s'interroger sur la manière dont la communauté envisage son avenir et, par la même, sur ce qui touche à l'organisation du pouvoir local* » (Clarimont et Vlès 2008).

Pour établir la « territorialisation » des trois cirques, Mafate, Cilaos et Salazie, nous « remontons » ces concepts en nous interrogeant sur la communauté qui les occupe : d'abord les touristes, puis les autres acteurs.

1.3) L'approche du terrain : trois méthodologies complémentaires.

Après avoir posé le cadre théorique du territoire touristique, ce paragraphe présente le protocole de recherche engagé pour comprendre le processus de construction territoriale.

Les touristes, acteurs institutionnels et professionnels du tourisme valorisent la matière touristique et les relations qu'ils tissent entre eux peuvent faire naître un territoire touristique. Ils sont au cœur de l'enquête de terrain et de l'hypothèse de départ. En effet, l'existence du

territoire touristique dépend du système d'acteurs. L'enquête a donc pour objectif de les interroger, sur leurs visions du territoire touristique.

Les groupes d'acteurs à présent identifiés, comment aborder le projet de territoire touristique ? Quelles représentations ont-ils des cirques ? Quels sont les éléments qui structurent le territoire touristique ?

Les touristes les premiers concernés.

Selon notre hypothèse, les touristes sont à la base du territoire touristique. L'ensemble de leurs pratiques et de leurs représentations permettraient de le définir. L'intérêt est donc de récolter des données sur les touristes qui visitent les cirques de La Réunion et de démontrer que leurs pratiques et leurs représentations sont communes.

Le questionnaire (annexe 8) est la méthode la plus pertinente pour rassembler ces informations puisqu'il permet de récolter des données à la fois descriptives et explicatives. Les représentations individuelles se construisent autour d'éléments de perception, d'un contexte spatial et social qui sont influencés par des aspects collectifs ; de sorte que l'analyse des représentations individuelles peut révéler des effets de structure liées à une appartenance sociale, politique ou territoriale. L'analyse statistique des données permet ensuite de dégager des catégories collectives de discours et de pratiques (Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure 2010 : 327). Les questionnaires visent à recueillir des éléments sur les représentations sociales et à comprendre les pratiques des touristes structurant le territoire touristique des cirques. Ils se sont donc construits autour de quatre cibles :

- 1) La catégorisation des touristes 2) La typologie des pratiques touristiques
- 3) La représentation des cirques 4) La représentation du territoire touristique

Il se compose de 16 questions, divisé en 4 groupes se rapportant aux différents objectifs précités. Nous avons procédé en deux étapes :

- La phase test, où nous avons interrogé 20 touristes pour avoir leur impression sur le questionnaire et le sujet de thèse. Cette étape a permis d'ajuster le questionnaire au niveau du vocabulaire employé et de la forme, de savoir le temps nécessaire pour répondre à toutes les questions et les limites de cette méthode.

- La phase terrain (du 1^{er} juillet 2013 au 11 mars 2014), où après avoir corrigé le questionnaire d'origine, nous avons interrogé les touristes à Cilaos, Mafate et Salazie dans différents lieux et temps stratégiques : sur les sentiers des cirques, à l'entrée des offices de tourisme, près des activités de loisirs, des musées, pendant le week-end et les vacances scolaires. Nous avons ainsi récolté 248 questionnaires. L'analyse statistique s'est faite ensuite grâce au logiciel d'enquête Sphinx, qui permet d'élaborer le questionnaire, et de traiter les données de manière quantitative et qualitative.

1.3.1) La structuration du questionnaire.

Le premier groupe de questions de 1 à 5 sous l'intitulé « **informations générales** » est une entrée en matière pour identifier les différentes catégories de touristes qui visitent les cirques (objectif n°1). Les informations récoltées concernent le genre, l'âge, le lieu de résidence et la catégorie socioprofessionnelle. Ces premières données permettent par la suite de mettre en évidence les distinctions et les similitudes entre les touristes extérieurs et les locaux.

Le deuxième groupe, sous la forme d'un tableau nommé « **organisation de votre séjour** » (regroupe 6 questions (dont 5 questions ouvertes) pour atteindre l'objectif n°2 afin de répondre à la problématique centrale : les touristes (extérieurs et locaux) ont-ils les mêmes pratiques ? Ce qui constitue le deuxième axe dans l'identification des touristes, en fonction de leurs pratiques au sens large : du mode d'hébergement aux activités touristiques. Ce tableau nous donne aussi une idée sur la motivation des touristes : pourquoi ont-ils visité les cirques ?

Le troisième groupe de questions (7, 8, 9 et 16) rassemble des éléments sur la représentation et la perception des cirques (objectif n°3) afin de dégager les marqueurs territoriaux qui ont une forte valeur symbolique et identitaire.

Le dernier groupe de questions (10, 11, 12, 13, 14 et 15), permet d'avoir la vision des touristes sur le territoire touristique et sur sa gestion (objectif n°4) : voient-ils les cirques comme un territoire ? Souhaitent-ils une mise en commun des actions touristiques ? Si oui, par quel moyen ?

Le questionnaire n'est pas un simple sondage d'opinion ; il nous fournit des nouvelles informations quantitatives et qualitatives au niveau local. En effet, les enquêtes menées par l'observatoire régional du tourisme à La Réunion sont réalisées majoritairement auprès des touristes à l'aéroport, ce qui exclut le tourisme local. Notre enquête permet ainsi de comparer le positionnement touristique et les pratiques réelles des touristes. Elle enrichit également notre

réflexion, puisque les touristes les premiers concernés par le projet de territoire sont directement interrogés, mettant en évidence les relations entre les touristes et le territoire touristique.

1.3.2) Les entretiens des acteurs institutionnels et des professionnels du tourisme.

En complément des questionnaires, nous avons réalisé des entretiens pour les deux autres catégories d'acteurs : les institutionnels et les professionnels du tourisme. De même, pour parfaire notre analyse sur les pratiques touristiques, nous avons mené un entretien avec un passionné de randonnée qui parcourt les cirques et accompagne des touristes dans leur découverte.

La méthode utilisée est celle des entretiens semi-directifs accompagnés d'un guide d'entretien sous forme de liste de questions ; ce qui permet à l'enquêteur de rebondir en fonction de la réponse donnée par l'enquêté, afin d'avoir un échange dynamique. Le guide d'entretien reprend également certaines questions du questionnaire (n°10, 11, 15 et 16) posées de façon différente afin de comparer les réponses des trois acteurs sur le territoire touristique et sa gestion. La liste de questions est modifiée en fonction de l'acteur interrogé (sa fonction et son rôle dans le système touristique) et de l'actualité dans le domaine du tourisme à La Réunion.

Cette méthode s'adapte aux différentes situations que nous avons rencontrées lors de l'enquête, c'est à dire des entretiens individuels et des entretiens collectifs. Au total 26 personnes ont été interrogées entre 2013 et 2014. Tous les entretiens ont été enregistrés avec l'accord préalable des participants. Le choix des enquêtés s'est basé sur le schéma du territoire touristique (annexe 9) afin de faire ressortir les relations entre les acteurs et le territoire. Les entretiens sont aussi le moyen d'aborder la notion de gouvernance puisque le manque de celle-ci est déjà considéré comme un frein au développement touristique.

En effet, l'intérêt des entretiens est double : d'une part ils nous fournissent des éléments complémentaires sur le tourisme dans les cirques (atouts et limites vus par les acteurs), d'autre part ils contribuent à la validation de notre hypothèse en répondant à deux questions fondamentales :

- Perçoivent-ils les cirques comme un territoire touristique ?
- Le projet de territoire touristique est-il capable de fédérer les différents acteurs concernés ?

L'importance des acteurs a déjà été démontrée dans le processus de territorialisation. Nous nous sommes basés sur leurs compétences et leurs places au sein du système touristique pour

mener notre enquête sur le terrain. Ils appartiennent à des échelles décisionnelles différentes : de l'échelle supra-communale à l'échelle locale, afin d'avoir le point de vue des acteurs susceptibles de porter le projet de territoire touristique des cirques⁶⁶ (annexe 9). Ils ont parfois de multiples casquettes : à la fois habitant, professionnel du tourisme, président d'association et acteur politique au sein des collectivités. Certains ont participé aux grandes étapes du développement touristique de l'île et des cirques du début des années 1970 à aujourd'hui. De ce fait, l'analyse des leurs discours est le moyen de croiser le regard de ceux qui ont connu le boom touristique des années 1990 et la nouvelle génération.

1.3.3) L'insertion professionnelle, une plus-value à la recherche.

L'enquête sur le terrain place aussi le chercheur en tant qu'acteur du territoire touristique à plusieurs titres. En effet, ce travail de recherche nous pousse à avoir différents regards sur les cirques. D'abord, la connaissance du terrain d'étude en tant qu'espace vécu pour le cirque de Cilaos, nous place entre « *deux cultures des Hauts* » (Huetz de Lempis 1989) : une culture transmise et une culture universitaire. Cette recherche nous permet de porter un nouveau regard sur Cilaos, Mafate et Salazie, en tant que scientifique faisant de nous des « *passeurs-médiateurs* » (MIT 2005 :113) sur la connaissance des cirques. Aussi en tant que touriste, nous avons redécouvert les cirques de la Réunion à travers nos différentes casquettes : chercheur-habitant-touriste. Soumettre l'hypothèse d'un territoire touristique nous positionne également en tant qu'aménageur du territoire. Ce qui nous intègre dans le système du territoire touristique des cirques en faisant partie des différents sous-systèmes qui le composent, de la subjectivité d'un habitant et d'un touriste, au regard objectif du chercheur et de l'aménageur.

Se positionner en tant que chercheur-acteur implique la mise en réseau du chercheur, pas seulement en tant que « chercheur-passeur » de la connaissance scientifique mais aussi en tant qu'acteur de terrain. L'enquête devient le moyen de présenter notre sujet de recherche et notre projet de territoire touristique aux différents protagonistes. Ces entretiens sont au cœur de la validation de notre hypothèse en la soumettant à la réalité du terrain, ils ouvrent aussi une porte entre le monde universitaire (les enjeux de la recherche sur le tourisme) et le monde professionnel (insertion du chercheur) dans les domaines de l'aménagement et du tourisme. Afin de croiser ces deux aspects et d'être au plus près des problématiques liées au jeu des

⁶⁶ En annexe n°9 : le tableau récapitulatif des entretiens menés sur le terrain, il présente les différents participants à l'enquête et leurs fonctions dans le système touristique.

acteurs, l'insertion professionnelle du chercheur peut être considérée comme une troisième démarche méthodologique offrant une nouvelle perception, celui du chercheur/professionnel.

Suite à la présentation de notre projet de recherche et de l'entretien mené auprès de l'équipe du pôle de formation et d'information des Hauts, de l'Association Développement Rural Réunion (AD2R), nous avons eu l'opportunité de faire un stage d'un mois au sein de la structure en qualité de chargée de mission.

Cette insertion professionnelle est une plus-value à notre travail de recherche. D'une part, le stage est un moyen pour le chercheur de devenir un acteur du développement local en travaillant en collaboration avec les animateurs territoriaux. D'autre part, c'est une occasion de comprendre le processus de gouvernance mis en place par l'association qui est en partenariat aussi bien avec les professionnels du tourisme qu'avec les acteurs institutionnels. Par conséquent, ce stage nous place aux deux échelles décisionnelles présentées précédemment.

Notre mission était d'enquêter auprès des professionnels de la restauration à Cilaos pour poser la situation actuelle du secteur afin d'avoir un état des lieux du marché de la restauration suite à l'augmentation des structures, d'échanger avec les professionnels pour avoir connaissance de leur difficulté afin de repérer quelle structure a besoin d'accompagnement et enfin d'évaluer les besoins en termes d'animation du territoire. Les professionnels étaient contactés par l'animateur territorial de Cilaos, pour être invités à répondre au questionnaire réalisé en amont par l'équipe. Les entretiens ont été réalisés de manière individuelle au bureau de l'AD2R à Cilaos ou directement au sein de la structure. À la fin de l'enquête, les résultats ont été transmis aux professionnels participants lors d'une réunion suivie par des ateliers thématiques en groupe afin de détailler les informations et d'enclencher le processus de mise en réseau entre les professionnels du cirque.

Ce stage est en accord avec notre sujet de recherche puisque nous avons eu l'occasion de rencontrer d'autres acteurs concernés par l'activité touristique du cirque, étant donné que les touristes (locaux et extérieurs) représentent entre 60 à 80% de la clientèle des restaurateurs durant la saison touristique. De même, cette expérience professionnelle est un atout pour notre enquête menée sur le terrain, puisque grâce à elle, nous avons pu interroger les animateurs territoriaux du cirque de Salazie et de Cilaos ainsi que le responsable du Groupe d'Action Locale (GAL), chargé du dossier « cirques, plaines et volcans ».

De plus, l'AD2R ayant pour mission d'accompagner les porteurs de projet, nous avons pu assister aux commissions de validation du programme LEADER, ce qui a enrichi notre réflexion sur le système d'acteurs qui agit sur le territoire par le biais des financements européens et de comprendre la démarche d'accompagnement des acteurs par l'AD2R grâce au réseau d'animateurs territoriaux en place sur le terrain. Ce fut une belle opportunité pour analyser la gouvernance de l'intérieur, de sortir de l'approche conceptuelle et de faire face aux réels enjeux et méthodes de gouvernance. Grâce à ce stage, nous avons pu nous focaliser sur la mise en réseau des acteurs et sur la démarche partenariale qui a pour intérêt de valoriser la démocratie participative en replaçant les prestataires touristiques au centre des stratégies de développement local mises en place par l'AD2R.

En définitive, les trois méthodes appliquées sur le terrain sont complémentaires. L'enquête sur le terrain (questionnaires/entretiens) et l'insertion professionnelle permettent au chercheur d'être le plus objectif possible et de faire partie, lui aussi du système d'acteurs. Ainsi nous pouvons confronter notre propre vision du territoire touristique des cirques, et prendre conscience de ces limites à travers leur regard respectif concernant la construction territoriale.

2) Les pratiques touristiques révélatrices du territoire.

Les acteurs sont ainsi au cœur du système du territoire touristique. Qui sont ces acteurs du tourisme ? Quels sont leurs rôles dans ce système ? Comment se positionnent-ils par rapport aux autres acteurs ? Répondre à ces questions est essentielle pour analyser le rôle de chacun dans une vision territoriale élargie qui possède ses arguments et ses limites.

2.1) L'acteur « touriste », la clef pour les trois cirques.

L'acteur est un individu doté d'une « *intentionnalité* », de compétences et de qualités qui lui permettent de mettre en place des stratégies qu'elles soient individuelles ou collectives. Étudier le système d'acteurs en géographie c'est le replacer dans son action spatiale c'est-à-dire « *l'envisager sous l'angle de ses implications spatiales : agencement d'espace, technologies et techniques de gestion de la distance et de la pratique spatiale, langages, savoirs, idéologies et imaginaire spatiaux* » (Lévy et Lussault 2003 : 42). Les acteurs sont multiples tant au niveau individuel (l'acteur est pluriel) que collectif (l'acteur en relation), ils interagissent de façon consciente et inconsciente dans l'organisation spatiale en élaborant des systèmes. Ils sont aussi

multiples, divers et complexes que les relations qu'ils entretiennent entre eux et vis-à-vis du territoire.

Ils peuvent être toutefois classés en différentes catégories, M. Lussault différencie déjà les acteurs individuels des opérateurs représentant l'action collective. Les opérateurs tout comme les acteurs sont « *fragmentés* », ils ne constituent pas un bloc homogène même si en ont parfois l'aspect c'est le cas des institutions (l'État, les communes...etc.) qui derrière leur apparente uniformité dévoile une réalité foisonnante et bien souvent des divergences (Lévy et Lussault : 2003 : 41). Ce qui en fait à la fois l'intérêt (comprendre les jeux spatialités des acteurs) et la complexité des systèmes et sous-systèmes d'acteurs.

- ***Le touriste : acteur déterminant.***

Les touristes sont la base du système touristique, ils sont souvent oubliés dans les analyses ou réduits à l'état de consommateur de produit à travers les dépenses effectuées lors de leurs séjours. Pourtant, sans touristes pas de tourisme, puisque c'est grâce à l'ensemble de ces actions que de nouvelles relations se tissent et que le système touristique se crée. Le touriste est un acteur puisqu'il « *manifeste une intention par l'élaboration d'un projet de déplacement* » (Violier, 2008 : 103) dans son propre pays ou ailleurs. Le projet de déplacement varie d'un individu à l'autre en fonction de sa culture, de son imaginaire, de son origine sociale, de son budget...etc. Le projet dépend aussi de ce que propose la destination, puisqu'elle est censée répondre déjà aux besoins primordiaux des touristes : se déplacer, se nourrir, se loger et être en sécurité. Les touristes se déplacent pour répondre à d'autres besoins : découvrir, s'amuser, vivre des expériences inédites ou simplement se reposer en bronzant au soleil ou tout à la fois. C'est par ce caractère inconstant que les acteurs se rencontrent pour permettre aux touristes de répondre à leurs besoins en tant qu'individu et en tant que touriste. Le touriste n'a pas qu'un seul rôle, il a plusieurs identités, en effet, « *lorsqu'une personne pratique une activité, elle n'abandonne pas pour autant ses identités, et ne se réduit pas à l'identité que lui confère momentanément sa pratique touristique* » (Sacareau et Stock 2003 : 22).

C'est un individu difficile à cerner par ses motivations, ou par son projet de déplacement (il peut changer d'avis à tout moment). Il peut partir seul, en groupe, en famille, en couple, suivre un circuit organisé ou l'organisé lui-même au fil de son séjour. Le temps de séjours et le déplacement au sein même de la destination peuvent varier. De même que l'hébergement : le touriste peut passer tout son séjour à l'hôtel ou changer d'hébergement au gré de ses allées et

venues au sein de la destination⁶⁷. Les motivations sont également changeantes, il peut choisir au départ une destination pour faire de la randonnée et changer d'avis en « *butinant* » dans l'offre. L'analyse de leurs pratiques et de leurs représentations aussi variées qu'elles soient, permet de définir le territoire touristique.

2.2) Les touristes des trois cirques : pratiques et représentations territoriales.

La typologie des pratiques touristiques se base sur différentes informations capables à la fois de différencier et de confondre les individus enquêtés. Elle nous renseigne sur la clientèle touristique des cirques (figures 47, 48 et 49) afin de répondre à deux questions essentielles dans l'analyse des pratiques touristiques :

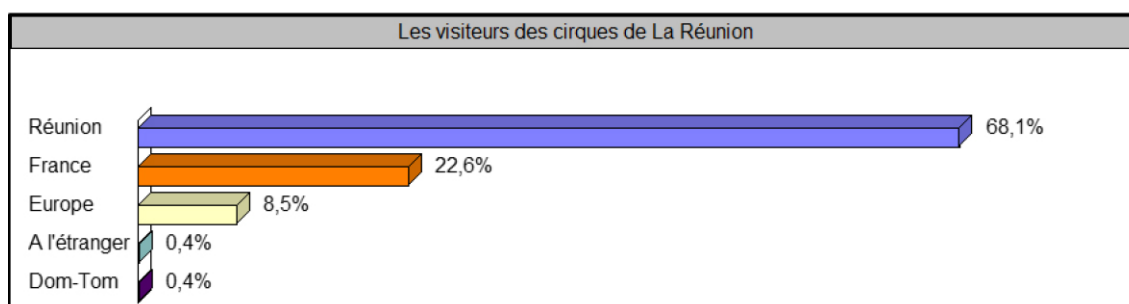
- Qui sont les « visiteurs » des cirques ?
- Pourquoi et comment visitent-ils les cirques ?

Nos résultats se basent sur un total de 248 individus dont 112 femmes (45,2%) et 136 hommes (54,8%). Sur ce total, 68,1% des personnes interrogées résident à La Réunion, ce qui montre l'importance de la place du tourisme local. La réflexion autour du développement touristique des cirques devrait également se porter sur cet axe : le tourisme des Réunionnais à La Réunion. Notre enquête confirme que les cirques sont déjà des espaces fréquentés par les Réunionnais qui cherchent la « fraîcheur » et également la rupture avec l'urbanisation. Ce qui corrobore l'enquête menée par la Maison de la montagne de la forêt et de la mer (MMM) en 2010, qui place Cilaos (50%) et Salazie (46%) parmi les sites les plus récréatifs et fréquentés par les Réunionnais.

⁶⁷ Avec le développement du « e.tourisme », les sites de réservations en lignes permettent aux touristes de réserver directement avec le prestataire concerné ou à travers des plateformes de réservations qui regroupent plusieurs prestataires. Il peut avoir également l'avis des autres « voyageurs » et comparer les offres. Il devient créateur de son propre voyage sans passer par des intermédiaires.

Les touristes extérieurs représentent 31.8% des enquêtés majoritairement des métropolitains (70.8%) confirmant que la Réunion est toujours une « destination franco-française » (Fontaine, 2004 : 112). Le temps de séjour des visiteurs externes à La Réunion dure au minimum une semaine (8.8%) et au maximum plus de 3 semaines (16.4 %). En majorité les touristes restent entre 15 jours (37.9%) et trois semaines (36.7%). Les touristes extérieurs sont majoritairement des citadins, 80,5% d'entre eux vivent⁶⁸ dans des villes de plus de 100 000 habitants et 52,7% habitent des villes de plus de 200 000 habitants. Le marché européen se développe également et le nombre de touristes en provenance des pays européens (notamment d'Allemagne, de Suisse et de Belgique) progresse de 49% (INSEE, 2014). À notre échelle les Allemands, les Suisses et les Belges représentent 26.5% des enquêtés (sur le total des visiteurs extérieurs). La clientèle européenne constitue d'ailleurs une cible privilégiée pour élargir le marché touristique de la destination Réunion.

Fig. 47 La provenance des visiteurs.



(Source : A. Tossem, 2014)

En ce qui concerne la tranche d'âges des enquêtés 39.1% ont entre 31 à 55 ans et 27.8% sont âgés entre 21 et 30 ans, une clientèle touristique composée ainsi en majorité d'actifs et de néo-actifs. La troisième tranche d'âge qui se démarque est celle des seniors (56 à 65 ans) qui représente 21% des enquêtés, le taux atteint 25% en ajoutant la catégorie « plus de 65 ans » (figure 50). Les seniors qui disposent de plus de temps libre sont à la fois exigeants, attentifs aux coûts, influencés par les médias et recherchent également l'aventure, l'authenticité et l'enrichissement culturel (Vancoillie 2011). Ils représentent ainsi une cible pour le marché touristique des cirques (puisque le tourisme est un secteur concerné par le vieillissement de la population, en France 28,4% de la population sont âgée entre 50 et 74 ans), une cible hétérogène

⁶⁸ Les 3 villes de province les plus citées sont : Lille, Grenoble et Montpellier pour La France. Berlin, Mannheim, Munich, Ulm, Nurnberg et Tubingen sont les villes citées pour l'Allemagne. Les Suisses viennent de Bienne, de Fribourg, de Genève, de Lausanne et de Zurich. Sur les 4 Belges interrogés trois habitent Bruxelles.

qui regroupe à la fois des actifs et des retraités, avec des niveaux de vie différents en fonction de leurs professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Fig. 48 La segmentation par l'âge et par la provenance de la clientèle touristique

	Quelle est votre tranche d'âge ?					
Où habitez-vous ?	15 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 55 ans	56 à 65 ans	Plus de 65 ans	Total
Réunion	10.7% (18)	29% (49)	35.5% (60)	18,9% (32)	5.9% (10)	100% (169)
France	1.8% (1)	25% (14)	50% (28)	23.2% (13)	0% (0)	100% (56)
Europe	4.8% (1)	23.8% (5)	38.1% (8)	33.3% (7)	0% (0)	100% (21)
A l'étranger	0% (0)	100% (1)	0% (0)	0% (0)	0% (0)	100% (1)
Dom-Tom	0% (0)	0% (0)	100% (1)	0% (0)	0% (0)	100% (1)
<i>Total</i>	8.1% (20)	27.8% (69)	39.1% (97)	21% (52)	4% (10)	100% (248)

(Source : A. Tossem, 2014)

Les PCS sont au nombre de 8 pour cette enquête :

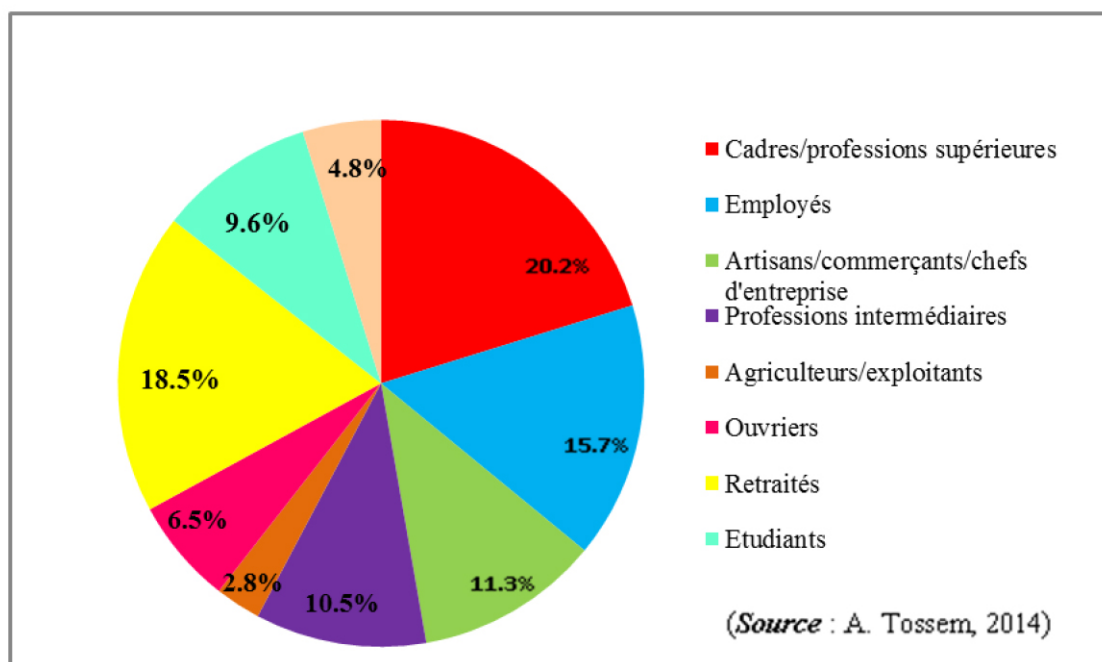
- Les retraités, les étudiants et les personnes sans emploi classer dans la catégorie « autres secteurs »
- Les cadres/professions supérieures, les employés, les artisans/commerçants/chef d'entreprises, les professions intermédiaires, les ouvriers et les agriculteurs/exploitants forment les PCS principales (figure 49).

Sur le total des enquêtés, les retraités⁶⁹ représentent 18.5% de la clientèle touristique des cirques, 20,2% des individus sont des cadres et 15,7% sont des employés. Le pourcentage des artisans/commerçants/chef d'entreprises s'élève à 11.3%. Les parts des étudiants (9.6%) et des personnes sans emploi (4.8%) restent faibles ainsi que celles des agriculteurs/exploitants (2.8%) et des ouvriers (6.5%). Les professions intermédiaires représentent 10.5% de la clientèle touristique. La clientèle des cirques possède donc en général un certain pouvoir d'achat. En

⁶⁹ Sur le total de la clientèle touristique local les retraités représentent 15,9% et 24% de la clientèle extérieure sont des retraités. Sur les 62 seniors interrogés plus de la moitié sont des retraités (67.3%) et 32.6% sont encore en activité.

outre, en prenant en considération uniquement la clientèle extérieure le taux de cadres/professions supérieures atteint 40,4% (France) et 61,5% des européens qui ont visités les cirques appartiennent à cette catégorie.

Fig. 49 La répartition en profession et catégories socioprofessionnelles.



Les premiers résultats révèlent des axes importants dans le développement touristique des cirques :

- L'importance de la place du tourisme local au sein du marché touristique.
- Une clientèle touristique qu'elle soit locale ou extérieure composée majoritairement de citadins âgés entre 31 et 55 ans appartenant à des professions et catégories professionnelles avec un certain pouvoir d'achat.

Suite à cette première identification de la clientèle touristique des cirques (informations générales), la deuxième étape a pour objectif de détailler les pratiques touristiques constituant la base du territoire.

2.3) Des pratiques touristiques communes.

Plus de 80% des enquêtés ont visité les trois cirques de la Réunion. Les cirques de Cilaos et de Salazie sont les plus visités par la clientèle locale avec un pourcentage supérieur à 90% et 84% des locaux ont visité Mafate. En ce qui concerne la clientèle extérieure, 84% des enquêtés ont visité le cirque de Mafate, 78% se sont rendus à Cilaos et 17% des visiteurs extérieurs n'ont pas visité Salazie. Les cirques sont donc attractifs autant pour la clientèle locale qu'externe au vu du taux de fréquentation des cirques.

- **Excursionnistes VS Touristes**

L'information sur le temps de séjour dans les cirques nous renseigne sur deux éléments : premièrement le taux des excursionnistes (moins de 24h) par rapport aux touristes (au moins une nuitée) ; deuxièmement sur la différence de ce taux par rapport à chaque cirque et à la provenance des visiteurs :

- 1) Les touristes représentent la majorité de la clientèle des cirques avec un taux de 81%. Environ la moitié des touristes (53.3%) restent une nuit et 28.2% dorment plus d'une nuit dans les cirques. La part totale des excursionnistes est de 21.3%.
- 2) Les excursionnistes représentent 7.1% de la clientèle de Cilaos et 12.1% des visiteurs à Mafate s'y rendent à la journée. Le cirque de Salazie a le plus fort taux avec 44.9% d'excursionnistes. Qu'il s'agit des visiteurs extérieurs ou des locaux, la part des excursionnistes est supérieure à 40%⁷⁰ pour le cirque de Salazie. La clientèle extérieure est composée de 17.1% de visiteurs à la journée pour le cirque de Mafate et seulement 9.8% des locaux s'y rendent pour moins de 24 heures. En ce qui concerne le cirque de Cilaos, le taux d'excursionnistes locaux n'est que de 5.5% et 9.5% des visiteurs extérieurs y passent la journée.

- **Les modes d'hébergements.**

Le mode d'hébergement principal des touristes est le gîte avec un pourcentage de 52.3%, moins de 20% choisissent l'hôtel lorsqu'ils séjournent à Cilaos ou à Salazie, les locations saisonnières représentent 10.4% des nuitées. L'hébergement chez la famille reste faible avec un pourcentage inférieur à 1%.

⁷⁰ 42,8% de la clientèle extérieure reste moins de 24 heures à Salazie et 46.4% de la clientèle locale est composée d'excursionnistes.

Les taux varient selon les cirques et par rapport au parc d'hébergements proposé⁷¹. En effet sur le cirque de Mafate, les touristes ont le choix entre trois types d'hébergements : le gîte, la chambre d'hôtes et le camping alors que Cilaos et Salazie ont une offre plus étendue grâce aux hôtels et aux locations saisonnières. Le gîte reste toutefois l'hébergement choisi en premier par les touristes qu'ils séjournent à Cilaos, Mafate ou Salazie (figure 50) :

Fig. 50 La répartition en pourcentage des touristes en fonction de leur mode d'hébergement sur les cirques.

	CILAOS	MAFATE	SALAZIE
Gîtes	38.6%	66.9%	51.2%
Hôtels	31.9%	0%	28%
Locations saisonnières	20%	0%	9.6%
Chambres d'hôtes	6.7%	8.3%	7.2%
Camping	1.9%	22.7%	1.6%
Famille	0.5%	0%	2.4%
VVF	0.5%	0%	0%

(Source : A.Tossem, 2014)

En croisant les données suivantes : hébergements/provenance des touristes, les résultats varient légèrement pour Mafate. La clientèle interne choisit le gîte comme mode d'hébergement à 69.5% et les extérieurs à 67.9%. Le camping est pratiqué par 25.7% des Réunionnais et 20.7% des touristes extérieurs ont posé leur tente sur le site. Les chambres d'hôtes sont sélectionnées par les Métropolitains et les Européens à 16.9% contre seulement 5.4% des locaux.

56.7% des touristes extérieurs passent la nuit en gîte à Salazie contre 48.8% des locaux. L'hôtel arrive en deuxième position dans le choix de l'hébergement pour 26.1% des locaux et 32.4% des extérieurs. La location saisonnière reste un type d'hébergement peu cité par les enquêtés seulement onze Réunionnais l'ont préféré, et uniquement un touriste extérieur a loué une location saisonnière lors de son séjour.

En ce qui concerne le cirque de Cilaos, les trois types d'hébergements sélectionnés dans l'ordre par les touristes sont le gîte, l'hôtel et la location saisonnière. Le gîte est privilégié par 37.9% des Réunionnais, 43,9% des Métropolitains et par 21.4% des Européens. Les Européens lorsqu'ils séjournent à Cilaos choisissent l'hôtel à 64.2% contre 31.7% des métropolitains et

⁷¹ La matière touristique secondaire est détaillée sur la carte figure 34 p 79 : « La répartition des hébergements dans les cirques ».

29.7% des locaux. La location saisonnière par rapport à Salazie est louée par plus de 20% des locaux et par 14.6% des touristes résidant en métropole.

- **Les APPN**

Les activités physiques de pleine nature ont une place importante dans l'offre touristique des cirques⁷². L'enquête révèle d'une part, si effectivement les visiteurs pratiquent des activités sportives (dans quel cirque ? Et quelles activités ?) et d'autre part, ce qu'ils considèrent comme étant une pratique sportive. La première observation est que malgré l'attractivité et la diversité des APPN, 20.6% des visiteurs n'ont pratiqué aucune activité physique de pleine nature. La pratique de la randonnée reste en tête en tant qu'activité sportive.

Deuxièmement, les visiteurs font la distinction entre la balade, la randonnée et le trail⁷³. La randonnée est pratiquée par plus de la moitié des enquêtés (56.5%), 8.8% font de la balade et le trail reste un sport qui concerne un faible nombre de visiteurs : sur 248 personnes seulement 12 l'ont pratiqué dont 10 à Mafate.

Dans le détail, Mafate garde sa place en tant que lieu d'excellence de la randonnée : plus de 90% des visiteurs se rendent à Mafate dans ce but. Cela n'est pas surprenant puisque la randonnée reste un des seuls moyens d'accéder au cirque. Le canyoning n'est pas cité une seule fois par les enquêtés alors que des sites sont aménagés dans le cirque. En comparaison, 13.3% des visiteurs se sont adonnés au canyoning à Salazie et 7.5% à Cilaos.

Troisièmement, à Cilaos, les visiteurs se comportent comme des « butineurs » qui combinent les activités à plus de 14%, puisque l'offre est plus diversifiée. Les autres activités citées sont les suivantes : l'accrobranche (14.7%), l'escalade (7.5%), le pédalo (1.3%), le vélo (1.3%) et la pétanque (0.8%).

⁷² La matière touristique naturelle est érigée comme un atout dans les trois cirques et les APPN sont le moyen de la mettre en avant comme l'indique carte figure 38 p 87 : « La répartition des activités physiques de pleine nature sur les cirques ».

⁷³ Les différents résultats pour ces activités sportives :

- Cilaos : 48.2% randonnée ; 16.9% balade ; 0.8% trail.

- Mafate : 91.3% randonnée ; 4.8% trail

- Salazie : 31.8% randonnée ; 8.8% balade ; 0.5% trail

- ***La place des activités culturelles***

Les APPN sont le moyen pour les visiteurs de découvrir le patrimoine naturel des cirques. Si elles sont toujours considérées comme le moteur de l'offre touristique, le patrimoine culturel des cirques n'est pas négligé, et l'offre se construit autour de trois axes principaux : le patrimoine architectural, les savoir-faire et le terroir. Chaque cirque possède un patrimoine culturel unique que les visiteurs peuvent apprécier grâce à différentes activités.

Cependant, l'enquête sur le terrain révèle que 43.1% des visiteurs n'ont pratiqué aucune activité culturelle. Ce pourcentage atteint 61% pour le cirque de Mafate. En effet le cirque ne possède pas de muséographie ou de circuit culturel comme à Salazie ou à Cilaos. La découverte du site lui-même ainsi que des îlets est l'activité culturelle principale (21.4%). De même, la rencontre avec les habitants et les autres randonneurs est considérée par 12.6% des visiteurs comme une expérience culturelle. Le cirque possède un atout indéniable dans la mise en valeur du tourisme culturel par le biais de l'altérité et de la découverte d'un mode de vie particulier en comparaison avec Salazie et Cilaos où cette donnée n'est pas citée. La troisième activité culturelle évoquée par les visiteurs est la découverte de la miellerie de Marla (7.8%).

À Salazie, l'offre touristique culturelle est centrée sur la découverte du patrimoine bâti : ainsi les circuits « ***cases créoles*** » et « ***la découverte des jardins*** » sont mentionnés à plus de 30% par les enquêtés. La découverte du mode de vie d'autrefois passe par la visite de la « ***case tonton***⁷⁴ » pour 10,1% des visiteurs. Le cirque de Cilaos, propose une offre culturelle plus étoffée. De ce fait, seulement 26.7% des individus ont répondu « non » à la question « avez-vous pratiqué une activité culturelle ? ». La maison de la broderie est visitée par 45.2% des visiteurs et 19% d'entre eux combinent cette visite avec celle du chai de Cilaos. Le chai, qui à lui seul est fréquenté par 28% des individus questionnés sur le terrain. La troisième activité culturelle est la découverte du musée « ***zafer lontan*** » (13.5%). Les autres activités culturelles citées par les visiteurs (moins de 7%) lors de leur séjour dans les cirques sont les suivantes :

- les restaurants,
- la visite des monuments religieux,

⁷⁴ La case de tonton Lafable sur la route d'Hell-Bourg est une paillote typique, la visite avec le propriétaire des lieux est l'occasion de se replonger dans les traditions en découvrant le mode de vie du « tan lontan », l'art de vivre à la créole. Les plantes médicinales sont aussi présentées aux visiteurs pour redécouvrir les « remèdes de grand-mère ».

- le marché forain,
- la randonnée.

- ***Et les autres pratiques touristiques.***

Afin d'avoir le plus d'informations possibles sans aiguiller les enquêtés sur leur motivation, la dernière question du tableau : « Avez-vous pratiqué une toute autre activité ? » laisse un choix plus large aux réponses. Plus de la moitié des enquêtés (58.1%) a précisé une autre pratique touristique. Le changement d'air, pratique héritée depuis la naissance de l'activité touristique dans les cirques est toujours une motivation de déplacement vers les hauts de l'île pour 15.8% des enquêtés. Il en est de même pour le thermalisme : les thermes de Cilaos sont fréquentés par 38.1% des visiteurs (ce pourcentage inclue à la fois les cures thermales et les massages à l'établissement thermale Irénée Accot). Sur Cilaos, le pédalo, activité récemment mise en place à la Mare à Joncs est cité par 28.7% des visiteurs (1.3% des visiteurs considère également le pédalo comme une activité sportive).

Les autres pratiques évoquées (moins de 10%) par les enquêtés sont les suivantes :

- la pêche à la truite à Salazie,
- le pique-nique,
- la découverte de la nature.

En définitive, la randonnée reste la première activité touristique pratiquée par les visiteurs. De même, le mode d'hébergement privilégié par les touristes est le gîte, que ce soit à Cilaos, Mafate ou Salazie. En ce qui concerne le comportement des visiteurs, ce sont des butineurs : plus l'offre est étoffée, plus ils combinent les pratiques qu'elles soient culturelles, sportives ou d'une autre nature.

Le cirque de Cilaos a une position de leader par rapport à son offre touristique en comparaison avec Salazie et Mafate. Le cirque de Salazie est dans un contexte touristique particulier au niveau de sa clientèle puisqu'elle est composée en majorité d'excursionnistes. Le positionnement touristique devrait se focaliser sur les attentes et les besoins des visiteurs à la journée. Deux axes sont possibles : soit la création d'une nouvelle offre pour « transformer » ces excursionnistes en touristes, soit de développer une offre spécifique pour les excursionnistes en amplifiant par exemple les événementiels (en créant des activités nouvelles temporaires) qui

permettraient d'attirer la clientèle locale, qui rappelons-le représente la majorité de la clientèle touristique des cirques.

- ***La représentation des cirques***

L'analyse du troisième groupe de questions (7, 8, 9 et 16) se focalise sur la représentation des cirques, leurs points communs et leurs différences afin de dégager d'une part, la perception des touristes sur les cirques et d'autre part, de mettre en évidence les marqueurs territoriaux qui ont une forte portée symbolique et identitaire.

Les résultats à la question n°8 montrent que les cirques sont attractifs, ils sont « **absolument à visiter** » pour 66.2% des enquêtés contre seulement 6.5% des individus qui pensent que les cirques « **peuvent ne pas être visités** ». Même si les personnes interrogées ont visité un seul des trois cirques, elles considèrent à 28% que les trois cirques sont aussi à visiter. Nous pouvons donc conclure à une complémentarité entre les trois cirques : visiter Cilaos n'est pas équivalent à visiter Mafate ou Salazie. Si les pratiques touristiques y sont communes, chaque cirque apporte une nouvelle expérience touristique.

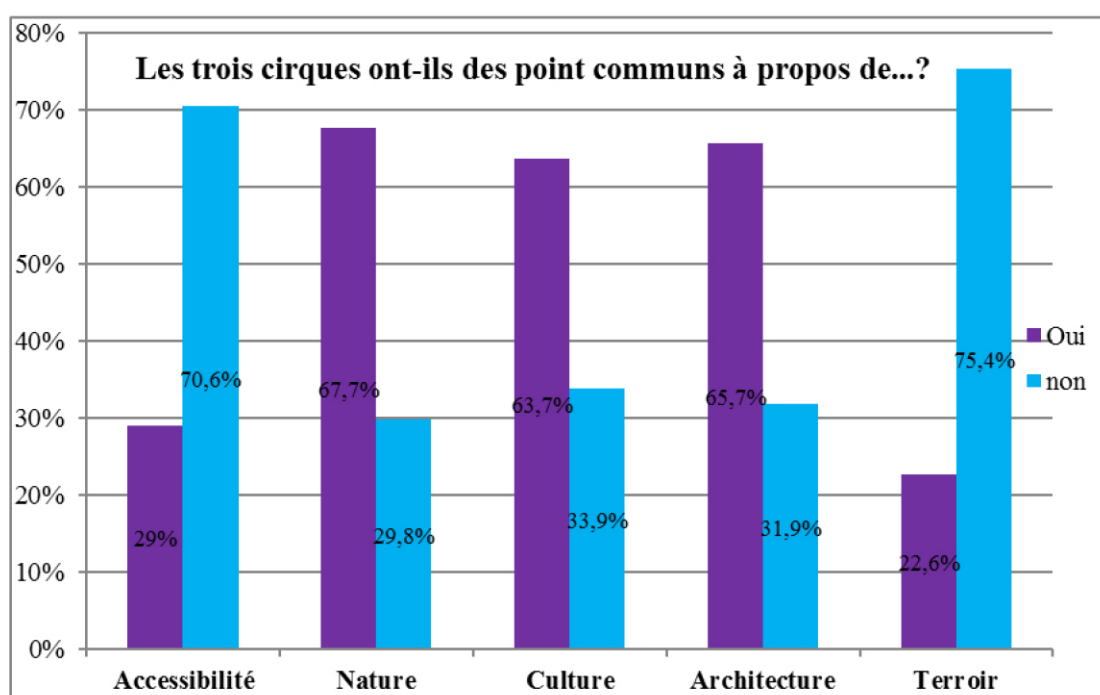
À la question n°7 : « **Pour vous que représentent les trois cirques ?** », l'image de la montagne est ancrée dans l'esprit des visiteurs. 77.1% d'entre eux associent les cirques à la montagne. Un peu plus de la moitié des enquêtés (53.2%) pensent que les cirques représentent la nature, c'est-à-dire un territoire dominé par les espaces naturels (forêts, sites naturels protégés...etc.). La labellisation des pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion au patrimoine mondial de l'UNESCO et la création du parc national favorisent également cet imaginaire d'un espace naturel préservé. Le village créole est associé en majorité aux cirques de Cilaos (67.7%) et au cirque de Salazie (43.1%) en comparaison à Mafate (7.3%). Ce qui est sans surprise puisque Cilaos et Salazie possèdent le label « village créole », et à ce titre un affichage et une promotion bien spécifique permettent aux visiteurs d'identifier les sites appartenant au label. Pour 37% des visiteurs, les cirques représentent un lieu authentique, ce taux atteint plus de 70% pour le cirque de Mafate. Nous pouvons supposer que trois éléments confortent l'idée d'« authenticité » : d'une part, l'isolement du cirque, et l'urbanisation moins développée qu'à Cilaos ou à Salazie (une nature qui paraît plus préservée, moins « marquée » par la présence humaine, dans le sens d'une certaine pureté de la nature). D'autre part, le fait de la recherche de l'altérité et du contact avec les Mafatais ainsi qu'avec les autres visiteurs est une expérience réellement vécue par les enquêtés.

Aux critères précédents s'ajoutent donc au niveau des trois cirques la marque montagne, le village créole, l'authenticité et l'expérience vécue, qui renforcent l'accréditation du territoire.

- **Les autres critères structurant le territoire touristique des cirques :**

L'image commune de la montagne associée aux trois cirques de La Réunion, est un premier élément de construction d'un territoire touristique tourné vers la découverte du patrimoine naturel. Afin d'avoir plus d'informations sur la perception des visiteurs, la question n°9 : « **Les cirques ont-ils des points communs à propos de...** ». Les critères choisis permettent de faire ressortir les points communs et les différences perçus par les visiteurs entre les trois cirques sur des éléments pouvant structurer le territoire tels que l'accessibilité, la nature, la culture, l'architecture et le terroir (figure 51).

Fig. 51 Les éléments structurants le territoire touristique.



(Source : A. Tossem, 2014)

Certes les visiteurs ont conscience de la différence au point de vue de l'accessibilité entre les cirques puisque 70,6% ont répondu « **non** » sur ce point en expliquant qu'il n'y a pas d'accès routier pour se rendre à Mafate (58, 5%), que le cirque est accessible uniquement à pieds en empruntant les sentiers (29.2%). Mais pour 67.7% des enquêtés les cirques partagent des points communs au niveau de la faune et de la flore. Et même pour ceux qui ont répondu « **non** » au

critère « nature », 77.6% d'entre eux soulignent la différence entre les paysages⁷⁵ (« **paysages uniques pour chacun des cirques** », « **les paysages sont tous différents** ») ce qui confirme la complémentarité des cirques. Concernant le troisième critère « la culture » définit dans le cadre de l'enquête au sens du mode vie, des savoir-faire et du sens de l'accueil, la majorité, soit 63.7% confirme que les cirques ont des similitudes, une « cohérence » même si 33.9% des enquêtés préfèrent souligner que chacun des cirques a une « **originalité** », « **son propre caractère** » et « **sa propre identité** ». En ce qui concerne l'« **architecture** », les cases créoles sont un fait commun. Si 52.5% soulignent leur présence plus marquée à Salazie, ce qui correspond à l'offre culturelle touristique que soutient la commune, seuls 18,6% mentionnent que Cilaos paraît « **plus urbanisé, plus bétonné** » que Salazie ou Mafate.

- **Le terroir un réel marqueur territorial.**

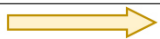
Le terroir est une composante du patrimoine immatériel qui est utilisé comme un élément stratégique pour le développement local dans la valorisation des ressources. Il possède à la fois une valeur matérielle, économique (valeur marchande) et immatérielle qui peut être reliée à une spécificité, une identité collective créatrice de territoire. Il apparaît, au vu des résultats de l'enquête de terrain, comme un réel marqueur territorial, un moyen d'identifier les cirques de la Réunion, grâce non seulement aux produits mais également aux savoir-faire des habitants. Effectivement, « *les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent* » (Prévost et al 2014).

Un marqueur territorial est un élément capable de porter une dimension à la fois spatiale et identitaire de la société (Mancebo 2007). La ressource territoriale devient un marqueur, lorsque la société prend conscience de son potentiel d'appropriation. Le marqueur « *fournit une information sur la spécificité du lieu à celui qui l'aborde* » (Lageiste 2006). Il a ainsi un effet structurant sur le territoire. Les visiteurs, s'ils font la distinction entre les terroirs des cirques, précisent à 90% que les cirques ont chacun un produit « **typique** »/« **spécifique** » permettant l'identification du cirque par rapport à son terroir. La dernière question du questionnaire complète les résultats de la question n°9 sur ce critère structurant : « **Quels sont les**

⁷⁵ 20% des enquêtés précisent que le cirque de Salazie est « **plus vert** » et que les « **cascades sont plus nombreuses** » par rapport à Cilaos ou Mafate.

produits/activités uniques à Cilaos, Mafate et Salazie ? », qui a pour objectif de révéler ces marqueurs pour chacun des cirques (figure 52).

Fig. 52 Les marqueurs territoriaux des cirques.

	<i>Les marqueurs pour le cirque de CILAOS</i>
Le vin	En occurrence : 195 citations  81.5%
La lentille	En occurrence : 176 citations  73.6%
La broderie	En occurrence : 57 citations  23.8%
Les thermes	En occurrence : 56 citations  23.4%
	<i>Les marqueurs pour le cirque de SALAZIE</i>
Le chouchou	En occurrence : 196 citations  77.7%
Les cases créoles	En occurrence : 79 citations  31.3%
Les cascades	En occurrence : 56 citations  22.2%
	<i>Les marqueurs pour le cirque de MAFATE</i>
La randonnée	En occurrence : 78 citations  30%
L'isolement/le calme	En occurrence : 49 citations  18.8%
Les paysages	En occurrence : 48 citations  18.4%

(Source: A. Tossem, 2016)

Ces résultats nous donnent quatre indications sur les différents types de marqueurs territoriaux :

- Le terroir est effectivement un fort marqueur territorial pour les cirques de Cilaos et de Salazie grâce aux productions locales : le vin, la lentille, la broderie (Cilaos) et le chouchou (Salazie). En nous référant à l'ensemble des données, les produits du terroir sont souvent cités en combinaison : par exemple la lentille et le vin pour Cilaos sont cités tous les deux à plus de 42.2% par les enquêtés.

- Le terroir n'est pas le seul marqueur ; les activités touristiques permettent aussi aux visiteurs d'identifier le territoire des cirques : les thermes pour Cilaos et la randonnée pour Mafate. Ce qui montre que les pratiques touristiques sont des marqueurs de territoire. De ce fait, les

visiteurs se représentent et identifient le territoire selon leurs pratiques touristiques. L'offre touristique est également un moyen d'identification. Outre l'offre sportive, l'offre culturelle permet aux visiteurs de reconnaître la typicité des territoires comme les cases créoles à Salazie et la broderie à Cilaos.

- Le paysage est également considéré par les visiteurs comme un moyen de reconnaissance, comme c'est le cas pour Mafate, où se sont les paysages (et la nature en général) qui sont cités. Pour Salazie, ce sont les cascades, donc un élément précis du paysage qui permet aux visiteurs d'identifier le cirque.

- Le cirque de Mafate ne possédant pas de terroir⁷⁶ reconnu par les visiteurs comme Cilaos et Salazie, il se distingue de façon originale par un sentiment d'isolement et de calme ressenti par les visiteurs.

La complémentarité au niveau de la nature, la cohérence culturelle et architecturale (cases créoles), ainsi que les marqueurs spatiaux (terroir, activités touristiques...etc), nous confortent dans la démarche territoriale des trois cirques.

2.4) Le territoire « concrétisé ».

Les résultats de l'analyse des trois groupes de questions (informations générales ; les pratiques touristiques ; les représentations des cirques), nous fournissent les premiers éléments sur la réalité du territoire touristique des cirques : un territoire induit par les pratiques touristiques et par les représentations communes des visiteurs. Les pratiques apparaissent comme des marqueurs territoriaux au même titre que le terroir, les savoir-faire, l'architecture et les paysages. Et par leur complémentarité, les cirques apportent une expérience touristique différente aux visiteurs.

Nos enquêtes démontrent que le touriste n'est pas dans une approche d'espaces séparés : il « habite » et vit les trois cirques selon un schéma de cohérence : c'est un citoyen qui passe de cirque en cirque pour randonner, rencontrer le patrimoine des Hauts et par l'hébergement en gîte, faire la connaissance des Réunionnais.

⁷⁶ Le seul produit nommé pour Mafate est le miel pour 6.1% des enquêtés. Un taux faible en comparaison avec les autres productions locales de Cilaos et Salazie.

En récapitulant : les touristes tant extérieurs qu'internes, à majorité citadine, visitent les trois cirques. Le choix de l'hébergement en gîte est majoritaire. Les activités qui prévalent sont la randonnée et la découverte du patrimoine. Une cohérence culturelle et une complémentarité grâce aux marqueurs qui permettent aux touristes de se représenter les cirques comme des villages créoles, associée à l'image de la montagne et des lieux d'authenticité où ils vivent une expérience. Partant de là, nous sommes bien dans une « occupation », une appropriation d'« *une communauté* », celle des touristes, ce qui de fait crée les conditions du territoire.

Pour autant, cette concrétisation du territoire est-elle perçue comme telle ? Afin de continuer dans notre démarche de confronter notre hypothèse avec la réalité du terrain, la question n°10 (4^{ème} groupe de questions) est centrale puisque nous interrogeons directement les visiteurs sur le potentiel de la formation d'un territoire touristique.

La question n° 10 : « ***Pensez-vous que les cirques peuvent former un territoire touristique ?*** », nous donne le moyen d'interroger les visiteurs sur l'hypothèse du territoire touristique des cirques et apporte ainsi de nouveaux éléments sur les limites et les atouts de celui-ci, grâce à la question ouverte « ***Si oui pourquoi ?*** » ou « ***Si non pourquoi ?*** ». Elle permet également d'avoir d'autres éléments sur la perception et la représentation du territoire touristique. En analysant le discours des visiteurs, nous tentons aussi de comprendre ce que le visiteur « entend » derrière le mot territoire et à quoi il l'associe.

Majoritairement, les enquêtés (59.3%) soulignent la potentialité des trois cirques à former un territoire touristique. Ce premier résultat tend à confirmer notre hypothèse : d'une part, sur l'évolution d'un espace en territoire touristique et d'autre part, sur la potentialité d'un projet de territoire grâce aux pratiques touristiques.

En seconde observation, nous constatons que la clientèle touristique locale à 62.7% est « pour » la formation d'un territoire touristique. Ce qui montre une plus forte identification de la part des locaux, tout comme leur appropriation plus affirmée du territoire. Ils ont une vision différente des cirques par rapport à la clientèle extérieure, qui peut être, découvre pour la première fois l'île de La Réunion et les cirques. Les locaux ont également une image prédéfinie des Hauts et des cirques, ils les associent certainement plus clairement entre eux, connaissant l'histoire et le patrimoine culturel et naturel qu'ils ont en commun. L'avis de la clientèle extérieure sur cette question est ainsi moins tranché (52.5% sont « pour » et 47.4% sont « contre ») par rapport à celui des locaux. Ils ont eux aussi une vision préconçue des sites qu'ils

visitent, une vision différente aussi de la montagne, de sa nature et des activités touristiques qui y sont pratiquées.

En troisième observation, nous avons croisé la donnée tranche d'âge avec la question n°10 : les jeunes de 15 à 20 ans (65%) et les moins de 30 ans (57.9%) sont en faveur de la formation d'un territoire touristique des cirques, tout comme les seniors âgés entre 55 et 65 ans qui perçoivent leur potentialité à plus de 65%. Ce qui montre que le concept de territoire est « parlant » aux différentes générations.

Ces résultats indiquent deux axes principaux : premièrement, le territoire touristique est viable et deuxièmement, dans l'intérêt de la durabilité de celui-ci, il devrait prendre en compte en priorité la clientèle locale et ensuite être promotionné vers la clientèle extérieure pour fixer l'image du territoire touristique des cirques.

2.4.1) La complémentarité une nécessité au territoire touristique.

Les enquêtés associent l'expression « **territoire touristique** » à la complémentarité (25.7%). Une complémentarité à plusieurs niveaux et pas seulement en termes de nature, de culture ou d'architecture. En effet, le mot « **territoire** » évoque également l'« **alliance des forces** » et le développement de l'activité touristique (38.1%). Un développement qui passe par la mise en réseau des différents prestataires touristiques des cirques, puisque les enquêtés évoquent la possibilité de créer de « **nouveaux circuits touristiques** » autour du thème des cirques et ainsi que d'autres activités sportives et culturelles (14.5%).

Le territoire touristique est aussi rattaché aux notions d'« **image** », de « **communication** », de « **promotion** » et de « **représentation** » (29.1%). En effet, les visiteurs soulignent que la formation d'un territoire touristique des cirques est le moyen d'acquérir une image plus forte, une nouvelle manière de communiquer et de promouvoir la destination Réunion. Pour eux, les cirques représentent aussi bien les Hauts de La Réunion que le patrimoine mondial de l'UNESCO. Le patrimoine naturel et culturel est ainsi une base de la territorialisation des cirques par l'activité touristique.

A contrario, si la complémentarité est présentée comme un élément de la construction territoriale, pour d'autres visiteurs les cirques sont « **trop différents** » et « **chaque cirque à sa spécificité** » pour former un territoire touristique (42.2%). Derrière les mots « territoire touristique », les enquêtés craignent l'uniformité, non seulement des activités touristiques mais également de l'identité et de la culture des cirques. En effet, pour 43.2% d'entre eux, il est

impératif que les cirques « **gardent leur diversité, leur identité** ». J. Bonnemaïson précisait que c'est l'espace qui tend à l'uniformité et au nivellement alors que le territoire lui rappelle l'idée de différence, révélateur en quelque sorte de l'identité culturelle (Bonnemaïson 1981 : 261). Il est donc nécessaire dans l'approche d'un projet de territoire d'expliquer et de revendiquer la différence des cirques à la clientèle touristique, leur montrer que le territoire touristique est gage d'une expérience unique pour chaque cirque. Nous rappelons aussi que les enquêtés abordent tout même le premier axe de la définition du territoire touristique comme nous l'avons défini précédemment. En effet, le territoire est à la fois un moyen d'unification mais aussi de différenciation par rapport à l'espace. L'unification non pas de la culture mais des moyens, du système d'acteurs et d'une revendication culturelle et identitaire ; le but n'étant pas d'uniformiser l'identité des cirques mais de révéler justement ces différences culturelles, de les mettre en avant grâce au projet de territoire touristique.

Les autres obstacles, à la formation du territoire, soulignés par les enquêtés sont de deux types :

- Premièrement, l'organisation, puisque aucune route ne relie les cirques entre eux, et qu'ils sont « **trop éloignés les uns des autres** » (11.1%).

- Deuxièmement, une minorité des enquêtés (3%) précisent qu'ils n'ont « **pas de lien politique** », soulevant la difficulté de mettre en place un projet touristique commun.

Les réponses données à la question n°10, nous éclairent ainsi sur la vision des visiteurs concernant la notion de territoire, qu'ils perçoivent ou non les trois cirques comme tel. Cela nous aiguille sur la manière d'aborder le projet de territoire. En effet, les pratiques touristiques communes démontrent l'évolution d'un espace en territoire. Maintenant la mise en réseau des différents acteurs du tourisme des cirques est indispensable à la concrétisation de celui-ci.

3) Les autres acteurs « en territoire ».

Le tourisme est une activité transversale qui implique différents acteurs à plusieurs échelles, de la sphère publique à la sphère privée. Nous distinguons ici deux types d'acteurs : les acteurs institutionnels et les prestataires qui agissent dans le processus de l'organisation des territoires touristiques. En effet, « *mettre l'acteur au centre de l'analyse qu'il s'agisse des touristes, des entrepreneurs, des administrations - est primordial si l'on veut comprendre les logiques de*

fonctionnement du tourisme comme système : en effet, ce dernier ne comporte pas seulement des marchés ou des espaces, mais surtout des acteurs avec des compétences stratégiques propres, et qui agissent dans le cadre de leurs intentionnalités selon des normes juridiques et sociales données. » (Violier 2003 : 167).

Afin de comprendre le jeu des acteurs dans le système touristique, nous dressons une photographie des acteurs concernés en tentant d'expliquer le cadre, les compétences et relations entre chaque acteur qui a justifié notre méthodologie sur le terrain. Ce qui nous permettra d'avoir une vision globale du système, afin d'explicitier le fonctionnement du système « local » à travers les interrelations des acteurs des cirques.

3.1) Qui sont ces acteurs ?

- ***Les prestataires touristiques***

Dans le système touristique, les prestataires (personne ou entreprise qui fournit des prestations souvent diversifiées) se classent dans la sphère commerciale (Cazes 1992). Le tourisme par sa transversalité ne se résume pas qu'au secteur tertiaire, « *faire partie de l'activité du tourisme, c'est fabriquer des produits manufacturés à l'usage des touristes (caravane, matériel de camping...), c'est fabriquer des produits de services (forfaits voyages, spectacles et festivals...), c'est héberger les personnes, communiquer avec ces personnes (à des fins promotionnelles ou d'informations), les transporter, les nourrir, les distraire* » (Vlès 2006 : 459). Les principaux secteurs de l'économie sont donc concernés par le tourisme.

Les prestataires en fonction de ce qu'ils proposent tissent des relations avec les touristes et avec d'autres acteurs du tourisme (professionnels, habitants, ou institutionnels). Les prestataires sont aussi variés que les pratiques touristiques, ils remplissent différents rôles en fonctions de leur place dans le cheminement du projet touristique (les tours opérateurs, les agences de voyage, les hébergeurs...).

- ***Le tourisme une affaire d'institutions.***

Le tourisme est une activité ouverte sur les échanges internationaux, attirant l'attention des différentes institutions mondiales⁷⁷ concernées par le déplacement des personnes et des biens, par les avantages qu'il procure comme par les problématiques qu'il soulève tant au niveau socioéconomique, qu'environnemental et territorial (Michaud et Barrey 2012).

En France, l'État est intervenu précocement dans le tourisme, « *ne pouvant ignorer une activité qui met en jeu le territoire* » (Violier 2003 : 184) en y voyant un enjeu dans le développement économique ainsi que dans le domaine de l'aménagement. Ainsi, l'État intervient dans la mise en tourisme et dans la gestion de l'activité touristique. Depuis, les années 1980, le processus de déconcentration et de décentralisation s'est mis en place en plusieurs étapes⁷⁸, afin de rééquilibrer les compétences de l'État au profit des collectivités territoriales que sont les communes, les départements et les régions. « *Ces réformes traduisent l'objectif politique d'effectuer une redistribution des pouvoirs entre l'État et les collectivités territoriales, à des fins d'efficacité de l'action publique et de renforcement de la démocratie de la proximité* » (Michaud et Barrey 2012 : 85).

Le tourisme est une compétence publique partagée entre les différents niveaux de collectivités⁷⁹ relevant d'une organisation à la fois administrative et territoriale.

En définitive, chaque échelon administratif possède une « compétence tourisme » dans l'aménagement et la promotion des activités touristiques. Les institutions sont à l'image des autres acteurs, multiples et changeantes. Comme le précise J-L.Michaud et G.Barrey, « *ses institutions sont caractérisées par la dispersion et l'instabilité : il n'est pas de semaine en effet sans que se crée ici ou là un nouvel organisme, suscité par la naissance d'un nouveau produit, d'un nouveau métier, d'une nouvelle réglementation ou d'une question nouvelle à traiter* ».

⁷⁷ Nous pouvons citer : l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ; l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) ; World Travel and Tourism Council (WTTC) ; L'Association internationale de l'hôtellerie (AIH)...etc.

⁷⁸ 1) La loi de décentralisation n°82-2113 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

2) La loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

3) La loi constitutionnelle n°2003-276 relative à l'organisation décentralisée de la République

4) La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

⁷⁹ Les compétences de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que les dispositions particulières pour les outres-mers sont inscrites dans le code du tourisme aux articles suivants : L121-1 ; L131-1 ; L132-1 ; L133-1 ; L134-1 ; L161-1)

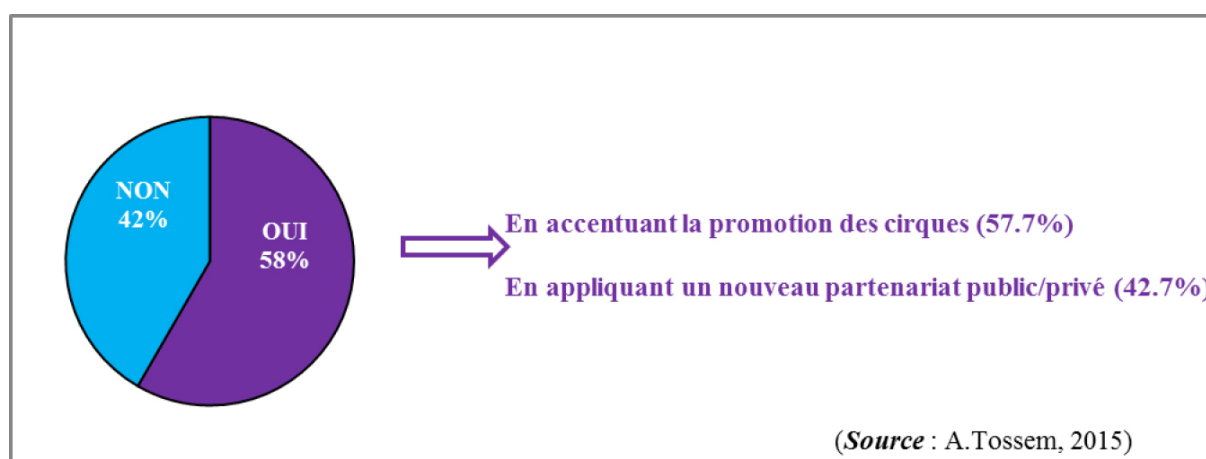
Ce maillage territorial reflète la complexité du phénomène touristique qui ne s'arrête pas aux « frontières » administratives. En inventoriant les compétences des acteurs et leurs rôles dans le système touristique apparaît la difficulté de coordonner les différentes actions, afin de mettre en place une politique touristique prenant en compte les touristes, les professionnels et les institutionnels. Puisque nous évoquons le système touristique, il convient de schématiser leurs relations entre eux et avec le territoire de façon globale (figure 54).

Les touristes sont la base du système touristique ; les prestataires à travers les activités qu'ils proposent mettent en lien les touristes et le territoire ; les institutions aménagent le territoire et peuvent implanter des équipements à des fins de loisirs et de tourisme. Elles réglementent également les activités des professionnels du tourisme, assurent la qualité par le classement et la labellisation. Chaque acteur appartient à des sous-systèmes qui se positionnent les uns par rapport aux autres. Ces différentes relations composent le système touristique.

3.2) Acteurs et réseau.

Même si les avis des visiteurs divergent sur le potentiel de la formation d'un territoire touristique, les résultats du 4^{ème} groupe de question (figure 53) démontrent l'importance de la mise en réseau pour la construction territoriale. Déjà précédemment le territoire apparaît pour les visiteurs comme le moyen d'allier les forces et de développer le tourisme pour un plus fort rayonnement des cirques :

Fig. 53 Pensez-vous que les cirques peuvent mettre en commun leur gestion des activités touristiques ?



Effectivement, pour 58% des visiteurs, les cirques peuvent mettre en commun la gestion de leur activité touristique. Ce qui corrobore le fonctionnement en système du territoire touristique,

replaçant les acteurs publics et privés au centre du projet de territoire (42.7%) puisque les enquêtés soulignent également la nécessité de « **travailler en réseaux** », « **d’avoir les mêmes discours** » pour une meilleure cohésion et coordination des actions en faveur du développement touristique des cirques (37.7%).

La viabilité du territoire touristique des cirques passe également par une promotion touristique nouvelle autour du projet de territoire (57.7%). Une promotion qui serait le moyen d’informer les visiteurs, aussi bien les locaux que les extérieurs puisque 64.9% des enquêtés pensent qu’il serait intéressant de créer un centre d’information spécifiquement dédié aux cirques. Une promotion qui ne passe pas nécessairement par la création de nouveaux labels⁸⁰ ou d’un label exclusif aux cirques selon les résultats de l’enquête. De plus, les visiteurs ont déjà une vision commune des cirques représentant le patrimoine mondial de l’UNESCO et ils arrivent donc à les identifier par rapport aux labels qui existent aujourd’hui.

Les visiteurs, qu’ils soient locaux ou extérieurs ont conscience de l’importance de la cohésion, de la coordination des activités touristiques : 74.2% des personnes interrogées confirment que les cirques doivent s’unir pour développer une stratégie touristique commune.

Une stratégie qui ne peut exister que si le projet de territoire touristique est suffisamment fédérateur pour allier les acteurs institutionnels et les professionnels du tourisme entrant dans le système touristique des cirques (figure 56).

Les perceptions et représentations globales des visiteurs corroborent le contexte dans lequel nous plaçons notre réflexion sur l’évolution des cirque, d’espaces à celui de territoire touristique. Il pourrait donner une image plus forte, une nouvelle notoriété. L’intérêt du territoire touristique est aussi de faire naître chez les acteurs une nouvelle synergie, une dynamique de projet autour d’un territoire fédérateur afin de faire émerger une offre touristique structurée et cohérente. Dans l’objectif de confirmer ces suppositions, nous avons dans notre démarche méthodologique inclus les différents acteurs du tourisme entrant dans le système touristique des cirques. Il est primordial d’avoir le point de vue des institutionnels sur le territoire touristique puisque ce sont eux qui pourraient enclencher le processus d’un véritable projet territorial. De même, l’avis des professionnels du tourisme est aussi important pour la création d’un vrai réseau de prestataires touristiques.

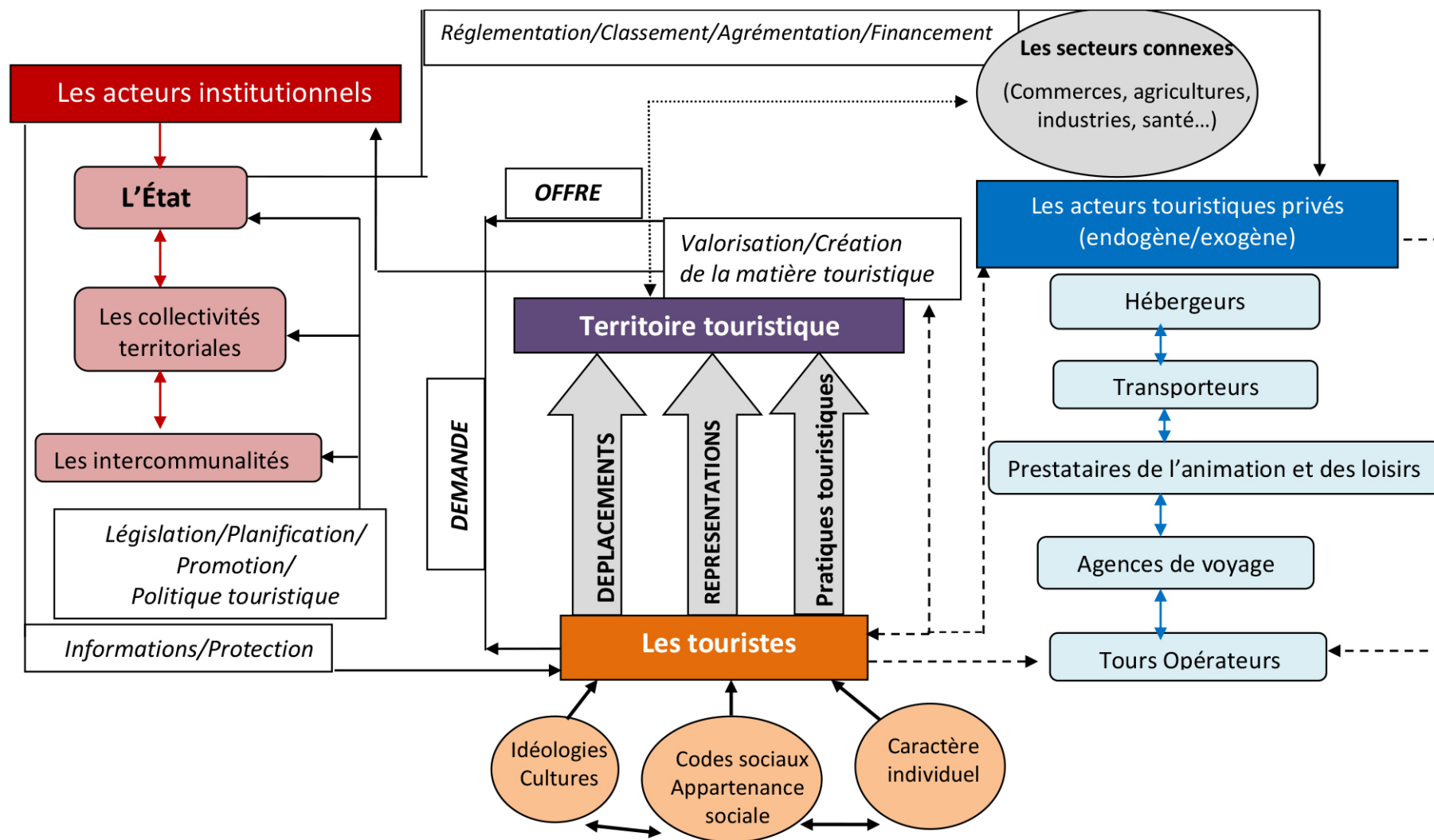
⁸⁰ A la question n°13 : « **De même, pensez-vous qu’il serait intéressant de créer un label unique pour les trois cirques ?** », 69.8% ont répondu « **non** ».

Les entretiens ont trois dimensions :

- La première : comprendre la perception de ces deux types d'acteurs sur les cirques : les voient-ils comme un territoire touristique ?
- La seconde : confronter le point de vue des institutionnels et des prestataires. Ont-ils la même vision du développement touristique ?
- La troisième : dégager les paradoxes qui pourraient concerner le territoire touristique.

Le système d'acteurs dans les cirques est complexe. Nous avons d'abord interrogé les acteurs institutionnels et privés avec le même objectif que le questionnaire : c'est-à-dire savoir si les acteurs perçoivent les cirques comme un territoire touristique. Par la suite, l'objectif est de mieux comprendre le système d'acteurs et de savoir si les acteurs eux-mêmes trouvaient leur place dans le système (figure 54). En effet, l'empilement des acteurs et le manque de gouvernance sont pointés du doigt en tant que frein principal au développement touristique. Nous avons donc soulevé ces différents aspects lors de nos entretiens afin d'approfondir sur les limites et le potentiel de développement touristique des cirques.

Fig. 54 Schématisation de l'ensemble des sous-systèmes d'acteurs.



(Source et réalisation : A.Tossem, 2015)

Le schéma présente les connexions entre les différents acteurs ; ces connexions sont complexes car elles évoluent et se modifient dans le temps. Les contraintes, les divergences entre les relations ne sont pas totalement prévisibles, compte tenu de la multiplicité des acteurs et des actions. En effet, le territoire touristique évolue constamment tout comme le cadre législatif et la donne politique. De même, les acteurs agissent en fonction des situations qui se présentent, de leurs idéologies et de leurs représentations qui se modifient également dans le temps (Moine 2006 :125). Le territoire touristique reflète la complexité du phénomène touristique. Maintenant que les relations globales entre les acteurs sont établies, nous pouvons analyser le système local qui agit sur les cirques, les compétences des acteurs institutionnels et révéler les tensions et freins du système touristique des cirques de La Réunion.

Le chapitre précédent a posé le contexte de l'activité touristique dans les cirques. Le tourisme y est devenu un enjeu économique qui n'échappe pas à la complexité du jeu des acteurs. C'est d'ailleurs grâce aux acteurs, à l'évolution de leurs perceptions et de leurs pratiques, que les cirques ont réussi à développer l'activité touristique. Ce sont eux qui ont valorisé la matière touristique. Le Plan d'Aménagement des Hauts (PAH) est un exemple de l'importance des partenariats entre les acteurs privés et publics. C'est un programme qui s'étendait au-delà des « frontières » communales, prenant les aspects socio-économiques, démographiques et environnementaux pour définir un nouveau territoire d'actions et qui a favorisé le développement touristique (création d'hébergements touristiques, de l'office de tourisme de Cilaos...etc.). L'organisation de l'activité touristique est donc essentielle, elle nécessite une coordination entre les acteurs publics et privés pour la viabilité du territoire.

3.3) Les cirques : une gestion du tourisme supra-communale.

Les cirques ont des points communs dans le domaine du tourisme, de sa naissance à son positionnement actuel. Pourtant malgré ces similitudes, ils fonctionnent de manière totalement indépendante par rapport à la gestion du tourisme. En effet, les seuls dénominateurs communs sont les acteurs supra-communaux : La Région Réunion, le Département et le parc national de La Réunion. Qui sont les autres acteurs du système touristique des cirques ? Quelles sont leurs compétences ? Quel est leur place dans la mise en tourisme des cirques ?

Depuis 2005, la « compétence tourisme » est régionale, à ce titre la Région a mis en place un Comité Régional de tourisme en 2007 nommé Ile Réunion Tourisme (IRT), en 2009 la Maison de la montagne et de la mer (MMM) fusionne avec l'IRT pour élargir ses compétences.

Les principales missions de l'IRT :

- La mise en œuvre d'actions notamment dans les domaines des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, d'assistance techniques à la commercialisation, de la structuration de filières, de la structuration de l'offre, ainsi que la formation professionnelle.
- La coordination et la gestion des actions de promotion touristique de la destination Réunion sur les marchés locaux, nationaux et internationaux.
- Le suivi de l'observation touristique et, à ce titre, le portage de l'Observatoire Régional du Tourisme (observatoire.reunion.fr).
- La gestion d'une plate-forme « e-tourisme ».
- La participation au développement économique de l'île et en particulier les Hauts en y favorisant toutes les activités touristiques et de loisirs rattachées à la montagne réunionnaise.
- La mise en œuvre d'opérations de développement des filières de Sport de Nature mais aussi d'actions de restructuration de l'offre touristique des Hauts visant à contribuer à un développement harmonieux de l'île en matière touristique.
- La collaboration étroite avec le Relais Départemental des Gîtes de France dont la mission essentielle réside dans la mise en œuvre d'actions ciblées visant à promouvoir le goût du terroir.
- La mise à disposition d'une Centrale de Réservation, structure demeurant un interlocuteur privilégié suggérant des séjours ou circuits avec hébergement en gîtes de randonnée, gîtes ruraux, hôtels des Hauts sans oublier la pratique des multi-activités.
- L'offre du meilleur de la randonnée aux amoureux de la nature du « battant des lames au sommet des montagnes » à travers plusieurs acteurs du tourisme.
- Une mutualisation des moyens avec l'ensemble des professionnels du tourisme afin de tout mettre en œuvre pour assurer le bien-être de la clientèle touristique.

(Source : www.reunion.fr)

Au regard de ses missions, l'IRT est l'opérateur privilégié de la Région Réunion pour la mise en œuvre de la politique touristique régionale dont le Schéma Régional du Développement Touristique (SRDAT) est l'outil de planification. La Région met également au point un Plan Qualité Tourisme initié en 2003. À travers ces différentes missions, la place des Hauts dans la promotion touristique est affirmée. Les cirques se positionnent sur un tourisme de nature autour des APPN. Ainsi l'IRT devient un partenaire pour les prestataires souhaitant développer cette

filière. De même, la plateforme de réservation permet aux hébergeurs d'avoir une visibilité ; la centrale devient le lien entre les prestataires et les touristes.

Malgré le transfert de compétence, le Département reste indéniablement lié à l'activité touristique des cirques. Il est propriétaire de 95 000 ha de forêt dont 85% des espaces sont classés au parc national de La Réunion. Par le biais de l'Office National des Forêts, la collectivité est en charge de l'entretien des sentiers, de la préservation et de la valorisation des sites naturels. À ce titre des Schémas d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (SIVE) sont initiés par l'ONF. Le parc national est maintenant en charge des SIVE, des schémas sont prévus pour les cirques de Cilaos, Mafate et Salazie, l'étude préalable est financée par l'Europe et le Département. Il est également en charge de la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). En plus du Relais Départemental des gîtes de France, le Département est propriétaire de 11 gîtes publics dont la gestion est confiée à l'ONF depuis 2005 : une gestion tripartite entre le Département, l'ONF et l'association des gestionnaires des gîtes de montagne. Le cirque de Cilaos compte 2 gîtes publics (le Piton des Neiges et le Pavillon) d'une capacité de 59 lits. Le cirque de Mafate compte 4 gîtes publics (les gîtes de Roche Plate, Marla, Îlet à Bourses et Cayenne) d'une capacité de 80 lits. Cependant, l'état de vétusté des gîtes est à signaler, les divergences entre la collectivité régionale (qui a pour mission la restructuration de l'offre touristique) et le Département (propriétaire des gîtes) ont provoqué la démobilitation des acteurs et la stagnation des projets de réhabilitation prévus par exemple pour le gîte du Piton des Neiges à Cilaos. Le transfert a aussi induit une cassure dans la dynamique d'investissements et d'entretien des sites et itinéraires par l'absence de définition claire des compétences sur les loisirs de nature entre ces deux acteurs (Rapport CCEE, 2013).

Le transfert de compétences entre le Département et la Région est établi, cependant le manque d'articulation entre ces acteurs freine la synergie du système. Le rapport de la Cour des comptes souligne également le manque de coordination entre les deux collectivités territoriales qui nuit à l'efficacité de l'action publique (Rapport de la Cour des comptes 2014 : 411).

Le rôle du parc national de La Réunion est ambigu dans le domaine du tourisme. Premièrement, il administre un espace dont il n'est pas propriétaire (le Département est le propriétaire majoritaire des sites forestiers), ce qui pose des contraintes en termes de gouvernance. Deuxièmement, *« dans le domaine stricto-sensu du tourisme, il n'est pas un opérateur touristique mais pèse sur le développement du tourisme par l'encadrement des*

activités et travaux en cœur de parc » (CCEE de la Réunion 2013). Les cirques font partie du cœur du parc : Mafate a encore une position plus particulière puisqu'il représente le cœur habité. Le parc réglemente ainsi les activités touristiques dans les cirques engendrant des conflits d'usage entre les administrateurs et la population locale vivant du tourisme. Les divergences entre les acteurs supra-communaux se répercutent ainsi sur les acteurs des cirques (population, acteurs privés et publics ainsi que les touristes).

Malgré ces divergences, des solutions pour faciliter la coopération entre ces différentes échelles de décisions sont envisagées. Ainsi le 9 octobre 2013, l'État, la Région et le Département ont signé une charte commune instaurant le Comité d'Orientation Stratégique Tourisme (COST)⁸¹. Le rôle de la Région est renforcé puisque l'IRT est au centre du COST en tant que coordinateur du comité. Ce dernier reprend les mêmes actions qui étaient déjà annoncées dans le SDATR de 2004, c'est-à-dire la rénovation des gîtes publics, la reconstruction des gîtes emblématiques comme celui du Piton des Neiges, l'amélioration des accès vers le cirque de Mafate et le renforcement du réseau de sentiers. Ce nouveau partenariat réussira-t-il à atteindre ces objectifs ?

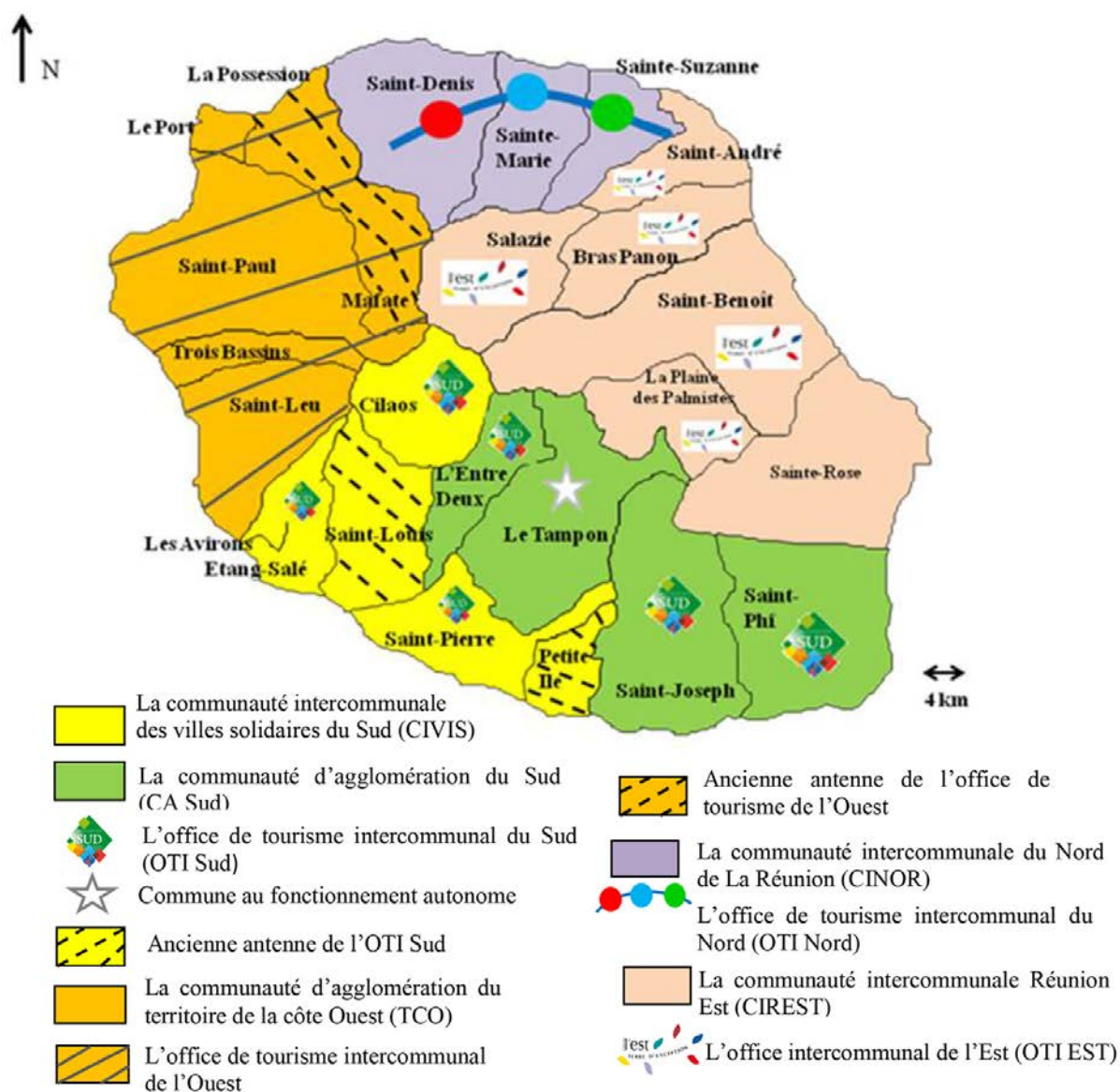
- ***L'intercommunalité***

Les cirques de Cilaos, Salazie et Mafate appartiennent à trois intercommunalités différentes. Les communes de Cilaos, de Salazie, de la Possession et de Saint-Paul ont cédé leur compétence « tourisme » à l'intercommunalité de référence (figure 55). Les communes sont regroupées en Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les EPCI exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences en matière de développement économique, notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités touristiques qui sont d'intérêt communautaire. Les groupements intercommunaux peuvent instituer un office de tourisme intercommunal en charge de la promotion touristique (le code du tourisme L134-1). « *Transférer la compétence « tourisme » à une intercommunalité revient donc pour une station, à partager des atouts, des produits, des*

⁸¹ Ce partenariat a pris du temps pour être créé puisque depuis 2008, le COST était envisagé. Il a fallu attendre cinq ans pour qu'il soit acté. Ce qui démontre les lourdeurs administratives et les difficultés pour réunir les différents acteurs institutionnels.

acteurs, des professionnels du tourisme. C'est aussi renoncer à décider seul, c'est s'inscrire dans une démarche collective » (Vlès 2014 : 102).

Fig. 55 Les systèmes de gestion touristique : une tentative de coopération.



(Source et réalisation : A. Tossem, 2014)

Cilaos fait partie de la communauté intercommunale des villes solidaires du Sud (CIVIS), qui se compose de cinq autres communes : Saint-Louis, Les Aviron, L'Étang Salé, Saint-Pierre et Petite-Île, elle a été créée le 24 juin 1997, elle compte 168035 habitants sur une surface de 378.14 km². Depuis le 1^{er} janvier 2008, la CIVIS a mis en place un office de tourisme

intercommunal du Sud (OTI Sud), afin d'élargir son territoire touristique, l'OTI Sud est devenu « destination sud » en regroupant les communes de la communauté d'agglomération du Sud (CA Sud) : L'Entre-Deux, Saint-Joseph et Saint-Philippe. La création de l'OTI a entraîné la fermeture de deux bureaux d'information celui de Saint-Louis et de la Petite-Île. Seule la commune du Tampon fonctionne en autonomie et ne fait pas partie de l'office intercommunal préférant conserver sa compétence tourisme.

La commune de Salazie est intégrée à la communauté intercommunale Réunion Est (CIREST) créée en 1996 composée par les communes de Saint-André, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes, Bras-Panon et Sainte-Rose. Elle couvre 73 721 hectares et compte 120 000 habitants, 60% du parc national de La Réunion se trouve sur le territoire de la CIREST. La création de l'office intercommunale est récente, elle date du 1^{er} janvier 2012, les bureaux d'accueil sont présents sur toutes les communes sauf sur celle de Sainte-Rose.

Le cirque de Mafate, quartier de la commune de La Possession et de Saint Paul fait donc parti de la communauté d'agglomération du territoire de la côte Ouest (TCO) créée le 31 décembre 2001, regroupant également les communes de Trois bassins, du Port et de Saint-Leu, soit une superficie totale de 53 606 hectares pour 215 351 habitants. Depuis 2008 le projet de mise en œuvre d'un office intercommunal de l'Ouest est en réflexion, il a vu le jour le 1^{er} janvier 2014. Le cirque de Mafate contrairement à Cilaos et Salazie, ne possède pas de bureau d'informations touristiques, les antennes d'informations de l'OTI Ouest restent concentrées sur les communes du littoral à noter que l'office de tourisme de la Possession a également fermé ses portes le 31 décembre 2014 ce qui est un frein à la promotion touristique du cirque et accentue la discontinuité spatiale.

L'intercommunalité est donc censée favoriser la mutualisation et la rationalisation des moyens ainsi que la coopération en matière de promotion touristique des communes membres grâce aux offices intercommunaux. Cependant, les auditions des intercommunalités de l'île de La Réunion en 2013 par le Conseil de la culture, de l'environnement et de l'éducation (CCEE), ont révélé que si les EPCI sont ressentis comme un « échelon important » pour le développement touristique, ils sont aussi synonymes de « blocage » dus à la différence entre les « grosses communes des Bas » et les « petites communes des Hauts » qui rend difficile la démarche collective pour l'aménagement et la promotion touristique ainsi que la construction d'une identité touristique forte autour de l'intercommunalité. Les élus des cirques se sentent-ils

déposséder de leur territoire ? Comment construire une identité touristique intercommunale alors que les Hauts et les Bas sont sur des logiques touristiques bien différentes ?

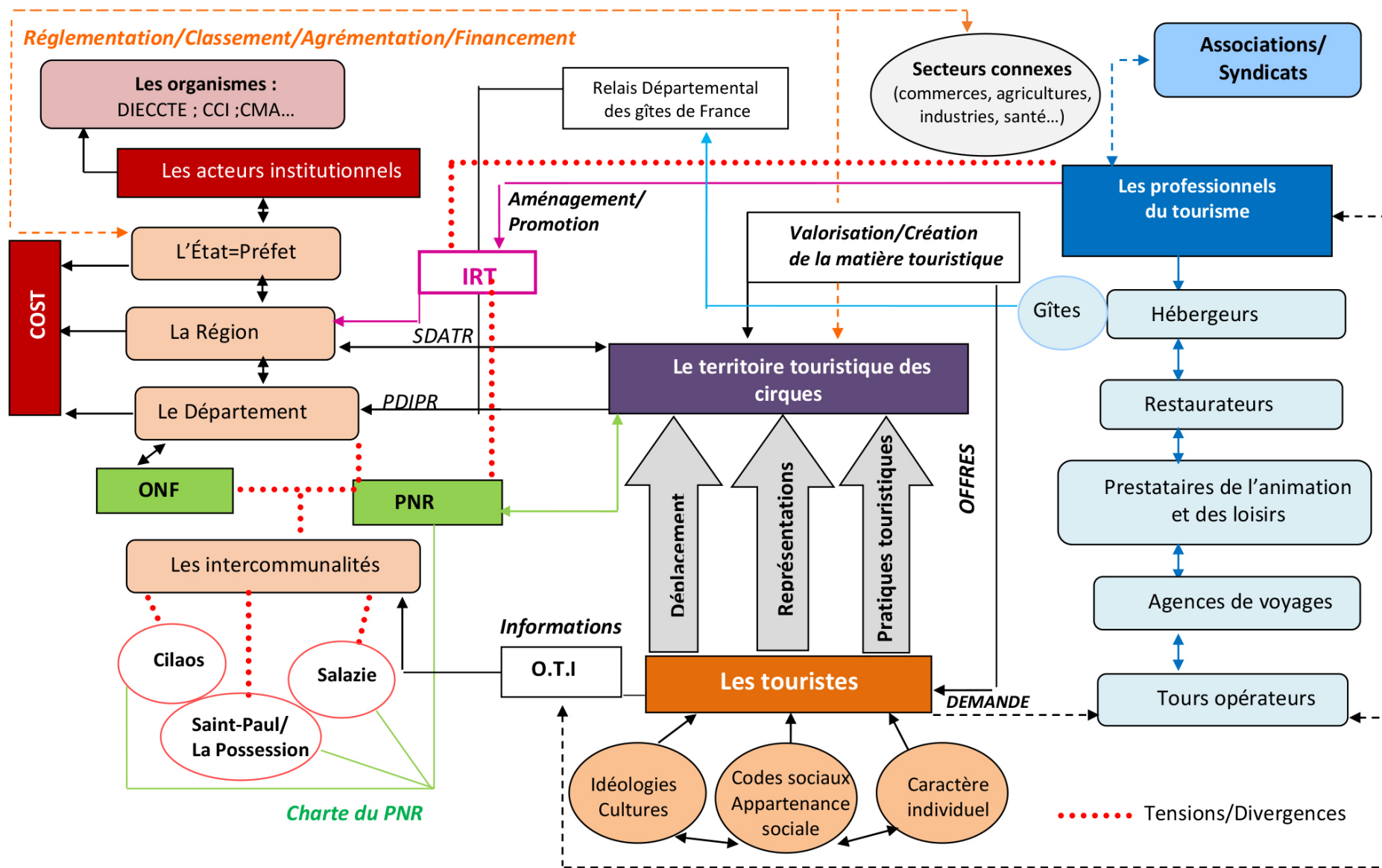
3.4) Le schéma du système touristique des cirques.

Les acteurs institutionnels au niveau régional, départemental et intercommunal tissent également des partenariats entre différents organismes et associations. Cela relèverait de la gageure d'inventorier tous les acteurs institutionnels et non institutionnels qui peuvent participer de manière consciente ou inconsciente à l'activité touristique⁸². Ils peuvent avoir des visions et des intérêts parfois contradictoires en matière de développement touristique, même s'ils sont en recherche de « coordination » dans un système touristique complexifié par le maillage d'acteurs et de compétences. En identifiant les acteurs nous pouvons faire ressortir les tensions et les interrelations qui peuvent exister (figure 56). De même, nous pouvons visualiser à la fois les acteurs nécessaires dans une approche de territoire élargi des cirques et dans un même temps comprendre la complexité d'un tel projet si nous restons dans une gestion d'« espaces séparés » comme c'est le cas aujourd'hui.

⁸²**Des exemples de partenaires des acteurs supra-communaux :**

- Les comités consultatifs : le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et le Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement
- La Chambre du commerce et de l'industrie (CCI)
- La Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA)
- L'Union des Hôteliers de La Réunion (UHR)
- Le Club Tourisme (association des professionnels du tourisme créée en 2010)
- La Défense des Indépendants du Tourisme (DEFIT)
- La Fédération régional du tourisme à La Réunion (FRT)
- L'Association Développement Rural Réunion (AD2R)...etc.

Fig. 56 Les cirques dans un système complexe en tension.



La vision globale des institutionnels

Les acteurs interviewés sont divisés en deux échelles décisionnelles : l'échelle d'action locale et l'échelle d'action supra-communale (annexe n°9). S'il est compliqué pour les acteurs d'avoir la même vision du développement touristique selon leurs différents intérêts, ils perçoivent tout de même les cirques comme un atout touristique indéniable de la destination Réunion quelque soit leur échelle d'actions.

Tout comme la vision partagée des touristes sur la potentialité du territoire touristique, les avis des institutionnels sont tantôt convergents (les cirques sont déjà un territoire touristique), tantôt divergents (les cirques ne peuvent pas former un territoire touristique) et même paradoxaux (les cirques sont vus comme un territoire mais ils ne voient pas d'alliance possible). Pour certains acteurs, les cirques de La Réunion ont les éléments nécessaires pour former un territoire touristique à plusieurs titres :

- La géomorphologie même des cirques⁸³ qui en font un ensemble unique, une entité particulière : ils sont emblématiques et sont des éléments de différenciation de l'île de La Réunion.

- Ils sont déjà à une autre échelle qui dépasse les limites communales : *« sur l'échelle des cirques, pour nous ils sont déjà dans une autre échelle que celle de la commune ou de l'intercommunalité par rapport au Groupe Action Locale : cirques plaines et volcan. Ils font partie d'une identité particulière, d'un territoire particulier »*. (AD2R, le 02/04/2014)

- Ce sont des pôles d'attractions touristiques, des produits d'appel susceptibles d'être vendus à la clientèle touristique⁸⁴. Le territoire touristique des cirques est donc une image « vendeuse »

⁸³ Extrait des entretiens à la question : Pour vous les cirques pourraient-ils devenir un territoire touristique ?

1. *« Les cirques sont incontournables, pour moi les cirques sont déjà un territoire touristique [...] la géomorphologie s'impose à nous. »* (Jean-François Bénard, le 13/03/2013)
2. *« Ils sont déjà un territoire touristique à mon avis. Lorsqu'on parle du tourisme à l'intérieur de l'île c'est tout de suite aux cirques qu'on pense »*. (Bruno Desvalogne, le 20/05/2014)
3. ⁸⁴*« Pour moi c'est le produit classique : on va à Salazie puis on va dans le sud à Cilaos et puis on finit par Mafate [...] Si on fait un marketing commun aux trois cirques ça pourrait être un produit d'appel international »* (Carole Lallemand, le 14/02/2014)
4. *« Oui c'est une chose à travailler, souvent la clientèle « sac à dos » fait déjà les trois cirques [...] ce serait bien de mener une réflexion là-dessus pour aller plus loin dans le produit à proposer [...] y a une clientèle pour ça. Tu le vends à une agence elle achète. »* (Claudette Grondin, le 12/06/2014)
5. *« Pour moi les cirques sont emblématiques, ils sont dans le top 5 des visites des touristes extérieurs »*(Christophe Boyer, le 29/01/2014)

(Marc David, le 05/05/2014). De plus, les touristes créent le territoire touristique par leur pratique⁸⁵.

- De ce fait, les trois cirques peuvent créer des liens dans le domaine touristique à travers la pratique de la randonnée en structurant une offre spécifique et en jouant sur leur complémentarité. Une découverte des cirques avec une entrée focalisée sur le tourisme sportif grâce aux activités de pleine nature⁸⁶ : « *Relier les cirques grâce à la randonnée et au trail, c'est un produit d'appel différent mais un produit vendeur. Produit à entrée inévitablement sportive [...] La découverte par le sport c'est indéniable.* » (Jean-Claude Tatard, le 07/08/2014)

- La promotion du territoire touristique des cirques serait le moyen de dynamiser l'activité touristique de La Réunion.⁸⁷

Le territoire touristique est ainsi perçu de manière globale comme une marque, un produit, un atout promotionnel pour la destination Réunion capable de renforcer l'image des cirques. Le patrimoine culturel qu'ils ont en commun est relayé au second plan mettant l'accent sur la randonnée comme vecteur entre les cirques.

Si la randonnée, le patrimoine naturel, le classement des cirques à l'UNESCO, la complémentarité des cirques et le potentiel du « produit territoire » sont vus comme des éléments capables de structurer un territoire touristique, des obstacles sont également soulevés par les acteurs par rapport au processus de construction territoriale.

En effet, si la géomorphologie des cirques en fait un ensemble remarquable, les remparts entre les cirques sont synonymes de frontières : « *les trois cirques se tournent le dos* » (Youssef Mohammed, le 14/03/2014). Le premier obstacle à la vision territoriale des cirques est qu'aucune route ne relie les cirques entre eux : chaque cirque finit en « *cul de sac* » (Axel Hoareau, le 16/04/2014). Le deuxième obstacle souligné par les acteurs institutionnels est le

⁸⁵« *Ce sont les touristes qui décident du développement touristique* ». (Jean-François Bénard, le 13/03/2013)

⁸⁶« *Je ne serais pas contre une action collective des trois cirques tournée sur un tourisme plutôt pédestre de cirque en cirque et d'îlet en îlet et jouer de la complémentarité* » (Stéphane Fouassin, le 13/05/2014).

⁸⁷« *Votre idée de développer un cordon ombilical entre ces 3 cirques c'est ce qu'il faut faire, c'est là-dedans qu'on va trouver du dynamisme à notre tourisme.* » (Bruno Desvalogne, le 20/05/2014).

même évoqué par les visiteurs lors de l'enquête de terrain : les cirques sont différents⁸⁸. Ils ont chacun développé leur identité, leur histoire et leur tourisme.

Les acteurs se questionnent même sur l'intérêt de développer une politique touristique et de créer des liens entre les cirques dans ce domaine⁸⁹. Le troisième obstacle est que pour les acteurs, la vision territoriale des trois cirques est réductrice, considérant que les points communs qu'ils ont entre eux se retrouvent également sur les autres espaces touristiques des Hauts, qu'ils n'ont pas suffisamment de particularismes pour se détacher du reste des Hauts de l'île. De ce fait, ce ne sont pas les cirques « le territoire touristique » mais les Hauts de l'île dans leur globalité.

La vision globale des prestataires touristiques.

Les professionnels du tourisme se placent dans la sphère commerciale, exerçant parfois plusieurs fonctions par rapport à leurs secteurs d'activités touristiques. Ils composent l'un des sous-systèmes du territoire touristique, se mettant en relation bien évidemment avec les visiteurs mais aussi avec d'autres professionnels du tourisme. Ils tissent ainsi des réseaux entre le territoire et les visiteurs, les visiteurs et les autres prestataires.

Les trois acteurs que nous avons interrogés sont endogènes au territoire des cirques :

- M. Pierre-Noé Dijoux : hôtelier (hôtel le Tsilaosa, label Réunion Qualité Tourisme) et membre de la confrérie du pied de raisin. C'est l'un des pionniers dans le développement du tourisme à Cilaos. C'est un acteur à plusieurs casquettes, vivant à Cilaos et s'investissant dans le monde associatif et également politique. Il fait partie de la première génération d'acteurs qui a participé aux grandes étapes du développement touristique du cirque. En effet, il a débuté dans le domaine du tourisme en 1985 (gestion du camping). Il s'est ensuite lancé dans

-
1. ⁸⁸« *Déjà les trois cirques sont complètement enclavés, il n'y a pas d'infrastructures routières, les trois cirques se tournent le dos. Il y a un problème je dirais de particularisme entre les cirques* » (Youssef Mohammed, le 14/03/2014)
 2. « *Je pense qu'il faut distinguer les cirques les uns par rapport aux autres : il n'y a pas pour moi le même accueil, la même authenticité, la même typicité quand on monte à Cilaos à Mafate ou à Salazie* (Nicolas Payet, le 18/09/2014)
 3. « *Chaque cirque à sa propre identité, son fonctionnement, sa spécificité géographique, [...] Les cirques ont leur propre fonctionnement, ils se rejoignent cependant sur certaines thématiques comme les activités de pleine nature* ». (AD2R, le 2/04/2014)

⁸⁹Ce sont tous des territoires différents avec leur âme, je suis un peu contre l'amalgame des territoires » (Axel Hoareau, le 16/04/2014)

l'hôtellerie à la fin des années 80 « *encouragé par le maire* » qui était en faveur du développement touristique dans le cirque, en créant l'hôtel le Vieux Cep. Après l'arrêt de la gestion du Vieux Cep, M. Dijoux crée le Tsilaosa en 2008 « *pour rester dans la mouvance touristique* ».

- M. Jean-Yves Bègue, gîteur à La Nouvelle (Le Tamaréo, label Réunion Qualité Tourisme et Rando Accueil), a suivi une formation dans l'hôtellerie en Métropole et fait partie de la nouvelle génération d'acteurs. Après avoir hérité du gîte de son père, il a décidé de se lancer dans l'activité touristique pour « *changer l'offre sur La Nouvelle* » en 2009. C'est-à-dire un gîte « nouvelle génération » avec plus de confort et de modernité qu'un gîte de montagne (site internet, possibilité de chambre double, serviette de toilette, jacuzzi...etc.). Il a été soutenu par les acteurs institutionnels (financement régional et européen) pour son projet d'hébergement touristique sur Mafate.

- Mme. Josiane Grondin : propriétaire et gérante de l'Auberge du passant à Hell-Bourg (label station verte de vacances), a ouvert sa chambre et table d'hôte en 1983. Elle a d'abord travaillé dans l'hôtellerie à Salazie, alors que les chambres d'hôtes étaient peu nombreuses dans le cirque. Encouragée également par la mairie de Salazie, elle suit une formation et décide d'ouvrir sa propre structure.

Les premières informations récoltées par les entretiens nous montrent déjà le lien entre les acteurs privés et les acteurs institutionnels qui ont favorisé et encouragé grâce à un dispositif de formation et/ou de financement le développement des activités touristiques. C'est la volonté politique des années 1980-1990 (période du boom de l'activité touristique à La Réunion) qui a poussé la première génération d'acteurs à « se lancer » dans le domaine du tourisme dans les Hauts de l'île.

Les acteurs interviewés ont le même point de vue sur le développement touristique : pour eux, le tourisme est le moyen de préserver le patrimoine naturel et culturel des cirques en soulignant le fait que les habitants n'ont pas conscience eux-mêmes de l'importance de leur patrimoine. Les paysages, le patrimoine mondial de l'UNESCO et l'authenticité des cirques sont les principaux atouts soulignés par les hébergeurs : « *ce sont les joyaux de la Réunion avec le volcan* » (J-Y. Bègue). La construction du territoire touristique des cirques est possible en passant d'abord par la construction d'un réseau d'acteurs puisque les cirques peuvent être considérés comme « *le moteur du tourisme* » (J-Y. Bègue). Les hébergeurs soulignent l'importance des relations entre les prestataires pour favoriser les échanges : « *ce serait bien de*

développer des circuits » (J. Grondin), « *fédérer les acteurs c'est toujours positif* » (P-N. Dijoux). Les professionnels du tourisme ont conscience de la place qu'ont pris les cirques dans le développement du tourisme à La Réunion. Ils les perçoivent comme l'atout de la destination. Ils ont également le désir de tisser des liens, de créer des échanges entre les professionnels du tourisme tout en sachant l'importance de la mutualisation, de la rencontre et surtout de l'intérêt de comparer les visions des autres prestataires. La création d'un projet de territoire touristique des cirques de la Réunion pourrait ainsi répondre à cette demande de création de nouveaux réseaux, et l'occasion de tisser d'autres partenariats entre les professionnels eux-mêmes et entre les professionnels et les institutionnels.

Certes la volonté de créer des liens entre les acteurs du cirque est bien présente, cependant la complexité du système d'acteurs renvoie à une toute autre réalité : une communication rompue et le manque de cohésion entre les différents sous-systèmes d'acteurs. En effet, qu'il s'agisse de l'ancienne ou de la nouvelle génération d'acteurs, les mêmes freins au développement touristique réapparaissent :

- Les professionnels se sentent mis à l'écart des politiques touristiques. Ils ne sont pas ou peu consultés lors de la mise en place de nouveaux projets ou aménagements touristiques réalisés par les acteurs des collectivités.
- Le manque de formation des professionnels du tourisme et des acteurs institutionnels.
- La place secondaire que tiennent les acteurs locaux.
- Les lourdeurs administratives qui bloquent les processus de création.

BILAN : Le manque de cohésion et la difficulté de créer des « ponts » entre les différents sous-système d'acteurs est le principal frein au développement touristique. Entre le sous-système que nous pourrions nommer « bureaucratique » et le sous-système « local », le projet de territoire pourrait être considéré comme une passerelle entre les deux. Ce projet de territoire touristique des cirques serait le moyen de révéler ce qui existe déjà pour nous : c'est-à-dire l'évolution des cirques en territoire touristique. Le territoire serait ainsi le moyen de fédérer les différents acteurs autour d'un projet qui pourrait concorder avec leurs intérêts communs. Effectivement, même si des oppositions apparaissent entre les acteurs institutionnels et les

professionnels du tourisme, ils s'accordent tous sur un point : l'importance du développement touristique de La Réunion.

3.5) Les paradoxes du territoire touristique des cirques.

Les acteurs tant prestataires qu'institutionnels sont donc déjà en place, ils sont « en territoire » mais la complexité du jeu des acteurs soulève plusieurs points par rapport au territoire touristique des cirques :

- La difficulté des acteurs à identifier leurs compétences et les divers outils de planification qui se superposent sans réelle coordination entre les différents échelons rend délicate la prise en compte des diversités des situations.
- L'importance des acteurs supra-communaux et des collectivités territoriales. Même si leurs relations subissent des tensions et que des divergences apparaissent, leurs partenariats sont indispensables. Si certains projets et objectifs ne sont pas atteints, d'autres actions se concrétisent comme la station de trail à Salazie ou la réhabilitation par la CIVIS du bâtiment de l'« école des Sœurs » de Cilaos en galeries commerciales et artisanales autour du concept d'« Archipel des métiers d'art » basé sur l'artisanat et les produits locaux.
- La création de réseau entre les professionnels du tourisme des cirques afin de développer des circuits touristiques en s'appuyant sur la complémentarité de l'offre. L'importance de renforcer les partenariats entre les professionnels, les acteurs institutionnels et le parc national de La Réunion.

Le premier paradoxe du territoire touristique des cirques réside dans l'opposition entre les acteurs qui perçoivent déjà les cirques comme étant un territoire qui s'est construit au fil des années grâce au tourisme et les autres acteurs qui les opposent presque entre eux. Ce qui confirme la difficulté de faire fonctionner ensemble la réalité du terrain et la vision des différents acteurs, qui selon leur place dans le système ont des intérêts différents. Les prestataires et les acteurs qui promotionnent, trouvent l'intérêt immédiat du territoire touristique, ils le conçoivent comme un produit. C'est une vision réductrice du territoire qui reste bien entendu tout à fait valable puisqu'en prenant l'exemple des contrats de destination, nous avons nous aussi soulevé cet impact à la fois économique et promotionnel du territoire touristique.

La deuxième contradiction est le fait que la majorité des acteurs interviewés pensent que le territoire touristique est « vendeur », que c'est une « image vendeuse », que les cirques sont des

éléments de différenciation et qu'ils sont souvent associés dans les campagnes promotionnelles. C'est un point que nous avons aussi noté dans notre recherche, cependant pourquoi dans ce cas ne pas se focaliser sur les cirques ? Pourquoi vouloir faire de l'ensemble des Hauts un territoire touristique alors que les Hauts sont hétérogènes ? Alors même qu'un des freins à la territorialisation des cirques pour les acteurs est le fait qu'ils sont trop différents.

L'autre point souligné par l'AD2R et les acteurs de la commune de Cilaos est que certains prestataires touristiques fonctionnent ensemble et d'autres s'ignorent totalement. Ce qui montre la difficulté d'une construction territoriale sur les cirques puisque les acteurs en général fonctionnent de manière individuelle. La création de liens et de réseaux est donc possible à condition de trouver un élément fédérateur pour l'ensemble des acteurs du tourisme. Ils (AD2R) confirment également l'un des points noirs du développement touristique de l'île de La Réunion : le manque d'un projet de territoire.

Le dernier paradoxe relevé par rapport à notre enquête est le décalage entre les ambitions affichées pour le développement touristique et le manque de moyen. Effectivement, tous les acteurs qui ont participé à cette enquête indiquent que la volonté pour développer le tourisme est bien là, que le tourisme est un vecteur de développement, cependant les moyens soit ne suivent pas, soit ne sont pas en concordance avec la réalité des compétences des acteurs. Ce qui fait que les projets restent au stade de projet et que le potentiel de développement des cirques reste également au stade de potentiel.

En effet, le manque de financement est une entrave. Nous soulevons aussi un autre obstacle qui sera développé au chapitre suivant : le manque d'efficience du réseau d'acteurs, la complexité du système et surtout le manque de ponts, de relais entre les acteurs institutionnels eux-mêmes puis entre eux et les acteurs locaux. Ce qui entraîne un décalage important, entre par exemple, les prévisions des plans de développement touristique et la réalité de l'action.

Le territoire touristique des cirques est donc entre deux dimensions :

- Une dimension réelle où les pratiques des visiteurs montrent l'évolution d'un espace à un territoire touristique
- Une dimension virtuelle où il peut exister, à condition que tous les acteurs aussi bien professionnels qu'institutionnels prennent conscience de sa réalité.

CONCLUSION

L'activité touristique a changé la perception des acteurs sur les cirques. D'après les résultats de notre enquête, le tourisme continue à les métamorphoser. Elle les a propulsé en territoire, même si leur développement touristique n'est pas au même stade, ils ont le même positionnement : une offre touristique basée sur les APPN et la découverte du patrimoine culturel à travers le mode de vie, l'artisanat et le terroir. De plus, l'enquête de terrain nous montre que les visiteurs (touristes et excursionnistes) ont les mêmes pratiques. Nous pouvons donc répondre de manière affirmative que le tourisme est révélateur du territoire touristique des cirques puisque ce sont les acteurs qui font le territoire touristique.

Nous avons fait le choix de définir le territoire touristique par rapport aux acteurs qui entrent dans le système touristique local des cirques en tant que concept opératoire. Même si les avis divergent sur la perception des cirques en tant que territoire, les pratiques et le positionnement touristiques prouvent que les cirques sont territorialisés par le tourisme, et qu'ils possèdent les atouts nécessaires d'un réel projet de territoire capable de fédérer les différents acteurs du tourisme.

En effet, le territoire répond à la nécessité de créer de nouveaux « espaces » de concertation sans pour autant créer de nouvelles échelles décisionnelles face à un système d'acteurs déjà complexe. Cilaos, Mafate et Salazie sont des exemples pertinents pour illustrer la définition du territoire :

- Ils ont des éléments qui les unissent, et qui sont capables de les différencier par rapport au reste des Hauts de l'île de La Réunion. Leurs différences au niveau de certains marqueurs territoriaux rendent possible la création d'une offre touristique complémentaire.

- Les acteurs du tourisme ont conscience de leur potentiel de développement, les cirques peuvent donc être considérés comme un outil opérationnel.

- Ils ont des acteurs communs qui peuvent soutenir le projet de territoire touristique et ainsi lui donner une existence officielle.

Le territoire touristique est bien induit par les pratiques des visiteurs. Il constitue au vu des résultats un enjeu pour le développement touristique de La Réunion. Il pourrait être le support d'un véritable projet territorial capable de fédérer les acteurs du tourisme et ainsi de donner une nouvelle dynamique au système d'acteurs. Pour que ce projet soit viable et que les cirques tirent leur épingle du jeu grâce à son évolution territoriale, la mise en place d'une nouvelle

gouvernance est nécessaire pour réussir à dépasser les paradoxes. Afin que le territoire des cirques ne soit pas reconnu seulement grâce aux pratiques mais également reconnu comme un réel capital touristique à part entière.

CHAPITRE 4 :

Le territoire touristique : acteur de la transition de l'économie à l'œconomie.

Dans le chapitre précédent nous avons acté que les trois cirques ont aujourd'hui dépassé le périmètre d'espaces touristiques, où chacun tentait de porter le modèle touristico-économique de façon isolée. Même si au-delà de ces espaces des acteurs institutionnels (Région, IRT, EPCI...) avaient la volonté de le gérer de façon plus globale. Le territoire touristique, généré par les pratiques des touristes, ne peut donc être géré de la même façon que les espaces. À nos yeux, il devrait (ou tout au moins tendre à) devenir ce que P. Calame⁹⁰ appelle : « *un acteur unique de la transition de l'économie à l'œconomie* » (Calame MOOC, 2016).

Pour lui, « *le territoire est l'un des acteurs collectifs les mieux placés pour construire la transition vers des sociétés durables avec ce qu'impliquerait de liens entre l'économie, la société et la gestion des écosystèmes* ». Il pourrait alors mieux assurer le « *bien-être de tous dans le respect des limites de l'environnement* ». Et pour ce faire il faut une gestion globale des ressources et il a repris pour cela un terme utilisé très anciennement « *l'œconomie* » qui est « *l'art de tirer parti des ressources qui nous entourent* ».

Nous n'allons pas à notre niveau pouvoir proposer une analyse aussi pointue que celle de Pierre Calame mais fort de ses éclairages, des travaux de notre co-directeur de thèse, le professeur Vincent Vlès, nous sommes convaincus de la justesse de leur analyse et allons l'appliquer aux cirques.

Le territoire pour être cet acteur de transition de l'économie à l'œconomie a des nécessairement des « capitaux ». Ces capitaux sont inévitablement ancrés dans une spatialité. En effet, M. Lévy a développé le concept de « *capital spatial* » défini comme « *l'ensemble des ressources accumulées par un acteur, lui permettant de tirer avantage en fonction de sa stratégie, de l'usage de la dimension spatiale de la société* » (Lévy 2003 : 124). Ce qui cadre avec la définition de l'œconomie, c'est-à-dire tirer le meilleur parti des ressources qu'elles soient matérielles ou immatérielles. Le capital spatial se décline sous trois formes de ressources

⁹⁰ <https://www.fun-mooc.fr>

(les matérielles, les immatérielles, les idéelles) qui trouvent écho dans celles décrites par P. Calame.

Il en distingue quatre : le capital matériel (infrastructures de déplacements, logements, lieux de production), le capital naturel (grands paysages, biodiversité, eaux, air ...), le capital humain disponible (les talents et compétences...), le capital immatériel, qu'il juge comme « *le plus précieux d'une communauté* » et qui est « *l'art de s'organiser pour résoudre les problèmes en commun* » (mouvements coopératifs, réseaux...). Cette approche nous l'appliquons aux trois cirques pour décliner les capitaux du territoire touristique.

1) Les capitaux « visibles » des cirques.

Le territoire touristique des cirques n'est surtout pas une entité administrative découpée de façon arbitraire, c'est un ensemble à multiples facettes déterminées par différents capitaux. Le capital du territoire renvoie à la richesse territoriale (paysages, patrimoines, activités, cultures, terroir, compétences individuelles et collectives...). Il est dynamique et évolutif en fonction de la stratégie envisagée par les acteurs pour le valoriser.

Si nous ne pouvons pas à notre niveau dicter le projet de territoire touristique aux acteurs puisque, cela irait à l'encontre de notre idée de la gouvernance, nous pouvons faire ressortir les capitaux du territoire pour enclencher une réflexion sur les pistes à envisager pour une stratégie de développement durable.

1.1) Un capital naturel riche et complémentaire.

Le premier capital « visible » des cirques est son capital naturel, érigé en atout depuis les années 1990 et plus encore aujourd'hui avec la création du parc national de La Réunion et le classement des cirques au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il constitue ainsi « la » plus-value pour le développement du tourisme de nature. Il est donc nécessaire de penser à sa préservation pour ne pas pénaliser les générations futures de ce patrimoine exceptionnel qui ne se monnaie pas. En effet, il est riche et complémentaire comme nous l'avons démontré dans le chapitre 1. Les cirques constituent des « hots spots » de la biodiversité à l'échelle de l'île de La Réunion en présentant un degré d'endémisme élevé, constituant ainsi l'abri de nombreuses espèces végétales et animales :

- Présence de ZNIEFF de type 1 et 2.
- Réserve de biotope.
- Des sites classés monuments naturels (Mare à Poule d'eau et le Voile de la mariée à Salazie)
- Les cirques sont l'une des spécificités paysagères de l'île : ils sont décrits comme des amphithéâtres naturels formant une mosaïque d'écosystèmes et de caractéristiques paysagères remarquables et très esthétiques (<http://whc.unesco.org>).
- Ils représentent les cœurs (naturels, habités et cultivés) du parc national de La Réunion.
- Des biens naturels classés au patrimoine mondial de l'UNESCO : les chambres magmatiques de la Chapelle et de l'Ilet à Vidot, de vraies ouvertures sur l'histoire géologique de l'île et le cirque de Mafate classé dans son intégralité.
- Ils possèdent des espaces de naturalité préservée, c'est-à-dire des massifs d'habitats naturels originels peu perturbés où les interventions humaines doivent être minimales.
- Ils représentent également les portes d'entrée du parc national de La Réunion, ce qui leur confère une place particulière.

Ces différents exemples montrent la richesse du capital naturel des cirques. Il est nécessaire pour le valoriser de penser le tourisme de nature de façon raisonnée. Pour ce faire, il est important de connaître la capacité de charge des sites naturels pour éviter la dégradation irréversible des milieux, sans pour autant tomber dans la sanctuarisation et la mise sous cloche d'un patrimoine appartenant à l'humanité ; de maîtriser les forces et les faiblesses du capital naturel pour apporter des solutions pertinentes et travailler sur la gestion des déchets, la réduction de polluants, la sauvegarde des espèces endémiques, la préservation des habitats naturels des espèces, la lutte contre les espèces envahissantes... Certes la nature possède une forte capacité de résilience mais il est évident que le tourisme est une activité anthropique qui exerce une pression sur le territoire, surtout dans le contexte de l'île de La Réunion où les espaces naturels sont « en concurrence » avec les espaces agricoles et l'urbanisation continue.

De même pour le projet de territoire, le capital naturel constitue un élément structurant du territoire touristique. En effet, la nature, la montagne, et les paysages font partie des marqueurs territoriaux identifiés par les visiteurs. Dans l'esprit de l'œconomie, le capital naturel des cirques peut être considéré comme le cœur naturel du foyer (« *oïkos* ») de la destination

Réunion. Le projet de territoire devrait se tourner vers le développement d'un tourisme raisonné pour définir le « *nomos* » : les règles à suivre pour éviter la perte du capital et en tirer le meilleur parti. Effectivement, le bien naturel appartient à tous, mais il n'est ni extensible ni reproductible ; seule la valorisation de manière durable est envisageable.

Pour ce faire, c'est l'information (le partage de la connaissance de ce capital naturel et sa diffusion) auprès de la population locale d'une part et auprès des visiteurs d'autre part, qui est le point d'orgue d'un tourisme respectueux de l'environnement.

Des efforts restent encore à fournir pour aller dans ce sens. En effet, à la suite des entretiens menés sur le terrain, nous avons pu constater que selon les acteurs interrogés, les habitants des cirques n'ont pas conscience de l'importance de ce capital naturel. De même, le rapport de la Cour des comptes montre que la destination Réunion a du mal à exploiter et à valoriser ses atouts naturels indéniables.

Nous partons d'une anecdote vécue sur le terrain pour expliciter l'importance de l'information et du partage de connaissances. L'enquête de terrain s'est faite en plusieurs étapes : l'une d'entre elle consistait à parcourir les sentiers de randonnées pour accéder aux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO présentant des caractéristiques paysagères particulières. Cela avait également pour but d'aller à la rencontre des visiteurs locaux et extérieurs pratiquant la randonnée. Nous nous sommes ainsi rendus à La Chapelle à Cilaos. Arrivés sur le site nous avons rencontré un groupe de visiteurs métropolitains. Ils ont demandé l'air surpris : « *Nous n'avons pas vu la chapelle, pourtant nous sommes au bout de la randonnée, où est-elle ?* » Nous avons simplement répondu : « *elle est sous vos yeux, vous venez de la traverser* ». Étonnés, ils nous répondent : « *Nous n'avons pas vu de monument religieux ?* » Nous avons alors expliqué que la Chapelle est une chambre magmatique, que ce n'est pas un monument religieux mais un site naturel classé au patrimoine de l'UNESCO qui permet de comprendre l'histoire géologique et la construction des cirques et qu'il était exceptionnel de pouvoir observer une chambre magmatique à ciel ouvert.

À travers cette histoire, il est aisé de comprendre que l'information est essentielle. En effet, comment préserver un capital naturel si celui-ci n'est pas mis en évidence ? Comment intégrer la notion de protection et de préservation des sites, si les visiteurs n'ont pas conscience de l'endroit où ils se trouvent ? Comment justifier de la beauté exceptionnelle et de la chance de pouvoir la contempler, si les visiteurs ne peuvent prendre conscience de l'envergure du site ?

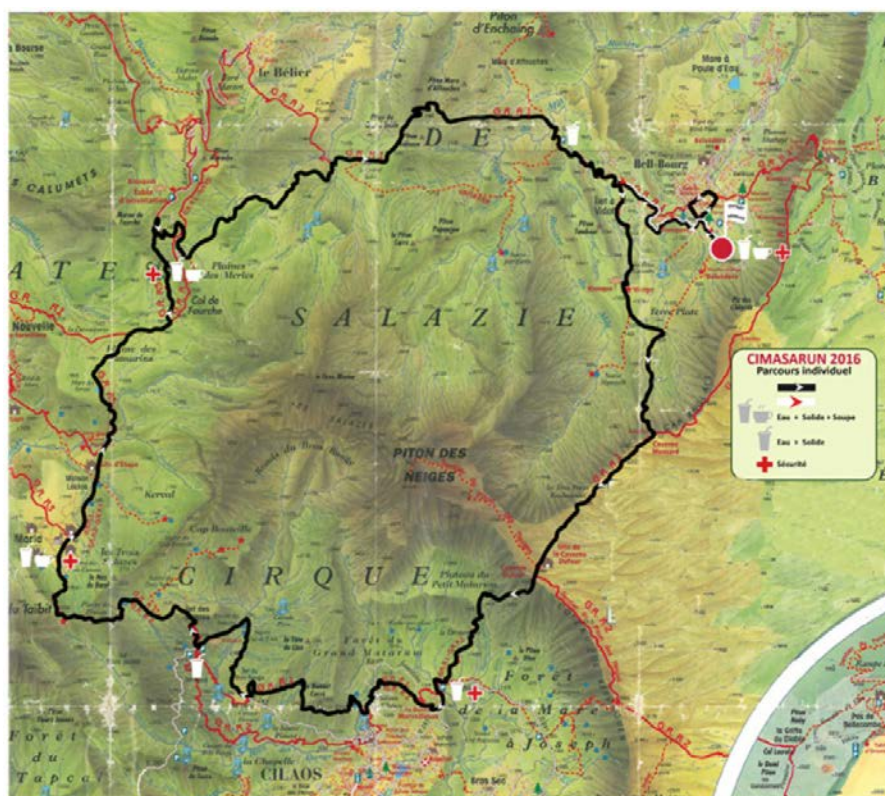
Tout passe donc par l'information, la signalisation, l'éducation et la diffusion de la connaissance du capital naturel. Afin de le concrétiser comme support du projet de territoire à des fins touristiques, il serait important de repenser la signalétique des sentiers, surtout ceux qui mènent à des sites naturels classés, pour que les visiteurs et la population locale en comprennent l'importance. Un capital méconnu ne peut être valorisé. Cette valorisation passe par la cohésion des différents acteurs intégrés au système touristique local.

1.2) Les capitaux « matériels touristiques ».

Nous reprenons la définition du capital matériel mixte constitué de biens à la fois privés et publics : infrastructures, écoles, hôpitaux, bâtiments..., en l'adaptant au capital nécessaire à l'activité touristique. De ce fait, nous nous concentrons sur les éléments principaux à la pratique des activités touristiques révélées par l'enquête de terrain : les sentiers de randonnées, les espaces de loisirs, les hébergements, les lieux de restauration, les musées...etc.

Les cirques possèdent également un capital matériel touristique complémentaire. Le premier visible est en lien avec le capital naturel : les sentiers de randonnées. La valorisation des ressources naturelles à partir des années 1990, a enclenché des pratiques touristiques particulières, axées sur le tourisme de nature. Le territoire des cirques met les APPN (activités physiques de pleine nature) au cœur du tourisme de nature, en mettant en avant ce qu'ils ont en commun : les sentiers, surtout que la randonnée est plébiscitée par les visiteurs aussi bien locaux qu'extérieurs. Pour ce faire, le développement d'événementiels autour de la randonnée est à encourager comme la « *cimasalazienne* » appelée aussi « *cimasarun* » : un parcours permettant de découvrir les trois cirques en trois jours (figure 57).

Fig. 57 Un parcours de 52 km avec un dénivelé cumulé de 8000m :
4000 positif, 4000 m négatif.



(Source : <http://www.randorunoi.com>.)

Le concept de station de trail développé à Salazie, peut également être appliqué sur Cilaos et Mafate : une station de trail « cirques ». Élargir ce concept aux trois cirques est le moyen de développer le réseau d'acteurs tant institutionnels que privés et de créer une dynamique de développement. La station de trail « cirques » est un projet valable puisque selon l'enquête menée sur le terrain, les visiteurs ayant pratiqué le trail lors de leur séjour l'ont fait sur le cirque de Mafate qui reste le site de randonnée de référence. Cilaos grâce à l'établissement thermal pourrait être le centre de remise en forme de la station ce qui aurait pour avantage de donner une autre image de l'activité thermique. Une complémentarité qui apporterait aussi un avantage au cirque de Salazie qui resterait le point de départ de la station.

L'avantage pour le territoire est la circulation des visiteurs sur l'ensemble des cirques dans une démarche cohérente correspondant aux caractères butineurs des visiteurs des cirques. De même que le développement des sentiers à valorisation faunistique et floristique (SIVE) est un moyen de concrétiser ce capital matériel toujours dans l'optique de mettre la connaissance au cœur des stratégies de découverte.

Le second capital matériel est la matière touristique secondaire que nous avons déjà présentée dans l'analyse de la touristicité des cirques. Il est aussi complémentaire, le territoire touristique a une capacité d'accueil de 2950 lits. Pour exploiter ce capital, chaque cirque peut à la fois tirer son épingle du jeu en gardant une certaine spécificité et avoir une cohérence par rapport aux pratiques (les gîtes en particulier). De même, dans la logique d'allier les capitaux, l'innovation en termes d'hébergements est envisageable en s'inspirant des hébergements insolites à moindre impact environnemental surtout sur le cirque de Mafate, par exemple les cabanes dans les arbres, les hamacs perchés (comme à Cilaos) ou encore dormir dans une bulle. Les cirques offrent une gamme d'hébergements diversifiés qui peut encore être valorisé, comme le précisait le SDAT de 2004 avec la rénovation des hôtels des thermes. Réinvestir dans des hébergements déjà bâtis entre dans la démarche de l'œconomie en réutilisant l'ancien c'est optimiser au maximum le capital. D'autant plus que ces hôtels sont la trace de l'époque glorieuse du thermalisme, un héritage historique, culturel au service de développement de l'activité touristique.

Des modèles d'hébergements existants sur les cirques sont déjà dans une logique œconomique :

- Le Jardin d'Héva à Salazie (figure 58) : est un hôtel vernaculaire qui prend appui sur la logique de la complémentarité des capitaux. L'orientation choisie est en lien avec le développement durable. En effet, l'établissement s'inscrit dans un esprit de protection environnementale : construction en bois bio-climatique avec une architecture créole, limitation des déchets, tri sélectif des déchets... De plus, il dispose du label « clé verte » ce qui implique une logique de développement local (économique et culturel) en privilégiant l'achat des produits locaux directement avec les agriculteurs ou encore en animant l'hôtel grâce à des artistes locaux. Le nom des chambres est un rappel au passé du peuplement du cirque en prenant pour référence le couple de Réunionnais célèbres (Anchaing et sa compagne Héva, esclaves marrons), intégrant ainsi une valorisation du patrimoine identitaire.

Fig. 58 À gauche, la structure de l'hôtel typée architecture case créole, à droite les produits locaux proposés aux clients.



(Source : cliché Guy Fontaine, 2015.)

L'Îlet Chicot à Cilaos (figure 59) : un autre type d'hébergement (gîte capacité de 20 personnes) toujours dans les mêmes logiques de développement durable en valorisant les capitaux à la fois naturels et culturels. L'Îlet Chicot est considéré comme un site étant valorisé d'une manière culturelle (référence à la « *vie lontan* ») et écologique. De la construction des habitations jusqu'à l'organisation de la structure tout est pensé dans un objectif de valorisation patrimoniale et de respect de l'environnement : paillote en vétiver⁹¹, isolant en papier journal, jardin botanique (dans l'esprit des jardins à la créole : « *un désordre organisé* » (propos de M. Hoarau propriétaire du gîte recueillis en 2011) pour mettre l'accent sur la richesse de la flore leur beauté et leur vertu (dégustation de tisane, de « breuvage » médicinal, visite guidée du jardin). Un site à multiples facettes qui mêlent hébergement insolite et pourtant traditionnel et activités diverses : la ballade, la découverte des produits du terroir, la recherche de l'altérité par le partage des connaissances avec les visiteurs et la population locale (organisation de sortie pédagogique avec les élèves des écoles primaires de Cilaos).

⁹¹ Le vétiver a été introduit à La Réunion dans les années 1800. On le cultive pour la distillation en vue d'obtenir l'essence de vétiver utilisée en parfumerie. Dans les régions accidentées, on rencontre cette plante, le long des chemins où il est aussi utilisé sous forme de bordure pour sa capacité à fixer le sol. Autrefois il constituait la matière première de certaines paillotes créoles et pour le toit de nombreuses cases. On peut également tresser et tisser les feuilles pour en faire des paniers ou des chapeaux.

Fig. 59 L'Îlet Chicot : un capital matériel durablement potentialisé.



En ce qui concerne les lieux de restauration, les cirques proposent de la cuisine gastronomique et de la restauration rapide, ils peuvent s'appuyer sur les produits du terroir : lentille, chou chou, vin, cerf de Marla...etc, ce qui permet par la même occasion de valoriser les productions locales et encourager le développement de la branche agricole.

Les lieux de restauration en chiffres :

- 41 structures à Cilaos (par rapport au diagnostic sur la restauration mené par l'AD2R, les « snackings » ont connu un fort développement et les structures se concentrent sur le quartier la Ville les thermes dans la rue du Père Boiteau en particulier)
- 21 lieux de restauration à Salazie, la restauration est un axe important dans l'activité touristique du cirque en comparaison avec la capacité d'accueil.
- Les lieux de restauration sont en majorité rattachés aux lieux hébergements à Mafate. En effet les gîtes et les chambres d'hôtes proposent les repas aux visiteurs (51 structures). Un restaurant « indépendant » à La Nouvelle : le « ti tankaz ».

Les espaces de loisirs sont aussi diversifiés, ils se composent des espaces où les visiteurs et la population locale peuvent pratiquer des activités de récréation : la pétanque, le pédalo, les

murs d'escalades, les terrains de sports, l'accrobranche, les jardins botaniques, la pratique du pique-nique en forêt.... Ces espaces sont le moyen de faire rencontrer la population locale et les visiteurs, des lieux de vie et d'échanges.

En ce qui concerne la muséographie les cirques de Cilaos et de Salazie proposent en totalité 6 structures mettant en avant les savoir-faire. Afin de tirer le meilleur parti du territoire touristique, le projet devrait permettre le développement de ces activités culturelles mettant en avant le lien historique entre les cirques. Ce qui aurait pour avantage de développer l'offre culturelle à Mafate. Dans une réflexion tournée vers l'optimisation du capital matériel, il serait possible de rouvrir les « *farfars* » de Cilaos et de Salazie et de créer cette offre sur Mafate afin de mettre en évidence l'histoire commune du peuplement des cirques. Le terme « farfar » vient du mot malgache « farafara » qui désigne à la fois une étagère au-dessus du foyer utiliser pour ranger les vivres, et un cabanon en bois qui sert de remise. Les farfars étaient des Écomusée à Cilaos et à Salazie retraçant l'histoire du peuplement des cirques (de l'esclavage à la colonisation des « petits blancs »), en exposant des objets d'autrefois (moulin à café, ancien fer à repasser...). Une démarche muséale intéressante qui a sollicité la population locale afin d'obtenir les objets servant à l'exposition, un moyen de valoriser l'identité territoriale des cirques à travers son patrimoine culturel.

Les capitaux visibles sont donc complémentaires et peuvent être optimisés dans une vision territoriale du projet touristique des cirques en gardant comme fil conducteur la durabilité. Le tourisme est un moyen de les valoriser et de les faire fonctionner de façon systémique. En effet, les capitaux visibles sont consubstantiels tout comme les capitaux immatériels qui permettent la création de réseau et la mise en place d'une gouvernance qui prenne racine sur le territoire.

1.3) Les capitaux immatériels créateurs de relations.

Les capitaux immatériels se composent « *d'un ensemble de savoirs et de savoir-faire lentement accumulés et mobilisables à tout moment* ». C'est aussi « *un réseau d'informations et de mode d'organisation* » (Calame 2009 : 241). À la fois privés et publics, ils sont créateurs de relations entre les acteurs à différents niveaux d'échelles (du local au mondial). Leurs connections reflétant l'organisation de la société, nous dressons une photographie du capital humain et immatériel des cirques en gardant en toile de fond le système touristique local dans la projection du projet de territoire. Nous nous appuyons sur les capitaux humains et immatériels qui sont fondamentalement attachés au territoire, car sans eux le projet ne peut

avoir une existence durable. D'ailleurs, pour Pierre Calame la construction du territoire comme un acteur passe par l'étape de « l'entrée en projet ».

1.3.1) Le capital humain.

Le capital humain se compose des savoir-faire, des savoir-être et aussi de l'expérience et des différents comportements des acteurs d'une société. S'il est mobilisable et extrêmement diversifié, il est également fortement ancré au territoire. Il est impossible à notre niveau de présenter le capital humain dans toute sa dimension ; aussi, nous nous focalisons sur les acteurs du territoire des cirques qui sont les visiteurs et les professionnels du tourisme.

Les visiteurs sont au cœur du projet de territoire parce que le territoire touristique est induit par leurs pratiques et leurs représentations. Ils représentent le premier capital humain pour une destination touristique, puisque sans touristes pas de tourisme. Les visiteurs des cirques sont en majorité des touristes locaux. De ce fait, la population locale peut être considérée comme la première clientèle touristique des trois cirques. Elle y séjourne en général le week-end et pendant les périodes de vacances scolaires où le flux de touristes est plus important selon les professionnels du tourisme interrogés lors de l'enquête. La clientèle extérieure est composée de Métropolitains et d'Européens qui ont les mêmes attentes que la clientèle locale. Nous avons déjà dressé le profil des visiteurs dans le chapitre 3, qui a révélé la force de ce capital :

- Une clientèle endogène et une clientèle extérieure avec un fort pouvoir d'achat.
- Une clientèle citadine.
- Des niches potentielles (le marché européen et celui des seniors).
- Des comportements de « butineurs ».
- L'association du territoire à la complémentarité.

Une complémentarité qui prend aussi forme grâce à la diversité des prestataires touristiques des cirques⁹². Deux catégories se distinguent de façon simplifiée : ceux qui vivent exclusivement de l'activité touristique (les hébergeurs, les professionnels des activités de loisirs...etc.) et ceux pour qui le tourisme représente un complément d'activité (artisans, artistes, agriculteurs, commerçants...etc.). Ces deux catégories conjuguées forment le capital humain à optimiser, ils vont « vivre » le territoire dans sa globalité. La reconnaissance des savoir-faire, la formation des professionnels sont à encourager pour valoriser ce capital créateur

⁹² Dans le chapitre 2, nous avons présenté le potentiel des structures d'hébergements et de restaurations ainsi que les activités de loisirs sportives et culturelles.

à la fois d'activités économiques et également d'une identité territoriale. Voici en quelques chiffres le potentiel du capital humain des cirques :

- La population des cirques s'élève à 13410 habitants.
- 525 personnes sont des artisans, des commerçants, des chefs d'entreprises et des agriculteurs exploitants selon l'INSEE en 2013.
- Plus de 60% de création d'activités en 2014 concerne ces secteurs.
- Pour les Mafatais, le tourisme et l'agriculture représentent les seuls secteurs économiques porteurs.
- Pour les prestations touristiques liées à l'hébergement : les cirques ont une capacité d'accueil totale de 2950 lits.

La population locale, les acteurs des différents secteurs économiques sont concernés par l'activité touristique. Le capital humain se développe grâce à un ensemble de conditions socio-économiques et par la mise en cohérence du capital immatériel. *« C'est au niveau des territoires que ce capital se crée, s'entretient, se développe »* (Calame 2009 : 386). L'enjeu pour le projet de territoire est de le développer et de l'entretenir en s'appuyant sur l'activité touristique, puisque celle-ci y trouve sa « force », car le capital humain est associé au capital social et culturel. Le capital humain est à la source du développement touristique des cirques puisque ce sont des passionnés (de nature, de sport, de botanique...) qui ont révélé le potentiel de la matière touristique. Ce sont des acteurs moteurs, des pionniers, des innovateurs, des visionnaires qui permettent à l'activité touristique de perdurer et d'évoluer.

1.3.2) Le capital immatériel base du réseau touristique.

Le capital immatériel est sans ancrage physique comme le précise Pierre Calame. Ce qui nous intéresse, c'est le volet local de ce capital, et plus précisément : *« l'art de l'organisation et de la gouvernance, de réseaux de confiance, d'habitudes de coopération entre acteurs de diverses natures. »* (Calame 2009 : 387).

Le projet de territoire des cirques n'a pas pour intérêt de rajouter un échelon supplémentaire, puisque *« dans les agencements institutionnels du futur (démarche de prospective territoriale), des systèmes de relation structurés, organisés, peuvent jouer un rôle déterminant sans nécessairement être formalisés ou, a fortiori, transformés en de nouvelles institutions »* (Calame 2009 : 389). En effet, nous avons démontré l'importance et le rôle des acteurs institutionnels

dans le système touristique local des cirques. Ils possèdent donc déjà un réseau d'institutions nécessaires, sur lequel le projet de territoire peut s'appuyer. Rajouter un échelon supplémentaire ne ferait qu'accentuer la complexité du réseau en présence.

La volonté de coopération est présente à plusieurs niveaux d'échelles : les cirques ont en commun des acteurs supra-communaux (Région, Département, parc national de La Réunion). La mutualisation des moyens techniques, financiers et des compétences de ces acteurs est une force pour la construction du projet de territoire. L'objectif est que la valorisation des différents capitaux impulse déjà l'entrée en dialogue. Les compétences des institutions sont multiples dans le domaine du tourisme, allant de la réglementation des activités touristiques à leur planification.

L'optimisation du capital immatériel passe par la coopération des acteurs supra-communaux avec les acteurs de l'échelle communale puisque leur partenariat est inexorable dans la mise en place d'un projet territorial ; le territoire étant un système de relations. Tout l'intérêt est de tirer le meilleur parti des diverses compétences de chacun pour développer une ligne de conduite commune et d'organiser la mise en relation, en fonction des besoins du projet en valorisant les ressources internes. Pour ce faire, il est nécessaire de les identifier, de connaître leurs forces et leurs limites dans une vision alliant durabilité, valorisation, développement économique et humain. Il est donc primordial de faire évoluer ce qui existe déjà en considérant les cirques non pas comme des espaces séparés mais comme un territoire afin de répondre aux volontés des acteurs à la fois institutionnels et privés : le développement de l'activité touristique. Les décalages entre les discours et la réalité ont été évoqués précédemment, ce qui a pour conséquence de donner l'apparence d'un système en inertie.

Le projet de territoire peut aussi s'appuyer sur un réseau associatif important et diversifié. Cela relèverait de la gageure de détailler toutes les associations et coopérations qui peuvent influencer l'activité touristique, culturelle, économique. Néanmoins, cela prouve la dynamique du développement local des cirques. Voici quelques exemples d'associations et de coopérations susceptibles d'être « engagées » dans le projet territorial :

- Les cirques comptabilisent 74 associations œuvrant dans des domaines multiples : la valorisation du patrimoine, le développement des loisirs, la cohésion sociale, l'aménagement du territoire, le dynamisme des quartiers...etc. : Mafate Ensemb (objectif : aider la population de Roche Plate, proposer des animations culturelles et sociales) ; Sun Lazes (objectif : animer le cirque de Salazie grâce à la radio, lutter contre l'illettrisme et la valorisation de

l'environnement en informant sur les sentiers) ; Grimp'A Zot (objectif : faire découvrir les sports de grimpe dans le cirque de Cilaos : l'escalade et le canyoning)

- L'AD2R, association pour le développement des espaces ruraux qui a justement pour objectif de développer les compétences des acteurs au niveau local, d'aider les porteurs de projets dans une optique de développement local qui s'appuie sur les forces du territoire.

- Les coopératives agricoles (le chai de Cilaos, l'Association des planteurs de lentilles de Cilaos, la Coopérative agricole du nord-est, la Coopérative agricole de Mafate) permettent de valoriser les produits du terroir, dit « péi ».

- La protection de l'environnement et le développement durable sont aussi défendus par des associations : Association Îlet Chicot (figure 59) qui gère les espaces naturels sensibles ; Association Environnement Valorisation et Animation (E.V.A) à Salazie récemment créée en 2014 dans le but de valoriser les sentiers, d'améliorer le cadre de vie, de favoriser l'insertion des jeunes de Salazie ; Association Mafate Agriculture Tradition et Ecologie dont l'objectif est de veiller et d'œuvrer à la protection du patrimoine culturel (traditions, habitat) et naturel (flore, faune), de développer l'agriculture traditionnelle et écologique en partenariat avec l'ONF et le PNR.

En définitive, les capitaux immatériels créent le territoire et conditionnent le processus de dialogue et celui de la gouvernance. Ils reflètent également la complexité du système soumis au jeu spatialisé des acteurs. Ils se polarisent par des « *configurations multiples, formelles ou informelles, qui structurent la société en général* » (Calame 2009 : 420). Le projet constitue donc un défi et un enjeu pour tirer parti de façon pertinente des capitaux du territoire, avec les préoccupations de durabilité qui animent les sociétés d'aujourd'hui. L'objectif est de lancer les pistes par rapport au projet dans l'optique de la définition de la gouvernance que nous défendons : le partage d'informations et la diffusion de connaissances. Le capital immatériel à travers le mode d'organisation s'appuie sur une vision systémique des territoires et permet de mettre en évidence les nœuds de relation des différents acteurs. L'œconomie est une branche de la gouvernance, la gouvernance et le projet sont consubstantiels pour valoriser au mieux les capitaux. Dans l'esprit de l'œconomie, la gouvernance s'applique sur, pour et par le territoire. De ce fait, quelle est la définition de la gouvernance ? Comment les acteurs la définissent ? Répondre à ces questions est essentiel puisque le « *territoire est la brique de base de la gouvernance de demain* » (Calame 2009 : 373).

2) La gouvernance : un nouveau « mot-mana » ?

La gouvernance serait-elle devenue un nouveau mot-mana⁹³ ? Nous utilisons ici le terme mana en raison du vide sémantique qui entoure la notion de gouvernance et c'est justement ce vide qui rend cette notion centrale. En effet, cela la rend adaptable à condition de la replacer dans un cadre conceptuel et surtout contextuel (les trois cirques).

La gouvernance apparaît ainsi comme un mot-mana, due à sa complexité et aux généralités qu'elle recouvre. En effet, elle touche « *l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, à la capacité de fournir des services et à assurer sa légitimité* » (Le Galès 2004). C'est peut-être une notion vaste mais cela n'enlève rien, ni à sa valeur scientifique ni à sa portée actuelle sur la scène publique. L'essentiel est de la décrire afin d'en saisir les enjeux. Les bases théoriques sont également primordiales et malgré le flou conceptuel, des points communs se dégagent dans les définitions établies.

2.1) Des origines du concept à sa portée actuelle.

Du latin *gubernare* qui a donné naissance à plusieurs termes, comme gouverner ou gouvernement avec des variantes en langue latine et en anglais. Le mot gouvernance est étymologiquement ancien, utilisé en ancien français au 13^{ème} siècle pour désigner le gouvernement, défini alors comme la manière ou l'art de gouverner, en référence au gouvernail d'un navire. Il est ensuite tombé en désuétude au profit du mot gouvernement.

Avec la naissance de l'État moderne, le gouvernement est associé à la conception d'un État centralisateur et hiérarchisé mobilisant les pleins pouvoirs. Dans le monde anglo-saxon, la notion de *governance* est utilisée dans le domaine des politiques publiques. Elle est remise à l'honneur par certains économistes et politologues anglo-saxons et par certaines institutions

⁹³Le mana est à l'origine un terme polynésien pour qualifier les forces surnaturelles dans les croyances polynésiennes (Larousse). Le mana n'est pas simplement une force, un être, c'est encore une action, une qualité et un état [...] L'idée de mana est une de ces idées troubles, dont nous croyons être débarrassés, et que, par conséquent, nous avons peine à concevoir. Elle est obscure et vague et pourtant d'un emploi étrangement déterminé. Elle est abstraite, générale et pourtant pleine de concret. (Mauss, 1902)

internationales comme la Banque Mondiale dans le courant des années 1990. Elle s'inscrit également « *dans un contexte sociétal national spécifique, marqué par la fragmentation et le retrait de l'État, centralisateur et centralisé en France* » (Le Galès 1995) et également par « *l'accroissement du secteur privé* » (Marcelpoil et al., 2007). De ce fait, la décentralisation de l'État et par conséquent la multiplication des centres de pouvoir de décision donne une nouvelle position aux différents acteurs des collectivités locales.

La gouvernance est un terme pluridisciplinaire avec des emplois différents selon l'angle de recherche :

- En économie, elle se rapporte à la coordination pour augmenter l'efficacité de la firme.
- En sociologie économique, la gouvernance c'est aussi la prise en compte des conflits de pouvoir, du jeu des groupes sociaux.
- En science politique, elle est associée à un processus de coordination des acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans un environnement fragmenté et incertain. (Lévy et Lussault 2003 : 418).

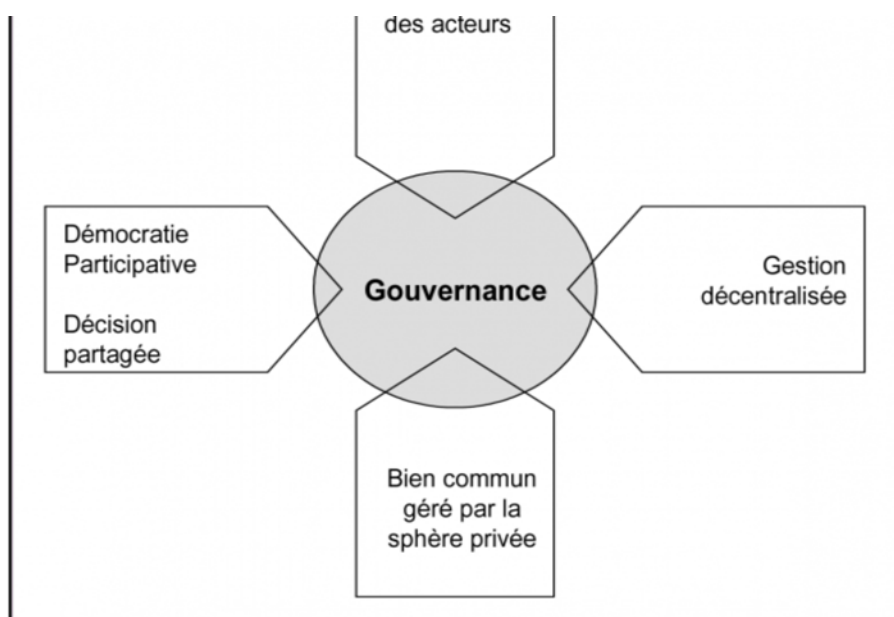
2.1.1) La gouvernance comme nouveau référentiel de l'action publique.

Ces différentes approches dessinent les contours de la définition de la gouvernance. Ce terme est apparu pour répondre aux nouvelles problématiques liées à la transformation de la manière de gouverner car l'État triomphant, voire Providence, après la Seconde guerre mondiale, avec les crises, a laissé la place à l'idée que la gestion publique doit s'inspirer de la gestion de l'entreprise (Calame 2016). Les points communs qui justifient son emploi sont : la multiplication des acteurs aussi bien dans la sphère publique que privée, les emboîtements des échelles de décisions, leurs interdépendances dans la prise de décision, l'importance de la coordination et de l'élaboration de stratégies communes, la définition de buts communs à atteindre dans un objectif de développement durable. Elle permet de mettre un « ordre » supposé qui reflète la « *complexité sociale qui caractérise les configurations de l'action publique faisant accroître qu'elles ont un sens connu et maîtrisé* » (Vlès, 2014).

La gouvernance offre une nouvelle vision du partenariat public/privé, valorisant l'importance de la coopération et de réseau des politiques publiques dans le domaine de l'aménagement du territoire afin de repenser « *la manière de gouverner et le rapport entre l'État et la société* » (Canet 2004). Le rapport n'est donc plus vertical mais horizontal. La gouvernance serait ainsi pour une première approche « *tout bonnement de l'action publique en*

réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinisées. » (Gaudin 2002). Cette notion est ainsi fortement liée au domaine des politiques territoriales. Ce nouveau mode d'organisation suppose donc « *multiplicité des acteurs, décision partagée, gestion décentralisée et bien commun géré par la sphère privée.* » (Masson-Vincent et al., 2012). La notion de gouvernance reflète ainsi l'évolution de la société et à la fois un certain idéal démocratique (figure 60) pour « *concilier stabilité et capacité d'adaptation* » (Calame 2016).

Fig. 60 Gouvernance et concepts associés.



(Source : N. Dubus, C. Helle et M. Masson-Vincent, « De la gouvernance à la géogouvernance : de nouveaux outils pour une démocratie locale renouvelée », in *L'Espace politique*, 2010, en ligne, URL: <http://espacepolitique.revues.org/index1574.html>)
démocratie locale renouvelée », in *L'Espace politique*, 2010, en ligne, URL: <http://espacepolitique.revues.org/index1574.html>)

Cette figure représente à la fois ce qu'est la gouvernance par rapport aux concepts qui lui sont associés et en même temps les raisons de la naissance de la gouvernance, c'est-à-dire la nécessité de s'adapter à un nouveau mode de fonctionnement dans la prise de décision. Qu'apporte la gouvernance à la recherche en géographie et dans la structuration de projet de territoire ?

2.2) La gouvernance une notion territorialisée.

Les attributs associés au mot gouvernance tel que « territoriale », « urbaine » ou « locale » se rattachent en réalité au domaine de la politique territoriale et au développement local non pas comme nous pourrions le penser en termes de relation avec l'espace, le territoire (Dubus et al., 2010) ou la spatialité. Où placer alors la notion de gouvernance dans l'analyse géographique ?

Certains auteurs⁹⁴ se sont penchés sur la pertinence de cette notion en géographie, en la qualifiant comme « *une composante majeure du versant social du développement durable* » (Bley et al., 2012), en développant le concept de *géogouvernance* pour en faire la distinction avec la gouvernance territoriale, qui s'interroge le plus souvent sur l'aspect fonctionnel et organisationnel des prises de décisions au sein des collectivités territoriales.

Ainsi, la géogouvernance se définit comme « *une gouvernance sur, pour et par les territoires* » ; *c'est également une « démarche s'appuyant sur l'utilisation des méthodes et des outils de l'analyse spatiale destinée à mettre à la portée de tous les acteurs concernés une information territoriale pertinente, tout au long de la chaîne de construction du projet de territoire »* (Bley et al., 2012).

C'est aussi dans cet objectif que nous plaçons, notre notion de la gouvernance territoriale : une gouvernance qui met au centre le territoire. Le territoire devient à la fois le terrain de la gouvernance et en même temps son enjeu par la construction des territoires de demain et par la coopération des différents acteurs. Nous voyons aussi la gouvernance comme un processus, qui se construit et peut se construire grâce aux territoires et au contexte actuel favorisant l'élaboration de contrat entre les divers niveaux décisionnels dans l'élaboration de stratégies de développement local. La gouvernance pour nous n'est pas seulement le versant social du développement durable, elle est une condition sine qua none de la durabilité. En effet, sans coopération des acteurs, sans ligne directrice commune, sans prise en compte de la multiplicité des acteurs, comment envisager un projet de développement qui serait durable ?

⁹⁴ Michelle Masson Vincent, Nathalie Dubus, Daniel Bley, Christine Voiron, Cécile Helle, Jean-Paul Ceylan, Pierre Douart, Annick Douguedroit, Jean-Paul Ferrier, Frédérique Jacob, Corinne Lampin, Gilles Magnant et Jean-Yves Piot

D'une manière plus globale, la gouvernance est territorialisée puisqu'elle s'exerce fondamentalement sur un territoire dans des domaines multiples : aménagement du territoire, tourisme, management.... Alors que « *paradoxalement beaucoup d'auteurs abordant la gouvernance l'ont fait sans se préoccuper des territoires* » (Miossec, 2008 : 28).

Ce territoire fonctionne par l'interaction de différents groupes d'acteurs. C'est également dans l'optique de la territorialisation de l'action publique que l'analyse géographique de la gouvernance trouve sa place. En effet, en tant que géographe, nous sommes amenés à réaliser des diagnostics territoriaux, à concevoir et à imaginer les territoires futurs où pourront s'exercer une politique d'aménagement. Notre point de départ dans l'étude de la gouvernance est bien le territoire comme concept opératoire. Le territoire qui est perçu, construit et aménagé par les acteurs qui ont parfois des valeurs et des intérêts différents. C'est par l'analyse spatiale que le géographe peut faire ressortir les capitaux du territoire tout comme son évolution dans le temps.

2.2.1) L'intelligence territoriale.

Une autre notion est aussi utilisée pour expliciter le lien entre gouvernance et territoire : l'intelligence territoriale. Le terme a été proposé en 1998 pour illustrer une approche du développement des territoires à la fois systémique et pluridisciplinaire qui tente de traduire l'évolution de la représentation des territoires en affirmant le lien entre « *la connaissance et l'action* » (Girardot). En résumé, une meilleure connaissance pour une action efficace afin de permettre aux aménageurs et aux décideurs d'évaluer les politiques d'aménagement à mettre en place toujours dans un objectif de durabilité. En effet, l'objectif de l'intelligence territoriale est de répondre aux attentes en termes de développement durable et non pas seulement sur le volet économique⁹⁵, dans une approche de la gouvernance basée sur le partenariat et le partage.

Elle se « *décrit comme l'organisation de l'ensemble des connaissances utilisées et partagées par un ensemble d'acteurs dans le cadre d'un territoire donné, afin d'observer et d'analyser collectivement pour une meilleure gouvernance.* » (Moine). L'intelligence territoriale se focalise aussi sur la transmission des connaissances et des données dans un objectif de transparence afin qu'elles soient accessibles et compréhensibles pour l'ensemble des acteurs pour favoriser une prise de décision pertinente et collective dans la construction des territoires.

⁹⁵L'intelligence économique se définit comme l'action de définir, recueillir, analyser, et diffuser des informations sur les produits et services, les clients, les concurrents ainsi que sur le travail, les finances et la fiscalité, et d'autres aspects de l'économie d'une nation ou du système économique international, utiles pour aider les gestionnaires et les cadres d'une entreprise à prendre des décisions stratégiques. (Porter, Fleisher, Bensoussan, 1980).

Selon Yann Bertacchini, elle est peut-être aussi « *assimilée à la territorialité qui résulte du phénomène d'appropriation des ressources d'un territoire puis aux transferts des compétences entre des catégories d'acteurs locaux de culture différente* ». L'intelligence territoriale sert donc aux acteurs dans la valorisation des ressources territoriales.

L'étude de la gouvernance en géographie est donc pertinente puisque le géographe grâce à son analyse des faits spatiaux (la représentation de l'espace, son occupation, ses ressources, les pratiques spatiales...) peut d'une part, dégager les espaces capables de porter un projet de territoire et d'autre part, proposer des projets de territoire en s'appuyant sur la politique d'aménagement mise en place. Surtout dans un contexte de complexité territoriale et de la multiplication des échelles de décisions. Ainsi l'analyse géographique met en relation la connaissance conceptuelle (théorie) et l'étude de terrain afin d'atteindre une vision la plus objective possible. Elle se révèle être un appui dans la compréhension et l'appréhension des problématiques liées à la durabilité et à la compétitivité des territoires. La compréhension des territoires ne peut se faire sans la prise en compte des acteurs qui sont indissociables de lui (Moine). En effet, qu'est-ce qu'un territoire sans ses acteurs ? Il ne serait qu'un espace « naturel » sans vie, un désert.

Ainsi, l'analyse spatiale « *contribue à la dynamique de l'interaction sociale de plusieurs manières : d'une part, à partir de modèles spatiaux dont les « inputs » sont issus d'informations relevées sur le terrain et dont les résultats des simulations à des fins de prospectives permettent de faire prendre conscience des impacts, dans le temps et dans l'espace, de phénomène locaux* » (Bley et al., 2012). C'est bien dans cette logique de prospective territoriale que nous avons placé notre recherche sur l'évolution des espaces des cirques en territoire touristique en analysant la matière touristique, les capitaux, l'impact du tourisme sur la transformation des cirques et la présentation des enjeux actuels par rapport au développement touristique. Par rapport à la gouvernance « *le territoire devient un espace central de coordination entre les acteurs cherchant à résoudre des problèmes productifs inédits* » (Diop 2008 : 18). C'est bien sur le territoire que s'applique le processus de gouvernance.

La prospective territoriale permet également de faire ressortir le jeu des acteurs à travers l'analyse du processus de gouvernance déjà en place ou en cours de construction. En effet, son étude met l'accent sur la coopération et sur les réseaux d'acteurs qui sont conscients ou non d'être en interdépendance même s'ils gardent une certaine autonomie. Ce réseau structure les territoires et pour une construction durable, l'harmonisation et la définition des rôles de chacun

sont nécessaires afin de poser les bases de la gouvernance territoriale. Étudier la gouvernance en géographie avec une entrée spatiale et la mettre en relation avec le territoire (entendu comme un système), c'est aussi se pencher sur les interactions des différents acteurs qui le composent, l'habitent, l'aménagent, le perçoivent et l'exploitent. « *Il faut ainsi être capable de comprendre les jeux spatialisés des acteurs* » (Moine), pour comprendre l'évolution des territoires puisqu'ils sont le fruit d'« *une construction intellectuelle* » (Moine). La gouvernance a pour intérêt d'influencer une dynamique dans les rapports entre les différents acteurs. Afin de dépasser les conflits dans sa gestion et aller vers une alliance des forces dans la construction territoriale à travers des consensus, la mutualisation des moyens et la reconnaissance des ressources territoriales. Ainsi le « *produit de ces interrelations peut être dénommé gouvernance* » (Moine). La gouvernance en géographie a donc toute sa place à condition d'y intégrer d'une part, les notions liées à la spatialité (pratiques spatiales, jeu spatialisé des acteurs, territoire...etc.) et d'autre part, les outils géographiques servant aux diagnostics territoriaux.

2.3) Quid de la gouvernance dans le domaine du tourisme ?

Les principes de la gouvernance qui ont été évoqués ont une résonnance particulière dans le domaine du tourisme. Un territoire n'est pas touristique par nature, il le devient grâce au jeu des acteurs qui « mettent en relief ses atouts ». Le tourisme mobilise un grand nombre d'acteurs qu'ils soient publics ou privés. La gouvernance prend ainsi tout son sens dans l'idée de coopération et de vision partagée dans la mise en place de politique touristique. Surtout lorsque nous sommes confrontés à l'écart entre les ambitions affichées dans les discours et la réalité sur le terrain.

L'application de la gouvernance dans le domaine du tourisme est présentée aujourd'hui comme un défi et un enjeu par les acteurs et cela à toutes les échelles de décisions. D'ailleurs, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), acteur international reconnu dans le secteur du tourisme, évoque les principes de la gouvernance dans ses recommandations pour le développement durable du tourisme.

L'OCDE précise « *pour que les politiques du tourisme soient suivies d'effet, il faut que leur conception et leur application obéissent à un souci de cohérence et d'harmonisation entre les différents niveaux de l'administration publique. Aussi l'idée d'une « approche gouvernementale intégrée » tend-elle à s'imposer, comme l'indiquent les Principes d'action de Riva del Garda pour encourager la compétitivité et le développement durable du tourisme. Il*

s'avère que l'élaboration d'une stratégie touristique peut résolument inciter les autorités compétentes, les professionnels, les populations des lieux de destinations et d'autres parties prenantes à dégager une vision et une ligne d'action pour le développement du tourisme et à définir des priorités qui inscrivent concrètement le secteur dans la durée. Les stratégies touristiques accordent de plus en plus d'importance à la coopération public-privé » (www.ocde.org).

Retenons de ses recommandations qu'elles s'appuient sur les bases de la gouvernance territoriale (sans employer le terme gouvernance qui s'apparente à « *l'approche gouvernementale intégrée* »), c'est-à-dire l'importance de mettre au point une stratégie commune entre les différents acteurs. Elles mettent aussi l'accent sur la durabilité. Ces recommandations prouvent aussi l'intérêt de la mise place d'une nouvelle « gestion » touristique plus cohérente avec le territoire touristique et les acteurs qui s'y attachent.

Le défi est bien là pour la destination Réunion qui peine à trouver justement cette « *ligne d'action* » pour son développement touristique. Pourtant cela est essentiel pour la viabilité d'une destination qui résulte de la capacité des acteurs à travailler ensemble. Cette recherche de cohérence et d'harmonisation est rendue difficile par le mille-feuilles d'acteurs puisqu'au niveau du tourisme, ils sont tous sollicités. La mise en place du processus de gouvernance reflète cette complexité. Comment dès lors mettre en place le processus de gouvernance territoriale face à ce foisonnement d'acteurs ?

2.3.1) La gouvernance et le projet de territoire touristique.

Les notions de gouvernance, de projet et de territoire sont liées. En effet, « *aujourd'hui, il faut être conscient que c'est le projet qui si l'on peut le dire, construit de plus en plus le territoire. À chaque niveau, le partenariat doit pouvoir se concrétiser autour d'une stratégie commune, d'un cadre collectif ; intervention donnant un sens à l'action, d'un projet suffisamment mobilisateur pour motiver toutes les parties concernées.* » (Cavallier 1998).

Ainsi, le projet est capable d'une part, de structurer le territoire et d'autre part, d'inciter les acteurs à se mobiliser. La gouvernance a donc un double intérêt : une meilleure coopération entre les acteurs et la condition de la viabilité du projet de territoire. En effet, pour que le projet soit viable il suppose l'harmonisation, un consensus en amont entre les différents acteurs qui sont parfois antagonistes. Effectivement, « *l'émergence d'un intérêt collectif ne signifie pas l'absence de conflits, de confrontation de logique mais souligne qu'un sens collectif commun peut se construire sur la base de la pluralité, des acteurs comme de leurs logiques* » (Marcelpoil

et Bourdières 2006). L'activité touristique agit sur les processus de décision des différents acteurs. Un acteur ne peut porter un projet de territoire touristique seul, le partenariat est obligatoire pour qu'il puisse aboutir. Elle engendre une nouvelle forme de coopération même si les tensions sont palpables entre les différents représentants du secteur touristique. Le partenariat public/privé dans le domaine du tourisme est un fait commun, les deux sphères sont liées non seulement du point de vue juridique. Ces partenariats sont le moyen de produire des projets communs sur un territoire dépassant les limites purement administratives.

Le projet de territoire touristique des cirques pourrait être ce « *projet suffisamment mobilisateur* » pour enclencher le processus de gouvernance. Il peut être considéré comme un « essai » pour appliquer une nouvelle gouvernance ou du moins une tentative pour la construire. Un projet qui se base sur plusieurs forces, car même si les acteurs sont multiples et complexes, ils représentent le capital immatériel à exploiter dans sa diversité.

2.3.2) Le schéma de la gouvernance territoriale pour le projet de territoire touristique.

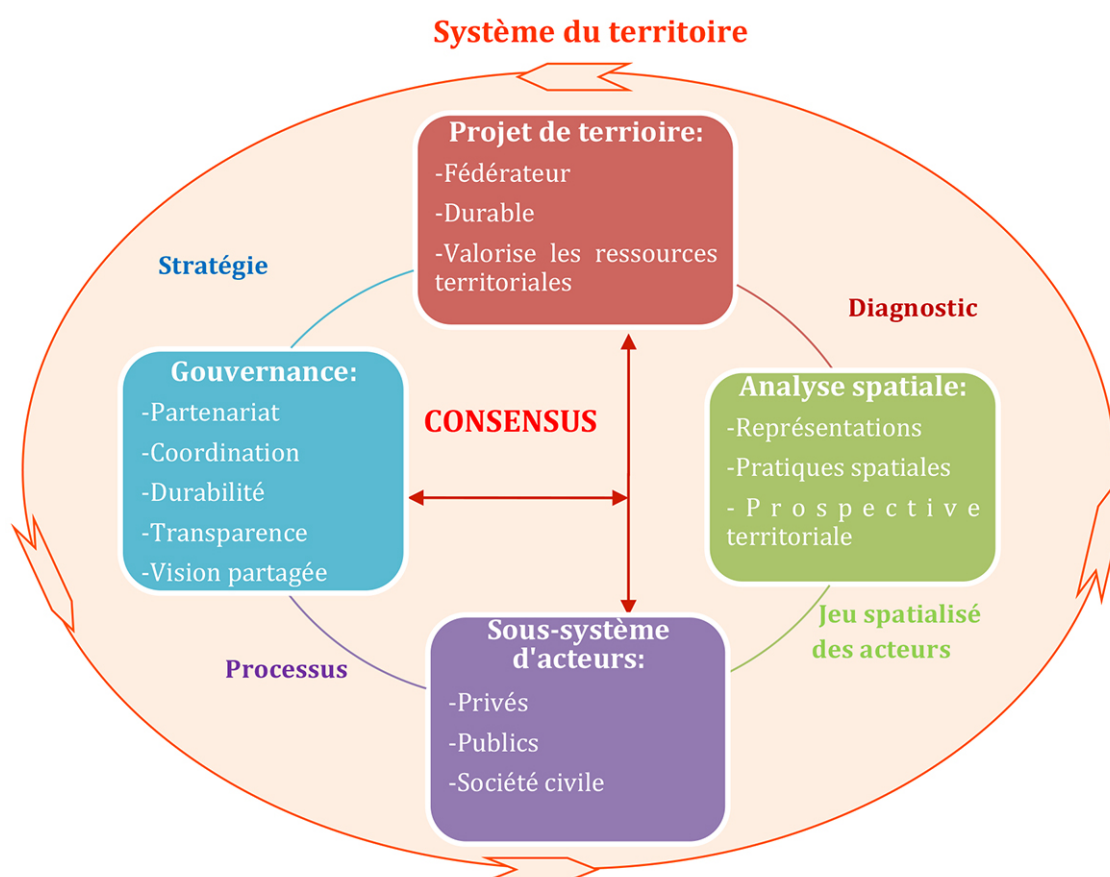
Nous avons établi le lien entre gouvernance et géographie et entre gouvernance et projet de territoire touristique. Le tourisme est bien un champ propice pour l'étude de la gouvernance du fait qu'il mobilise les acteurs appartenant à différents secteurs. La nécessité des partenariats pour un projet touristique durable est indéniable surtout dans une optique de développement durable des territoires. Retenons que pour notre recherche, la gouvernance territoriale est une gouvernance sur, pour et par le territoire, impliquant la coopération et le partenariat entre les différents acteurs aussi bien à l'échelle locale que supra-communale au vu des compétences des acteurs impliqués dans le système touristique des cirques. Elle suppose ainsi, la prise en compte du territoire touristique en tant qu' « *être vivant collectif* » (Calame 2009 : 381). Les relations entre les acteurs forment la gouvernance, puisqu'elle reflète le jeu des acteurs sur un territoire.

Cette gouvernance implique aussi l'exploitation, le partage et la mise en relation des différentes compétences. Elle est aussi le moyen d'arriver à des consensus (ce qui souligne l'importance de la transparence et du partage des connaissances) afin de dépasser les conflits d'intérêts qui peuvent bloquer la dynamique touristique, et pour surmonter ces limites, le projet de territoire est une porte d'entrée. Il représente donc l'aptitude des acteurs à s'accorder sur une ligne d'action commune et à co-conduire des stratégies dans une optique de développement local durable et nécessite également la prise en compte du territoire comme capital ainsi que des moyens réels pour le valoriser. Ainsi le projet de territoire touristique et la gouvernance territoriale sont interdépendants. L'un (le projet) impulse l'autre (la gouvernance) aussi bien

que le processus de gouvernance impulse le projet (figure 61). La notion de partenariat (comme instrument de la gouvernance) est centrale puisque nous sommes face à une gouvernance dite mixte : « le mode d'appropriation rend compte du fait que les acteurs dominants sont des acteurs publics mais aussi des acteurs privés. Cette cohabitation prend des formes conflictuelles ou au contraire partenariales selon qu'elle se fonde ou non sur la reconnaissance du besoin de l'autre pour parvenir à l'objectif souhaité en termes de structuration du territoire » (Colletis et al., 1999). C'est bien l'approche partenariale et la vision partagée sur la valorisation des ressources territoriales qui sont au cœur de la gouvernance.

Afin de mieux comprendre la définition de la gouvernance territoriale dans une vision à la fois géographique et touristique, le schéma ci-dessous a pour intérêt de dégager les rouages de son processus par et pour un projet de territoire touristique (figure 61).

Fig. 61 Le schéma de la gouvernance territoriale pour "l'entrée en dialogue".



(Source et réalisation : Aurélie Tossem.)

Le projet s'intègre dans le système du territoire et par conséquent au sein du sous-système des acteurs. La « zone » de consensus se crée lorsque les acteurs arrivent à coopérer et à partager une vision commune afin de mettre en place une stratégie. Cette ligne directrice est nécessaire à la réalisation du projet de territoire qui doit être mobilisateur, fédérateur et durable. L'analyse spatiale permet une meilleure connaissance du territoire et par conséquent aide à mettre au point un projet en adéquation avec celui-ci. De plus, elle met en évidence les ressources territoriales susceptibles d'être valorisées et celles qui pourront susciter l'intérêt des différents acteurs. La gouvernance se construit par le territoire et par la mise en dialogue de la pensée commune qui enclenche l'entrée en projet.

Nous avons prouvé grâce à l'analyse spatiale que les pratiques touristiques sont communes aux trois cirques et que les acteurs se représentent déjà les cirques en tant que territoire touristique ou du moins, ils peuvent le concevoir en tant que tel. Le projet est aussi le moyen de mettre en évidence une ligne directrice dans le développement touristique des cirques capable de fédérer les acteurs aussi bien à l'échelle locale que supra-communale.

A l'échelle locale, les principes de la « bonne » gouvernance sont toujours les mêmes : la concertation, l'information, le partage des idées et la coordination. Les difficultés apparaissent autour de la même question : qui dirige ? Et comment arriver au consensus par rapport aux intérêts divergents ? Est-ce vraiment là les questions essentielles ?

En effet, pour enclencher le processus de gouvernance territoriale, la question n'est plus qui dirige ? Puisque cela revient à garder la logique des blocs de compétences. La question serait plutôt : comment tirer le meilleur parti de ces compétences et comment profiter de la transversalité de l'activité touristique pour diriger les capitaux immatériels dans la même direction ?

La notion de territoire est de nouveau centrale en précisant que la gouvernance « *doit être au plus près du territoire* ». L'importance des porteurs de projets et des aides techniques est aussi mise en avant. La gouvernance devrait s'appuyer sur le réseau des acteurs locaux qui vivent le territoire pour justement arriver à une vision plus pertinente entre la réalité du terrain et la faisabilité d'un projet territorial.

Territoire, projet de territoire et gouvernance sont intimement liés. Pris de façon individuelle, les espaces touristiques des trois cirques sont quasiment « dans le mur ». Les modes de gouvernance trop axés sur les blocs de compétence, le « Qui décide », ont montré leurs limites.

Le territoire touristique des trois cirques nécessite une approche innovante ; ce qui ne signifie pas révolutionnaire car elle peut, bien-entendu, intégrer les anciennes forces pour penser par, pour et sur le territoire.

Le territoire devient ainsi l'acteur-pivot de « l'œconomie » - modèle économique durable- pour gérer les relations entre l'économie, le social, l'environnement. De là devrait émerger un projet de territoire où tous les acteurs seront en relation. Nulle utopie que de dire cela, car Stéphane Fouassin, maire de Salazie, président de l'Ile Réunion Tourisme disait *« je crois que la gouvernance pour qu'elle soit efficace doit être au plus proche du territoire. Plus vous éloignez la gouvernance d'un territoire plus vous perdez la main sur des décisions. La gouvernance pour le tourisme doit être au proche du territoire pour coller à la réalité du territoire. Et la meilleure gouvernance c'est l'association, c'est le monde associatif c'est le premier niveau, il est nécessaire de montrer son importance »*.

Le territoire touristique des trois cirques a son capital tant naturel, humain, que matériel et immatériel. Il a déjà des hommes et des femmes qui ont établi le projet de territoire comme véritable moteur du développement touristique. Nul doute que la gouvernance devra être à la hauteur de cet enjeu pour « concilier stabilité et capacité d'adaptation ».

2.4) La gouvernance territoriale « au croisement de deux réflexions : la nature de la gouvernance, la nature du territoire » (Calame, op cité)

Pour aborder la gouvernance, il nous a semblé important de la relier à la réalité du terrain qui émerge des réflexions des acteurs interrogés au cours de l'enquête.

La multiplicité des acteurs et la complexité du système sont déjà mises en cause par les acteurs. Notre enquête de terrain révèle à la fois leur vision du système d'acteurs dans lequel ils sont intégrés et les solutions qu'ils avancent afin de simplifier le système. Interviewer les acteurs à différentes échelles de décisions a été aussi le moyen de révéler les blocages et aussi les partenariats.

Nous avons soulevé l'importance d'ancrer la notion de gouvernance dans la réalité. L'intérêt maintenant est de savoir ce que les acteurs « entendent » par la gouvernance, comment ils la définissent ? Est-elle réellement « en panne » sur le terrain ? En effet, au vu des premières constatations, la gouvernance territoriale est un processus qui semble être à son balbutiement concernant l'activité touristique à La Réunion. Afin de mieux comprendre le processus de

gouvernance, il faut d'abord « cerner » quelle gouvernance est appliquée sur le terrain avant de proposer les « bons » principes de celle-ci pour la viabilité du projet territorial.

2.4.1) La définition de la gouvernance par les acteurs supra-communaux.

Lors des entretiens, nous avons posé aux différents acteurs institutionnels, la question suivante : **quelle est pour vous la définition de la gouvernance ?** Le tableau ci-dessous présente les différentes réponses des acteurs supra-communaux (figure 62) qui sont au-dessus de l'échelle communale des cirques (Région, Département, PNR...).

Fig. 62 Les définitions des acteurs supra-communaux.

Les acteurs supra-communaux	Quelle est votre définition de la gouvernance ?
Christophe Boyer (IRT)	C.B : « Le principe de gouvernance, je reviens toujours au schéma d'un capitaine pour un bateau , pour qu'un bateau avance il faut un capitaine et il faut des matelots. Y a un moment donné y a une politique qui se met en place pour le développement de La Réunion. »
Christian Beillevaire/Nicolas Payet (Département)	C.B : « Pour moi, c'est la façon où différents acteurs, différents partenaires, œuvrant sur des missions communes ou sur un territoire commun , font pour être complémentaires et efficaces. Ils gouvernent dans le sens de gouvernail , dirigent leur territoire de la manière la plus pertinente qui soit. » N.P : « C'est la même idée, sauf que qui dirige ? Et qui décide à la fin ? »

Jean-François Bénard (PNR)	J-F.B : « On travaille sur un territoire, sur ce territoire il y a plusieurs acteurs, une population, une histoire, y a des sensibilités différentes. Une mission sur un territoire ne peut être réussie que si elle est partagée. Pour être partagée il faut que les décisions soient comprises et que ses décisions soient le plus « collectif » possible. Pour qu'elles soient collectives et partagées, mise en place d'un outil qu'on appelle gouvernance et qui s'appelait dans d'autre terme avant. La gouvernance c'est donc de pouvoir réunir les décideurs élus ou non élus dans des endroits communs pour partager une information et se mettre d'accord sur une action à mettre en place. »
Bruno Desvalogne (DAFF)	B.D : « La gouvernance est multiple : elle est en premier étatique, puis régionale, départementale, à la Réunion je trouve que les gens arrivent à travailler ensemble c'est positif. »
AD2R	AD2R : « Déclaration de principe de l'AD2R : développer l'information, la médiation, la concertation et l'appropriation de projets par le plus grand nombre d'acteurs. Collaborer avec les différents niveaux de gestion du territoire que sont les populations, les groupes sociaux, les associations, les communes, les organisations intercommunales, les assemblées départementales et régionales, les services de l'État, élargir son action au-delà de l'île au regard de son objet. »
Jean-Claude Tatard (GAL)	J-C. T : « La gouvernance c'est que les décisions soient prises par ceux qui ont l'autorité de gestion après avoir consulté tout le monde et pas en fonction des intérêts partisans en fonction d'une stratégie long terme j'insiste long terme voir très long terme sur plusieurs générations. Consulter les acteurs économiques, privés, publics et sociaux. La gouvernance c'est surtout pas se contenter de la démocratisation électorale je n'en dirais pas plus. Pas de politique politicienne. »

Jean-Michel Louis (OTI Est)	J-M.L : « C'est la capacité de réunir les acteurs d'un territoire pour élaborer ensemble un projet de territoire et le mettre en œuvre. Des acteurs qui ont des intérêts particuliers qui parfois n'ont pas les mêmes intérêts que leur voisin. »
Dominique Payet (OTI Ouest)	D.P : « La gouvernance pour moi c'est qui décide de ce que l'on fait et l'expérience veut que plus y a de personnes dans la gouvernance plus c'est difficile de prendre des décisions. La gouvernance qui décide de quoi et c'est la plus grosse des difficultés. »
Agnès Lavaud (SPYRAL)	A.L : « Pour moi, les grands principes de la gouvernance : le partage de l'information, le lien et comment mettre les gens en lien. L'information favorise la participation ça veut dire qu'il y a de l'action. La gouvernance c'est partager un projet où tout le monde s'y retrouve et surtout que ce projet vive et toujours l'évaluer dans le temps, le retour sur l'expérience. La gouvernance pourrait donner une meilleure gestion administrative »
Axel Hoareau (CCEE)	A.H : « C'est difficile à définir parce que le tourisme c'est l'affaire de tous, le chef de file c'est normalement la région mais sur le terrain ça ne se voit pas. Le chef de file a une possibilité de nous aider financièrement. Vous avez la stratégie, les conventions à travers le schéma stratégique mais on ne va pas jusqu'au bout des conventions donc pas d'action. » (Source : Aurélie Tossem, 2016)

2.4.2) La définition de la gouvernance par les acteurs à l'échelle locale.

Fig. 63 La définition de la gouvernance par les acteurs de l'échelle locale.

Les acteurs locaux	Quelle est votre définition de la gouvernance ?
Stéphane Fouassin (maire de Salazie)	S.F : « C'est une excellente question, je crois que la gouvernance pour qu'elle soit efficace doit être au plus proche du territoire. Plus vous éloignez la gouvernance d'un territoire plus vous perdez la main sur des décisions. La gouvernance pour le tourisme doit être au proche du territoire pour coller à la réalité du territoire. Et la meilleure gouvernance c'est l'association, c'est le monde associatif c'est le premier niveau, il est nécessaire de montrer son importance ».
Stéphanie Turby (animatrice territoriale de Salazie)	S.T : « La gouvernance peut se définir de deux manières : ça peut être une gouvernance politique institutionnelle , par exemple les intercommunalités ou les municipalités. Y a un autre degré de gouvernance puisqu'on pourrait estimer que les membres des comités techniques locaux sont des acteurs de la gouvernance. Une gouvernance hétérogène avec un certain pouvoir de décision sur les porteurs de projet donc un pouvoir sur le territoire. »
Johan Atache (association Mafate Ensemble)	J.A : « La gouvernance c'est le partage des informations. »
Youssef Mohammed (DGA de la Possession)	Y.M : « Pas facile de répondre à cette question. C'est déjà agir c'est assumer des responsabilités , c'est faire respecter les règles. On ne peut pas vouloir développer l'île en restant les bras croisés. Avant tout c'est agir, parler et faire des actions concrètes. »
Claudette Grondin et Freddy Clain (mairie de Cilaos et AD2R)	C.G : « Tout suite la gouvernance, ça me fait penser au verbe gouverner c'est un bien grand mot. On l'attribue toujours aux politiciens alors que la gouvernance peut se définir par un groupe de travail avec une volonté de faire avancer les choses, de prendre des décisions, partager les idées. »

Claudette Grondin et Freddy Clain (mairie de Cilaos et AD2R)	F.C : « J'ai travaillé un peu là-dessus par rapport à l'agenda 21 local sur le développement durable avec un gros volet gouvernance et surtout la gouvernance participative avec la population locale. C'est un groupe de personnes, d'acteurs publics et privés qui en fonction de leur statut pilote ou valide des actions, des projets. Pour moi y a deux types de gouvernance : - Une gouvernance technique où ce sont les techniciens qui prennent les décisions - Une gouvernance politique où ce sont les élus qui valident [...] Le point fort de la gouvernance c'est mobiliser différentes personnes sur un même projet ou un même besoin.
Caroline Lallemand et Laurent Bidois (marie de Saint-Paul)	C.L : « C'est la prise de conscience de travailler en coordination, y a trop d'intérêts en jeu ceux du parc, de la population, l'IRT, la région ...etc. Mais il faut désigner un pilote et pourquoi pas porter le projet des trois cirques au COST.

2.4.3) La synthèse des approches.

Le rapport du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE)⁹⁶ en 2013 sur le tourisme à La Réunion, posait déjà la question de la gouvernance aux acteurs institutionnels et aux professionnels du tourisme. Il en ressort au niveau des institutionnels, que « *chacun s'attache à gouverner en posant des limites de compétences ou de territoire dans un secteur où la transversalité domine* ». Les professionnels du tourisme ont, eux, un avis critique sur la manière de « gouverner » des instances en charge du tourisme : « *système complexe, trop segmenté, sans projet partagé, sans lien avec la stratégie, absence d'outil opérationnalisé pour une vision globale et cohérente où le monde professionnel est sous-représenté* ». Les acteurs soulignent la difficulté de la mise en réseau et son manque de structuration qui de ce fait, reflète également l'absence de stratégie partagée.

De même, le rapport de la Cour des comptes en 2014 sur le tourisme en outre-mer⁹⁷ dresse un bilan peu glorieux de l'action publique dans le développement du secteur touristique. Il répond pourtant à une des questions que se posent les acteurs : qui décide de la stratégie ? Si le

⁹⁶ Au même titre que le Conseil économique, social et environnemental (CESER), le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement est un conseil consultatif lié principalement à la Région Réunion.

⁹⁷ <https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Ile-de-La-Reunion-Tourisme-IRT>

rôle de la Région comme de chef de file est réaffirmé, il souligne aussi la difficulté de la mise en réseau des acteurs, en prenant l'exemple des stratégies développées par les comités régionaux de façon autonome voire en contradiction avec celles développées par les exécutifs régionaux. Ce manque de coordination à l'échelle supra-communale est ressenti par les acteurs privés qui de ce fait ont des difficultés à s'inscrire et à comprendre les orientations données. Ces deux exemples montrent les points de blocages dans le système d'acteurs qui corrobore aussi le manque de gouvernance.

L'analyse des discours des personnes interrogées au sujet de la mise en réseau des acteurs fait ressortir quatre axes principaux :

- Le réseau d'acteurs est composé de sous-systèmes qui sont peu coordonnés entre eux. Le manque de coordination entraîne un manque d'information et de communication entre les acteurs du tourisme. Chaque sous-système opère « *dans son groupement* », « *dans son coin* ». L'absence de « pont » bloque les projets entre les différentes échelles. Le transfert de compétences a éloigné les acteurs de l'échelle locale de leur territoire.
- À la question « ***qui est pour vous le chef de file du développement touristique ?*** », la majorité des acteurs présente la Région Réunion comme pilote de la stratégie touristique. En soulignant qu'elle possède la compétence mais que sur le terrain ses actions restent peu visibles. Il manque pour les acteurs le côté « *opérationnel* » ou d'ingénierie touristique et le suivi de projet. Cependant la Région ne peut pas faire « *tout, toute seule* ». Il est nécessaire de mettre en réseau la Région, le Département et l'État. Le COST répond à ce besoin, récemment mis en place, il est nécessaire d'attendre les retombées de ce partenariat.
- Cette gouvernance du haut vers le bas est peu fonctionnelle puisque les sous-systèmes sont en autonomie. De ce fait, les acteurs de l'échelle locale ont du mal à s'intégrer et à comprendre les orientations mises en place à l'échelle supra-communale. Ce qui continue à creuser le décalage entre politique touristique régionale et la réalité du terrain. De plus, le nombre d'acteurs est aussi vu comme un frein, même si la représentativité reste une notion importante.
- Les acteurs sont bien conscients des problèmes de gouvernance et cette prise de conscience est un pas en avant, puisqu'elle montre le souhait des acteurs à « *travailler autrement* ». Mais assez majoritairement, ils restent dans une démarche qui privilégie

le « qui décide, qui a les compétences ? ». Cependant d'autres acteurs, principalement ceux qui œuvrent pour le développement des Hauts : AD2R⁹⁸, des associations de professionnels comme la SYPRAL⁹⁹, mais aussi des cadres du PNR, d'offices du tourisme, voire de mairies mettent en avant l'échange, le lien qui enclenche une gouvernance qui, comme le dit Pierre Calame est la capacité à gérer les relations et à produire à la fois plus de diversité et plus d'unité.

Certains partenariats fonctionnent déjà bien, et il y a aussi la conscience qu'un projet ne peut aboutir s'il est porté par un acteur unique. Le projet de territoire touristique semble ainsi être fédérateur pour l'ensemble des acteurs. Le territoire existe déjà par les pratiques des touristes, il lui manque une visibilité réelle pour être revendiqué en tant que tel. Pour que ce projet de territoire sorte de terre il est nécessaire de cerner de « *qui* » il a besoin et comment il pourrait être le pont entre les sous-systèmes. L'intérêt est donc de partir du territoire pour enclencher un autre type de gouvernance.

3) La gouvernance au service du projet de territoire.

Le constat de l'enquête menée sur le terrain est que les acteurs institutionnels ne raisonnent pas de la même de façon, ils appartiennent pourtant à la même échelle de décision (supra-communale) cependant « *ils n'ont pas le même territoire de référence, ni les mêmes objectifs à atteindre* » (Vlès 2014 : 86). Si la « bonne » gouvernance est voulue par tous, les blocages actuels montrent que les objectifs sont difficiles à atteindre. Le projet de territoire touristique des cirques étend le territoire de référence des acteurs alors que les « *politiques touristiques sont encore souvent calquées sur les territoires politiques des compétences* » (Vlès 2014 : 86). C'est bien ce que nous avons constaté à travers les entretiens avec la Région et le Département.

Il serait donc primordial, pour que le projet de territoire touristique se concrétise, de penser en termes de gouvernance territoriale en systématisant l'approche partenariale puisque la coopération est inéluctable. Sur notre terrain d'étude, sept ressources se distinguent : la Région (compétence tourisme), le Département (propriétaire du foncier à valoriser), le parc national de

⁹⁸AD2R : « *développer l'information, la médiation, la concertation et l'appropriation de projets par le plus grand nombre d'acteurs.* »

⁹⁹SYPRAL : « *Pour moi, les grands principes de la gouvernance : le partage de l'information, le lien et comment mettre les gens en lien.* »

La Réunion (haute autorité en termes de réglementation : les cirques sont au cœur du parc), les communes (pour rattacher les acteurs au territoire) et les professionnels du tourisme (créateurs d'offres, capitaux immatériel), les touristes et la population locale. Un capital immatériel important, bénéficiant à la fois d'un support (cadre) et d'une diversité (transversalité).

L'intérêt est de montrer que le projet du territoire touristique des cirques pourrait mettre en relation ces ressources à condition de repenser la gouvernance par rapport à la durabilité des relations sur un territoire commun. La première approche est d'analyser les solutions envisagées par les acteurs et de proposer une gouvernance qui serait au service du projet. Un projet de territoire qui se structure aussi par la reconstitution du positionnement touristique des cirques en s'appuyant sur les forces des capitaux.

3.1) L'affirmation de la gouvernance territoriale.

Dans le domaine du tourisme, nous sommes face à une gouvernance mixte, c'est-à-dire que *« le mode d'appropriation rend compte du fait que les acteurs dominants sont des acteurs publics mais aussi des acteurs privés »* (Colletis et al., 1999). Afin de structurer le projet de territoire, ce mode d'appropriation est à affirmer à La Réunion toujours dans le but de favoriser les partenariats qui pourront dessiner la ligne directrice à prendre pour le développement touristique. Les acteurs soulignent l'importance de la gouvernance pour une meilleure coordination des actions. Les deux obstacles majeurs sont :

- Des objectifs peu mis en commun puisque les acteurs s'attachent *« à gouverner en fonction de sa compétence ou de son territoire »* (CCEE 2013 : 15), ce qui a pour conséquence une vision cloisonnée du développement touristique et explique en partie la difficulté pour la destination Réunion de trouver sa « marque ».

- Des orientations et des stratégies non partagées qui séparent le monde des professionnels du tourisme et celui des instances de décisions. Ce qui explique l'inertie du système en « manque » de gouvernance.

De ce fait, quelles sont leurs solutions pour enclencher le processus de la gouvernance ? Quels moyens sont mis en avant pour dépasser les blocages ?

À ce niveau de réflexion, il est aussi évident, tout comme nous ne pouvons proposer un projet de territoire dans sa globalité (simplement des pistes en fonction de l'analyse géographique). Dans cette même approche, nous proposons donc une réflexion sur les bases principales de la gouvernance à partir des entretiens et de nos hypothèses.

3.1.1) Les « solutions » envisagées par les acteurs : une vision de « bloc » et non transversale de la gouvernance.

Les acteurs du tourisme à la Réunion ont déjà été interrogés sur la question de la gouvernance (rapport de la CCEE sur le tourisme en 2013). De même les instances supérieures ont analysé le secteur du tourisme (rapport de la Cour des comptes en 2014). Ces réflexions sont suivies de propositions pour solutionner les problématiques du secteur. Lors des entretiens, nous avons également demandé aux participants les moyens qu'ils envisageaient pour pallier au manque de gouvernance.

En ce qui concerne l'intégration des professionnels du tourisme dans le système des acteurs supra-communaux, la création d'emplois spécifiques est envisagée, comme la nomination d'un Délégué au tourisme dans chaque commune selon les propos de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (CCEE 2013 : 20). Les acteurs interrogés à notre échelle d'étude déplorent également le manque de « spécialistes » du tourisme : *« des personnes spécifiquement formées dans le tourisme, créer d'autres postes de chef de projet tourisme dans les communes »*¹⁰⁰. Ils souhaitent que chaque commune se dote d'un spécialiste, estimant que cela aurait pour effet de faire circuler les informations à condition qu'ils ne restent pas isolés sur le territoire de compétences et qu'ils tissent des liens au moins au niveau des intercommunalités.

La seconde problématique est celle de la mise en place d'une stratégie commune. Le rapport de la CCEE stipule d'ailleurs que c'est une priorité pour les professionnels du tourisme. Selon notre enquête, c'est également un point crucial pour les acteurs institutionnels qui se demandent aussi *« qui décide ? »*, alors que les compétences de la Région Réunion en la matière sont affirmées. Afin de « passer à l'action », toujours dans un souci de cohérence, les acteurs envisagent la création d'un pôle réellement opérationnel et non pas seulement axé sur la promotion, pour que l'IRT joue pleinement son rôle de « bras armé de la Région ». Ils soulèvent

¹⁰⁰Propos de P.Noé Dijoux et de Lallemand Carole.

également le manque de suivi des projets touristiques et souhaitent la mise en place d'une « vraie politique touristique » (CCEE 2013 :21).

Les acteurs auditionnés envisagent la simplification du système d'acteurs, en créant un guichet unique pour faciliter les démarches des porteurs de projets qui sont freinés par les lourdeurs administratives. De même que la mise en place systématique de rencontres pluriannuelles entre les professionnels du tourisme et les institutionnels afin de favoriser le dialogue entre les deux systèmes.

Nous estimons que ces orientations, même si elles ne sont pas toutes à rejeter, sont toujours construites sur les bases des « blocs de compétences ». Le « qui dirige » reste la clef et le modèle de gouvernance demeure descendant. Afin de raisonner dans une logique de gouvernance territoriale, la question n'est plus « qui dirige ? » mais comment mettre en synergie le capital immatériel du territoire ? En imaginant le territoire sous un angle différent, non pas comme le support d'un « bloc de compétences », mais bien comme un ensemble de capitaux capables de se mettre en relation.

3.2) Une gouvernance « créatrice » de relais.

En même temps des ouvertures existent car en nous basant sur les différentes auditions des acteurs, les contradictions sont nombreuses mais les mêmes besoins sont évoqués. En définitive, une gouvernance territoriale ascendante semble être une démarche appropriée pour répondre aux attentes des acteurs des deux échelles. C'est-à-dire une gouvernance qui part du territoire et du projet en replaçant les acteurs de l'échelle locale au centre du système touristique pour favoriser les échanges.

Une gouvernance qui s'inspire de la prospective territoriale, c'est-à-dire à partir de l'analyse du territoire (atouts, limites et potentiels des ressources territoriales) afin de cerner les partenariats nécessaires à la prise de décision. La démarche instituée lors de la création du PAH en avait jeté les fondements. En effet, il s'est basé sur un réseau d'animateurs territoriaux qui a su faire le pont entre les réels besoins des acteurs locaux et la sphère institutionnelle. Une gouvernance créatrice de relais tirant les meilleurs bénéfices des sous-systèmes d'acteurs constituant le territoire.

La gouvernance est une préoccupation qui évolue en fonction du contexte sociétal, économique et environnemental. L'objectif n'est pas de dicter la « bonne » gouvernance à

appliquer comme un modèle, s'imposant comme un dogme rigide (en contradiction avec une société toujours en mouvement), puisqu'elle est à la fois multiple, héritée (ancien modèle d'organisation), et évolutive. Les institutions ont leurs propres objectifs, contradictions, besoins et mode d'organisations. Il en est de même pour les professionnels du tourisme, les visiteurs et la population locale. Pour qu'une autre vision de la gouvernance se construise, il est cependant nécessaire de savoir le résultat que nous souhaitons obtenir. La manière de le faire dépendra de la réussite de la mise en relation des diversités. Nous avons souligné l'importance d'ancrer la notion de gouvernance dans la réalité alternant forces, faiblesses et opportunités :

- Une réalité sociale (capital humain),
- Une réalité environnementale (capital naturel)
- Une réalité économique comprenant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire... (capital matériel)
- Une réalité organisationnelle (capital immatériel).

En définitive, l'essentiel de la gouvernance est de trouver les valeurs communes au système du territoire ; ce que Pierre Calame nomme les « *invariants de la gouvernance* » (Calame 2009 :193) : des principes de bases qui guident (et non imposent) la marche à suivre :

- Le mode de gouvernance a besoin de légitimité pour fonctionner, que les acteurs du territoire comprennent les décisions en relation avec le « bien commun ». L'imposer sous forme réglementaire (en complexifiant encore le modèle) implique sa mise en cause par les acteurs qui ne se reconnaissent pas dans le modèle. Prenons par exemple le parc national de La Réunion (qui a un modèle de gouvernance propre et des objectifs à atteindre en termes de protection environnementale) : il est perçu comme « rigoriste » au point que la nouvelle majorité du Conseil régional pose la question de sa pertinence en souhaitant un changement de statut du parc national en parc régional. Ce qui montre aussi l'ancrage territorial de la gouvernance et l'importance de la légitimité de l'exercice du pouvoir, ainsi que la reconnaissance de l'acteur et de son rôle dans les actions à mener.

- Toujours dans une logique de durabilité et eu égard à l'importance du rôle du capital humain, la gouvernance se présente sous forme démocratique et citoyenne. C'est la communauté qui forme, qui habite, qui vit le territoire perçu comme l'« *oïkos* » (le foyer commun) à différentes échelles. Ce qui implique des droits et des responsabilités.

- La gouvernance comprend la gestion des relations entre le local et le global. Elle est faite de relations à différentes échelles locales et mondiales. Encore plus dans le domaine du tourisme qui met en relation autant l'individu (endogène) et les visiteurs (exogènes et endogènes). Le tourisme est une ouverture à la fois sur le monde et sur le mode d'organisation du territoire de destination.

- Toujours dans l'intérêt de sa légitimité et de ceux qui exercent le pouvoir, il est naturel d'exiger de la compétence, de la pertinence et de l'efficacité de la part des acteurs, en gardant toujours à l'esprit que chaque acteur appartient à un système de relations. C'est-à-dire sans se focaliser uniquement sur les blocages internes des institutions ou sur ceux d'un autre système de relations. Maintenant les systèmes doivent correspondre à leur fonction, qu'ils assument les objectifs dont ils sont en charge. L'action est donc jugée sur sa pertinence et son efficacité. L'autonomie des systèmes se traduit aussi par sa faculté à s'adapter aux contextes, aux échelles et aux objectifs.

- Le dernier invariant de la gouvernance est la notion centrale de partenariat que nous avons déjà soulignée. Le partenariat entre les systèmes de relations est inéluctable puisque c'est le fondement même d'une mise en réseau. La gouvernance organise les relations grâce à la coopération des différents acteurs. Une démarche partenariale qui devrait être pensée en termes de durabilité, de capitaux et autour d'un socle de principes communs ; afin que les dispositifs mis en place soient cohérents et adaptés aux problématiques. Cette démarche est déjà entreprise par certaines associations comme l'AD2R, la Maison de la montagne et de la mer. Au niveau institutionnel, le COST a été créé, et devrait construire les ponts dans leur système de relations. Dans le domaine du tourisme, la transversalité est un atout pour favoriser les démarches de coopérations et de partenariats entre les systèmes de relations. D'ailleurs, même les visiteurs associent l'idée de territoire à l'alliance des forces et à la complémentarité.

Il est évident, que ces principes ne peuvent, d'un « claquement de doigts », avoir une traduction immédiate. D'autant que nous sommes bien conscients que dire que les trois cirques forment un territoire unique, cohérent et où la diversité est porteuse ne va pas être comprise immédiatement ; car nous savons que les schémas actuels construits au fil du temps ont une grande force d'inertie. Il y a donc lieu de capitaliser sur cette approche territoriale pour qu'elle soit comprise des populations et des différents acteurs.

Afin de mettre en place cette approche, nous avons démontré la pertinence du territoire touristique des trois cirques. Il faut maintenant l'affiner en organisant une veille des pratiques

touristiques dans les cirques puisque ce sont « *des systèmes territoriaux de productions de biens et de services de loisirs : des unités spatiales organisées d'hébergements et d'équipements offrant des prestations diversifiées* » (Vlès 2014 :93). Il est donc essentiel de faire ressortir les enjeux spatiaux en analysant le territoire grâce aux outils de l'analyse géographique afin d'identifier les unités spatiales pertinentes qui peuvent être conçues comme un territoire élargi.

Le territoire touristique se situe entre le global et le local : placer les touristes tant extérieurs que locaux au centre du territoire, en intégrant la mesure des visiteurs à la journée (excursionnistes). Il n'est plus possible de réserver le tourisme dans les cirques aux seules personnes utilisant un hébergement, comme il n'est plus possible de croire à sa seule externalité. Comprendre leurs attentes, leurs motivations, leurs représentations est le moyen de proposer un projet en adéquation avec un marché qui ne peut être structuré par la seule volonté intérieure des institutions et des professionnels. Le territoire, nous l'avons dit, n'est pas une « circonscription politique et administrative », il est un espace-temps, une société autant responsable de ce qui se passe au plan local qu'au plan global. Le tourisme participe, avec ses règles spécifiques, à la mondialisation : le territoire est donc un espace-temps qui se construit entre cette mondialité et sa « localité ».

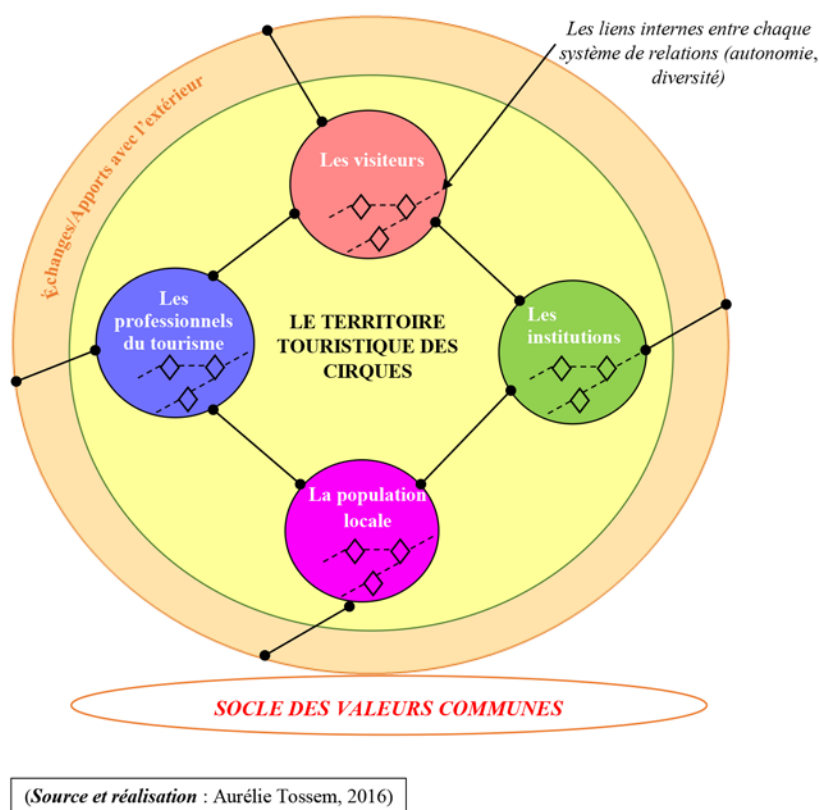
Nous avons montré que le territoire dispose déjà d'un ensemble d'acteurs, dont certains ont « porté à bout de bras » le développement du tourisme, qui en possèdent toute l'histoire, mais restent tout autant déterminés. Ils pourraient jouer un rôle éminent dans la mise en relation des acteurs, ils en auraient la légitimité de l'action. Nous pensons à Noé Dijoux à Cilaos, Raphaël Folio à Salazie, ou encore des « nouveaux » acteurs comme Jean-Yves Bègue à Mafate mais bien d'autres peuvent les rejoindre. Créer donc la mise en relations des hébergeurs, des restaurateurs, des guides pëï, des aménageurs, des institutionnels, des défenseurs de l'environnement et des porteurs de postures culturelles ; cela ne signifie pas l'organisation d'Assises à dimension d'exception mais par « étages » et par étapes.

Dans le projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer, qui va être présenté au Parlement dans les semaines à venir, il est dit dans les articles 4 et 5 de l'exposé des motifs « *des plans de convergence seront élaborés de façon partenariale, à l'échelle des territoires, en associant l'ensemble des parties prenantes au développement local, y compris les citoyens qui pourront être directement associés à cette fin* ». Il n'y a donc aucune raison qui pourrait être objectée sur « l'impossibilité » à mettre en relation les acteurs du tourisme, dont les touristes en intégrant les citoyens associés à cette fin.

3.3) La schématisation de la gouvernance territoriale entre unité et diversité.

L'entrée en projet est une étape de la construction de la vision commune à la fois de la gouvernance et du territoire. La gouvernance territoriale fait le relais entre l'unité et la diversité : « *le projet est durable (versant de l'unité), les initiatives sont multiples, autonomes et s'étalent dans le temps (versant de la diversité)* » (Calame 2009 : 383). Partir du territoire comme une cellule (un système hautement complexe qui est le siège d'intenses échanges d'énergie), de l'analyse des capitaux et des systèmes de relations permet de penser la gouvernance comme une molécule et non comme uniquement un bloc fait de réglementations et de normes imperméables (figure 64).

Fig. 64 La gouvernance territoriale : la combinaison des systèmes de relations.



Le territoire est une cellule composée de molécules qui s'apparentent ici aux différents systèmes de relations auquel les acteurs appartiennent. Ils tissent des liens internes avec leur système de relations de manière consciente, inconsciente et évolutive. Chaque système de relations est perméable, permettant leur combinaison pour former le territoire. Les acteurs ne sont bien entendu pas figés dans leur système. Un visiteur peut être un institutionnel, un homme

politique, un professionnel du tourisme, et encore recouvrir une grande variété d'identités. C'est pour cette raison, qu'il est important de définir le socle des valeurs communes (incluant les invariants de la gouvernance) qui représente la source d'équilibre de la cellule. La gouvernance entre chaque système de relations et entre les systèmes de relations et la cellule s'appuie sur ce socle pour avoir une légitimité, pour enclencher les partenariats et garder le plus possible cet équilibre. Ce sont aux acteurs de trouver la manière de le faire en s'accordant sur les valeurs communes et en tirant parti de leurs diversités et de leurs logiques.

Maintenant par rapport à notre travail de recherche, le projet est bien un moyen de construire cette vision territoriale des trois cirques, s'appuyant à la fois sur :

- les pratiques des visiteurs,
- les capitaux,
- les valeurs communes,
- les mêmes défis et enjeux.

Afin de démontrer que la prise en compte de l'évolution des espaces des cirques est un atout pour le développement touristique et dans la construction de la gouvernance territoriale, le dernier point expose une manière de concevoir le positionnement touristique des cirques en partant du territoire grâce à la combinaison des capitaux.

3.4) Les pistes de réflexions pour la construction du projet de territoire touristique.

Nous axons notre analyse sur le positionnement touristique des cirques pour poser autrement la question du positionnement. À plusieurs niveaux, les acteurs définissent le manque d'image de la destination Réunion comme un frein au développement touristique (*hésitation entre le bleu et le vert, des potentiels pas assez mis en valeurs, image floue, cherche son ADN...*). Sur le terrain, la question de l'image et de représentation des cirques s'est également posée : « *les Hauts ne peuvent pas se réduire aux cirques* », « *Cilaos, Mafate et Salazie sont différents* »...etc. De ce fait, par rapport à l'approche de la gouvernance territoriale : au lieu de se poser la question du positionnement en termes de « recherche d'image », nous posons les questions suivantes : Quelles valeurs communes pour le positionnement des cirques ? Comment faire ressortir les atouts (diversité) dans une « unité » (les valeurs communes) ? Comment maximiser les capitaux en place par rapport au territoire ?

Pour répondre à ces questions, nous nous appuyons sur l'analyse géographique, l'enquête sur le terrain et les principes de la gouvernance territoriale que nous avons évoqués. En deux étapes :

- En pensant le positionnement en fonction des principes du tourisme durable.
- En présentant les orientations du projet de territoire touristique, afin de consolider les capitaux.

3.4.1) Les valeurs du positionnement.

Envisager le positionnement en fonction des valeurs, c'est le concevoir à l'image du territoire en évolution, perméable et adaptable aux contextes. Nous l'avons bien démontré au travers de l'histoire du tourisme dans les cirques (le changement de regard, les crises économiques et les reconversions réussies). Le territoire touristique se situe entre le global et le local, les valeurs communes à ces deux échelles sont celles du développement durable du tourisme : cohésion sociale, protection environnementale, préservation des richesses patrimoniales (matérielles et immatérielles), et développement économique.

L'enquête de terrain, les actions menées, et l'analyse des différents plans d'aménagement touristique font ressortir en partie le socle commun du développement durable du tourisme à La Réunion et dans les cirques :

- Les professionnels auditionnés soulignent que le tourisme est utile pour la préservation du patrimoine naturel et culturel, et pour la valorisation de leur mode de vie.
- Les visiteurs extérieurs et locaux associent les cirques à la montagne, à la nature et à l'authenticité, mettant en avant les caractères propres à chaque cirque.
- Le SDAT de 2004 et le plan de relance d'ODIT France en 2008, souhaitent faire de La Réunion une référence d'île nature et de découverte en vantant l'image d'une nature préservée.
- Les actions menées comme la mise en place de l'agenda 21, la création du PNR et le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO confirment l'orientation vers le tourisme durable.
- En septembre 2013, la Région Réunion organise une conférence internationale sur le « développement durable des îles » sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Tourisme qui confirme la nécessité « *de planifier, et de gérer l'activité touristique conformément aux principes de la durabilité* » (<http://www.regionreunion.com>).

En définitive, le socle commun c'est l'adhésion des acteurs aux principes de la durabilité. Le tourisme est considéré comme une activité qui peut associer : développement économique en se focalisant sur le développement local des territoires, en préservant le patrimoine naturel et culturel qui constituent le capital humain. La gouvernance durable des territoires est également une valeur commune. Maintenant il est nécessaire d'affirmer le tourisme responsable, durable en tant que positionnement touristique de l'île de La Réunion. Poser l'image de la destination Réunion en « *unique selling values* » au lieu de « *unique selling position* » (ODIT France 2008).

Considérer le positionnement selon ces valeurs répond aux besoins des échelles supra-communales et locales. La définition d'un réel objectif non pas pensé à base de chiffres mais plutôt en termes d'actions pour atteindre « l'image » de la destination Réunion : une île touristique durable. À partir de là, les projets de territoire peuvent s'orienter vers les mêmes objectifs : le développement local du tourisme en s'appuyant sur les territoires et les capitaux en présence pour encourager la durabilité touristique. En effet, le positionnement selon les valeurs de la durabilité peut s'appliquer aux différentes facettes de la destination Réunion : aux cirques, mais également au niveau du tourisme balnéaire ; ce qui semble être une solution pour régler la problématique du bleu ou du vert. De même, grâce à l'approche territoriale, d'autres unités spatiales (comme la côte ouest ou le volcan) de la Réunion peuvent être pensées sous l'angle de territoire élargi et sous l'égide de valeurs communes.

3.4.2) Les orientations du projet de territoire touristique.

« Ile intense » et « vivre des expériences » sont les nouveaux crédos de la feuille de route que l'IRT vient de définir. Il apparaît évident que le territoire des trois cirques s'inscrit dans cette logique. L'article du Quotidien du 2 juillet 2016 présente le concept défendu par Stéphane Fouassin (président de l'IRT) dans l'attente du nouveau SDATR prévu pour 2017 : valoriser le tourisme « *expérimentiel* ». Le touriste devient acteur de son séjour, autour de quatre domaines : tourisme de nature, loisirs sportifs, gastronomie et bien-être. L'analyse des pratiques et des matières touristiques prouvent que le territoire des cirques englobe ces quatre domaines et même les combinent. Les pistes du projet de territoire touristique peuvent s'orienter vers ce concept de visiteurs-acteurs et d'expériences en prônant l'information, le partage des connaissances et les valeurs, comme celles de l'altérité et de l'authenticité. De ce fait, les points qui orientent un projet de territoire pourraient être :

- Un territoire de randonnées dans une biodiversité à découvrir et à protéger qu'encadrent des grands paysages pour le partage de la connaissance. Cela suppose

la mise en réseau des sentiers de randonnées, leur légitimité, leur accompagnement par la mise en relation des guides « péi », des associations de défense de l'environnement. De même, pour la compréhension des valeurs de la durabilité, l'éducation à l'environnement, et au développement durable est primordiale. La population locale, les jeunes ont besoin de connaître leur patrimoine pour mieux le défendre, le partager et le légitimer (l'Îlet Chicot est déjà dans cette démarche puisque des sorties pédagogiques sont organisées sur le site pour sensibiliser le jeune public à l'environnement et à l'histoire par la présentation du mode de vie).

- Le tourisme est une activité de services : faire du tourisme c'est accueillir, c'est informer, ce n'est pas seulement considérer le visiteur comme un consommateur mais bien comme un acteur. La question de la « culture tourisme » à développer à La Réunion s'est déjà posée. Elle se pose aussi pour les cirques : des actions sont menées pour faire prendre conscience de la place du service, du professionnalisme pour la durabilité et la qualité des prestations touristiques. La commune de Salazie à travers un programme de formation à plusieurs niveaux valorise son capital humain :

En partenariat avec la mission locale de l'est, dix Salaziens suivent une formation intitulée mémoires d'or. Afin de développer leurs compétences dans le tourisme culturel et patrimonial, en contribuant au devoir de mémoire par le recueil des témoignages des personnes âgées de la commune. Une formation financée par le Fond pour l'insertion professionnel des jeunes. Dans le cadre du programme de formation professionnelle « Tourisme/Hôtellerie/Restauration » de la Région, une formation d'Agent d'accueil touristique est assurée par l'AFPAR (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes à La Réunion) financée par l'Europe grâce au FSE (Fond social européen). Les prestataires touristiques de Salazie sont également formés par le GRETA (groupement d'établissement de l'éducation nationale pour la formation des adultes), cofinancé par la Région Réunion et le FSE.

Cette démarche partenariale entre les différentes échelles de décisions prouve que le territoire touristique se trouve bien entre le global et le local, et que la gouvernance peut être partagée en valorisant les valeurs du tourisme durable.

- En ce qui concerne l'hébergement, au-delà de la relation existant entre le nombre de lits et le nombre de touristes, il y a lieu de réfléchir à une politique d'hébergement qui soit à la fois cohérente, unitaire, adaptée et diversifiée ; en s'attachant à trois niveaux

d'hébergements différents qui se complètent et s'articulent comme nous l'avons décrit dans le chapitre 4 (hébergement avec multi-activités dans l'objectif de la durabilité)

L'hôtellerie vernaculaire dont le Jardin d'Héva est une référence que nous avons déjà décrite. De même, le gîte du cirque à l'Îlet aux Orangers les Hauts est un exemple en termes de qualité de services (équipement sommaire mais confortable, le sens du service, un snack, de la documentation sur Mafate) d'authenticité (cuisine au feu de bois traditionnelle et aussi inventive), un vrai moment d'échange entre le prestataire et les visiteurs. Nous sommes bien en présence de produits différents et pourtant complémentaires (combinant les quatre domaines prioritaires de l'IRT) qui répondent aux attentes de la clientèle tant extérieure que locale. Le visiteur qui ira au Jardin d'Héva à Salazie ne vivra pas la même expérience qu'à Îlet Chicot ou Îlet aux Orangers. Les activités sont aussi différentes : la découverte du jardin botanique à Cilaos, le spa à Salazie, la randonnée pour Mafate. Le Tamaréo à La Nouvelle propose également dans son gîte un espace détente avec jacuzzi, comme le souligne le président de l'IRT : *« pas besoin d'afficher 5 étoiles sur la façade de son hôtel Spa pour proposer dans son gîte un espace détente, yoga ou de massage. »*

En définitive, les mêmes valeurs sont capitalisées de façon différente et poursuivent le même objectif : le développement durable de l'activité touristique.

3.4.3) Penser le projet touristique par les capitaux.

Le projet touristique des cirques doit être pensé suivant la combinaison et la valorisation des différents capitaux. Cette démarche correspond aux attentes des visiteurs, en faisant ressortir les complémentarités sans tomber dans l'écueil de l'uniformisation.

L'objectif est d'intégrer la démarche territoriale au développement touristique des cirques. Une façon différente de concevoir le territoire et les systèmes de relations par rapport à la gouvernance territoriale.

Nous avons démontré que les systèmes de relations en place sur le territoire touristique des cirques peuvent se connecter afin de dépasser certaines problématiques. Le projet de territoire des cirques est un moyen de maximiser ce capital immatériel (exemple du plan de formation à Salazie, la rénovation du musée de la broderie à Cilaos, la mise en place des SIVE, le financement des porteurs de projet à Mafate...). Il est juste que le territoire des cirques est considéré comme un *« produit commercialisable, attractif »* par les professionnels et les institutionnels auditionnés pendant l'enquête. Maintenant le territoire peut être pensé en tant

qu'acteur du développement durable, et interface pertinente pour répondre aux défis, et aux enjeux du nouveau plan d'aménagement touristique.

Les pratiques des visiteurs sont également un capital. Les considérer est essentiel et les comprendre permet d'aiguiller le positionnement des cirques. La clientèle locale est un autre capital humain qui peut légitimer les capitaux des cirques et participer au développement du tourisme. Connaître son patrimoine, les cirques, c'est un moyen de promouvoir et aussi d'adhérer à leur préservation. C'est le partage de l'information qui est centrale.

Penser dans une logique de capitaux, c'est aussi améliorer l'existant tout en innovant, faire partager les valeurs communes pour créer une mise en réseau entre les hébergeurs (gîtes, chambres d'hôtes et hôtels). C'est aussi repenser les « capitaux hérités », que ce soit par rapport à l'organisation du territoire : « *le passé est un réservoir où puiser hardiment* » (Calame 2009 : 200) comme le souligne Pierre Calame sans pour autant faire un retour en arrière mais en le réinterprétant dans le contexte de la mondialisation. Par rapport aux matières touristiques des cirques comme le thermalisme, l'activité thermique est un capital matériel et culturel hérité : le capital matériel « actif » a disparu à Mafate et à Salazie. Il peut être réinvesti dans la valorisation du patrimoine immatériel (mémoire, vestiges, lithographie, découverte des anciens sites) et dans la rénovation du capital matériel (les anciens hôtels des thermes) pour Cilaos et Salazie. Soit en lieu hébergement, soit en musée sur l'histoire du thermalisme : un capital qui peut donc être maximisé de différentes manières, en s'appuyant sur les différents systèmes de relations en présence.

En définitive, l'ADN de la destination Réunion ne peut se trouver ailleurs que sur ses territoires.

CONCLUSION

Le territoire touristique des cirques est donc défini de manière plurielle, il se fonde non seulement sur les pratiques et les représentations des visiteurs mais aussi sur sa capacité de mettre en relations les divers capitaux. Il est ainsi un acteur collectif de son propre développement qui puise sa substance dans le développement local prenant racine dans le capital humain et dont la « gouvernance territoriale » est une clé majeure. Même si son mode d'organisation varie d'un système de relation à un autre, les invariants permettent de créer une stabilité au sein du « système-territoire », en adoptant les valeurs communes de la durabilité à l'échelle du territoire. Le projet de territoire touristique des cirques est plus que réaliste au vu de l'existence de trois conditions majeures à sa réalisation :

- La possibilité de combiner les capitaux.
- L'application des principes du tourisme durable sur le terrain.
- Des systèmes d'acteurs diversifiés et complémentaires.

Le projet de territoire est également un moyen de développer le « *capital réputationnel*¹⁰¹ » ce qui touche à la stratégie de communication par « *la diffusion et la mise en circulation des images, des messages et des discours produits* » (Darbellay et al., 2011). En effet, la mise en œuvre de projets territoriaux a pour intérêt d'améliorer la visibilité et la notoriété, de permettre une reconnaissance donc de se détacher par rapport aux autres destinations. Ce qui entre concrètement dans les objectifs du nouveau plan d'aménagement touristique de l'île de La Réunion.

¹⁰¹ La dimension « réputationnelle » est développée dans une étude interdisciplinaire, engagée par F. Darbellay, C. Clivaz, S. Nahrah et M. Stock qui définissent le « capital touristique » à l'échelle de la station par le biais de six « sous-capitaux » : le « *spatial* », le « *politique* », le « *monétaire* », le « *ressourcielle* », le « *réputationnel* » et le « *cognitif* ».

CONCLUSION DE PARTIE

Le territoire est un système, il est donc soumis aux boucles de rétroaction qui évoluent dans le temps. L'approche systémique met bien en relation les deux versants du territoire : la complexité et la cohérence, entendu comme l'unité dans la diversité. Ce sont bien ces facettes qui rendent l'échelle territoriale pertinente dans le domaine du tourisme. En effet, le territoire touristique se distingue des autres espaces en mettant en exergue d'une part l'exception (la diversité) et d'autre part la mise en cohérence (l'unité). Ces éléments peuvent être transposés à l'« acteur-visiteur » puisque lui aussi a plusieurs identités tout en ayant des pratiques communes. C'est ce constat qui ressort de l'enquête menée sur les cirques : les pratiques et les imaginaires spatiaux induisent une cohérence qui structure le territoire. D'où l'intérêt de la prospective à travers le projet qui serait une « passerelle » entre les visiteurs, les institutionnels et les prestataires touristiques.

Le projet en tant qu'interface est aussi un moyen de dépasser les différents paradoxes liés à la vision territoriale des cirques par les divers protagonistes. Pour ce faire, le territoire touristique devrait être défini comme un acteur unique s'appuyant sur différents capitaux. En définitive, envisager le territoire par cette approche c'est replacer le développement local au centre des stratégies. La gouvernance territoriale est dans la même logique puisque à la fois elle s'appuie sur le territoire, elle le fonde et renforce la territorialisation.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cilaos, Mafate et Salazie ont plus qu'un « air de famille ». Les analyses conceptuelles et les résultats de l'enquête de terrain confirment la pertinence d'une vision territoriale élargie car ils ont les arguments pour être perçus autrement que comme des « espaces touristiques » fonctionnant de manière isolée.

Les cirques au cœur du parc national de La Réunion, aux paysages grandioses, sont empreints aussi d'immatérialité, de tradition donc d'identité à multiples facettes à l'image de ses capitaux. Ce territoire touristique révélé par les pratiques et les représentations des visiteurs est déjà considéré en tant que tel par certains acteurs du système touristique local qui perçoivent les cirques à une autre échelle que communale ou intercommunale. Ce qui implique une mise en réseau des acteurs donc la synergie des capitaux, car les cirques sont complémentaires offrant ainsi la possibilité de faire vivre une expérience touristique différente aussi bien aux visiteurs internes qu'externes. Le territoire touristique est donc une entité active.

Un territoire, à l'instar d'un organisme vivant, a besoin d'être « nourri ». La gouvernance territoriale, comme elle a été envisagée dans cette recherche, alimente le processus de territorialisation d'où son enjeu. Elle peut se mettre en place à condition d'ancrer ces invariants dans les différents modèles de fonctionnement. En effet, le projet basé sur les pratiques et les représentations communes des visiteurs est viable uniquement si la gouvernance territoriale est capitalisée. Maximiser la gouvernance c'est aussi prendre conscience des valeurs qui y sont rattachées et le territoire touristique des cirques au vu de ces capitaux tant humains que naturels ne peut se concevoir autrement qu'autour des valeurs de la durabilité.

La Réunion est aujourd'hui à un nouveau tournant dans le domaine du tourisme puisque son Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique est en cours de révision et qu'en 2017, la nouvelle feuille de route de l'IRT sera actée. Il est donc important que le schéma, l'action de l'IRT et autres projets de développement intègrent l'approche territoriale des cirques. Nous sommes convaincus que le territoire des cirques, dont nous avons défini les contours, doit être au cœur du développement touristique de La Réunion et de la réflexion sur le Schéma d'Aménagement Régional, lui aussi en cours de révision.

Conclusion.

La déclinaison d'un projet de territoire des cirques et la mise en place d'une gouvernance territoriale « révolutionnerait » la démarche du modèle de développement. En effet, il passerait d'un modèle économique, qui a été au cœur des approches faites jusque-là et qui est « à bout de souffle » comme nous l'avons évoqué, à un modèle qui transcenderait les « frontières », les hommes, en construisant un modèle « œconomique ».

Par-delà les trois cirques, le projet de territoire envisagé pourrait aussi servir de nouvelle base de réflexion et de construction pour d'autres territoires tant des Hauts que des Bas, et c'est bien là un autre enjeu pour la destination Réunion.

Cette thèse ouvre ainsi d'autres pistes de réflexions sur l'identification des territoires : quels sont les autres « espaces » qui peuvent être conçus de cette manière ? Les « vocations touristiques » déclinées dans le SAR en 2001 et les Pays, n'étaient-ils pas d'ailleurs les premières approches de la territorialisation ? Au demeurant ces entrées n'ont pas eu de suite car, pour des raisons économiques et aussi politiques et sociales, les décideurs ont préféré opter pour des approches communales, chacune des communes voulant tirer profit, de façon isolée, de la « manne » qu'apporterait le tourisme. Ce faisant La Réunion s'est ainsi morcelée en un nombre important de « destinations », souvent en concurrence, et dont on voit aujourd'hui les limites de développement. Mais cela n'altère en rien les projets, ainsi le Département, en partenariat avec la Région et la commune de l'Étang Salé vient de lancer un appel d'offres pour la construction d'un hôtel 5 étoiles sur le golf situé sur la commune persuadée qu'il y a là une niche. Le territoire des cirques vient donc juste à propos pour montrer que nous devons restructurer notre réflexion en recentrant le développement sur les territoires, en se projetant vers des projets de territoires et en actant une gouvernance territoriale qui réponde à : « Comment faire » au lieu du « Qui fait » ?

Elle questionne aussi sur le positionnement touristique de l'île : comment poser les valeurs communes du positionnement et les décliner en fonction des capitaux en présence ? Comment les maximiser et surtout comment les réinvestir ? En effet, les capitaux sont envisagés de façon multiple en fonction de l'acteur qui le « regarde », le « valorise » par ses propres moyens et stratégies. « Faire vivre » au lieu de « faire consommer » le patrimoine naturel et culturel de l'île devrait être la nouvelle approche de la destination Réunion. Pour ce faire il y a lieu de refonder le tourisme réunionnais sur ce qu'il y a lieu « de faire vivre » : pour quel public, à partir de quels territoires ou lieux emblématiques, avec quels outils et démarches ?

Conclusion.

Nous prolongeons notre réflexion par une entrée plus personnelle afin de décrire une piste de réflexion fondamentale :

Notre expérience du territoire montre que tout est une question de vécu à la fois individuel et collectif. Le terrain nous l'avons parcouru, analysé avec plusieurs casquettes. Notre statut de native nous a fait prendre conscience d'une chose qui peut paraître banale à première vue mais tellement essentielle : on connaît mal son « pays ». En effet notre recherche nous a fait vraiment découvrir les capitaux d'un « espace » que nous pensions connaître (le cirque de Cilaos). « Chercheur-visiteur » pour Mafate et Salazie nous ont amené à « pratiquer » ces espaces. Ainsi pour mener à bien notre enquête, nous sommes allés à Mafate avec des amis (nés et vivant à La Réunion), correspondant de manière inconsciente aux profils des visiteurs internes (citadins, âgés entre 25 et 35 ans). Certains d'entre eux, n'avaient jamais fait de randonnée à Mafate, ni dormi dans un gîte. Quelle expérience mémorable d'être à l'origine de cette aventure : leur réaction, leur étonnement pas seulement face aux paysages mais aussi par rapport au mode d'hébergement et aux rencontres nous ont fait prendre conscience, au-delà de quelques souvenirs anecdotiques, d'une problématique centrale : comment tirer le meilleur parti des capitaux, si nous même habitant de l'île de La Réunion, nous ne les connaissons pas ? Fort de notre expérience nous nous interrogeons sur les constructions des projets de schéma de développement. Ceux et celles qui y travaillent connaissent-ils (elles) toutes les réalités du terrain, les attentes des populations tant visiteurs que visités, les capitaux des territoires ? C'est la connaissance de notre île, la rencontre avec les personnes qui nous font vivre des expériences, qui animent le territoire qui sont la clé de notre ADN. C'est de cette manière que nous pouvons comprendre comment cultiver la « culture du tourisme » pas seulement au niveau des prestataires mais aussi au niveau de la population locale (première clientèle touristique de l'île).

Le projet de territoire et la gouvernance territoriale qui l'anime tel que nous les avons abordés doivent justement pallier à la question posée ci-dessus car ils se construisent sur le partage de l'information et la communication. À partir de là il y aura lieu de faire, comme le propose Pierre Calame « un travail systématique d'organisation cartographique des relations qui va être le support du développement à la fois de la gouvernance territoriale, de l'imagination de nouvelles politiques auxquelles peut-être personne n'a songé, de la coopération entre les acteurs et finalement, de la constitution du capital immatériel du territoire. »

Bibliographie

A

AFIT, 2001, *Guide des savoir-faire : piloter le tourisme durable*, Les Cahiers de l'AFIT, coll. « Guide de savoir-faire », 127 p.

Aldhuy Julien, 2009, *Au-delà du territoire, la territorialité ?* Géodoc, 2008, pp.35-42. <halshs-00278669>

Armouet Florence, 2006, *L'importance de la sensibilisation et de la formation à l'écotourisme au sein de la zone périphérique du parc national de La Réunion*, Université du Québec, Maîtrise en loisir, culture et tourisme, 262 p.

Arnaud Emmanuel, et al. 2007, *Le développement durable*, Paris, Nathan, coll. « Repères Pratiques », 159 p.

Atout France, 2009, *Tourisme, urbanisme, et aménagement sur le littoral et en montagne*, coll. « Ingénierie et développement touristique », n°31, 130 p.

Atout France, 2006, *Le tourisme durable par l'expérience : le terrain commande*, coll. « Ingénierie et développement touristique », n°8, 80p.

Audrerie Dominique, 1997, *La notion et la protection du patrimoine*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 128p.

Axente Mihaela, 2012, *Construction territoriale et projet touristique. Le cas de l'Estuaire de la Seine*, Université du Havre, Thèse de Géographie, 561 p.

B

Bachimon Philippe, et al, 2008, « Le développement touristique durable en montagne : comment mobiliser les acteurs locaux » dans Sylvie Clarimont et Vincent Vlès, *Tourisme durable en montagne-entre discours et pratiques*, Paris, AFNOR, 99-115 p.

Bachimon Philippe, et al, « Développement touristique et durabilité en Cerdagne française », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research* [En ligne], 97-3 | 2009, mis en ligne le 11 décembre 2009. URL : <http://rga.revues.org/1056> ; DOI : 10.4000/rga.1056.

Baron-Yellès Nacima, 1999, *Le tourisme en France : territoires et stratégies*, Paris, Armand Colin, coll. « Prépas. Géographie », 219 p.

Barrieu René, « Regard sur la planète tourisme », Le Journal de l'île 9 septembre 2013. Imprimé.

Bart Jean-François, Morin Serge, Salomon Jean-Noël, 2001, *Les montagnes tropicales, identités, mutations, développement*, Bordeaux, Presse Universitaire de Bordeaux, 669 p.

Barthes Roland, 2002, *Œuvres complètes. Tome IV : 1972-1976*. Paris, Le Seuil, 704 p.

Bataillou Christian, 2010, *Tourismes, patrimoines, identités, territoires*, France, Presses universitaires de Perpignan, coll. « Collection Études », 600 p.

Baud Pascal, Bourgeat Serge, Bras Catherine, 2008, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Hatier, coll. « Initial », 605 p.

Bertacchini Yann, « Intelligence territoriale : une lecture retro-prospective », *Revue internationale d'intelligence économique* 1/2010 (Vol 2), p. 65-97. URL : www.cairn.info/revue-internationale-d-intelligence-economique-2010-1-page-65.htm

Berthile Gaëlle, 2011, *À la conquête des terres de Cilaos*, Réunion, Azalées Éditions, 203 p.

Bertile Wilfrid, 2011, « Les Hauts dans la politique réunionnaise d'aménagement du territoire » dans Jean-Michel Jauze, *Les Hauts de La Réunion, terres de tradition et d'avenir*, La Réunion, Océan Éditions, 2001, 359-389 p.

Bertile Wilfrid, 2004, « La Réunion, Département français d'Outre-mer, région européenne ultrapériphérique ». *Travaux et documents*, Numéro spécial Histoire-Géographie, 2 : 22, Université de la Réunion, 137-156 p.

Bessy Olivier, Naria Olivier, 2003, « La gestion « locale-globale » des stratégies sportives », dans Patrick Bouchet et Claude Sobry, *Management et marketing du sport : du local au global*, Lille, Presses Universitaire Septentrion, 2005, 307-341 p.

Blard Marion, 2011, *Le tourisme responsable, un pilier du parc national de La Réunion*, Université de La Réunion, Master professionnel tourisme patrimoine et territoire. 122 p

Bley Daniel, et al, « La Géogouvernance : un concept novateur ? », *Cybergeog : European Journal of Geography* [En ligne], Aménagement, Urbanisme, document 587, mis en ligne le 03 février 2012, URL : <http://cybergeog.revues.org/25086> ; DOI : 10.4000/cybergeog.25086.

Bonnemaison Joël, 2002, « La géographie culturelle ». In : *Annales de Géographie*, t. 111, n°623, 2002. p. 88. www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_2002_num_111_623_2011

Bonnemaison Joël, 1999, *Les territoires de l'identité, le territoire lien ou frontière ?* Paris, Tome 1, L'Harmattan, coll. « Géographie Culture », 360 p.

Bonnemaison Joël, 1981, « Voyage autour du territoire ». In : *Espace géographique*, tome 10, n°4, 1981. pp. 249-262. DOI : 10.3406/spgeo.1981.3673.
www.persee.fr/doc/spgeo_00462497_1981_num_10_4_3673.

Bouchet Patrick, Gay Jean-Christophe, 1998, « Les Hauts de La Réunion conquis par les loisirs », *Mappemonde*, 57, 31-37 p.

Boutouyrie Éric, 2001, *Approche géographique des conditions de naissance et du fonctionnement territorial d'un espace de tourisme et de loisirs : étude du cirque de Cilaos (île de La Réunion)*, Université de La Réunion, DEA Lettres et Sciences Sociale option géographie, 147 p.

Boyer Marc, 1972, *Le tourisme*, Paris, Seuil, 238 p.

Breton Jean-Marie, 2006, *Développement viable et valorisation environnementale : enjeux, menaces et perspectives*, Paris, Karthala, 461p.

Brunet Roger, Ferras Robert, Théry Hervé, 1992, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Paris, Reclus-La Documentation Française, coll. « Dynamiques du territoire », 470 p.

C

Calame Pierre, 2009, *Essai sur l'œconomie*, Charles Léopold Mayer, 587 p

Canet Raphaël, 2004, *Qu'est-ce que la gouvernance ?* In « Séminaire : Les nouveaux modes de gouvernance et la place de la société civile », Conférence de la Chaire MCD, Montréal.

Cavallier Georges, 1998, « Gouvernement des villes et gouvernance urbaine », Luxembourg, *Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne*, 76 p

Cazes Georges, Courade Georges, 2004, *Les masques du tourisme*, Paris, Presse Universitaire de France, coll. « Revue Tiers Monde », 479 p.

Cazes Georges, Robert Lanquar, 2001, *L'aménagement touristique et le développement durable*, PUF, coll. « Que sais-je », 127 p.

Cazes Georges, 1992, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Rosny, Bréal, coll. « Amphi géographie », 189 p.

Cazes Georges. Jean-Pierre Lozato-Giotart, *Méditerranée et tourisme. Annales de Géographie*, t. 100, n°557, 1991. pp. 94-96.
www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1991_num_100_557_21025_t1_0094_0000_3

Ciattoni Anne, Veyret Yvette, 2007, *Les fondamentaux de la géographie*, Paris, Armand Colin 2^{ème} édition, coll. « Coursus », 301 p.

Clarimont Sylvie, Vlès Vincent, 2008, *Le tourisme durable en montagne-Entre discours et pratiques. Préambule et introduction*, Paris, AFNOR, 226 p.

Claval Paul, 2003, *Géographie culturelle : une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Paris, Armand Colin, coll. « U. Géographie », 287 p.

Claval Paul, 1974, « La géographie et la perception de l'espace », *Persée*, 3 : 3. 179-187.

Colin Roland, 1992, « Les stratégies économiques et financières de la protection de l'environnement et du développement durable : enjeux et perspectives », *Observations et diagnostics économiques : revue de l'OFCE*, n°40, 101-139.

Colletis Gabriel, et al, 1999, « Construction territoriales et dynamiques économiques », *Sciences de la Société*, n°48, 25-47 p.

Cournima Louis-Marie, 1989, *Le cirque de Salazie : étude de géographie humaine*, Université de La Réunion, Maîtrise de Géographie, 256 p.

Cousin Saskia, 2002, *L'identité au miroir du tourisme. Usages enjeux des politiques de tourisme culturel*. École des hautes études en sciences sociales. Thèse d'Anthropologie Sociale et Ethnologie, 623 p.

Cuvelier Pascal, 1998, *Anciennes et nouvelles formes de tourisme : une approche socio-économique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Tourismes et Sociétés », 238 p.

D

Dalama Marie-Gisèle, 2007, « Les nouveaux « ancrages » de la territorialité dans les Hauts de La Réunion grâce au tourisme », In : 6 « *rencontre de Mâcon, tourisme et territoires* »-13, 14, 15 septembre 2007-Pré actes, 6 p.

Dalama Marie-Gisèle, 2005, « L'île de La Réunion et le tourisme : d'une île de la désunion à La Réunion des Hauts et des Bas », *L'Espace Géographique*, Paris, 342-349 p.

Dalama Marie-Gisèle, 2003, *Essai de définition des Hauts à l'île de La Réunion : « de l'espace naturel à l'espace touristique. »*, Université de La Réunion, Thèse de géographie, 634 p.

Darbellay Frédéric, Clivaz Christophe, Nahrath Stéphane et Stock Mathis, « Approche interdisciplinaire du développement des stations touristiques », *Mondes du Tourisme* [En ligne], 4 | 2011, mis en ligne le 30 septembre 2015. URL : <http://tourisme.revues.org/543> ; DOI : 10.4000/tourisme.543.

Debarbieux Bernard, 2001, « La montagne : un objet géographique ? dans Yvette Veyret, 2001, *Les montagnes : discours et enjeux géographiques*, Paris, SEDES, 21 p.

Debarbieux Bernard, 1995, *Tourisme et montagne*, Paris, Economica, 107 p.

Defos Du Rau Jean, 1960, « Un cirque des Hauts de La Réunion : Cilaos », *Les Cahiers d'Outre-Mer, Revue de géographie de Bordeaux*, 9 : 35, 263-313 p.

Dewailly Jean-Michel, Flament Emile, 2000, *Le tourisme*, Paris, Sedes, coll. « Campus Géographie », 192 p.

Dewailly Jean-Michel, 2006, *Tourisme et géographie, entre pérégrinité et chaos ?* Paris, l'Harmattan, coll. « Tourisme et Sociétés », 221 p.

Dictionnaire Hachette, 2011, Paris, Hachette, coll. « Dictionnaire français », 1812 p.

Di Méo Guy, 2001, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan 2^{ème} édition, coll. « Fac géographie », 317 p.

Di Méo Guy, 1999, « Géographie tranquille du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales. *Les Cahiers de géographie du Québec*, 43 :118. 75-93.

Di Méo Guy, 1998, « Géographie sociale et territoires ». In: *Annales de Géographie*, 108 : 608, 1999. p. 441. www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1999_num_108_608_21782_t1_0441_0000_1.

Diop Amadou, 2008, *Développement local, gouvernance territoriale : enjeux et perspectives*, Paris, Karthala, coll. « Économie et développement », 230 p.

Dubus Nathalie, et al, « De la gouvernance à la géogouvernance : de nouveaux outils pour une démocratie locale renouvelée », *L'Espace Politique* [En ligne], 10 | 2010-1, mis en ligne le 15 avril 2010, URL : <http://espacepolitique.revues.org/1574> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.1574.

E

Échos de Salazie « au cœur de l'île rayonne », 2012, n°26.

Échos de Salazie « au cœur de l'île rayonne », 2015, n°33

F

Faure Alain, 2011, « Action publique territoriale » dans Cole Alistair, Guigner Sébastien, Pasquier Romain. *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, 25-33 p, 2011. <[halshs-00660363](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00660363)>

Folio Fabrice, 2009, « Réalités et singularités du tourisme réunionnais : entre utopie et motifs d'espoir », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 245, 7-33 p.

Fontaine Guy, 2004, « Le tourisme à La Réunion », Université de La Réunion, *Travaux et Documents, numéro spécial Histoire-Géographie*, vol.2, 107-106p.

François Hugues, Hirczak Maud, Senil Nicolas, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 5/2006, p. 683-700

URL: www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2006-5-page-683.htm.

DOI : [10.3917/reru.065.0683](https://doi.org/10.3917/reru.065.0683).

Frochot Isabelle, Patrick Legohérel, 2007, *Le marketing du tourisme*, Dunod, 275 p.

G

Gaudin Jean-Pierre : *Pourquoi la gouvernance ?* In: *Pôle Sud*, n°18, 2003. La Grèce du politique, sous la direction de Georges Contogeorgis. pp. 179-180.
www.persee.fr/doc/pole_1262-1676_2003_num_18_1_1313

Gauzère Bernard-Alex, Audry Pierre, 2012, *Histoire des eaux thermales à La Réunion : Cilaos, Hell-Bourg, Mafate, Bras Cabot*, Azalées Éditions, 109 p.

Géraud Jean-François, 2009, L'histoire des communes de La Réunion, Delphine Éditions, 5 volumes, 276-317, 317- 316, 285 p.)

Germanaz Christian, 2011, « Les Hauts, espace d'utopie ? Géographie d'un toponyme imagé », dans Jean-Michel Jauze, *Les Hauts de La Réunion, terres de tradition et d'avenir*, Océan Éditions, 2011, 391p.

Germanaz Christian, 2009, « Sur les pas de Jean Defos du Rau : Cilaos (1956-2008) », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°245, 35-59.

Germanaz Christian, 2007, « Les territoires touristiques de l'île de La Réunion », In : 6 « *rencontre de Mâcon, tourisme et territoires* »-13, 14, 15 septembre 2007-Pré actes, 13 p.

Goeldner-Gianella Lydie, Humain-Lamoure Anne-Lise, « Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement », *L'Espace géographique* 4/2010 (Tome 39) , p. 325-344
URL : www.cairn.info/revue-espace-geographique-2010-4-page-325.htm.

H

Hatt Emeline, 2011, *Requalifier les stations touristiques contemporaines : une approche micro-territoriale des espaces publics-Les cas de Gourette et de Seignosses-Océan*, Université de Pau et Pays de l'Adour, Thèse d'aménagement et d'urbanisme, 500 p.

J

Jamot Christian, 1998, *Thermalisme et villes thermales en France*, Université de Clermont-Ferrand, publication de l'Institut d'études du Massif Central, 540 p.

Jauze Jean-Michel, 2011, *Les Hauts de La Réunion, terres de tradition et d'avenir*, Océan Éditions, 2011, 391p.

Jauze Jean-Michel, 2007, « Patrimoine et identité architecturale des villes réunionnaises », *Colloques Equilibres environnementaux, énergies renouvelables et développement urbains*, Alizée n°29-1, 101-104.

Jauze Jean-Michel, 2000, *Ville et patrimoine à La Réunion*, Paris, Université de La Réunion, l'Harmattan, 302 p.

Jazé-Charvolin Marie-Reine, « Les stations thermales : de l'abandon à la renaissance. Une brève histoire du thermalisme en France depuis l'Antiquité », *In Situ* [En ligne], 24 | 2014, mis en ligne le 11 août 2016, consulté le 01 septembre 2016. URL : <http://insitu.revues.org/11123> ; DOI : 10.4000/insitu.11123

Jotter Fanny, 1996, *Le tourisme durable dans les cirques de La Réunion*, Université de La Réunion, Mémoire de fin d'étude en aménagement et développement rural, 107 p.

K

Knafou Rémy, 1992. « L'invention du tourisme » dans l'Encyclopédie de Géographie, Paris, Economica, 851-864 p.

Knafou, Rémy et al, 1997, « Une approche géographique du tourisme », *Espace Géographique*, Paris, Belin, n° 3, pp. 193-204.

L

Lageiste Jérôme, 2006, « Les marqueurs spatiaux des lieux touristiques, conceptualisation, typologie, portée symbolique ? » dans Jérôme Lageiste et Jean Rieucan, 2006, *L'empreinte du tourisme, énonciation et identification du fait touristique*, Paris, L'Harmattan, 11-43 p.

Lamy-Giner Marie-Annick, 2011, « Quelle desserte pour les Hauts de La Réunion », dans Jean-Michel Jauze, *Les Hauts de La Réunion, terres de tradition et d'avenir*, Océan Éditions, 2011, 391 p.

Lanquar Robert, Hollier Robert, 2002, *Le marketing touristique*, Paris, Presse Universitaire de France, coll. « Que sais-je ? », 125 p.

Lazzeri Yvette, 2006, *Les indicateurs territoriaux de développement durable, questionnements et expériences*, Paris, L'Harmattan, 284 p.

Lechien Xavier, 2009, *Tourisme durable : devenir une destination d'excellence*, Liège, Edipro, coll. « Métiers », 192.

Le Galès Patrick, 2004, *L'année de la regulation n°8*, Presse de Sciences Po, coll. « Annuels », 420 p.

Le Gales Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine ». *Revue française de science politique*, 45^e année, n°1, 1995. pp. 57-95. DOI : 10.3406/rfsp.1995.403502
www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1995_num_45_1_40350

Leloup Fabienne, et al, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, économie, société*, 4/2005 (Vol. 7), p. 321-332
URL : www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2005-4-page-321.htm. DOI: 10.3166/ges.7.321-331.

Lévy Jacques, Lussault Michel, 2003, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 1033 p.

Lew A Alan, et al, 2004, *A Companion to Tourism*, United Kingdom, Blackwell Publishing, coll. « Blackwell companions to geography », 600 p.

Li Lu, 2012, *Les pratiques touristiques des touristes français en Chine*, Université d'Angers, Thèse de Géographie, 335 p.

Lozato-Giotart Jean-Pierre et al, 2012, *Management du tourisme : territoire, offres et stratégies*, Paris, Pearson, 380 p.

Lozato-Giotart Jean-Pierre, 2006, *Le chemin vers l'écotourisme : de l'espace consommé à l'espace maîtrisé*, Paris, Pearson Education, 330 p.

M

Mac-Auliffe Jean-Marie, 1902, Cilaos pittoresque et thermale : guide médicale des eaux thermales, Azalées Éditions et Grand Océan, 260 p.

Mancebo François, « Cultures, marquage territorial et appropriation du développement durable », *L'Information géographique* 3/2007 (Vol. 71) , p. 79-87
URL : www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2007-3-page-79.htm.
DOI : [10.3917/lig.713.0079](https://doi.org/10.3917/lig.713.0079).

Mancebo François, 2006, *Le développement durable*, Paris, Armand Colin, coll. « u », 269 p.

Marcelpoil Emmanuelle, 2007, « Réflexions sur l'ancrage territorial des stations de montagne, dans Philippe Bourdeau, *Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle ?* Paris, Éditions Hermès-Lavoisier, 161-162 p.

Marcelpoil Emmanuelle et Boudières Vincent, « Gouvernance touristique des grandes stations et durabilité. Une lecture en termes de proximité », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006, URL : <http://developpementdurable.revues.org/2648> ; DOI : [10.4000/developpementdurable.2648](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.2648).

Marié Michel. « Territoire, centre et marge, identité et altérité ». In: *Flux*, n°13-14, 1993. pp. 41-46. DOI : [10.3406/flux.1993.963](https://doi.org/10.3406/flux.1993.963) www.persee.fr/doc/flux_1154-2721_1993_num_9_13_963

Mazurek Hubert, 2012, *Parcours de territoire : la géographie à l'épreuve des Andes*, Université Aix Marseille, Mémoire Habilitation à Diriger des Recherches, 294 p.

Merenne-Schoumaker Bernadette, 2010, « De l'aménagement du territoire au développement territorial. L'exemple de la Wallonie », dans Olivier Dard et Jean-François Eck, *Aménageurs, territoires et entreprises en Europe du Nord-Ouest au second XXe siècle*, Metz, ANR, coll. « Centre régional universitaire lorrain d'histoire », 110-207 p.

Michaud Jean-Luc, Barrey Guy, 2012, *Acteurs et organisations du tourisme*, De Boeck, coll. « Tourisme Compétences & métiers », 176 p.

Miossec Jean-Marie, 2008, "Le développement local, entre mondialisation et promotion des territoires. De la gouvernance à l'articulation des pouvoirs et des territoires", dans Amadou Diop, *Développement local, gouvernance territoriale. Enjeux et perspectives*, Karthala, Paris, 23-67 p.

Mobilités, itinéraires, territoires, 2011, *Tourismes.3. La révolution durable*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde », 332 p.

Mobilités, itinéraires, territoires, 2005, *Tourisme 2. Moment de lieux*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde », 352 p.

Mobilités, itinéraires, territoires, 2003, *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin, coll. « Belin Sup Géographie », 304 p.

Moine Alexandre, 2006, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace Géographique*, tome 35, 115-132 p.

N

Naria Olivier, 2011, « Approche géo-historique des formes de développement des territoires de tourisme sportif de nature dans les Hauts de La Réunion, entre marquage culturel et enjeux de développement durable », dans Jean-Michel Jauze, *Les Hauts de La Réunion, terres de tradition et d'avenir*, Océan Éditions, 2011, 391p.

Nery Olivier, 2008, *Quelle stratégie de développement touristique pour la destination Cilaos?*, Université de La Réunion, Mémoire de Master 2 Géographie, Spécialité : Tourisme, Patrimoine et Territoires, 66 p.

O

Origet de Cluzeau Claude, 2007, *Le tourisme culturel*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 128 p.

Ozouf-Marignier Marie-Vic et Verdier, Nicolas « Le territoire : représentations géographiques et pratiques politiques », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2013, mis en ligne le 16 juillet 2015. URL : <http://annuaire-ehess.revues.org/21747>

P

Pasquier Romain, et al, *La gouvernance territoriale : Pratiques, discours et théories*. L'Extenso. L'Extenso, pp.332, 2013, Classics, 978-2275040073. [<hal-00864401>](#).

Piriou Jérôme, 2012, *Enquête sur la région touristique : une recherche sur les pratiques spatiales de dimension régional des acteurs du tourisme*, Université d'Angers, Thèse de Géographie, 576 p.

Prabonaud Muriel, 2008, *Valorisation touristique du patrimoine bâti dionysien*, Université de La Réunion, Mémoire de Master 2 professionnel, 192 p.

Pecqueur Bernard, « De l'exténuation à la sublimation : la notion de territoire est-elle encore utile ? », *Géographie, économie, société* 1/2009 (Vol. 11) , p. 55-62
URL : www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2009-1-page-55.htm.

Pearce Douglas, 1993, *Géographie du tourisme*, Paris, Nathan, coll. « Géographie », 351 p

Prévost Philippe, Capitaine Mathieu, Gautier-Pelissier François, Michelin Yves, Jeanneaux Philippe, Fort Fatiha, Javelle Aurélie, Moïti-Maïzi, Pascale, Lérique Françoise, Brunshwig Gilles, Fournier, Stéphane Lapeyronie Paul et Josien, Étienne « Le terroir, un concept pour l'action dans le développement des territoires », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 14 Numéro 1 | mai 2014, mis en ligne le 20 mai 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/14807> ; DOI : 10.4000/vertigo.14807.

R

Raboteur Joël, 2000, *Introduction à l'économie du tourisme*, Paris, l'Harmattan, coll. « Sociétés et Économies », 149 p.

Rieucau Jean, 2006, *L'empreinte du tourisme : contribution à l'identité du fait touristique*, Paris, L'Harmattan, 334 p.

S

Sacareau Isabelle, Stock Mathis, « Qu'est-ce que le tourisme ? », dans Mathis Stock et al., *Tourismes. Acteurs, lieux, enjeux*, Paris, Belin, 2003.

Sam Long Jean-François, 1990, *Le système du personnage dans le roman du marronnage*, Université de La Réunion, Mémoire de DEA Étude créole et francophone, 196 p.

Simon Thierry, 2001, « Paysages des « Hauts » de La Réunion : réflexions autour d'un territoire », dans Jean-Michel Jauze, *Les Hauts de La Réunion, terres de tradition et d'avenir*, Océan Éditions, 2011, 391p.

Simon Thierry, Notter Jean-Cyrille, 2009, *Les « îlets » : enjeux pour un archipel au cœur de La Réunion*, Les cahiers d'Outre-Mer, n°245, 111-122.

Simoulin Vincent. La gouvernance territoriale : dynamiques discursives, stratégiques et organisationnelles. *LGDJ. La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, LGDJ, pp.15-32, 2007, Droit et société, 978-2275031019.

Suchet André, « Acteurs, gouvernance et dynamiques de projet dans la concurrence des territoires en tourisme. Étude autour du programme sportif "Pyrénées : laboratoire de

l'olympisme" 1988-1994 et des Jeux pyrénéens de l'aventure 1993 », Mondes du Tourisme [En ligne], 7 | 2013, mis en ligne le 30 septembre 2015. URL : <http://tourisme.revues.org/196>

T

Tocquer Gérard, Zins Michel, 1999, *Le marketing du tourisme*, Paris, G. Morin, 2^{ème} édition, 301 p.

V

Vancoillie Allison, 2011, *Le tourisme des seniors : comment le secteur hôtelier doit-il adapter son offre pour attirer la cible senior ? Le cas de l'île de La Réunion*, Université de La Réunion, Mémoire de Master 2 professionnel Marketing et développement commercial, 112 p.

Vanier Marc, 2009, *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Presse Universitaire de Rennes, coll. « Espace et Territoire », 298 p.

Vaxelaire Daniel, 1996, *Trésors ! Le patrimoine caché de La Réunion*, Saint-Denis, Azalées éditions, 253 p.

Veyret Paul, Veyret Germaine. « Essai de définition de la montagne ». In : *Revue de géographie alpine*, tome 50, n°1, 1962. pp. 5-35. DOI : 10.3406/rga.1962.1018 www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1962_num_50_1_1018

Violier Philippe, 2008, *Tourisme et développement local*, Paris, Belin, coll. « Belin Sup Tourisme », 191 p.

Violier Philippe, et al, 2003, *L'espace local et les acteurs du tourisme*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Espace et Territoires », 180 p.

Vlès Vincent, 2014, *Mutations urbaines des stations de montagne. Un regard pyrénéen*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, coll. « Le territoire et ses acteurs », 220 p.

Vlès Vincent, « Stations de ski en crise et construction territoriale en Catalogne française », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research* [En ligne], 100-2 | 2012, mis en ligne le 28 décembre 2012. URL : <http://rga.revues.org/1815> ; DOI : 10.4000/rga.1815

Vlès Vincent, 2006, *Politiques publiques d'aménagement touristique*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, coll. « Le territoire et ses acteurs », 483 p.

- **Les rapports et dossiers officiels :**

Diagnostic de Cilaos par le Commissariat à l'Aménagement des Hauts, 2005.

Dossier Mission création de parc national de la Réunion, 2006.

Étude pour la valorisation des grands paysages de l'île de la Réunion, DDE, 1994.

Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Paul, 2012.

Rapport de Catherine D. Huchet, Centre de patrimoine de Salazie, 1990.

Rapport du Conseil de la Culture de l'Éducation et de l'Environnement sur le tourisme à la Réunion, 2013.

Rapport de la Cour des comptes sur le tourisme en outre-mer : un indispensable sursaut, 2014.

Rapport de Sylvie Nicolas, Tourisme et environnement : proposition pour un développement du tourisme intégré dans les Hauts de La Réunion, 1993.

Schéma Aménagement Régional, 1995.

Schéma de cohérence territoriale de la CIREST, 2010.

Schéma de Développement et Aménagement Touristique de la Réunion, 2004.

Autres sources : les entretiens menés de 2013 à 2014.

AD2R (association développement rural réunion), le 02/04/2014.

Bègue Jean-Yves (propriétaire du gîte le Tamaréo à la Nouvelle), le 09/03/2014.

Beillevaire Christian (responsable du service Aménagement et Valorisation des espaces naturels du Département), le 18/09/2014.

Bidois Laurent (chef de projet commune de Saint-Paul), le 14/02/2014.

Bénard Jean-François (animateur rural du secteur ouest parc national de La Réunion), le 13/03/2013

Boyer Christophe (réfèrent auprès des collectivités pour l'IRT), le 29/01/2014.

Clain Freddy (animateur territorial pour l'AD2R à Cilaos), le 12/06/2014

David Marc (habitant de l'île et touriste), le 05/05/2014.

Desvalogne Bruno (chargé de mission à la DAAF), le 20/05/2014.

Dijoux Pierre-Noé (hôtelier à Cilaos), le 15/09/2014

Fouassin Stéphane (maire de Salazie), le 13/05/2014.

Grondin Claudette (adjointe déléguée au développement économique et touristique, responsable de bureau de l'office de tourisme à Cilaos), le 12/06/2014.

Grondin Josiane (propriétaire de l'Auberge du passant à Salazie), 02/05/2014.

Hoareau Axel (représentant des organismes au sein du CCEE), le 16/04/2014.

Lallemant Carole (manager tourisme à la commune de Saint-Paul), le 14/02/2014.

Lavaud Agnès (chargée de mission à la gestion et communication pour le SYPRAL), le 14/04/2014.

Louis Jean-Michel (directeur de l'OTI Est), le 21/05/2014.

Payet Dominique (directrice adjointe pôle promotion-production à l'OTI Ouest), le 10/06/2014.

Payet Nicolas (chargé de mission Accueil du public/Bois au service du Département), le 18/09/2014.

Tatard Jean-Claude (chef de projet GAL), le 07/08/2014.

Turby Stéphanie (animatrice territorial pour l'AD2R à Salazie), le 23/05/2014.

Youssef Mohammed (directeur général adjoint Aménagement et services techniques), le 14/03/2014

Sources internet

- www.agorah.com
- [www.cairn.info/revue-espace-géographique](http://www.cairn.info/revue-espace-geographique).
- www.cirest.fr
- www.civis.re
- www.cg974.fr
- est.reunion.fr/oti-est.html
- [http://www.foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/420B Intelligence_territoriale_territoire_et_definitions-II.pdf](http://www.foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/420B_Intelligence_territoriale_territoire_et_definitions-II.pdf)
- www.iedom.fr/la-reunion/publications/les-notes.../le-tourisme-a-la-reunion.html
- www.institutfrancais.com/fr/convention-reunion
- www.locatis.info
- <https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Ile-de-La-Reunion-Tourisme-IRT>
- www.mairie-saintpaul.fr
- [http://www.reunioneurope.org/DOCS/2014-2020/2014_2020_SDATR-Orientations-Strategiques 2020](http://www.reunioneurope.org/DOCS/2014-2020/2014_2020_SDATR-Orientations-Strategiques_2020)
- m.reunion.la1ere.fr
- www.oecd.org/fr
- www.onf.fr
- www.ouest-lareunion.com
- www.pascalcolas.com/topoescalade/
- <https://www.senat.fr>
- stationdetrail.com
- sud.reunion.fr
- <https://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr>
- www.reunion-mafate.com
- www.reunion-parcnational.fr
- <http://www.regionreunion.com>
- www.tco.re
- <http://www2.unwto.org/fr>
- <https://wbc.unesco.org/fr/list/1317>
- www.ville-cilaos.fr
- www.ville-lapossession.f
- www.ville-salazie.fr

Table des matières

SOMMAIRE	iii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PARTIE 1 L'évolution des cirques de La Réunion : de « zone » de rejet à l'essoufflement des espaces touristiques	14
CHAPITRE 1 Les cirques : des espaces originaux des Hauts de l'île de La Réunion...	15
1) Les cirques des espaces multidimensionnels.	15
1.1) L'espace : un produit social.	16
1.2) Un espace multidimensionnel.	17
1.2.1) Une dimension immatérielle.	17
1.3) Les pratiques spatiales comme déterminants de l'espace.	18
2) Les cirques d'une zone de « rejet »	21
2.1) La découverte des cirques liée au marronnage.	21
2.1.1) Cilaos, Mafate et Salazie : un espace de refuge.	23
2.2) La conquête des cirques par les « <i>petits blancs</i> ».	25
2.3) Les cirques : des espaces en « manque » de développement.	30
3) ...À la convoitise.	31
3.1) Le plan d'aménagement des Hauts : un nouveau regard sur les cirques.....	32
3.1.1) Les acteurs du PAH.	34
3.1.2) Les résultats du PAH sur les cirques.	35
3.2) Les cirques au cœur du parc national de La Réunion.	38
3.2.1) Le « spectacle des cirques », l'originalité du parc national de la Réunion.....	40
3.3) Un patrimoine naturel reconnu mondialement.	45
CONCLUSION.....	48
CHAPITRE 2 : L'activité touristique dans les cirques : des pratiques originelles à l'enjeu du tourisme durable.	49
1) Le cadrage conceptuel du tourisme.....	49
1.1) Le tourisme : une pratique sociale spatialisée.....	50
1.2) Le tourisme : un système complexe.....	51
1.3) Les cirques : des espaces touristiques hétérogènes.....	53

2) L'évolution de l'activité touristique : des pratiques « originelles » ...	55
2.1) Le thermalisme et le climatisme : les déclencheurs de l'activité touristique.....	55
2.1.1) <i>La station thermale de Salazie</i>	55
2.1.2) <i>Le thermalisme à Cilaos</i>	59
2.1.3) <i>Mafate-les-Eaux</i>	65
3) ...Au tourisme d'aujourd'hui.....	68
3.1) Le retour des cirques sur le devant de la scène.....	69
3.1.1) <i>Les vocations touristiques des cirques</i>	72
3.1.2) <i>Le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (2004)</i>	74
3.2) L'activité touristique des cirques en chiffres.....	77
3.2.1) <i>La touristicité des cirques : des situations hétérogènes</i>	77
3.2.2) <i>Le taux de fonction touristique</i>	83
3.2.3) <i>La fréquentation touristique</i>	84
3.3) La matière touristique naturelle et artificielle primaire des cirques.....	85
3.3.1) <i>Les cirques et les APPN</i>	86
3.3.2) <i>La matière artificielle primaire</i>	92
4) Les limites de l'activité touristique.....	98
4.4.1) <i>Les limites du positionnement et de l'offre touristique des cirques</i>	100
CONCLUSION.....	102
CONCLUSION DE PARTIE	103
PARTIE 2 : La « révolution » territoriale des cirques.....	104
CHAPITRE 3 : Le territoire en « pratiques »	105
1) Le territoire dans une approche opérationnelle.....	105
1.1) Le territoire comme « concept opératoire ».....	106
1.2) Le territoire et le tourisme.....	107
1.3) L'approche du terrain : trois méthodologies complémentaires.....	108
1.3.1) <i>La structuration du questionnaire</i>	110
1.3.2) <i>Les entretiens des acteurs institutionnels et des professionnels du tourisme</i>	111
1.3.3) <i>L'insertion professionnelle, une plus-value à la recherche</i>	112
2) Les pratiques touristiques révélatrices du territoire.....	114
2.1) L'acteur « touriste », la clef pour les trois cirques.....	114

2.2) Les touristes des trois cirques : pratiques et représentations territoriales.	116
2.3) Des pratiques touristiques communes.....	120
2.4) Le territoire « concrétisé ».	129
2.4.1) <i>La complémentarité une nécessité au territoire touristique.....</i>	131
3) Les autres acteurs « en territoire ».	132
3.1) Qui sont ces acteurs ?.....	133
3.2) Acteurs et réseau.....	135
3.3) Les cirques : une gestion du tourisme supra-communale.	139
3.4) Le schéma du système touristique des cirques.	145
3.5) Les paradoxes du territoire touristique des cirques.....	152
CONCLUSION.....	154
CHAPITRE 4 : Le territoire touristique : acteur de la transition de l'économie à l'œconomie.	160
1) Les capitaux « visibles » des cirques.	161
1.1) Un capital naturel riche et complémentaire.	161
1.2) Les capitaux « matériels touristiques ».	164
1.3) Les capitaux immatériels créateurs de relations.	169
1.3.1) <i>Le capital humain.</i>	170
1.3.2) <i>Le capital immatériel base du réseau touristique.</i>	171
2) La gouvernance : un nouveau « mot-mana » ?	174
2.1) Des origines du concept à sa portée actuelle.	174
2.1.1) <i>La gouvernance comme nouveau référentiel de l'action publique.</i>	175
2.2) La gouvernance une notion territorialisée.....	177
2.2.1) <i>L'intelligence territoriale.....</i>	178
2.3) Quid de la gouvernance dans le domaine du tourisme ?.....	180
2.3.1) <i>La gouvernance et le projet de territoire touristique.</i>	181
2.3.2) <i>Le schéma de la gouvernance territoriale pour le projet de territoire touristique.</i>	182
2.4) La gouvernance territoriale « au croisement de deux réflexions : la nature de la gouvernance, la nature du territoire » (Calame, op cité)	185
2.4.1) <i>La définition de la gouvernance par les acteurs supra-communaux.</i>	186
2.4.2) <i>La définition de la gouvernance par les acteurs à l'échelle locale.....</i>	189

2.4.3) <i>La synthèse des approches</i>	190
3) La gouvernance au service du projet de territoire.....	192
3.1) L'affirmation de la gouvernance territoriale.....	193
3.1.1) <i>Les « solutions » envisagées par les acteurs : une vision de « bloc » et non transversale de la gouvernance</i>	194
3.2) Une gouvernance « créatrice » de relais.	195
3.3) La schématisation de la gouvernance territoriale entre unité et diversité.	199
3.4) Les pistes de réflexions pour la construction du projet de territoire touristique.....	200
3.4.1) <i>Les valeurs du positionnement</i>	201
3.4.2) <i>Les orientations du projet de territoire touristique</i>	202
3.4.3) <i>Penser le projet touristique par les capitaux</i>	204
CONCLUSION.....	206
CONCLUSION DE PARTIE	207
CONCLUSION GÉNÉRALE	208
Bibliographie.....	212
Table des matières.....	227
Table des figures.....	231
Listes des annexes.....	234

Table des figures

Fig. 1 Les cirques au "cœur" de l'île de La Réunion.	10
Fig. 2 La structuration du plan de thèse.....	13
Fig. 3 L'espace une réalité construite par l'acteur.....	20
Fig. 4 La partition spatiale induite par la carte dite de Flacourt (1661-1708).....	22
Fig. 5 Les cirques le "cœur" du royaume intérieur des "Noirs marrons".	24
Fig. 6 Photo de l'Îlet Chicot prise de la route de l'Îlet à Cordes à Cilaos. Caractérisé par une forte pente bordée de ravins.	26
Fig. 7 Les lieux où s'est installée la population dans le cirque de Cilaos.....	27
Fig. 8 Les lieux où s'est installée la population à Salazie.....	28
Fig. 9 Les lieux où s'est installée la population à Mafate.....	29
Fig. 10 Le premier tracé de la route de Cilaos : au temps des chaises à porteurs le trajet pouvait durer une quinzaine d'heures.	31
Fig. 11 La délimitation des Hauts de La Réunion.	32
Fig. 12 Une nouvelle délimitation des Hauts en tant que TRDP.....	33
Fig. 13 La carte du PNR présentant ses différents "cœurs".....	39
Fig. 14 Le cirque de Cilaos entouré par ses remparts.....	40
Fig. 15 Le cirque de Mafate vu depuis Dos-d'Âne.	41
Fig. 16 Le cirque de Salazie : le Piton d'Anchaing, au centre, est un énorme bloc détaché du Gros Morne.	41
Fig. 17 À gauche, la photo de l'entrée du nid des Pétrels de Barau.....	43
Fig. 18 À gauche, la forêt de cryptomerias de la Plaine des Merles. À droite, la tamariniaie de Bélouve.....	44
Fig. 19 La Nouvelle, îlet faisant partie du "cœur" habité du PNR, moins de cent personnes y vivent de façon permanente.....	45
Fig. 20 La carte du « bien » du patrimoine mondial de l'Unesco.	47
Fig. 21 La chambre magmatique mise à nue par l'érosion : une porte d'entrée sur l'histoire géologique et volcanique de La Réunion.	47
Fig. 22 De la matière touristique à l'espace touristique des cirques.....	54
Fig. 23 L'établissement thermal de Salazie.	57
Fig. 24 L'hôtel des Salazes.	58
Fig. 25 La photo du chemin cavalier à gauche, au lieu-dit "caverne violon", ci-dessous le tunnel après Palmiste-Rouge avant d'apercevoir le cirque de Cilaos.....	60

Fig. 26 L'établissement thermal à Cilaos, 1870-1880.	61
Fig. 27 L'établissement thermal de Cilaos entre 1932 et 1948.....	62
Fig. 28 L'établissement thermal Irénée Accot.	63
Fig. 29 L'usine d'embouteillage de l'eau de Cilaos (les premières sont distribuées en 1999).	64
Fig. 30 L'hôtel des thermes dans un état de délabrement attendant sa réhabilitation pour retrouver « sa superbe d'antan ».	65
Fig. 31 La lithographie d'Antoine Roussin, les eaux sulfureuses de Mafate, 1879.	66
Fig. 32 Le Voile de la mariée, qui peut être contemplé depuis la route ou accessible par un sentier pour être au plus près de la cascade.....	70
Fig. 33 Les vocations touristiques définies par le SAR.....	73
Fig. 34 La répartition des hébergements dans les cirques.	79
Fig. 35 La répartition des hébergements par quartiers à Cilaos.	80
Fig. 36 La répartition des hébergements par quartiers à Salazie.	81
Fig. 37 La répartition des hébergements par quartiers à Mafate.	82
Fig. 38 La répartition des activités physiques de pleine nature sur les cirques.....	87
Fig. 39 Un hébergement insolite à Cilaos : une nuit dans un hamac perché dans les arbres.	89
Fig. 40 Le site de canyoning et d'escalade de Fleurs Jaunes à Îlet à Cordes à Cilaos. (Photo prise du sentier).	90
Fig. 41 Le site des Trois Roches à Mafate, vue sur l'entrée du canyon.	91
Fig. 42 Hell-Bourg labellisé « plus beau village de France » grâce à la richesse de son patrimoine architectural.....	93
Fig. 43 Broderie en cours de réalisation qui montre la minutie et la dextérité nécessaire à ce travail.....	94
Fig. 44 Les photos avant-après de la rénovation de la Maison de La Broderie à Cilaos.....	95
Fig. 45 Champs de lentilles à Îlet à Cordes.	96
Fig. 46 Photo prise depuis de la route menant à Hell-Bourg, le chou chou recouvre toute la surface aux abords de la cascade du Voile de la Mariée.	97
Fig. 47 La provenance des visiteurs.	117
Fig. 48 La segmentation par l'âge et par la provenance de la clientèle touristique.....	118
Fig. 49 La répartition en profession et catégories socioprofessionnelles.	119
Fig. 50 La répartition en pourcentage des touristes en fonction de leur mode d'hébergement sur les cirques.	121

Fig. 51 Les éléments structurants le territoire touristique.	126
Fig. 52 Les marqueurs territoriaux des cirques.	128
Fig. 53 Pensez-vous que les cirques peuvent mettre en commun leur gestion des activités touristiques ?	135
Fig. 54 Schématisation de l'ensemble des sous-systèmes d'acteurs.	138
Fig. 55 Les systèmes de gestion touristique : une tentative de coopération.	143
Fig. 56 Les cirques dans un système complexe en tension.	146
Fig. 57 Un parcours de 52 km avec un dénivelé cumulé de 8000m : 4000 positif, 4000 m négatif.....	165
Fig. 58 À gauche, la structure de l'hôtel typée architecture case créole, à droite les produits locaux proposés aux clients.....	167
Fig. 59 L'Îlet Chicot : un capital matériel durablement potentialisé.	168
Fig. 60 Gouvernance et concepts associés.....	176
Fig. 61 Le schéma de la gouvernance territoriale pour "l'entrée en dialogue".	183
Fig. 62 Les définitions des acteurs supra-communaux.....	186
Fig. 63 La définition de la gouvernance par les acteurs de l'échelle locale.....	189
Fig. 64 La gouvernance territoriale : la combinaison des systèmes de relations.....	199

Listes des annexes

1. Les critères en tant que « bien naturel » des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.
2. La chronologie de la découverte des sources de Cilaos, Mafate et Salazie.
3. Détails sur la composition des eaux des sources de Salazie et de Cilaos.
4. Itinéraire de Saint-Louis à Cilaos au temps des chaises à porteurs.
5. Le tableau des données sur les différents hébergements des cirques.
6. Article du Journal de l'Ile du 6/06/2015 : « le cri d'alarme des Mafatais ».
7. Article du Quotidien du 08/03/2012 : « Trois dépôt de l'ONF bloqués par les Mafatais ».
8. Le questionnaire
9. Le récapitulatif des entretiens menés sur le terrain.

Annexe 1 : Les critères en tant que « bien naturel » des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO

Critère (vii) : L'association du volcanisme, des glissements de terrain d'origine tectonique, et de l'érosion par les fortes pluies et les cours d'eau a donné un paysage accidenté et spectaculaire d'une beauté saisissante, dominé par deux volcans, le Piton des Neiges qui est endormi et le Piton de la Fournaise qui est extrêmement actif. Parmi les autres caractéristiques principales du paysage, il y a les « remparts » – des murailles rocheuses escarpées d'âge et de nature géologiques variables et les « cirques » que l'on peut décrire comme des amphithéâtres naturels massifs dont la hauteur et la verticalité sont vertigineuses. On trouve, dans le bien, des gorges profondes, partiellement boisées et des escarpements, avec des forêts ombrophiles subtropicales, des forêts de brouillard et des landes, le tout formant une mosaïque d'écosystèmes et de caractéristiques paysagères remarquables et très esthétiques.

Critère (x) : Le bien est un centre mondial de diversité des plantes avec un degré d'endémisme élevé. Il contient les derniers habitats naturels les plus importants pour la conservation de la biodiversité terrestre des Mascareignes, y compris une gamme de types forestiers rares. Compte tenu des impacts importants et partiellement irréversibles de l'homme sur l'environnement dans l'archipel des Mascareignes, le bien est le dernier refuge pour la survie d'un grand nombre d'espèces endémiques, menacées et en danger.

(Source : <http://whc.unesco.org/fr/list/1317/>)

Annexe 2 : La chronologie de la découverte des sources de Cilaos, Mafate et Salazie.

Tableau III : Chronologie de la découverte, de l'exploitation, de la destruction et du réveil des sources thermales à La Réunion (1804-2007)

Vers 1804	Découverte des sources de Mafate.
1815	Découverte des sources de Cilaos par Paulin Téchér.
1819	Expédition de Bréon à Cilaos : première analyse des eaux.
18 juin 1823	Décret royal qui « soumet toute entreprise ayant pour effet de livrer ou d'administrer au public des eaux minérales naturelles ou artificielles à une autorisation préalable ».
1831	Découverte des sources de Hell-Bourg (Salazie) par Adam de Villiers et Adrien Pignolet de Fresnes. Expédition Vinson.
1833	Début de l'exploitation des sources de Hell-Bourg.
Vers 1835	Premiers « curistes » à Cilaos.
1836	La commission Pinain analyse les eaux de Hell-Bourg pour la première fois.
1836 à 1854	Cilaos : tracé du 1er chemin praticable par l'ingénieur colonial De Ferrières.
A partir de 1840	Salazie : ouverture d'une route carrossable jusqu'au pont de l'Escalier.
1842	Cilaos : la piste cavalière est ouverte. De Ferrières établit les plans du village.
3 juillet 1852	Création de la Société Anonyme de l'Établissement Thermal de Salazie.
Entre 1852 et 1858	Salazie : le gouverneur Hubert Delisle prolonge la route jusqu'au village.
1857	Publication : Guide hygiénique et médical aux eaux thermales de Salazie par Gaudin C, Petit L.A.
1860	Construction de l'hôpital militaire à Hell-Bourg.
Vers 1860	Trois auberges sont construites à Mafate-les-Eaux.
1862	Publication : Eaux minérales de La Réunion, par Bories, Trolle, De Cordemoy
12 septembre 1863	Délibération du conseil municipal de Saint-Paul qui régleme les modalités d'exploitation des sources de Mafate.
1866	Cilaos a un millier d'habitants.
1869	Découverte des sources de Bras Cabot par Rosemond Lauret.
Vers 1870	Un premier hôtel à Cilaos.
1875	Eboulis du Grand Sable à Salazie (26 novembre) : disparition de la source pétifiante qui sortait de la base des Salazes, au pied du gros Morne, dans le torrent du Grand Sable.
1877	Le Dr Mac-Auliffe exerce à l'hôpital militaire de Hell-Bourg.
1879	Une crue du Bras Sec anéantit l'établissement thermal et le casino de Hell-Bourg.
1880	Les thermes de Mafate restent les parents pauvres de ceux de Salazie et Cilaos, dépourvus de supervision médicale.
Vers 1885	Les sources du bras d'Oussy et de Fougères situées en aval de Mafate dans le lit de la rivière, à 12 et 13 kilomètres de l'embouchure, disparaissent à la suite d'un éboulement.
1895 à 1897	Construction d'un nouvel établissement thermal à Cilaos.
1898	La colonie reprend à la commune de Saint-Louis l'exploitation des sources thermales de Cilaos.
1900	Le Docteur Jean-Marie Mac-Auliffe est nommé médecin résident des Thermes de Cilaos, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1908.
1900 - 1910	Hell-Bourg : M. Lagrange assure le transport des curistes par une camionnette Renault.

1902	Publication : <i>Cilaos pittoresque et thermal, guide médical des eaux thermales</i> par J.-M. Mac-Auliffe. Le Dr G. Merveilleux décrit la décrépitude du site de Hell-Bourg dans son livre <i>Etude de géographie médicale</i> .
1904	La colonie rachète les thermes de Hell-Bourg et les réhabilite. Nomination du 1er médecin civil responsable de l'établissement, Jacob de Cordemoy. Le cyclone engloutit les sources thermales situées entre l'étang Saint-Gilles et le bassin Cormoran (commune de Saint-Paul) qui étaient très courues au XIX ^e siècle.
Vers 1908	Les sources de Mafate sont de nouveau obstruées par l'éboulis du Bronchard.
1911	Le premier autobus entre en service entre Saint-André et Salazie.
1914	Le Dr Gustave Manès est nommé médecin thermal de Cilaos jusqu'en 1935, après avoir été le dernier de Hell-Bourg.
1919	Fermeture de l'hôpital militaire d'Hell-Bourg qui est reconverti en l'hôtel des Thermes.
1904 -1930	Hell-Bourg connaît une période faste.
12 janvier 1923	Article 1 ^{er} sur la répression des fraudes. Les dénominations « eau minérale » - « eau minérale naturelle » ou tout autre contenant ces mots, sont réservées aux eaux « douées de propriétés thérapeutiques, provenant d'une source dont l'exploitation a été autorisée, par décision ministérielle ».
1923	Une mission du Collège de France visite les 4 sources : Hell-Bourg, Mafate, Bras Cabot, Cilaos. « Malheureusement aucune d'elles n'est convenablement organisée ou aménagée. Quant aux autres stations, leur situation est déplorable ».
Dès 1930	Publication de La Réunion : Sanatoria ; Tourisme, Livret Guide illustré, par le Dr Gustave Manès. Baisse de thermalité de la source de Hell-Bourg.
24 décembre 1931	La 1 ^{ère} automobile rejoint Cilaos qui n'est plus qu'à 6 ou 7 heures de Saint-Denis.
1932	Cilaos : situé au bord du torrent, le 1er établissement disparaît, emporté par les eaux.
1935- 1937	Construction de l'hôtel des Thermes à Cilaos.
1 ^{er} septembre 1936 au 31 août 1937	397 opérations thermales à Hell-Bourg versus 14 367 à Cilaos.
1943	Un éboulement ensevelit une des deux sources thermales de Hell-Bourg.
1945	L'avant-guerre avait été la Belle époque de Hell-Bourg, l'après-guerre est celle de Cilaos qui reste la seule station thermale de La Réunion.
26 janvier 1948	Destruction des thermes de Cilaos, des ruines des thermes de Hell-Bourg et de la source de Mafate par le cyclone le plus dévastateur du XX ^e siècle à La Réunion.
1950	Publication : Etude géologique sur le captage des sources thermales de Cilaos (Réunion) par Laurel du bureau de géologie minière de Madagascar. Prise en charge des cures thermales par la sécurité sociale.
Vers 1950	Découverte des sources de Manhouil à 8 km à l'ouest d'Hell-Bourg.
1955	Cilaos : un nouvel établissement thermal est inauguré qui comprend sept piscines, mais pas de douches.
1956	Publication : Rapport sur la radioactivité des sources de Cilaos par Louis Merklen.
1957	Cilaos : autorisation d'exploitation accordée par le décret du 28 mars 1957.
1958	Publication : Les sources thermales de l'île de La Réunion. par Pierre Bussière du service géologique de Madagascar.
Mai 1958	Le griffon de Bras Cabot est recouvert par un important éboulis.
1960-1962	Cilaos : construction de la route en lacets serrés du bourg jusqu'aux sources thermales.
1971	Un forage est entrepris sans succès à Hell-Bourg.
1980	Cilaos : disparition de la source Piment à la suite du passage du Cyclone Hyacinthe.
1981	Publication : mémoire du Dr Paul Técher sur les eaux minérales de Cilaos. La mission du thermalisme transforme l'indication des maladies digestives en indication principale et la rhumatologie en indication complémentaire.
1984	Fermeture définitive de l'hôtel des Thermes de Salazie.
18 décembre 1987	Ouverture des Thermes Irénée Accot à Cilaos sur le plateau des Chênes à Cilaos.
2003	Les études géophysiques et géochimiques ne retrouvent pas de nouvelles circulations hydrothermales à Hell-Bourg.
2006	Décès à l'âge de 102 ans de François Séry, doyen des porteurs de chaise à Cilaos.
2007	Réouverture des Thermes de Cilaos après les travaux de rénovation.

Annexe 3 : Détails sur la composition des eaux des sources de Salazie et de Cilaos.

	Eaux de Cilaos	Eaux de Salazie
Acide carbonique	1 gr 605	1 gr 0782
Bicarbonate de soude	0 gr 553	0 gr 535
« de magnésie	0 gr 218	0 gr 239
« de chaux	0 gr 308	0 gr 125
« de potasse ..	0 gr 123	0 gr 042
« de fer	0 gr 034	0 gr 018
Sulfate de soude	0 gr 082	0 gr 017
Chlorure de sodium	0 gr 006	0 gr 029
Silice	0 gr 140	0 gr 200
Matières organiques	0 gr 185	0 gr 074
Iode (traces)		
Fluor (traces)		
Alumine (traces)		
Acide phosphorique (traces)		
Manganèse (traces)		

L'acide carbonique libre a été dosé à la température de l'eau de la source, soit 38 degrés et à la pression de 8 atmosphères 676. Dans ces conditions, un litre d'acide carbonique ne pèse que 0 gr 552. D'où il suit que la source thermale de Cilaos renferme un peu plus de deux fois et demie son volume d'acide carbonique.

La source froide de Cilaos sort directement d'une roche feldspathique; sa composition est la suivante:

Acide carbonique libre.....	0 gr 921
Bi-carbonate de soude	0 gr 358
« de chaux	0 gr 265
« de magnésie	0 gr 229
« de fer	0 gr 016
Sulfate de soude	0 gr 053
Chlorure de sodium	0 gr 004
Silice	0 gr 147
Matières organiques	0 gr 183
Bicarbonate de potasse	0 gr 098

Iode, Fluor, Acide phosphorique, Alumine, Manganèse (traces).

Annexe 4 : Itinéraire de Saint-Louis à Cilaos au temps des chaises à porteurs.

Itinéraire de Saint-Louis à Cilaos

Pour se rendre à Cilaos on part de Saint-Louis ou de Saint-Pierre. Les voyageurs qui viennent de Saint-Pierre pour parvenir à l'entrée de la gorge de la Rivière, au lieu dit l'Aloès, ont à traverser le bras de la Plaine, affluent de la Rivière Saint-Etienne et cette rivière elle-même. Les porteurs viennent les prendre sur la rive gauche du Bras de la Plaine. Le chemin qu'ils suivent n'est autre que le lit même de la rivière. Cette partie du voyage, qui est longue d'un peu plus de deux kilomètres, est pénible et il vaut mieux partir directement de Saint-Louis - soit que vous soyez descendu à l'hôtel, soit que, plus heureux, vous ayez pu profiter de l'hospitalité d'un ami. La voiture vous conduit par une pente douce à la localité connue sous le nom de La Rivière, cette localité est une des plus intéressante et des plus prospères de l'île. La propriété y est très divisée et les habitants au nombre de 7,000 environ y vivent dans l'aisance, grâce à la fécondité du sol et à la variété des cultures ; c'est aussi le plus grand centre de production de tabac de l'île entière. La Rivière possède une Eglise, un bureau de poste, un télégraphe. Une descente rapide d'un kilomètre environ vous amène à l'Aloès où vous trouvez vos porteurs. La distance qui sépare Saint-Louis de l'Aloès est de sept kilomètres, et ce trajet demande une heure environ.

L'Aloès était autrefois un centre de population assez considérable. Les porteurs y avaient leur demeure, mais la fièvre y fit son apparition vers la fin de 1878, et en 1879 cinquante-neuf personnes de cette localité succombèrent à cette maladie. Effrayés, le reste des habitants se retirèrent à

La Rivière ou à Cilaos. La maigreur, le teint anémié des quelques-habitants de l'endroit démontre clairement que la fièvre n'a pas cessé d'y régner ; aujourd'hui encore ce lieu est réputé si insalubre que les porteurs qui descendent de Cilaos, au lieu d'y coucher, préfèrent remonter à l'ilette Rond plutôt que d'y passer la nuit.

C'est à l'Aloès que vous prenez vos porteurs. Ils vous attendent et vous ne tardez pas à partir si vous avez choisi un bon chef et si vous avez disposé vos bagages de telle sorte que le poids de chaque colis ne dépasse pas 50 livres. Quant au nombre de porteurs attaché à votre personne, il variera bien entendu avec votre poids. Il n'est jamais moins de quatre, mais il peut être de dix et de douze. Un cent kilos réclame au moins huit porteurs solides.

Le fauteuil dans lequel vous prenez place est une chaise basse, grossière, à dossier vertical, munie de bras horizontaux, n'offrant aux pieds d'autre appui qu'une bande en gonis fixée aux bras mêmes du fauteuil. On y est aussi mal que possible, et l'on arrive forcément plus ou moins courbaturé.

Encore quelques minutes pendant lesquelles vos porteurs se marient deux à deux, tant au point de vue des forces que de la hauteur, et les bricoles bien fixées, vous partez à une allure rapide qu'ils soutiendront jusqu'à la halte prochaine. Tantôt ils vous portent à deux...

«Aye ! aye ! la douleur,
«Aye ! aye ! la souffrance»

et tantôt à six quand la pente est trop raide ; généralement ils se remplacent tous les deux kilomètres. Pas de chants d'abord, ce n'est que plus tard quand la fatigue commence ou que le chemin devient difficile, que le plus vieux entonne un refrain pour faire marcher en mesure ses compagnons:

Allons gains bons matelots,
Alli alli allô,
Les canards vont à l'eau,
Alli alli allô

Ces refrains varient d'ailleurs, et avec la virtuosité de l'improvisateur et aussi au fur et à mesure que les coups de sec se multiplient. Il est de règle, en effet, que vous donniez le coup de sec à chaque halte, c'est-à-dire au Petit-Serré, au Pavillon, au Peter-Boot et à Cilaos.

A peine a-t-on quitté l'Aloès que la plaine disparaît avec ses horizons lointains.

«La perspective se resserre entre deux remparts au «abrupts talus. Disons-le tout d'abord, le chemin de Salazie «et celui de Cilaos diffèrent totalement. Celui de Salazie «est frais, ombrueux, riant et gracieux. Comme la partie du «vent, celui de Cilaos plus âpre, plus pittoresque peut-être, «est d'une étrangeté austère. La végétation y prend la «livrée d'un climat torride dont la sécheresse est l'état «normal. Les deux encaissements parallèles ont cette teinte «gris de fer qui attriste tant le regard depuis Saint-Paul «jusqu'à Saint-Louis. Les arbres clairsemés n'y montrent «qu'un feuillage poudreux pendant la première lieu, sable «gris au fond du torrent aussi aride que celui du Cédron, «rocaïlle grise aux escarpements qui l'enserrent, feuillage «gris sur les oliviers qui se suspendent aux crevasses des «rochers». Cette description fidèle à l'époque où Héry faisait ses excursions (1849-1856) l'est encore aujourd'hui.

Il existait alors deux chemins conduisant à l'intérieur du cirque: l'un plus doux, plus sûr, mais plus long, était tracé dans les pentes ; l'autre, beaucoup plus périlleux mais plus court, côtoyait le lit de la rivière. Il fallait au moins traverser quinze fois l'eau avant d'arriver au Pavillon quand on prenait ce dernier.

Le chemin de cavalier et de piéton qui existe aujourd'hui a été conçu et exécuté, comme nous l'avons dit plus haut, par M. Guy de Ferrières. Il ne vous oblige à passer la

rivière que trois fois. Notre dernier gouverneur, M. Beauchamp, voulant faciliter l'accès du plateau de Cilaos qu'il considérait à juste raison comme notre meilleur sanatorium, entreprit une route carrossable à partir de l'Aloès. Malheureusement ces travaux trop coûteux durent être abandonnés.

A partir du moment où le voyageur s'est assis, il s'identifie avec son fauteuil et, suivant son poids, il entendra résonner à ses oreilles des épithètes agréables ou malsonnantes qui s'adresseront à son siège.

Pauvres gens ! La fatigue qu'ils éprouvent et qu'il est difficile de leur épargner quand on est malade, est le plus grand ennui qu'éprouve le voyageur. Ils la traduisent d'ailleurs par divers propos de circonstance :

« N'a pas la paille ! »

« Ah ! mon Dieu ! l'estomac ! »

« Ah ! le chemin est long, deux kilomètres ! »

« J'aime à voir les autres là-dessous, mais y aime pas voir à moi ! »

Entre l'Aloès et l'ilette Rond (1) on compte 2 kilomètres. C'est un passage dangereux par suite des éboulis qui s'y produisent dans les temps de pluie, et même quelquefois quand le temps est sec. On vous dira qu'un malabar y a été écrasé. Brr... Pareilles histoires que l'on vous racontera plusieurs fois chemin faisant vous donnent le frisson ; mais passons vite ; plus tard le souvenir du danger couru, grandi par l'imagination, viendra donner plus d'intérêt au récit de votre voyage.

De l'ilette Rond, à l'ilette Fortuné appelé aussi : ilette à café, ilette Deshayes, ilette long, (12^{me} kilomètre), le chemin suivi par les porteurs laisse sur la rive gauche l'ilette Palmiste Poison, puis traverse l'ilette du Cap Furey.

(1) Ilette de l'ilatra (malgache) sédiment des eaux ; c'est une erreur, la plupart de ces ilettes, comme Hermann le fait remarquer avec juste raison, ne sont que des portions détachées des remparts voisins.

On arrive à cet ilette et on le quitte en passant la rivière sur des passerelles. Celles-ci sont toujours emportées à la première crue d'eau. Dans le but d'éviter les dangers que le passage de la rivière offre alors, l'administration des Ponts et Chaussées a fait construire sur la rive droite un chemin de pictons, mais les porteurs ne le prennent que contraints et forcés par les gros temps, parce que d'abord il est plus long, et aussi parce que les éboulis y sont assez fréquents.

Jadis les ilettes que cette partie de la route traverse étaient des endroits enchanteurs. L'ilette au café notamment formé d'un terrain d'alluvion, était couvert en 1863, lors de mon premier voyage à Cilaos, de magnifiques caféiers. On y voyait croître pêle-mêle, dans le désordre d'une nature encore sauvage des annones aux fruits en forme de cœur, des pêcheurs aux roses rameaux, des bananiers appartenant aux meilleures espèces avec leurs feuilles d'un vert satiné, d'énormes songes sur les feuilles desquelles les gouttes de rosée formaient des perles de la plus belle eau. C'était à regret que l'on quittait ce bel ilette. « On regrette d'avancer disait Héry, et comme la femme de Loth, on retourne la tête en arrière ». Hélas, les temps sont bien changés : le voyageur le traverse aujourd'hui au pas rapide de ses porteurs car il sait que la malaria, au teint hâve, y règne en souveraine. Les nattes qu'on y voyait ont disparu sous la hache du bûcheron, les caféiers couverts de fleurs et chargés de baies ont succombé à l'hémilécia, et dans l'ilette Fortuné, autrefois le bien nommé, on ne voit plus que quelques maigres pieds de vanille, perdus au milieu d'une végétation parasite. Un souvenir rétrospectif à ce petit paradis terrestre, et passons.

En quittant cet ilette, on descend une pente rapide, la rampe de Sable. Le rempart est formé en cet endroit par des terrains meubles et les éboulis y sont fréquents. Puis vient le Cap Paille-en-queue, ainsi appelé parce que l'oiseau nommé ainsi par les créoles vient nicher dans les anfractuosités de la muraille presque verticale. Le reste du chemin de l'ilette Fortuné au Petit-Serré auquel on arrive par une montée assez dure est facile et sans danger.

Le chemin que vous suivez forme des saillies et des

Le Petit-Serré est un endroit où la Rivière, profondément encaissée entre deux murailles basaltiques, hautes de plus de mille mètres, n'a plus que quelques mètres de largeur par suite du rapprochement des parois de la gorge. L'ilette qui porte ce nom est une localité assez importante qui compte 75 foyers : il y a une école. Très saine autrefois, cette localité était le sanatorium des gens de l'Aloès, mais la fièvre a envahi aujourd'hui ce charmant ilette, et l'année dernière on y a compté plus de cent malades en même temps. Les principales cultures sont la vanille, le maïs, un peu de café.

En amont du Petit-Serré, la route passe sous un court tunnel, le tunnel Violon ou caverne Violon. Ce nom lui aurait été donné, d'après Héry, par suite de la disposition des prismes basaltiques tendus comme des cordes et alignés à distance, comme des tuyaux d'orgue, que l'on voit en face de soi sur la rive gauche en sortant du tunnel. Quoiqu'il en soit de l'origine du nom, le paysage vaut la peine d'attirer l'attention du voyageur. A cet endroit le torrent vient frapper le rempart de la rive droite, formé par des couches de basalte superposées qui lui barrent le chemin. Repoussé, il fait un coude presque à angle droit, court dans cette nouvelle direction pendant 200 mètres environ, puis, ayant enfin triomphé de l'obstacle, reprend sa direction primitive dans une gorge de plus en plus étroite et profonde. Les couches de basalte de la rive gauche sont disposées par assises, formant étages rentrants à la manière des anciens temples assyriens, étages faciles à distinguer les uns des autres par les beaux arbres, nattes, bois rouges, palmiers, qui ont grandi spontanément, rappelant ainsi les jardins suspendus de Sémiramis à Babylone.

Héry raconte qu'en 1849 un épouvantable éboulement obstrua le lit du bras de Cilaos au-dessus du Petit-Serré. Les eaux s'accumulèrent en amont de cette digue qu'elles finirent par rompre. En aval, à une demi-lieue au-dessous du Petit-Serré, adossée au rempart, se trouvait la cabane d'un forgeron. Au moment de la rupture de la digue, les eaux s'élevèrent dans cette partie de la rivière à plus de

cinquante mètres et entraînaient la pauvre case avec tous les meubles et outils du propriétaire dont la ruine fut complète, car le terrain adjacent fut engravé d'une épaisse couche de pierres.

A quelques centaines de mètres plus haut, sur la rive gauche, un peu au-dessus du lit de la rivière, on voit la caverne des Hirondelles, ainsi nommée à cause des salanganes qui y ont élu domicile. Elles y sont très nombreuses et leurs nids, composés d'une matière gélatineuse, sont analogues aux nids des salanganes dont les Chinois font une excellente soupe à laquelle ils attribuent des vertus réconfortantes, aussi bien appréciées par les sectateurs de Mahomet que par ceux de Confucius.

En face de la caverne des Hirondelles, sur la rive droite, existe une autre caverne dont l'entrée est obstruée, la caverne Bébête : les porteurs y dorment parfois.

Le chemin gravit successivement la rampe Ferrand, qui n'offre aucun danger, puis longe le Cap Rouge ou Cap Yves (16 et 17 kilomètres), de sinistre mémoire. En cet endroit la route est taillée dans une montagne formée de brèches variées, comprenant des fragments de roches basaltiques, de terre rouge, de scories, de pouzzolanes, à un état plus ou moins avancé de décomposition. Les éboulis y sont fréquents, et il est dangereux de marcher trop près du bord du chemin. C'est malheureusement ce qui arriva à M. Yves Lebidan. Sa monture fit un faux pas et l'entraîna dans le précipice.

Détournons notre esprit de ce triste épisode. La vue du paysage qu'on découvre du Cap Yves est bien faite d'ailleurs pour vous en distraire. Les deux remparts s'ouvrent et s'écartent devant vous formant un Cirque de plusieurs lieues d'étendue traversé par deux plans de montagnes superposés, dominés par le Piton des Neiges et la chaîne des Salazes et le grand Bénard. Ces pics, ces aiguilles effilées, ces crêtes, avec leurs teintes différentes et les ombres qu'ils projettent, produisent des effets de lumière admirable. A droite, dans le lointain on commence

rapide dont l'amorce est par le 27^e kilomètre, tout au pied d'une aiguille basaltique, sœur jumelle de celle du Peter Both, le Pic du Palmiste rouge, conduit le touriste à ce charmant illette qui mérite vraiment la peine d'être visité. Il y existe une école à temps, dirigée par une institutrice laïque ; sa population est d'environ 500. Au-dessus et du côté Sud se trouve l'illette à Calebasse, dont le sépare la vallée du Petit Bras.

Bientôt vous arrivez au Morne de Gueule rouge. Cette montagne, formée de couches basaltiques, vue de cet endroit, a la forme de l'avant d'un vaisseau cuirassé à éperon saillant. C'est à sa base que se trouve le tunnel qui vous fait passer de la vallée du Petit Bras dans la vallée du Bras de Benjoin; son altitude est de 1000 mètres, sa longueur est de 130 à 150 mètres. Il y fait froid, obscur, humide; vos porteurs pataugent dans la boue et glissent. Et c'est alors, que, péniblement impressionné par les petits ennuis du chemin, vous vous trouvez subitement en pleine lumière, sur une plate-forme d'où vous découvrez l'un des plus merveilleux paysages qu'il soit donné à l'homme de contempler. La baguette de l'enchanteur Merlin n'a jamais produit un changement à vue plus complet: vous croyiez descendre aux Enfers et tout à coup vous avez devant vous une vue des Champs-Élysées. L'ingénieur qui a tracé ce chemin n'était pas seulement un homme de science mais un artiste bien inspiré.

En face de vous, dans un ciel éclatant de lumière, vous découvrez toute la chaîne de montagnes qui forment le bassin de Cilaos: Le Piton des Neiges, le Grand Morne, les Salazes, le Grand et le Petit Bénard, etc., etc. ; puis sur un plan plus rapproché, le plateau des Etangs, dont vous êtes séparé par la profonde vallée du Bras de Benjoin.

son équipage, son corps fut retrouvé dans la baie du Tombeau. La plus haute montagne de Maurice porte son nom: notre Peter Both rappelle beaucoup cette montagne par sa forme et c'est sans doute cette similitude qui lui a fait donner ce nom.

Alli! Alli! Allo!
Va arriver?? n'arrivera pas?? arriver!!

Et après vingt minutes d'une course échevelée, vous êtes déposé moulu, éreinté devant la porte du domicile que vous avez arrêté.

Après avoir réglé vos porteurs à raison de 5 francs par tête et de trois francs par portefaix; après avoir donné une gratification au chef, et fait distribuer le coup de sec traditionnel à tous, vous devenez libre de vos actions et la meilleure des choses que vous puissiez faire, si l'heure n'est pas trop avancée, est de descendre à l'Etablissement thermal. La marche vous dénouera les jambes engourdies par ce long trajet en fauteuil, et un bon bain tiède achèvera de dissiper la fatigue éprouvée. Vous pouvez ensuite, nouvel Antée, remonter sur le plateau, frais et dispos pour achever votre installation. Le voyage de l'Aloès à Cilaos, que je viens de faire avec vous, mon ami lecteur, en quelques minutes, demande en réalité sept heures.

Quand on doit habiter quelque temps un pays, la première pensée qui vous vient est le désir de connaître le pays, sa population, les ressources qu'il offre. C'est dans l'espoir de répondre à ce désir que j'ai été conduit à faire les recherches que je livre aujourd'hui à la publicité, autant dans le but d'être utile à ceux qui me liront que de faire connaître un pays intéressant. Je terminerai ce travail en fournissant aux malades et aux convalescents, un guide médical pratique, qui leur permettra de tirer le meilleur parti des ressources que la nature, aidée des hommes, a mise à leur disposition.

Ce spectacle vaut bien une halte de quelques minutes après laquelle vos porteurs, ranimés par la vue du but vers lequel ils tendent, entreprennent d'un pas rapide la descente du versant.

Cette descente vous conduit jusqu'au Bras Sec, puis au bras du Benjoin que vous passez à gué. Le bras de Benjoin n'est pas toujours facile à franchir à cause des grosses pierres glissantes qui forment son lit, mais avant peu l'administration des Ponts et Chaussées y aura jeté une passerelle et alors la circulation entre Cilaos et le littoral sera tout à fait assurée, quelque temps qu'il fasse.

Ce bras franchi une pente assez raide de deux kilomètres vous conduit enfin sur le plateau de Cilaos:

Allons enfants,
Allumez vos pipes et pompez,
Allumez vos pipes et pompez,
Oui bon blanc va dire à nous,
Allumez vos pipes et pompez,
Oui bon Docteur va dire à nous,
Vous bons enfants, moi donne dix francs,
Allumez vos pipes et pompez.

Vos porteurs hâtent le pas, chantent avec ardeur, improvisant de nouveaux refrains, dans lesquels votre nom et des allusions à votre générosité reviennent souvent:

Les matelots demandent à boire
Alli! Alli! Allo!
Demandent à boire dans le bassicot (verre)
Alli! Alli! Allo!
Oh là! Oh là! mon bon madame
Alli! Alli! Allo!
Vos porteurs demandent à boire
Alli! Alli! Allo!
V'là tout le monde y regarde à vous
On entre dans le village
Alli! Alli! Allo!
Y dit voilà jolie madame

Annexe 5 :

REPARTITION DES HEBERGEMENTS CILAO									
	La Ville-Les thermes	La Ville-Mare Sèche	Bras-Sec	Pether Both-Palmiste Rouge	Ilet à Cordes-Ouest Bras Rouge	TOTAL			
Hôtels	368	0	0	0	0	368			
Chambres d'hôtes	38	20	51	8	22	139			
Résidences secondaires	239	38	78	32	0	387			
Gîtes	151	21	185	36	39	432			
Village Vacances Famille	252	0	0	0	0	252			
Camping	0	25	0	0	0	25			
TOTAL	1048	104	314	76	61	1603			
REPARTITION DES HEBERGEMENTS SALAZIE									
	Centre Salazie	Grand-Ilet	Camp Pierrot-Morne de Fourche	Hell-Bourg	Forêt de Bélouve	Gros Morne-Anchaing	Mare à veille place	Mare à Martin	TOTAL
Hôtels	24	0	0	80	0	0	0	0	104
Chambres d'hôtes	0	69	0	18	0	0	0	0	87
Résidences secondaires	8	25	0	47	0	0	0	16	96
Gîtes	13	8	0	115	34	0	4	0	174
Camping	0	0	0	100	0	0	0	0	100
TOTAL	45	102	0	360	34	0	4	16	561
REPARTITION DES HEBERGEMENTS MAFATE									
	La Nouvelle	Gand Place-Aurère-Ilet à Bourse et Ilet à Malheur	Les Orangers et les Lataniers	Roche Plate et Marla	TOTAL				
Chambres d'hôtes	18	0	0	46	64				
Gîtes privés	98	94	107	217	516				
Gîtes publics	24	84	0	12	120				
Camping	40	36	20	0	96				
TOTAL	180	214	127	275	796				

Annexe 6 : Article du Journal de l'Île du 6/06/2015 : « le cri d'alarme des Mafatais »

SOCIÉTÉ

Samedi 6 juin 2015

Le Journal de l'Île

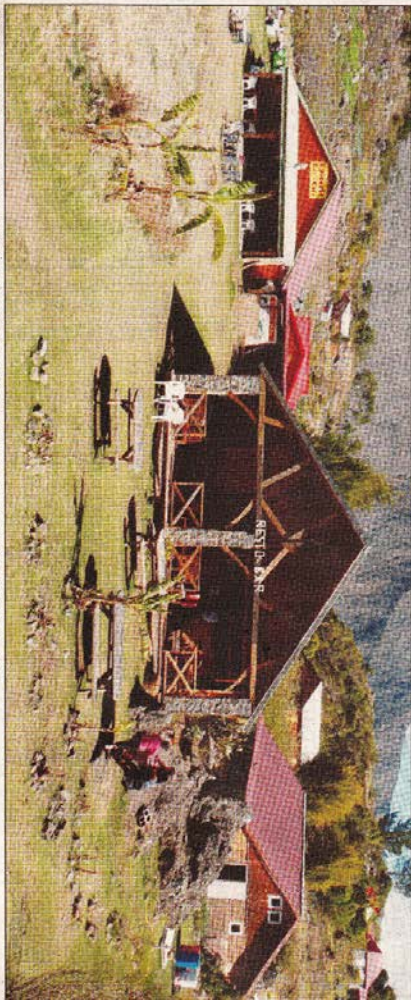
TOURISME

Le cri d'alarme des Mafatais

Gîtes qui ferment, commerces à vendre, problèmes avec les héli-surfaces, les Mafatais connaissent eux aussi la crise du tourisme. Pour l'instant, la colère n'a pas dépassé les remparts du cirque mais certains n'excluent pas des actions coup de poing comme une grève des gîtes.

Les requins ne fréquentent pas les eaux mafataises, mais dans le cirque comme sur la côte le secteur du tourisme connaît des difficultés. Le ressentiment n'a pas encore franchi les remparts de Mafate mais d'illet en illet la tension monte.

Le 21 avril dernier, les Mafatais se sont retrouvés entre eux à Maria pour évoquer leurs problèmes. Au centre des discussions, le transfert envisagé de l'héli-surface du Col des Bœufs à la Plaine des Mertes (voir par ailleurs). Lors de cette rencontre, les digues de la colère se sont rompues. « Qu'on nous laisse notre RMH et on restera cloîtrés chez nous. Arrivera le jour où on laissera tous les bras car on en a marre de se retrouver empêtrés dans des textes ou des lois qui ne sont pas faits pour nous. On décide de tout pour nous sans connaître la vie dans ces îlets retirés. Quand on nous demande une réunion, c'est pour pouvoir faire croire qu'on est d'accord sur ce qui a déjà de toute façon été décidé par des « passagers venus de loin. Ils connaissent tout de tout et se foutent bien une fois re-



Gîtes et commerces ferment les uns après les autres dans Mafate (photo A.D.).

partis de savoir ce qu'on est devenu, ou quels dégâts qu'ils ont fait. Ici on est une communauté soudée, tout le monde connaît tout le monde, on s'entraide, on sait se soutenir dans les moments difficiles. On voit venir les choses et on se dit une fois qu'ils ont mis le désordre chez eux, ils viennent faire la même chose chez nous. S'ils ne veulent pas de nous on n'a pas besoin d'eux, qu'ils nous laissent tranquille. Ils nous ont parqués, on ne peut plus s'échapper. Ils n'ont plus rien à craindre de nous, nous avons beaucoup à craindre d'eux. »

UNE GREVE DES GÎTES

À cette occasion, certains Mafatais ont évoqué l'idée d'une grève des gîtes. « On verra qui sera le plus embêté. Ceux qui passent une journée ou deux chez

nous ont beaucoup à apprendre de notre monde et beaucoup à gagner. Il ne faut pas renverser les rôles, c'est nous qui souffrons tous les jours pour leur apporter un peu de dépaysement, de fraîcheur, ou de bonheur, mais il ne faut pas que le bonheur des uns fasse le malheur des autres. On multiplie nos droits de concession par 5 ou 10 selon ce qui se dit, le veux bien mais beaucoup d'entre nous vont refuser de payer. »

La situation, il est vrai, est préoccupante. Dans le cirque, gîtes et commerces ferment les uns après les autres. L'un des plus beaux gîtes de Roche Plate a mis la clef sous la porte il y a déjà plusieurs mois. À Maria et à la Nouvelle, deux gîtes cherchent désespérément des repreneurs sans succès. À la Nouvelle, l'épicerie construite par

André Bègue va être transférée point d'information. La boutte souvent à huit mois. Toujours à la Nouvelle cherche un repreneur.

Il est loin le temps où les cor d'hélicoptères inscraient à la loge le « carî Mafate ». La loi de 1985 est passée par ailleurs. Tous les gîtes ont cessé de proposer les repas dans Mafate. Un seul fait de tance à la Nouvelle. Certain que les Mafatais patient aujourd'hui des conséquences d'un développement gîte à bride abattue mais il que l'application de règlement de plus en plus contraignant un site aussi difficile n'est pas facilité la vie.

Alain

Une loi montagne contraignante

En 2005, L'ONF exhume la loi montagne du 9 janvier 1985. Jamais appliqué à cette date à la Réunion, son article 76 prévoit que *"dans les zones de montagne, les déposes de passagers à des fins de loisir par aéronef sont interdites sauf sur les aérodromes dont la liste est fixée par l'autorité administrative"*. Dans notre île, la zone de montagne commence administrativement à 500 mètres d'altitude. Tous les hauts sont donc concernés. Pour l'ONF, la solution passait à l'époque par la création d'une hélistation à la Nouvelle.

"Avec les contraintes réglementaires qui s'attachent à ce type de structure, il faudrait aménager l'équivalent d'un terrain de football pour poser seulement deux à trois machines", affirmait à l'époque un pilote d'hélicoptère.

Encore aujourd'hui, les posés d'hélicoptères dans Mafate se font sur des hélistations. Chaque îlet en a une ou plusieurs et tout le monde s'en trouve satisfait.

Les hélistations ont l'avantage de la souplesse. Elles sont utilisées sans autorisation administrative préalable. Lorsqu'elles se trouvent sur un terrain privé, le pilote doit simplement obtenir l'autorisation du propriétaire pour se poser. Les hélistations peuvent être utilisées pour du transport public à la demande, du travail aérien ou des vols privés. Deux limitations doivent cependant être respectées : le nombre de mouvements ne doit pas être supérieur à 200 par an et ne pas excéder 20 par jour.

À l'inverse, une hélistation obéit à des contraintes beaucoup plus lourdes. Elle doit répondre aux conditions fixées pour les aérodromes par le code de l'aviation civile. Il faut un arrêté du préfet pour la création et une autorisation de mise en service avec, en prime, un avis du maire.

En 2005, le préfet avait freiné le zèle de l'ONF. *"Pour l'heure, aucune interdiction générale de dépose de touristes n'est en vigueur ou envisagée. Seul le cas de la Nouvelle, compte tenu du nombre de mouvements enregistrés fait l'objet d'une réglementation particulière."*

On évoque à l'époque la création d'une association regroupant les compagnies et d'une première hélistation à la Nouvelle puis sur d'autres îlets ensuite afin de donner la possibilité aux exploitants d'effectuer la dépose des passagers y compris à des fins touristiques. Tout cela restera dans les cartons.

Au Col des Bœufs, l'héli-surface de la discorde

Plus que partout ailleurs dans l'île, Mafate du fait de son enclavement s'est approprié l'hélicoptère. Missions sanitaires, ravitaillement des îlets, transports de personnes, les voiliers tournantes se sont rendues indispensables dans le seul endroit de la Réunion où n'existe aucune route. Pour acheminer leur ravitaillement, les Mafatais disposent essentiellement de deux héli-surfaces, Deux Bras dans la rivière des Galets lorsque la piste est praticable et le Col des Bœufs, point d'entrée dans le cirque depuis Salazie au terminus de la route forestière du Haut Mafate. L'Aviation civile et le Parc national ont le projet de fermer l'héli-surface du Col des Bœufs. Elle serait transférée dans la Plaine des Merles côté Salazie. Lors de la réunion du 21 avril dernier, les Mafatais ont laissé éclater leur colère. Le déplacement de l'héli-surface entraînerait un surcoût important des rotations d'hélicoptères. Aujourd'hui en fonction de la distance à parcourir depuis le Col des Bœufs vers l'un des îlets du cirque, la rotation est facturée entre 160 et 500 euros. Le transfert à la Plaine des Merles ferait passer le transport sur la plus courte distance de 160 à 250 euros.

Autre difficulté, le fait de devoir franchir le col, limiterait la charge transportable sous hélicoptère. Alors qu'un Ecureuil AS 350 B3e peut en théorie soulever 1 400 kg, au départ du Col des Bœufs la charge est limitée à 900 kg. Elle tomberait à 750 kg en partant de la Plaine des Merles.

Dernier problème, la contrainte météorologique. Même quand le cirque de Salazie est dans les nuages il arrive que le Col des Bœufs reste dégagé. Aujourd'hui, le col est inaccessible aux hélicoptères en raison du brouillard une cinquantaine de jours par an. Le transfert de l'héli-surface à la Plaine des Merles ne permettrait le ravitaillement que 150 à 180 jours par an.

Plutôt que de déplacer l'héli-surface les Mafatais proposent des solutions d'aménagement du site du Col des Bœufs. L'installation d'une barrière permettrait de séparer les flux de randonneurs du trafic des hélicoptères. Les conteneurs qui jurent dans le paysage pourraient être remplacés par une construction s'intégrant mieux dans le panorama. Autre option limiter l'accès au Col des Bœufs au seul ravitaillement et faire passer les randonneurs

par le Col de Fourche point d'entrée « historique » dans le cirque de Mafate depuis Salazie avant la construction de la route du Haut Mafate.



L'héli-surface du Col des Bœufs vit peut-être ses derniers instants à moins que la mobilisation des Mafatais fasse plier les autorités (photo F.M.A.).

Annexe 7 : Article du Quotidien du 08/03/2012 : « Trois dépôts de l'ONF bloqués par les Mafatais ».

Les Mafatais de Roche-Plate, des Orangers et des Lataniers, les placés sous le Maïdo, commune de Saint-Paul, ont entamé hier un nouveau mouvement de protestation, contre leur garde forestier, mais aussi plus généralement contre la destruction de leur mode de vie.

Avertis depuis vendredi, l'ONF comme les autres responsables de Mafate Ouest n'ont pas réagi. Dès sept heures hier, à l'expiration du préavis, les habitants se sont donc regroupés autour des trois dépôts d'outils de leur secteur, plaçant Marie-France et Stéphane au chômage forcé.

Les deux ouvriers craignent une situation ingérable. Ils se sentent déjà bien petits devant l'ampleur de leur mission – nettoyer et entretenir les terrains depuis la canalisation des Orangers jusqu'aux pentes de Maïdo.

Situation délicate pour le tourisme

Le retard commence à se voir, du côté des Lataniers. Là, ils risquent d'être bloqués jusqu'à mardi prochain, jour où l'ONF devrait dépêcher un représentant. Il y a plus d'un an, pour les mêmes motifs, sur le même secteur, un cadre de l'ONF est venu mettre en doute la santé mentale des Mafatais et leur légitimité à rester sur cette terre domptée par les marrons. Les Mafatais n'en sont d'ailleurs pas à une humiliation près, et la colère gagne des sommets.

Cette manifestation ne fait que rappeler le mal qui ronge le cœur habité du Parc national. D'un côté, les pontes réunionnais vantent un mode de vie si doux, si traditionnel. De l'autre, à coups de normes et d'interdits, ils empêchent les Mafatais de l'utiliser

pour profiter de la manne touristique acquise à ce cirque, crise ou pas.

Une visite des lieux vaut dix voyages. Mais l'envers du décor est sombre et compromet la qualité de l'accueil. Quand on se sent manipulés et méprisés, comment adhérer à une dynamique touristique?

Tenus en joue par l'ONF et autres autorités décrétées protectrices, les Mafatais n'ont même plus le droit de ramasser du bois pour réchauffer le randonneur et ils jurent avoir entendu ces mots terribles : « Arrêtez de faire des enfants ».

Côté Ouest, le mépris ouverte-

ment affiché par de nombreux cadres aurait atteint l'acceptable avec l'actuel garde-forestier, prié de s'en aller par le terrain, mais maintenu en poste par sa hiérarchie.

Il est fini le temps du gentil garde veillant au développement des filets entre les diverses exploitations de l'ONF. Tout a « évolué » : il ne faut plus couper ni planter, mais reconstituer et préserver... la manne d'emplois forestiers a fortement chuté, les contrats précaires qui ont maintenu les familles sous les ordres de l'ONF concernent maintenant l'entretien des sentiers et des espaces publics des filets.

L'heure est donc au recadrage des anciennes pratiques, et certains à Mafate ont carrément peur du « nettoyage ».

Privé de bois, les Mafatais sont obligés de ramener du gaz par hélicoptère, une situation qui fait mentir les campagnes touristiques. Ils n'ont quasiment plus le droit d'embellir leur case, toute nouvelle demande de concession est systématiquement ignorée ou rejetée. Beaucoup de jeunes couples sont repartis dans un marronnage qu'ils sont prêts à défendre.

D'autres perspectives s'ouvrent

La colère grandit depuis dix ans, mais elle a toujours été escamotée. En se rassemblant contre le garde-forestier, les familles de Roche-Plate, des Lataniers et des Orangers espèrent susciter enfin un véritable intérêt. Les fonds affectés à l'entretien des sentiers et des filets existent, est-ce un tort de compter sur les emplois attendants? Les Mafatais réclament que les embauches nécessaires soient réalisées, voire même une pérennisation des postes pour libérer les horizons des autres.

Pendant longtemps, seule la carrière d'agent de l'ONF semblait s'ouvrir aux jeunes Mafatais, ce qui incluait la soumission d'office à l'institution. Aujourd'hui, d'autres perspectives s'ouvrent, « mais si on ne nous laisse rien faire, on nous condamne à attendre les contrats de l'ONF ».

Et quand approcher ce garde est vécu comme un calvaire... les dents grincent de plus en plus fort au cœur du Parc national.

Marie-Karine GRONDIN



Selon les manifestants, l'ONF ne viendra discuter que mardi. Les Mafatais vont donc reprendre le siège chaque jour.

Annexe 8 : Le questionnaire

Enquête sur le tourisme à Cilaos, Mafate et Salazie.

2013-Université de La Réunion

Bonjour,

Merci de m'aider à faire avancer ma recherche en thèse sur la géographie du tourisme en répondant à ce questionnaire.

Informations générales

1. Sexe

☐ F ☐ M

2. A quelle tranche d'âge appartenez-vous ?

☐ 15 à 20 ans ☐ 21 à 30 ans ☐ 31 à 55 ans

☐ 56 à 65 ans ☐ Plus de 65 ans

3. Où habitez-vous ?

☐ Réunion ☐ France ☐ Autre Dom-Tom

☐ A l'étranger ☐ Europe

Merci de préciser votre ville :

4. Dans quel secteur travaillez-vous ?

☐ Agriculteurs exploitants ☐ Artisans, commerçants et

chefs d'entreprise ☐ Cadres et professions supérieures

☐ Professions intermédiaires ☐ Employés ☐ Ouvriers

Autres personnes sans activités professionnelles (étudiant, sans emploi, retraités...) précisez :

Pour les touristes habitants hors de La Réunion :

5. Combien de temps a duré votre séjour à La Réunion ?

☐ 1 à 4 jours ☐ 1 semaine ☐ 15 jours ☐ 3 semaines

☐ Plus de 3 semaines

Les trois cirques

6. Organisation de votre séjour, répondez grâce à ce tableau. (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

	MAFATE	CILAOS	SALAZIE
Quels cirques avez-vous déjà visité ? (vous pouvez cocher plusieurs cases)			
Combien de temps a duré votre séjour ?			
Quel a été votre type d'hébergement ?			
Avez-vous pratiqué une activité sportive ? Précisez			
Avez-vous pratiqué une activité culturelle ? Précisez			
Une toute autre activité, précisez			

(Suite des questions au dos)

7. Pour vous que représentent les trois cirques ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

	MAFATE	CILAOS	SALAZIE
Un lieu authentique			
Un village créole			
La ruralité			
La nature			
La montagne			

8. Pensez-vous que ? (Répondez en cochant les cases du tableau)

	MAFATE	CILAOS	SALAZIE
Est absolument à visiter ?			
Est aussi à visiter ?			
Peut ne pas être visité ?			

9. Les trois cirques ont-ils des points communs à propos de ... ?

Accessibilité : ☐ oui ☐ non

Nature (faune, flore, paysage) : ☐ oui ☐ non

Culture : ☐ oui ☐ non

Architecture : ☐ oui ☐ non

Terroir : ☐ oui ☐ non

Si vous avez répondu « non » à l'un de ces points, expliquez votre réponse :

10. Pensez-vous que les cirques doivent ou peuvent former un seul territoire touristique ?

☐ oui ☐ non

Si «oui» pourquoi ?

Si «non» pourquoi ?

11. Pensez-vous que les cirques doivent mettre en commun leur gestion des activités touristiques ?

☐ oui ☐ non

12. Si « oui » en....

☐ Appliquant un nouveau partenariat privé/public

☐ En accentuant la promotion des cirques

Autre, précisez :

13. De même, pensez-vous qu'il serait intéressant de créer un label unique pour les trois cirques ?

☐ oui ☐ non

14. Pensez-vous qu'il serait intéressant de créer un centre d'informations spécifiquement dédié aux cirques ?

☐ oui ☐ non

15. Pensez-vous que les cirques doivent s'unir pour développer une stratégie touristique commune ?

☐ oui ☐ non

16. Quels sont les produits/activités touristiques uniques à....

Cilaos :

Mafate :

Salazie :

Annexe 9 : Le récapitulatif des entretiens menés sur le terrain. (Source : A.Tossem, 2015)

L'échelle d'action supra-communale		
Les acteurs	Leurs fonctions	Leurs rôles dans le système
Ile Réunion Tourisme (M. Christophe Boyer)	Le comité régional du tourisme. (référant auprès des collectivités)	Planification, Aménagement et Promotion. Mise en œuvre de la politique touristique régionale
Département (M. Christian Beillevaire) & (M. Nicolas Payet)	La Direction de l'environnement du Département (Responsable du service Aménagement et valorisation des espaces naturels) & (Chargé de mission Accueil du public/Bois)	Aménagement et protection des espaces naturels Accueil du public en forêt, entretien des sentiers Gestion des gîtes départementaux Gestion de l'établissement thermal de Cilaos
Parc national de La Réunion (M. Jean-François Bénard)	Antenne ouest du parc national de La Réunion (Adjoint du secteur ouest, animateur rural)	Préservation et valorisation des espaces naturels Encadrement des activités de loisirs dans le parc Gestion des « biens » et du label UNESCO
Délégation de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (M. Bruno Desvalogne)	Délégué à l'Office National des Forêts pour les missions d'intérêt générales. (Chargé de mission)	Réalisation d'aménagement pour accueillir le public en forêt Intervention dans le cœur du parc national de La Réunion Défense et valorisation écologique de la forêt
Association Développement Rural Réunion (AD2R) (Mme. Cécile Marpiga, Mme. Manuella Lesage, M. Olivier Odon, M. Erickson Saïd)	Anime le programme de développement des hauts ruraux (PDHR). Gestion du programme LEADER. (L'équipe du pôle de formation et d'information des Hauts)	Information (diagnostic territoriale) Animation territoriale (réseau d'animateurs) Interface entre professionnels et institutionnels Financement des projets (gestion des fonds européens)
Groupe d'Action Locale (GAL) (M. Jean-Claude Tatard)	GAL cirques, plaines et volcan porté par la maison de la Montagne et de la Mer (Programme LEADER) (Chef de projet du GAL)	Diversification agricole et agrotourisme. Création d'entreprises Equipements touristiques publics Soutien financier aux projets culturels et patrimoniaux
Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) (M. Axel Hoareau)	Les organismes de tourisme à caractère social et associatif (représentant des organismes au	Interface entre les professionnels du tourisme et les acteurs institutionnels Favorise le tourisme social et

	<i>sein du CCEE)</i>	l'accès aux loisirs
Syndicat des professionnels des activités de loisirs à La Réunion <i>(Mme. Agnès Lavaud)</i>	L'association des professionnels du tourisme à La Réunion <i>(Chargée de mission à la gestion et communication)</i>	Représente les professionnels du tourisme (activités de pleine nature) Créer un réseau de professionnel Défense des intérêts et des droits des professionnels Relais entre les professionnels et les collectivités
Office de tourisme intercommunal de l'EST <i>(M. Jean-Michel Louis)</i>	L'organisme chargé de la promotion du tourisme des communes de la CIREST <i>(Directeur de l'OTI EST)</i>	Accueil et information des touristes Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local Mise en œuvre de la politique locale du tourisme Animation touristique Commercialisation des prestations de services touristiques
Office de tourisme intercommunal de l'Ouest <i>(Mme. Dominique Payet)</i>	L'organisme chargé de la promotion du tourisme des communes du TCO <i>(Directrice adjointe pôle promotion-production)</i>	Accueil et information des touristes Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local Mise en œuvre de la politique locale du tourisme Animation touristique et Commercialisation des prestations de services touristiques

L'échelle d'action locale		
Mairie de Cilaos <i>(Mme. Claudette Grondin & M. Freddy Clain)</i>	Politique touristique de la commune de Cilaos <i>(Adjointe déléguée au développement économique et touristique, responsable de bureau de l'office de tourisme à Cilaos) & (Animateur territorial de l'AD2R référent pour Cilaos)</i>	Planification Promotion touristique Aménagement Mise en œuvre de la politique touristique local
Professionnel du tourisme <i>(M. Pierre-Noé Dijoux)</i>	Hébergeur à Cilaos (Hôtel le Tsilaosa) <i>(Hôtelier et membre de la Confrérie du Pied de raisin)</i>	Héberge les touristes Informe les touristes Mise en valeur du terroir de Cilaos Acteur du développement local Label Qualité Tourisme
Mairie de Saint-Paul <i>(Mme. Lallemand Carole & M. Laurent Bidois)</i>	Politique touristique de la commune de Saint-Paul <i>(Manager Tourisme) & (Chef de projet)</i>	Planification Promotion touristique Aménagement Mise en œuvre de la politique touristique local
Mairie de La Possession <i>(M. Youssouf Mohammed)</i>	Politique touristique de la commune de la Possession <i>(Directeur général adjoint Aménagement et services techniques)</i>	Planification Promotion touristique Aménagement Mise en œuvre de la politique touristique local
Association Mafate Ensemble <i>(M. Atache Johan)</i>	Association mafataise menant des actions culturelles et sociales <i>(Trésorier de l'association et gérant du gîte Chez Merlin à Roche Plate)</i>	Dynamise le cirque de Mafate Soutien à la population locale Valorisation culturelle Soutien au développement social
Marie de Salazie <i>(M. Stéphane Fouassin)</i>	Politique touristique de la commune de Salazie <i>(Maire de Salazie)</i>	Planification Promotion touristique Aménagement Mise en œuvre de la politique touristique local
AD2R <i>(Mme. Stéphanie Turby)</i>	Réseau d'animateurs territoriaux qui soutien les porteurs de projets <i>(Animatrice territorial référente pour Salazie)</i>	Animation territoriale Création de réseau entre les professionnels Interface entre l'AD2R et les porteurs de projets touristique à l'échelle de la commune
Professionnel du tourisme <i>(Mme. Josiane Grondin)</i>	Hébergeur à Hell-Bourg (Auberge du passant) <i>(gérante du gîte)</i>	Héberge les touristes Informations des touristes Acteur du développement local Réseau des stations vertes de vacances
Touriste et habitant de l'île <i>(M. Marc David)</i>	Représentant des pratiques touristiques des locaux sur les cirques <i>(Professeur de mathématiques)</i>	Le tourisme par un visiteur Accompagne les touristes dans leur découverte des cirques Consommateur des services touristiques (activités de loisirs et hébergement) Favorise le tourisme affinitaire

Résumé

Titre : Les cirques de La Réunion, un territoire touristique en devenir : questionnements et enjeux.

Mots-clés : La Réunion, cirques, territoire, tourisme, gouvernance, projet

Le tourisme à La Réunion est un secteur jugé prometteur pour le développement économique de l'île mais de nombreuses questions subsistent concernant la fréquentation et le devenir des espaces touristiques. Ce travail de recherche a ainsi mis la problématique spatiale, notamment au niveau des cirques, au cœur de l'analyse. Cilaos, Mafate et Salazie sont les cirques de La Réunion et constituent l'originalité et l'une des images les plus attractives de l'île. Ils sont aussi au centre des problématiques liées à la conciliation du développement économique et de la protection environnementale. Après avoir abordé la phase de touristification des cirques qui a structuré des espaces, aujourd'hui en « mal développement », l'étude se focalise sur les pratiques, les représentations et les acteurs touristiques qui démontrent que les cirques sont devenus en réalité, un seul territoire, transformation qui devait jouer un rôle moteur pour la destination Réunion. La thèse s'inscrit alors dans une démarche de prospective territoriale qui soulève les enjeux de la gouvernance, dans la mise en place d'un projet de territoire touristique durable.

Abstract

Title: Reunion Island's *cirques*, a becoming territory: questions and concerns.

Key-words: Reunion Island, *cirques*, territory, tourism, governance, project

In Reunion Island, tourism is a promising area for its economic development. However, many questions still raising about the attendance and future of the tourist spaces. Cilaos, Mafate and Salazie are the *cirques* of the island and reflect the originality and promote an appealing image of Reunion Island. Conciliation proceedings between economic development and environmental protection are at the heart of the reflexion. Having dealt with the touristification stage of the *cirques* which structured the spaces and needed to be developed, the study is focusing upon the touristic practices, its representations and its tourism stakeholders. Actually, as the *cirques* became one territory, they should have played a key role for Reunion Island destination. In regard to territorial prospective, the research reveals the governance issues and challenges according the implementation of a sustainable tourism projec

LETTRE D'ENGAGEMENT DE NON-PLAGIAT

Je, soussigné(e) **TOSSEM Aurélie**,
en ma qualité de doctorant(e) de l'Université de La Réunion, déclare être conscient(e) que le plagiat est un acte délictueux passible de sanctions disciplinaires. Aussi, dans le respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, je m'engage à systématiquement citer mes sources, quelle qu'en soit la forme (textes, images, audiovisuel, internet), dans le cadre de la rédaction de ma thèse et de toute autre production scientifique, sachant que l'établissement est susceptible de soumettre le texte de ma thèse à un logiciel anti-plagiat.

Fait à **Saint-Denis** le : **28/09/2016**

Signature :



Extrait du Règlement intérieur de l'Université de La Réunion
(validé par le Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2014)

Article 9. Protection de la propriété intellectuelle – Faux et usage de faux, contrefaçon, plagiat

L'utilisation des ressources informatiques de l'Université implique le respect de ses droits de propriété intellectuelle ainsi que ceux de ses partenaires et plus généralement, de tous tiers titulaires de tels droits.

En conséquence, chaque utilisateur doit :

- utiliser les logiciels dans les conditions de licences souscrites ;
- ne pas reproduire, copier, diffuser, modifier ou utiliser des logiciels, bases de données, pages Web, textes, images, photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur ou un droit privatif, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation des titulaires de ces droits.

La contrefaçon et le faux

Conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite et constitue un délit pénal.

L'article 444-1 du code pénal dispose : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ».

L'article L335_3 du code de la propriété intellectuelle précise que : « Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. Est également un délit de contrefaçon la violation de l'un des droits de l'auteur d'un logiciel (...) ».

Le plagiat est constitué par la copie, totale ou partielle d'un travail réalisé par autrui, lorsque la source empruntée n'est pas citée, quel que soit le moyen utilisé. Le plagiat constitue une violation du droit d'auteur (au sens des articles L 335-2 et L 335-3 du code de la propriété intellectuelle). Il peut être assimilé à un délit de contrefaçon. C'est aussi une faute disciplinaire, susceptible d'entraîner une sanction.

Les sources et les références utilisées dans le cadre des travaux (préparations, devoirs, mémoires, thèses, rapports de stage...) doivent être clairement citées. Des citations intégrales peuvent figurer dans les documents rendus, si elles sont assorties de leur référence (nom d'auteur, publication, date, éditeur...) et identifiées comme telles par des guillemets ou des italiques.

Les délits de contrefaçon, de plagiat et d'usage de faux peuvent donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

